

UNIVERSITE DE ROUEN

UFR DE MEDECINE ET DE PHARMACIE

Année 2014

N°

THESE

Pour le DIPLOME D'ETAT DE DOCTEUR EN PHARMACIE

Présentée et soutenue publiquement le 15 juillet 2014

SIMON Lorène

Née le 11 juillet à Dieppe 1986

**Intérêt pharmaceutique des lettres adressées à
l'apothicaire dieppois Féret par les religieuses de
l'Hôtel-Dieu de Québec**

Président du jury : Monsieur Lafont Olivier

Professeur, Président de la Société d'Histoire
de la Pharmacie

Membres du jury : Monsieur Barbeau Gilles

Professeur à l'Université Laval de Québec

Monsieur Ickowicz

Conservateur de Château-Musée de Dieppe

Monsieur Vérité Philippe

Professeur à l'Université de Rouen

ANNEE UNIVERSITAIRE 2013 - 2014

U.F.R. DE MEDECINE ET DE-PHARMACIE DE ROUEN

DOYEN : Professeur Pierre FREGER

ASSESEURS : Professeur Michel GUERBET

Professeur Benoit VEBER

Professeur Pascal JOLY

DOYENS HONORAIRES : Professeurs J. BORDE - Ph. LAURET - H. PIGUET - C. THUILLEZ

PROFESSEURS HONORAIRES : M-P. AUGUSTIN – J. ANDRIEU-GUITRANCOURT – M. BENOZIO – J.

BORDE – P. BRASSEUR – R. COLIN – E. COMOY – J. DALION – DESHAYES – C. FESSARD – J-P.

FILLASTRE - P FRIGOT – J. GARNIER – J. HEMET – B. HILLEMAND – G. HUMBERT – J-M. JOUANY

– R. LAUMONIER – P. LAURET – M. LE FUR – J-P. LEMERCIER – J-P. LEMOINE – H. MAGARD – B.

MAITROT – M. MAISONNET – F. MATRAY – P. MITROFANOFF – A-M. ORECCHIONI – P. PASQUIS –

H. PIGUET – M. SAMSON – D. SAMSON-DOLLFUS – J-C. SCHRUB – R. SOYER – B. TARDIF-J.

TESTART – J-M. THOMINE – C. THUILLEZ – P. TRON – C. WINCKLER – L-M. WOLF

I - MEDECINE

PROFESSEURS

Mr Frédéric **ANSELME** HCN Cardiologie

Mme Isabelle **AUQUIT AUCKBUR** HCN Chirurgie plastique

Mr Bruno **BACHY** (*surnombre*) HCN Chirurgie pédiatrique

Mr Fabrice **BAUER** HCN Cardiologie

Mme Soumeya **BEKRI** HCN Biochimie et biologie moléculaire

Mr Jacques **BENICHO** HCN Biostatistiques et informatique médicale

Mr Jean-Paul **BESSOU** HCN Chirurgie thoracique et cardio-vasculaire

Mme Françoise **BEURET-BLANQUART** CRMPR Médecine physique et de réadaptation
(*surnombre*)

Mr Guy **BONMARCHAND** HCN Réanimation médicale

Mr Olivier **BOYER** UFR Immunologie

Mr Jean-François **CAILLARD** (*surnombre*) HCN Médecine et santé au travail

Mr François **CARON** HCN Maladies infectieuses et tropicales

Mr Philippe **CHASSAGNE** HB Médecine interne (gériatrie)

Mr Vincent **COMPERE** HCN Anesthésiologie et réanimation chirurgicale

Mr Antoine **CUVELIER** HB Pneumologie

Mr Pierre **CZERNICHOW** HCH Epidémiologie, économie de la santé

Mr Jean-Nicolas **DACHER** HCN Radiologie et imagerie médicale

Mr Stéfan **DARMONI** HCN Informatique médicale et techniques de communication

Mr Pierre **DECHELOTTE** HCN Nutrition

Mme Danièle **DEHESDIN** (*surnombre*) HCN Oto-rhino-laryngologie

Mr Jean **DOUCET** HB Thérapeutique - Médecine interne et gériatrie

Mr Bernard **DUBRAY** CB Radiothérapie

Mr Philippe **DUCROTTE** HCN Hépto-gastro-entérologie

Mr Frank **DUJARDIN** HCN Chirurgie orthopédique - Traumatologique

Mr Fabrice **DUPARC** HCN Anatomie - Chirurgie orthopédique et traumatologique

Mr Bertrand **DUREUIL** HCN Anesthésiologie et réanimation chirurgicale

Mme Hélène **ELTCHANINOFF** HCN Cardiologie

Mr Thierry **FREBOURG** UFR Génétique

Mr Pierre **FREGER** HCN Anatomie - Neurochirurgie

Mr Jean François **GEHANNO** HCN Médecine et santé au travail

Mr Emmanuel **GERARDIN** HCN Imagerie médicale

Mme Priscille **GERARDIN** HCN Pédiopsychiatrie

Mr Michel **GODIN** HB Néphrologie

M. Guillaume **GOURCEROL** HCN Physiologie

Mr Philippe **GRISE** HCN Urologie

Mr Didier **HANNEQUIN** HCN Neurologie

Mr Fabrice **JARDIN** CB Hématologie

Mr Luc-Marie **JOLY** HCN Médecine d'urgence

Mr Pascal **JOLY** HCN Dermato - Vénérologie

Mr Jean-Marc **KUHN** HB Endocrinologie et maladies métaboliques

Mme Annie **LAQUERRIERE** HCN Anatomie et cytologie pathologiques

Mr Vincent **LAUDENBACH** HCN Anesthésie et réanimation chirurgicale

Mr Joël **LECHEVALLIER** HCN Chirurgie infantile

Mr Hervé **LEFEBVRE** HB Endocrinologie et maladies métaboliques

Mr Thierry **LEQUERRE** HB Rhumatologie

Mr Eric **LEREBOURS** HCN Nutrition

Mme Anne-Marie **LEROI** HCN Physiologie

Mr Hervé **LEVESQUE** HB Médecine interne

Mme Agnès **LIARD-ZMUDA** HCN Chirurgie Infantile

Mr Pierre Yves **LITZLER** HCN Chirurgie cardiaque

Mr Bertrand **MACE** HCN Histologie, embryologie, cytogénétique

M. David **MALTETE** HCN Neurologie

Mr Christophe **MARGUET** HCN Pédiatrie

Mme Isabelle **MARIE** HB Médecine interne

Mr Jean-Paul **MARIE** HCN Oto-rhino-laryngologie

Mr Loïc **MARPEAU** HCN Gynécologie - Obstétrique

Mr Stéphane **MARRET** HCN Pédiatrie

Mme Véronique **MERLE** HCN Epidémiologie

Mr Pierre **MICHEL** HCN Hépto-gastro-entérologie

Mr Francis **MICHOT** HCN Chirurgie digestive

Mr Bruno **MIHOUT** (*surnombre*) HCN Neurologie

Mr Jean-François **MUIR** HB Pneumologie

Mr Marc **MURAINÉ** HCN Ophtalmologie

Mr Philippe **MUSETTE** HCN Dermatologie - Vénérologie

Mr Christophe **PEILLON** HCN Chirurgie générale

Mr Jean-Marc **PERON** HCN Stomatologie et chirurgie maxillo-faciale

Mr Christian **PFISTER** HCN Urologie

Mr Jean-Christophe **PLANTIER** HCN Bactériologie - Virologie

Mr Didier **PLISSONNIER** HCN Chirurgie vasculaire

Mr Bernard **PROUST** HCN Médecine légale

Mr François **PROUST** HCN Neurochirurgie

Mme Nathalie **RIVES** HCN Biologie du développement et de la reproduction

Mr Jean-Christophe **RICHARD** (*mise en dispo*) HCN Réanimation médicale - Médecine d'urgence

Mr Horace **ROMAN** HCN Gynécologie - Obstétrique

Mr Jean-Christophe **SABOURIN** HCN Anatomie - Pathologie

Mr Guillaume **SAVOYE** HCN Hépto-gastrologie

Mme Céline **SAVOYE-COLLET** HCN Imagerie médicale

Mme. Pascale **SCHNEIDER** HCN Pédiatrie

Mr Michel **SCOTTE** HCN Chirurgie digestive

Mme Fabienne **TAMION** HCN Thérapeutique

Mme Florence **THIBAUT** HCN Psychiatrie d'adultes

Mr Luc **THIBERVILLE** HCN Pneumologie

Mr Christian **THUILLEZ** HB Pharmacologie

Mr Hervé **TILLY** CB Hématologie et transfusion
Mr François **TRON** (*surnombre*) UFR Immunologie
Mr Jean-Jacques **TUECH** HCN Chirurgie digestive
Mr Jean-Pierre **VANNIER** HCN Pédiatrie génétique
Mr Benoît **VEBER** HCN Anesthésiologie - Réanimation chirurgicale
Mr Pierre **VERA** CB Biophysique et traitement de l'image
Mr Eric **VERIN** CRMPR Médecine physique et de réadaptation
Mr Eric **VERSPYCK** HCN Gynécologie obstétrique
Mr Olivier **VITTECOQ** HB Rhumatologie
Mr Jacques **WEBER** HCN Physiologie

MAITRES DE CONFERENCES

Mme Noëlle **BARBIER-FREBOURG** HCN Bactériologie – Virologie
Mr Jeremy **BELLIEN** HCN Pharmacologie
Mme Carole **BRASSE LAGNEL** HCN Biochimie
Mr Gérard **BUCHONNET** HCN Hématologie
Mme Mireille **CASTANET** HCN Pédiatrie
Mme Nathalie **CHASTAN** HCN Physiologie
Mme Sophie **CLAEYSSENS** HCN Biochimie et biologie moléculaire
Mr Moïse **COEFFIER** HCN Nutrition
Mr Stéphanie **DERREY** HCN Neurochirurgie
Mr Eric **DURAND** HCN Cardiologie
Mr Manuel **ETIENNE** HCN Maladies infectieuses et tropicales
Mr Serge **JACQUOT** UFR Immunologie
Mr Joël **LADNER** HCN Epidémiologie, économie de la santé
Mr Jean-Baptiste **LATOCHE** UFR Biologie cellulaire
Mr Thomas **MOUREZ** HCN Bactériologie
Mr Jean-François **MENARD** HCN Biophysique

Mme Muriel **QUILLARD** HCN Biochimie et biologie moléculaire

Mr Vincent **RICHARD** UFR Pharmacologie

Mr Francis **ROUSSEL** HCN Histologie, embryologie, cytogénétique

Mme Pascale **SAUGIER-VEBER** HCN Génétique

Mme Anne-Claire **TOBENAS-DUJARDIN** HCN Anatomie

M. Pierre-Hugues **VIVIER** HCN Imagerie Médicale

PROFESSEUR AGREGE OU CERTIFIE

Mme Dominique **LANIEZ** UFR Anglais

Mme Cristina **BADULESCU** UFR Communication

II - PHARMACIE

PROFESSEURS

Mr Thierry **BESSON** Chimie Thérapeutique

Mr Jean-Jacques **BONNET** Pharmacologie

Mr Roland **CAPRON** (PU-PH) Biophysique

Mr Jean **COSTENTIN** (Professeur émérite) Pharmacologie

Mme Isabelle **DUBUS** Biochimie

Mr Loïc **FAVENNEC** (PU-PH) Parasitologie

Mr Jean Pierre **GOULLE** Toxicologie

Mr Michel **GUERBET** Toxicologie

Mr Olivier **LAFONT** Chimie organique

Mme Isabelle **LEROUX** Physiologie

Mr Paul **MULDER** Sciences du médicament

Mme Martine **PESTEL-CARON** (PU-PH) Microbiologie

Mme Elisabeth **SEGUIN** Pharmacognosie

Mr Rémi **VARIN** (PU-PH) Pharmacie clinique

Mr Jean-Marie **VAUGEOIS** Pharmacologie

Mr Philippe **VERITE** Chimie analytique

MAITRES DE CONFERENCES

Mme Cécile **BARBOT** Chimie Générale et Minérale

Mme Dominique **BOUCHER** Pharmacologie

Mr Frédéric **BOUNOURE** Pharmacie Galénique

Mr Abdeslam **CHAGRAOUI** Physiologie

Mr Jean **CHASTANG** Biomathématiques

Mme Marie Catherine **CONCE-CHEMTOB** Législation pharmaceutique et économie de la santé

Mme Elizabeth **CHOSSON** Botanique

Mme Cécile **CORBIERE** Biochimie

Mr Eric **DITTMAR** Biophysique

Mme Nathalie **DOURMAP** Pharmacologie

Mme Isabelle **DUBUC** Pharmacologie

Mr Abdelhakim **ELOMRI** Pharmacognosie

Mr François **ESTOUR** Chimie Organique

Mr Gilles **GARGALA** (MCU-PH) Parasitologie

Mme Najla **GHARBI** Chimie analytique

Mme Marie-Laure **GROULT** Botanique

Mr Hervé **HUE** Biophysique et mathématiques

Mme Laetitia **LE GOFF** Parasitologie - Immunologie

Mme Hong **LU** Biologie

Mme Sabine **MENAGER** Chimie organique

Mme Christelle **MONTEIL** Toxicologie

Mr Mohamed **SKIBA** Pharmacie galénique

Mme Malika **SKIBA** Pharmacie galénique

Mme Christine **THARASSE** Chimie thérapeutique

Mr Frédéric **ZIEGLER** Biochimie

PROFESSEURS ASSOCIES

Mme Cécile **GUERARD-DETUNCQ** Pharmacie officinale

Mr Jean-François **HOUIVET** Pharmacie officinale

PROFESSEURS CONTRACTUELS

Mme Elizabeth **DE PAOLIS** Anglais

Mr Thierry **WABLE** Communication

ASSISTANT HOSPITALO-UNIVERSITAIRE

Mr Jérémie **MARTINET** Immunologie

ATTACHES TEMPORAIRES D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE

Mme Imane **EL MEOUCHE** Microbiologie

Mme Juliette **GAUTIER** Pharmacie galénique

Mr Romy **RAZAKANDRAINIBE** Parasitologie

LISTE DES RESPONSABLES DES DISCIPLINES PHARMACEUTIQUES

Mme Cécile **BARBOT** Chimie Générale et minérale

Mr Thierry **BESSON** Chimie thérapeutique

Mr Roland **CAPRON** Biophysique

Mr Jean **CHASTANG** Mathématiques

Mme Marie-Catherine **CONCE-CHEMTOB** Législation et économie de la santé

Mme Elisabeth **CHOSSON** Botanique

Mr Jean-Jacques **BONNET** Pharmacodynamie

Mme Isabelle **DUBUS** Biochimie

Mr Loïc **FAVENNEC** Parasitologie

Mr Michel **GUERBET** Toxicologie

Mr Olivier **LAFONT** Chimie organique

Mme Isabelle **LEROUX-NICOLLET** Physiologie

Mme Martine **PESTEL-CARON** Microbiologie

Mme Elisabeth **SEGUIN** Pharmacognosie

Mr Mohamed **SKIBA** Pharmacie galénique

Mr Rémi **VARIN** Pharmacie clinique

Mr Philippe **VERITE** Chimie analytique

III – MEDECINE GENERALE

PROFESSEUR

Mr Jean-Loup **HERMIL** UFR Médecine générale

PROFESSEURS ASSOCIES A MI-TEMPS

Mr Pierre **FAINSILBER** UFR Médecine générale

Mr Alain **MERCIER** UFR Médecine générale

Mr Philippe **NGUYEN THANH** UFR Médecine générale

MAITRE DE CONFERENCES ASSOCIE A MI-TEMPS

Mr Emmanuel **LEFEBVRE** UFR Médecine générale

Mme Elisabeth **MAUVIARD** UFR Médecine générale

Mme Marie Thérèse **THUEUX** UFR Médecine générale

ENSEIGNANTS MONO-APPARTENANTS

PROFESSEURS

Mr Serguei **FETISSOV** Physiologie (ADEN)

Mme Su **RUAN** Génie Informatique

MAITRES DE CONFERENCES

Mr Sahil **ADRIOUCH** Biochimie et biologie moléculaire (Unité Inserm 905)

Mme Gaëlle **BOUGEARD-DENOYELLE** Biochimie et biologie moléculaire (UMR 1079)

Mme Carine **CLEREN** Neurosciences (Néovasc)

Mme Pascaline **GAILDRAT** Génétique moléculaire humaine (UMR 1079)

Mr Antoine **OUVRARD-PASCAUD** Physiologie (Unité Inserm 1076)

Mme Isabelle **TOURNIER** Biochimie (UMR 1079)

CHEF DES SERVICES ADMINISTRATIFS : Mme Véronique **DELAFONTAINE**

HCN - Hôpital Charles Nicolle HB - Hôpital de BOIS GUILLAUME

CB - Centre Henri Becquerel CHS - Centre Hospitalier Spécialisé du Rouvray

CRMPR - Centre Régional de Médecine Physique et de Réadaptation

Je tiens à remercier tout particulièrement,

Monsieur Lafont d'avoir accepté d'être mon directeur de thèse ainsi que pour sa disponibilité, sa patience et son enthousiasme pour mon sujet.

Monsieur Gilles Barbeau d'avoir eu de l'intérêt pour mon sujet et d'être membre du jury depuis Québec.

Monsieur Pierre Ickowicz de son aide, de ses précieux renseignements et d'avoir accepté d'être membre du jury.

Monsieur Vérité d'avoir accepté d'être membre du jury et de son aide pour trouver une salle pour la soutenance.

Mes parents, ma grand-mère et mes sœurs, Marielle et Camille, pour leur soutien durant toutes ces longues années et pendant l'élaboration de cette thèse. Je n'aurai pas réussi dans ma vie et dans mes études sans eux.

Célia, qui est (et qui sera je l'espère bien) toujours là. On y arrivera !

Pauline, pour tout ce que tu m'as apporté et m'apportera.

Mes amis de la fac, de la vie, du derby, un énorme merci !

Monsieur Savalle de m'avoir accueilli au sein de son équipe ainsi que mes collègues Clairette, Karine, Karine, Françoise, Chrystèle, Delphine, Sandrine, Muriel, Stephanie et ma chère Erika (que je remercie à tout va !).

Sommaire

Sommaire	13
<i>INTRODUCTION</i>	16
I. Les correspondants	18
A. Les sœurs Duplessis	18
1. Marie-Andrée Regnard Duplessis	18
2. Geneviève de l'Enfant Jésus, dépositaire des pauvres.....	20
3. Hôtel-Dieu de Québec	21
B. L'apothicaire dieppois Féret	24
C. Le contexte historique de l'époque	26
D. Les sources	28
II. La part pharmaceutique des lettres des sœurs Duplessis	31
A. Les drogues adressées à Féret par les sœurs Duplessis.....	31
1. Les rognons de castor.....	31
2. Le pied d'élan.....	36
3. Le sucre d'Erable.....	39
4. Le capillaire du Canada.....	40
5. Le Ginseng.....	45
6. Le Baume du Canada.....	49
7. Epinette rouge.....	54
B. Médicaments expédiés par l'apothicaire Féret.....	56
1. La Thériaque	56
2. Elixir « thériacal »	57
3. L'onguent divin.....	59
4. L'Huile d'amande douce	62
5. Eau vulnéraire.....	63
6. Huile d'anis distillée.....	71
7. Huile de Camomille	73
8. Esprit volatil de sel d' « armoniac »	75
9. Quintessence d'absinthe	77
10. Baume " verd de Mets " (ou de Mademoiselle Feuillet)	78
11. Essence de Cannelle	79
12. Sel d' « ebsum » (ou sel d'Epsom)	79
13. Sirop de coing	80

14.	Sirop de Kermès.....	81
15.	Sirop de nerprun.....	82
16.	Populéum (onguent).....	84
17.	Kina (quinquina)	85
18.	Racine de meum.....	87
19.	Jalap.....	90
20.	La Manne	92
21.	Eau de fleur d'oranger	94
22.	Esprit de citron	95
23.	Baume du Pérou	96
24.	Elixir stomacal.....	98
25.	Tartre émétique.....	98
26.	Huile de menthe	100
27.	Huile de macis	101
28.	Pilules de longue vie	103
29.	Eau de cédrat.....	104
30.	Onguent pour dartre	105
31.	Poudre royale purgative	110
32.	Eau de mélisse magistrale	111
33.	Poudre à vers/à purger.....	112
34.	Eau sans pareille	116
35.	Eau de fraise	117
36.	Ambre gris sec	118
37.	Eau de la reine de Hongrie.....	121
38.	Conclusion sur les échanges.	124
C.	Le contexte géopolitique et l'approvisionnement en médicaments au Canada.	126
1.	L'empire espagnol	126
2.	Arrivée du quinquina en Espagne, à Cadix.....	131
3.	Arrivée du quinquina en France	133
III.	Les différents liens entre les sœurs Duplessis et l'apothicaire Féret	143
A.	Les navires transportant les envois des Sœurs Duplessis.	143
B.	Relations personnelles entre les Sœurs Duplessis et Féret.	158
1.	Début de leur histoire.....	158
2.	Apparition d'une amitié.....	160

3. Fournitures non pharmaceutiques demandées par les Soeurs Duplessis.....	163
4. Présents.....	166
5. Evocation de la Famille.....	168
6. La santé.....	170
C. Le cabinet de curiosités.....	173
Conclusion.....	181
Annexes.....	183

INTRODUCTION

Au XVIII^e siècle, un apothicaire de Dieppe, Jacques-Tranquillain Féret, a entretenu une correspondance régulière avec des religieuses de Québec. Cette correspondance était axée sur l'échange de drogues et remèdes des deux côtés de l'Atlantique, et des connaissances les accompagnants.

Jacques –Tranquillain Féret (?1698-1759), s'installa à Dieppe en tant que maître apothicaire en 1723 et devînt un personnage important de la ville. Homme cultivé, il avait également son cabinet de curiosités.

Ses correspondantes sont les sœurs Duplessis, Marie-Andrée de Sainte Hélène et Geneviève de l'Enfant Jésus. Ces deux sœurs étaient des religieuses augustines de l'Hôtel-Dieu de Québec.

Les Sœurs Augustines lui faisaient parvenir essentiellement des drogues tandis que Féret expédiait principalement des remèdes élaborés, comme son Eau vulnéraire balsamique. Au fil des années, des liens personnels se créèrent entre les sœurs et l'apothicaire, la correspondance durant presque vingt ans.

Ce sujet présente plusieurs intérêts à différents niveaux.

Au niveau pharmaceutique, les drogues et remèdes échangés seront analysés : Que s'envoyaient-ils ? Dans quels intérêts médicaux ? A quelle fréquence et en quelles quantités ? Quelles étaient les drogues utilisées au Québec ?

Ces lettres nous renseignaient sur les pratiques médicales de l'époque au Canada ainsi qu'en France, mais également sur le contexte historique et social du XVIII^e siècle, surtout côté Canada.

Le support utilisé est lui aussi intéressant : les lettres authentiques étant très bien préservées et d'une bonne qualité. Celles des sœurs sont détenues au Fonds Ancien local et régional de Dieppe, aisément consultables, contrairement à celles rédigées par l'apothicaire, qui n'ont jamais été retrouvées. Ce fonds, ouvert en 1982, est le troisième plus important du département de Seine-Maritime. Les lettres, rédigées de 1733 à 1752, sont en très bon état de conservation et restent lisibles. Elles sont en outre parues dans l'ancien journal *Nova Francia*, lui aussi consultable au Fonds Ancien de Dieppe, mais également à celui de Rouen.

De plus, l'apothicaire Féret résidait à Dieppe, localité de notre région de Haute Normandie, permettant un meilleur accès aux informations afin de retracer son histoire ainsi que celle de son apothicairerie.

L'étude de ce sujet a néanmoins posé quelques difficultés, notamment pour les documents et archives relatifs aux liaisons maritimes de certains envois de lettres ou de drogues, du fait de leur ancienneté et de leur éloignement géographique.

Le récit de vie des acteurs de cette correspondance sera étudié ainsi que l'histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec. Une description des lettres sera aussi réalisée. Puis les drogues et les remèdes, du côté canadien et français, seront analysés ainsi que le trajet d'une d'entre elles, le quinquina, qui suscite un intérêt particulier au niveau historique et géopolitique.

Pour achever ce travail, les relations entre l'apothicaire et les sœurs seront développées. Les liens personnels, les liaisons maritimes, les trajets de leurs lettres, ainsi que les envois extra pharmaceutiques des sœurs pour le cabinet de curiosité de Féret seront retracés.

I. Les correspondants

A. Les sœurs Duplessis

1. Marie-Andrée Regnard Duplessis

Marie-Andrée Regnard Duplessis naquit le 28 mars 1687 à Paris. Son père, Georges Regnard Duplessis fut employé de la Trésorerie de la marine du Canada. En 1689, deux ans plus tard, il s'établit au Canada, laissant la petite fille à sa grand-mère maternelle. Elle demeurait à Chevreuse près de Paris. En 1713, un incendie éclata dans le Palais des Intendant de la marine, engendrant la perte de tous les papiers concernant le Trésor. Il fut tenu pour responsable de toutes les valeurs disparues. Il mourut un an après, le 30 octobre 1714, en laissant sa dette à Marie Le Roy, mère de Marie-Andrée. Elle paya plus d'un million de livres au Roi ce qui la ruina. Elle décida de se rendre à l'Hôtel-Dieu de Québec, où ses deux filles étaient religieuses. Elle eut en tout huit enfants dont quatre moururent au berceau. En plus de Marie-Andrée et de Geneviève, elle eut deux fils, François-Xavier faisant partie des Jésuites ainsi qu'un deuxième nommé Charles-Denis. François-Xavier, né le 13 janvier 1694, qui partit très jeune du Canada pour aller faire ses études en France et ne revint jamais dans son pays natal. Il décéda à Paris en décembre 1771. Charles-Denis, lui, obtint une commission d'officier dans les troupes de la marine mais contracta plusieurs dettes que sa mère ne pouvait payer. Il abandonna sa commission d'officier et accepta un emploi de prévôt de la Maréchaussée. Les sœurs Duplessis citèrent quelques fois ces deux hommes dans leurs lettres. A treize ans, Marie-Andrée fut placée chez Les Filles de la Croix, rue Saint Antoine à Paris. Elle y reçut une instruction assez poussée. Cet apprentissage lui servit énormément pour ses futures tâches à l'Hôtel-Dieu de Québec. A l'âge de quinze ans, Marie-Andrée rejoignit sa famille à Québec. Cinq ans plus tard, le 27 juillet 1707, elle entra au noviciat de l'Hôtel-Dieu de Québec et prit le nom de Sainte Hélène, lors de sa profession deux ans plus tard.

Dès 1718, elle devint maîtresse des novices jusqu'en 1721. Elle fut nommée quelques temps plus tard dépositaire des pauvres. Durant cette période, elle rédigea, accompagnée de la Mère de Saint Ignace, *Les annales de l'Hôtel-Dieu de Québec 1636-1716*. Cet ouvrage resta à l'état de manuscrit jusqu'en 1751. Ce récit retraçait toute l'histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec depuis ses débuts. On pouvait y apprendre la vie quotidienne des religieuses, voir de leur point de vue l'évolution de la Nouvelle-France, les techniques médicales de l'époque, le travail artisanal des sœurs. Cet ouvrage était destiné à être lu par la communauté. Ce livre révéla le talent d'écrivain de Marie-Andrée. Parallèlement à l'écriture de ce récit, elle

entretenait une correspondance, jusqu'en 1758, avec Mme Hecquet de La Cloche, résident à Abbeville. Par ces lettres, de nombreux détails de la vie de la religieuse, des événements arrivant à l'Hôtel-Dieu, ainsi que de ses pensées étaient révélés.

Les années passant, elle devint assistante et enfin supérieure, à plusieurs reprises. Elle occupa ce poste pendant à peu près seize ans, de 1732 à 1738, de 1744 à 1750 et de 1756 à 1760. Les années où elle ne remplissait pas le poste de supérieure, elle était assistante. Ceci se retrouvait dans les lettres adressées à l'apothicaire Féret. Elle était supérieure de sa communauté lors de l'important incendie qui détruisit entièrement l'Hôtel-Dieu le 7 juin 1755 ainsi que pendant la prise de Québec par les Anglais.

Elle tomba gravement malade lors de l'hiver 1760 durant la nuit du 17 janvier 1760. Le général Murray, officier et administrateur colonial écossais dont elle gagna l'estime et le respect, lui envoya le meilleur chirurgien de la garnison de Québec pour la soigner ainsi qu'un médecin français. Malgré la présence des deux hommes, elle décéda le 23 janvier 1760, à presque 73 ans. Henry-Raymond Casgrain, dit l'abbé Casgrain (1831-1904), historien, critique littéraire et homme d'Église québécois écrivit à propos de Marie-Andrée ceci :

« De toutes les supérieures qui ont gouverné l'Hôtel-Dieu, aucune n'a laissé un nom plus doux, une mémoire plus suave que la Mère de Sainte Hélène. Avant elle, la Mère Juchereau de Saint-Ignace avait été le type de la femme forte ; la Mère de Sainte-Hélène fut celui de la femme tendre », d'après *A travers l'histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, par Pierre-Georges Roy.

Le grand vicaire, Jean-Olivier Briand, dans la lettre de condoléance qu'il écrivit à la communauté souligna « sa douceur, sa débonnairété, sa prudence, sa modestie, son humilité, son amour pour la prière, sa mortification, sa régularité et fidélité tout entière à tout, même dans les plus petites choses », d'après l'article *Regnard Duplessis, Marie-Andrée*, par Jean-Pierre Asselin.

2. Geneviève de l'Enfant Jésus, dépositaire des pauvres

Concernant Geneviève de l'Enfant Jésus, on ne trouve que très peu d'informations par rapport à sa sœur Marie-Andrée. Elle semblait plus discrète et elle était surtout restée au même poste, dépositaire des pauvres, pendant trente ans.

Elle naquit en 1692, au Canada. Lorsque Marie-Andrée arriva à Québec, à l'âge de quinze ans, elles nouèrent des liens très forts avant qu'elle n'entre au monastère, en 1707.

Lors de l'année 1713, Geneviève vint la rejoindre à l'Hôtel-Dieu. Marie-Andrée écrivit à propos de sa sœur :

« Nous avons une grande sympathie et sommes très unis de sentiments », d'après l'article *Regnard Duplessis, Marie-Andrée*, par Jean-Pierre Asselin.

Les lettres de Marie-Andrée se trouvaient être une source d'informations concernant sa sœur.

« Nous sommes fort unie de sentiments nous nous ressemblons si bien que très souvent on nous prend lune pour l'autre, comme elle est plus jeune que moy elle est aussi plus vermeille et un peu plus grasse », *Nova Francia*, volume II, numéro 2, page 73, lettre du 21 octobre 1720.

Dans une autre lettre de 1734, elle écrivit :

« La santé de ma sœur est toujours bien félée cependant elle agit beaucoup, et je croy que l'action contribue à la soutenir, nous avons grace à Dieu les mêmes inclinations, quoique de naturel très différent, car elle est extrêmement vive, et moy fort tranquille », *Nova Francia*, volume III, numéro 3, page 176, lettre du 16 octobre.

Marie-Andrée Duplessis déclara également dans un autre courrier qu'elles étaient plus unies par les sentiments que par le sang.

Geneviève avait également de bonnes relations avec son frère François-Xavier, qu'elle incita à rentrer dans les ordres. Il partit pour la France quelques temps après mais ne put revenir au Canada. Néanmoins il entretenait une correspondance avec ses deux sœurs durant une quarantaine d'années. Dans certaines de ses lettres adressées à l'apothicaire Féret, sachant que son frère se trouvait à Dieppe, Geneviève lui demandait de ses nouvelles et comment se déroulaient ses missions.

Lors de l'année 1733, Geneviève devint malade, Marie-Andrée l'évoquant dans ses lettres :

« La santé de ma sœur est très foible et ne promet pas une longue vie », *Nova Francia*, volume III, numéro 3, page 173, lettre du 18 octobre.

Deux ans plus tard, elle exprimait de nouveau ses craintes au sujet de sa sœur :

« Elle a craché le sang presque tout l'été, avec une foiblesse extrême, elle est mieux depuis quelques jours, mais c'est une santé si felée, que je ne puis croire qu'elle vive longtemps, Dieu me reserve cette croix, on m'a prédit que j'enterrerois toute ma famille », *Nova Francia*, volume III, numéro 3, page 178, lettre du 27 octobre 1735.

Cependant, Geneviève de l'Enfant Jésus vécut jusqu'en 1756 :

« elle n'avait pu surmonter les pénibles émotions et fatigues des jours précédents (incendie du 7 juin 1755). Elle décéda le 12 mai 1756, à l'âge de 65 ans »

« La vivacité et la grâce d'esprit de la Mère de l'Enfant Jésus n'étaient surpassées que par l'éclat de ses vertus monastiques. Elle avait été trente ans dépositaire des pauvres qui avaient pour elle la même affection qu'elle avait pour eux », d'après *A travers l'histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, par Pierre-Georges Roy.

3. Hôtel-Dieu de Québec

La Duchesse d'Aiguillon, nièce du cardinal Richelieu, choisit les Hospitalières de Dieppe pour fonder l'Hôtel-Dieu de Québec. Elle s'engagea à verser une importante somme à cet établissement. L'Hôpital-Dieu de Dieppe, à cette époque, au XVII^e siècle, étaient considérées comme l'un des plus méritants de France. Le contrat de fondation fut signé le 16 août 1637.

Le premier août 1639, à sept heures du matin, le canon du Fort Saint Louis annonça la venue des premières Hospitalières à Québec, après une traversée difficile et périlleuse de trois mois à bord du vaisseau amiral Saint-Joseph. François-Xavier Charlevoix, historien et naturaliste français décrivit ces évènements dans son livre *Histoire et description générale de la Nouvelle France, avec le Journal historique d'un voyage fait par ordre du roi dans l'Amérique septentrionale* :

« Le jour de l'arrivée de tant de Personnes si ardemment désirées fut pour toute la ville un jour de Fête, tous les travaux cessèrent, & les Boutiques furent fermées. Le Gouverneur (de Montmagny) reçut ces Héroïnes sur le Rivage, à la tête de ses Troupes, qui étaient sous les armes, & au bruit du canon : après les compliments, il les mena, au milieu des acclamations du Peuple, à l'Eglise, où le Te Deum fut chanté, en action de graces ».

La fondatrice, la Duchesse d'Aiguillon, ne put venir jusqu'au Canada, retenue à Paris. Les religieuses étaient au nombre de trois : la Mère Marie Guenet de Saint Ignace, la Mère Anne Le Cointre de Saint Bernard et la Mère Marie Forestier de Saint Bonaventure. Trois Ursulines ainsi que leur fondatrice accompagnèrent les Hospitalières. La Mère de Saint Ignace fut

choisie comme première supérieure de l'Hôtel-Dieu du Précieux-Sang, mieux connu sous le nom de l'Hôtel-Dieu de Québec. Elle décéda quelques années plus tard, le 5 novembre 1646. Cet hôpital fut créé afin de répondre aux besoins des autochtones et d'environ trois cents colons français qui s'étaient établis depuis l'arrivée de Samuel de Champlain, en 1608. Champlain était à la fois un navigateur, un cartographe, un soldat, un explorateur, un géographe, un commandant et un chroniqueur français. Il fonda la ville de Québec le 3 juillet 1608.

Les Hospitalières devaient loger à la maison des Cent-Associés, en attendant la construction de leur monastère. Elle se situait sur le site de la Cathédrale anglicane :

« Nous y trouvâmes quatre belles chambres et deux cabinets, mais pour tous meubles il n'y avait qu'une espèce de table, ou plutôt un bout de planche soutenue par quatre bâtons, et deux bancs de la même façon, encore estimons-nous cela beaucoup », dirent les Hospitalières. Elles n'avaient pas de lits pour leurs premières nuits, elles firent apporter quelques branchages, placés sur le plancher pour leur servir de lits. Elles étaient « si remplies de chenilles qu'elles en furent très incommodées », selon le livre *A travers l'histoire de L'Hôtel-Dieu de Québec*. Elles habitèrent dans cette maison environ une année. Elle servit d'église paroissiale et de résidence aux Pères Jésuites de 1640 à 1657. Cette maison fut nommée la *Maison de mort* par les « sauvages » car la mortalité y était très grande.

En 1640, les Hospitalières décidèrent de partir de leur hôpital temporaire de Québec et de partir en ouvrir un autre à Sillery. Elles espéraient pouvoir rendre davantage service aux « sauvages ». Elles entrèrent dans leur monastère au début de l'hiver 1640, mais la maison n'était pas entièrement terminée. Elles eurent un hiver très difficile à cause du froid et du manque de nourriture mais elles n'eurent pas beaucoup de malades, les « sauvages » étant partis à la chasse. Elles y passèrent quatre ans mais furent obligées de revenir à Québec car les Iroquois, disait-on, arrivaient sur Sillery pour s'emparer des Hospitalières. Elles rentrèrent donc, le 29 mai 1644 à Québec. Mais la construction de l'hôpital n'était pas achevée bien qu'elle eût été commencée en 1638. Les Hospitalières s'installèrent dans une maison de la basse-ville. Elles y passèrent quelques semaines. Elles ne purent s'installer dans leur vrai monastère qu'à partir de l'été 1644, qui n'était pas encore terminé. Elles aidèrent à la construction tout en soignant les malades.

Le 15 octobre 1654 commença l'agrandissement de l'Hôtel-Dieu, en raison de l'augmentation de la population coloniale, ainsi qu'en 1672. La duchesse d'Aiguillon paya les travaux ces deux années. Elle mourut le 17 avril 1675 et la nouvelle n'arriva à Québec que par les vaisseaux de l'été :

« Elles (les Hospitalières), lui firent dire un « annuel » de messes et plusieurs services [...]

Toute l'église avait été tendue en noir, depuis la voûte jusqu'en bas ».

L'année 1681 comptait vingt six religieuses à l'Hôtel-Dieu de Québec pour une population s'approchant des 10000 habitants.

L'hôpital subit d'autres travaux d'agrandissement au mois d'octobre 1695 et ils se terminèrent à la fin de l'année 1698.

De 1665 à 1759, l'établissement tenait le rôle d'hôpital militaire, expliquant la venue des passagers du vaisseau du Roi *Le Rubis* en 1740, qui sera un peu plus développé plus tard.

Le 7 juin 1755, un incendie se déclara à l'Hôtel-Dieu de Québec. Il fut dévastateur et il n'épargna rien. Les causes de l'incendie étaient de nature criminelle, deux matelots soignés à l'Hôtel-Dieu montèrent sur le toit, par un jour de grand vent, et mirent le feu. Un mécontentement envers la mère Hospitalière semblait à l'origine de ceci.

Le 23 novembre 1755, les Hospitalières décidèrent de reconstruire leur monastère. Les travaux commencèrent au printemps 1756 et furent finit au milieu de l'été de 1757. Elles rentrèrent au monastère le 1^{er} août 1757.

En 1756 débute la guerre de sept ans, conflit majeur qui se déroula en Europe, en Amérique du Nord et en Inde, opposant le Royaume de France et le Royaume de Grande Bretagne.

Le 12 juillet 1759, les Anglais débutèrent les bombardements à Québec. Deux jours plus tard, les religieuses se retirèrent dans un autre monastère, plus à l'abri. Elles y retournèrent au milieu de septembre 1759. Dès la prise de la Nouvelle-France par les Anglais, il leur servit pour différents besoins militaires, jusqu'en 1784. La même année, il rouvrit ces portes à la population mais avec un nombre de lits inférieurs à celui qu'il contenait avant l'incendie du 7 juin 1755, soit dix huit au lieu d'une cinquantaine.

En 1825, un agrandissement permettait d'accueillir beaucoup plus de malades :

« Le répertoire de François Rousseau souligne que des services réguliers de médecine et de chirurgie y sont alors organisés et que les praticiens commencent à y enseigner. De plus, il ajoute que cette nouvelle vocation de l'hôpital sera consacrée officiellement en 1855 lorsque l'Hôtel-Dieu devient le premier hôpital d'enseignement affilié à la Faculté de médecine de l'Université Laval. En 1890, alors que l'établissement compte tout juste une centaine de lits, la communauté s'engage à financer la construction du pavillon d'Aiguillon, qui porte le nombre de lits à 135. Cette nouvelle aile, comme le précise François Rousseau dans son répertoire, marque l'entrée de l'Hôtel-Dieu dans l'ère de la médecine telle que nous la connaissons aujourd'hui » d'après les fonds d'archives Hôtel-Dieu de Québec (1639). François Rousseau est l'auteur de l'ouvrage *La croix et le scalpel*, retraçant l'histoire des

Augustines et de l'Hôtel-Dieu. Ce pavillon fut démoli en 1953 et remplacé par un édifice de quatorze étages. Les besoins augmentèrent au fil des années et des agrandissements virent le jour en 1931 et en 1961. Le nombre de lits passa de 375 en 1931 à 578 en 1961.

En novembre 1995, l'Hôtel-Dieu de Québec s'intégra au Centre hospitalier de Québec (CHUQ), composé également du Centre hospitalier de l'Université Laval (CHUL) et de l'Hôpital Saint François d'Assise (annexe I et II).

Il s'agit aujourd'hui d'un hôpital de soins, d'enseignement et de recherche. Il a développé une expertise particulière, surtout en néphrologie et en oncologie. Il fut administré par les Augustines jusqu'en 1962.

B. L'apothicaire dieppois Féret

Jacques-Tranquillain naquit vers 1698, certainement dans la région des Andelys, mais cela reste encore inconnu.

Féret était fils d'un chirurgien normand, et deviendra maître-apothicaire pour s'établir à Dieppe lors de l'année 1723. Avant d'y parvenir, il fit quatre années réglementaires d'apprentissage chez son oncle Jean Havard à Rouen entrecoupée d'une année à Paris, en 1721 et/ou 1722. Il y suivit les cours de botanique de Bernard de Jussieu et ceux de chimie de Guillaume-François Rouelle. Ils devinrent rapidement de très bons amis. Il rencontra également Buffon et Daubenton. De plus, il se découvrit une vocation de naturaliste lors de ses visites au Jardin du Roi.

A l'obtention de sa maîtrise, il s'installa en 1723 à Dieppe, « grande rue, près le Puits Salé », aujourd'hui 4 rue de la Barre où il y a toujours une pharmacie, dans l'officine « A la ville de Paris ». Il commença alors à constituer un cabinet de curiosité, qu'il ne cessa d'accroître pendant trente cinq ans.

Il mettra également au point une Eau vulnérable balsamique qui fut « en grande réputation à Paris et en tous lieux...pour ses grandes propriétés puisqu'elle peut suppléer à l'Eau de Mélisse des Carmes, à l'Eau des Jacobins et aux autres pareilles Eaux, et qu'elle en possède de particulières que les autres n'ont pas » (annexe IV). Elle se vendait à Rouen par Guerbois, rue aux ours, et chez Delaplace à Paris. Il en envoyait également beaucoup aux Sœurs Augustines à l'Hôtel-Dieu de Québec. Elle était conditionnée dans une bouteille en verre blanc, en forme de rouleau, munie du cachet du Sieur Féret, à trente sols la bouteille chez lui et à trente cinq sols à Paris.

En 1741, il se fit élire garde (voulant dire président) de la communauté, ainsi que plusieurs autres fois ultérieurement.

A cet époque les temps étaient plutôt durs et Féret envisagea de vendre une partie voire la totalité de son cabinet mais il ne trouva aucun acheteur. Pour augmenter ses revenus, il donnait des consultations par correspondance, et vendait en plus de ses remèdes et de ses drogues, du vin, de la dentelle, de l'ivoire, et faisait office d'épicerie. Il prenait également pension contre rétribution chez lui, pour visiter son cabinet.

Quelques produits que Féret étaient présents dans son apothicairerie :

- Antimoine préparé 3 sols la livre
- Antimoine diaphorétique non lavé 5 livres la livre
- Kermes minéral 24 sols la livre
- Mercure liquide 3 sols la livre : précipité vert, blanc ou rouge qui en étaient des dérivés
- Syrop d'armoise simple 2 sols la livre
- Syrop d'armoise composé 4 sols la livre pour « vider les mauvaises humeurs »
- Syrop de coing 3 sols la livre « pour fortifier l'estomac »
- Syrop de cinq racines apéritives 2 sols la livre
- Syrop de guimauve 2 sols la livre
- Syrop de nénuphar 2,8 sols la livre (dit herbe aux moines, herbe du curé, qui avait la réputation d'être anaphrodisiaque)
- Chocolat de Saure 3 sols la livre
- Chocolat à la vanille 2 sols la livre
- Eau de mélisse composée 6 sols la pinte
- Eau de Reine de Hongrie 14 sols la pinte
- Eau thériaque 12 sols la pinte
- Eau de vie de Gayac 3 sols la pinte
- Vin d'absinthe 1 sol la pinte
- Thériaque céleste 8 sols l'once
- Electuaire de thériaque commune 3 sols la livre

Lors de l'année 1752, il rédigea un mémoire traitant du « déplacement des coquilles fossiles », dont pour quoi il avait une grande passion. Pour Féret, il n'y avait nul doute qu'il s'agissait auparavant d'êtres vivants mais cela souleva pour lui certaines interrogations. Comment se faisait-il que des organismes ayant vécu dans la mer et sur terre véussent

ensemble ? Dans son mémoire, il attribuait au Déluge le « bouleversement général de la matière qui compose le globe terrestre ». Féret ne pouvait pas s'affranchir de la tradition biblique mais il émit de pertinents commentaires à propos des conditions dans lesquelles se sont fossilisées les coquilles.

Vers la fin de sa vie, Féret fut secondé par son fils Jean-Jacques Féret, qui fit deux années d'études à Paris et une à Montpellier. Il racontait tout ceci aux sœurs Duplessis, dans ces dernières lettres. Son fils, contrairement à Féret, n'avait aucune ambition scientifique ni muséologique.

Jacques-Tranquillain Féret mourut à soixante cinq ans, le jour de Noël 1759, à son domicile. Cette date de décès soulevait néanmoins quelques interrogations par rapport aux lettres des Sœurs Augustines. La lettre du 4 novembre 1751 de Geneviève de l'Enfant Jésus s'adressait au fils Jean-Jacques Féret lui écrivant qu'elle avait appris le décès de Féret, par le capitaine d'un vaisseau, M. Salois. Il ya presque dix ans de différences entre les deux dates.

A sa mort, son fils Jean-Jacques Féret (1727-1784) lui succéda ainsi que son petit fils Claude-Jacques Féret (1761-1829). Puis ce fut Anatole Lemaître qui remplaça le petit fils de Féret. A l'occasion de ses travaux de réfection de l'officine en 1873, il retrouva une inscription attestant de la date d'origine de celle-ci, qui était 1683. Cette officine possédait une très belle enseigne. Elle datait du début du XVIII^e siècle. Elle fut entretenue par M. Lemaître durant ces travaux mais également par son successeur, Jean Cassel (1875-1949). Il confia l'enseigne, vers 1910, à deux décorateurs lillois, Gorrier et Vermeerch, afin qu'ils la restaurent. Elle est aujourd'hui conservée au Château-Musée de Dieppe (annexe III).

C. Le contexte historique de l'époque

La correspondance entre les sœurs Duplessis et l'apothicaire dieppois Féret se déroula entre 1733 et 1752, au milieu de la troisième guerre inter-coloniale. Elle commença en 1744 et prit fin en 1748. Cette guerre opposait la France au Royaume de Grande Bretagne, au niveau de leurs colonies en Amérique du Nord, ainsi qu'en Inde. Cette période fut précédée de trente années de paix, entre 1714 et 1744. Durant ces années dites « de paix », les deux Royaumes renforcèrent leurs positions en érigeant forts et forteresses sur leur territoire. Les Français battirent la forteresse de Louisbourg sur l'Isle Royale (ou île du Cap Breton).

Un conflit, autre que la pêche et la fourrure, laissait présager une entrée en guerre des deux côtés. Il s'agissait d'un territoire à l'Ouest des Appalaches, la vallée de l'Ohio. Les Anglais considéraient qu'il était le prolongement naturel de leur territoire tandis que les Français ne voulaient pas sacrifier la route les menant en Louisiane, une autre de leurs colonies.

La Nouvelle-France n'avait pas les moyens militaires nécessaires pour lancer de grandes attaques contre les Anglais, et se contentait de villages de Nouvelle-Angleterre. Du côté Anglais, les habitants de Boston, ville appartenant à la Nouvelle-Angleterre, décidèrent de faire tomber la forteresse de Louisbourg. Ils s'organisèrent, et en 1745 ils assiégèrent Louisbourg, qui capitula quarante jours plus tard, à la grande stupéfaction des Français. Ils pensaient la forteresse imprenable. La France tenta de reprendre celle-ci en 1745, mais ce fut un échec. Néanmoins, en Inde, elle réussit à s'emparer d'un comptoir d'épices important pour l'Angleterre, Madras.

En 1748, le 18 octobre, la fin de la guerre fut déclarée par le Traité d'Aix-la-Chapelle. Il permit de revenir aux positions d'avant guerre, c'est-à-dire qu'il restitua Louisbourg à la France ainsi que Madras à l'Angleterre.

Les sœurs Duplessis, dans leurs lettres, témoignaient de ce climat de guerre :

« la guerre nous a fait prendre trois vaisseaux qui venoient a Quebec et qui fon grand tort a la Colonie, tout en ayant excessivement rencheri, on nous fait esperer une paix prochaine et nous la demandons a Dieu avec ardeur car nous serions fort a plaindre si la guerre duroit longtemps.

Il n'y a point moyen de vous envoyer cette année il n'y a point icy de vaisseau de Roüen ni du Havre je continüe de faire s recherches quoy quelles ne reussissent pas toutes on me promet » *Nova Francia*, volume VI, page 42, lettre de Sœur Marie-Andrée de Sainte Hélène, du 30 octobre 1744. La guerre avait déjà commencé, et perturbait déjà les liaisons maritimes.

« nous ne sçavons a quoy attribuer la privation (des envois de Féret) ou nõ sommes des vaisseaux de france qui ne sont point arrivez, nous ne sçavons pas meme sils sont partis, et nõ ignorons tout ce qui se fait en europe » *Nova Francia*, volume VI, page 47, lettre du 26 octobre 1745, de Marie-Andrée Duplessis. Les Sœurs Duplessis n'avaient pas d'informations concernant le déroulement de la guerre, que ce soit au Canada ou en Europe.

« les Anglois nō menasse fortem^t de nous venir attaquer le printems prochain, et infailliblem^t nō les verons si la paix nest pas faite, Comme on ne recoit pas de vaisseaux dans la Nouvelle Angleterre non plus quicy nous jugeons quil y a en Europe bien du mouvement et que les Couronnes se choques terriblement nous prions Dieu den tirer sa gloire et de nous donner la paix avec les hommes et avec luy » *Nova Francia*, volume VI, page 49, lettre de Geneviève de l'Enfant Jésus du 4 novembre 1745.

« Nous sommes dans un autre monde ou nous n'entendons plus parler de nos amis de france, le commerce est si interrompu que nous ignorons si vous estes encore vivant » *Nova Francia*, volume VI, page 50, lettre de Marie-Andrée Duplessis du 7 octobre 1746.

« la paix qu'on nous assure doit fournir plusieurs évenemens dont le recit ne peut que faire plaisir, je suis bien aise quelle nō facilite notre petit commerce » *Nova Francia*, volume VI, page 55, lettre de Geneviève Duplessis du 2 novembre 1748.

« je ne vois pas que la paix est causée beaucoup de joye populaire on ne la tient pas de longue durée, nous avons de nouveaux impots que lon aime moin que la guerre, il faut exposer ses factures au Bureau dont on tire des copies, ce qui ne doit pas plaire a chaque particulier il faut metre sil vous plait Monsieur sur une feüil volante le memoire de ce que vō pouriez nō envoyer pō en faire une declaration a part » *Nova Francia*, volume VI, page 112, lettre de Geneviève de l'Enfant Jésus, du 8 octobre 1749.

Les lettres des Sœurs Augustines sont un vrai témoignage de cette époque, que ce soit aux prémices de la guerre, pendant celle-ci et à l'après-guerre.

D. Les sources

Les lettres des sœurs Duplessis.

Le fond ancien, local et régional de la bibliothèque municipale de Dieppe possède les lettres des sœurs Duplessis adressées à l'apothicaire Féret.

Les lettres ne sont pas toutes uniformes mais deux tailles différentes les distinguent. Un plus grand feuillet de 35,5 centimètres sur 23 et un plus petit de 17,9 sur 11,7 centimètres (annexe X). Les feuillets peuvent être simples ou doubles, selon la longueur de la lettre.

Le papier est en bon état, filigrané, assez rigide et foncé (peut-être à cause du vieillissement) et toujours le même. Les coins sont quelques peu cornés, voire déchirés. Certaines lettres sont trouées mais souvent ces trous correspondent à l'arrachement du cachet de cire.

Les sœurs écrivent avec une encre de bonne qualité, les lettres étant encore lisibles (annexe V, VI, VIII et IX). Elles en changent cependant quelques fois, pour une encre beaucoup plus foncée (annexe VII). Sur certaines d'entre elles, les deux types d'encres sont présentes, chacune correspondant à l'écriture d'une sœur, ou quelques mots rajoutés au dernier moment (annexe XX). Ces petits mots s'ajoutaient à la toute fin de la rédaction, mais aussi verticalement, ou au dos de la quatrième page, à l'envers (annexe XIV, XV). Dans une des lettres, un feuillet simple était ajouté, d'une autre écriture que la lettre première (annexe XIII). En bas à gauche pouvait être noté « M. Féret ».

Les deux sœurs avaient une belle écriture, qui évoluait au fil des années. Geneviève de l'Enfant Jésus avait une belle écriture, plus lisible que celle de Marie-Andrée, mais toutes les deux étaient bien droites. Marie-Andrée Duplessis écrivait plus penché, plus serré et plus grand que Geneviève, qui avait une écriture beaucoup plus aérée.

Elles signaient d'un cachet de cire rouge au dos de chaque lettre, encore présent sur certaines d'entre elles. Le dessin devait représenter l'Hôtel-Dieu de Québec (annexe XXII).

Féret marqua sur de nombreuses lettres à quelles dates il les recevait, où quand il leur répondait (annexe XVII).

Sur le dernier quart de la lettre, les sœurs inscrivaient « Monsieur Féret Maître apothicaire à Dieppe » (annexe XI). A cet endroit pouvait être écrit par Féret « Reçu par Heureux moyne » (annexe XVI).

Le fond ancien de Dieppe possède également des lettres de Charlevoix et de la Sœur de Kerkadiou (annexe XXXIII et XXV).

Le papier paraissait être le même que celui des Sœurs Augustines. Charlevoix signait lui aussi avec un cachet de cire, noir (annexe XXIV).

Les lettres des sœurs Duplessis sont un bien historique précieux. Les lettres de Féret adressées aux sœurs Duplessis n'ont, cependant, pas été retrouvées. Les sœurs les jetaient peut être au fur et à mesure, où alors elles furent brûlées lors de l'incendie du 7 juin 1755.

Néanmoins, ces échanges ne nous apprennent pas dans quelles circonstances ces trois personnes se sont connues. On peut supposer que cela fut par l'intermédiaire des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Dieppe, et voire par celui de leur chère amie Mère Saint Laurent, très souvent citée par les sœurs Duplessis.

On peut souligner l'importance du travail de conservation des documents anciens, faisant partie du patrimoine historique des relations franco-canadiennes. En effet, les lettres sont très bien préservées et dans un très bon état.

II. La part pharmaceutique des lettres des sœurs Duplessis

A. Les drogues adressées à Féret par les sœurs Duplessis.

La correspondance entre l'apothicaire Féret et les sœurs Augustines de l'Hôtel-Dieu de Québec avait pour but premier le partage de connaissances au sujet de produits thérapeutiques propres à leur pays et l'envoi de ceux-ci. La médecine prenait une grande place dans leurs échanges sans pour autant être omniprésente. Le contexte historique, les relations amicales de part et d'autre, leur vie respective, ainsi que les demandes de curiosités du côté de Féret pour son cabinet avaient également leur place au sein de ces écrits.

On commencera par étudier les médicaments, plantes, ou préparations envoyés par Sœur Marie-Andrée Duplessis et sa sœur, Sœur Geneviève Duplessis à l'apothicaire dieppois.

1. Les rognons de castor.

Le premier produit demandé par l'apothicaire était le rognon de castor (annexe XXVI). L'animal en question correspondait au castor du Canada, *Castoreum canadensis*, et non le castor européen, *Castoreum fiber*.

Ce castor, mâle ou femelle, possédait quatre glandes situées dans l'aine. Deux de ces glandes étaient nommées « rognons huileux », qui sécrétaient un liquide musqué. Les deux autres glandes s'appelaient « rognons tondreux » d'où était extrait le Castoreum.

Les « rognons huileux » s'utilisaient par les chasseurs, le liquide musqué servant d'appât. Ils en imprégnaient leurs pièges. Les « rognons tondreux » pouvaient s'utiliser sous forme d'emplâtre pour les contusions et sous forme d'infusions pour les affections des bronches ou de l'estomac.

D'après Jean Marius dans son livre *Traité du castor, dans lequel on explique la nature, les propriétés, et l'usage médico-chymique du Castoreum dans la médecine*, de 1746, le « Castoreum est un remède universel qui guérit tous les maux ». Il était bon pour un grand nombre de pathologies, n'ayant pas de liens les unes avec les autres. Il guérissait la goutte, l'épilepsie, les maux de tête, le mal de dent, la surdité, la fièvre, la pleurésie, la tuberculose, les abcès, les coliques, les insomnies et la folie. Dans son ouvrage, chaque maladie possédait une ou plusieurs formules thérapeutiques comprenant le Castoreum.

Il avait été mis en évidence que cette huile contenait de l'acide salicylique, expliquant peut-être quelques unes des propriétés qui lui étaient attribuées par Marius.

Il causait également l'avortement, semblait bon pour les chutes « de fondement », les gonorrhées, ramollissait la dureté du foie, il apaisait les douleurs sciatiques, guérissait les obstructions des reins, les parasites du cuir chevelu comme la teigne ou les poux, était un très bon stomachique, luttait contre les vertiges et les tremblements, fortifiait la vue, apaisait les coliques néphrétiques.

La formule suivante était extraite de l'œuvre de Jean Marius :

« La composition suivante, comme un préservatif contre l'épilepsie :

Prenez Huile de Rue

de Vers de terre

de Lauriers

de Castoreum

Mêlez toutes ces drogues, avec quelque peu d'eau de vie. »

Cette formule n'en était qu'une parmi tant d'autres, chaque affection ayant plusieurs remèdes.

Le Castoreum était aussi inclus dans la *Pharmacopée universelle contenant toutes les compositions de pharmacie qui sont en usage dans la médecine, tant en France que par toute l'Europe ; leurs Vertus, leur Doses, les manières d'opérer les plus simples et les meilleurs*, de Nicolas Lémery, de 1697. Dans sa Pharmacopée universelle le Castoreum, cité de nombreuses fois, s'utilisait soit en principal composant soit en composant complémentaire.

Le Castoreum était, en outre un constituant parmi tant d'autres de nombreux autres médicaments :

- Huile de Castoreum simple :

Cette huile se faisait à partir de Castoreum, d'huile vieille et de vin. Il se pulvérisait grossièrement, puis se recouvrait d'huile et de vin. Le tout était placé dans le fumier chaud ou au soleil pendant six jours, pour « laisser digérer la matière ». Après cette étape, un passage au bain-marie bouillant durant six à huit heures était nécessaire.

Les différentes indications de cette Huile comprenaient les maladies du cerveau « qui viennent d'une pituite crasse », pituite étant un synonyme de phlegme. Elles possédaient des vertus pour la paralysie, les convulsions, la léthargie, les frissonnements, « on en frotte les épaules et l'épine du dos », et pour les maladies de la matrice, désignant les maladies de l'utérus.

Il existait d'autres manières de préparer l'huile de Castoreum dont une où il n'y avait pas besoin de feu. Trois onces de teinture de castor mêlées à une livre d'huile d'olive suffisaient. L'autre était une distillation chimique directe à feu doux puis fort sur la fin. On extrayait une huile fétide, dite excellente pour les pathologies citées.

- Huile de Castoreum composée, reformée :

La base de cette formule était celle de Jacques Manle, Huile de Castoreum composée. Nicolas Lémery ne semblait pas d'accord concernant la trop petite quantité de Castoreum utilisée, et d'un trop grand nombre de plantes présentes mais inutiles d'après lui.

Elle était estimée plus efficace que la première pour les mêmes indications. Elle s'utilisait pour la surdité et le bruissement des oreilles où quelques gouttes y étaient instillées.

Ces deux préparations correspondaient à celles où le Castoreum était le composant principal.

L'huile de castor figurait dans de nombreuses préparations, de formes galéniques et d'indications différentes, tout au long de cette Pharmacopée :

- Eau d'Hirondelle :

Elle était préconisée pour l'épilepsie, l'apoplexie, la paralysie et les vertiges.

- Philonium Persique :

Il permettait l'arrêt d'hémorragies. Il pouvait être bon pour les douleurs abdominales dites « cours du ventre » et pour empêcher l'avortement.

- Grande Athanasia d'Avicienne :

Cela calmait « les vapeurs », apaisait les douleurs et adoucissait « les férocités âcres qui descendent sur la poitrine », excitait le sommeil, résistait à la malignité des humeurs et luttait contre les coliques.

- Confection Archigène :

Elle était indiquée pour « abattre et apaiser les vapeurs hystériques », calmer la toux, arrêter l'hémoptysie, les cours du ventre, « résister à la corruption » et exciter le sommeil.

- Confection Anacardine :

Elle se préparait pour les coliques venteuses, pour calmer les vapeurs, purifier le sang et fortifier le cerveau.

- Electuaire d'Ail :

L'Electuaire d'Ail agissait sur les coliques néphrétiques et venteuses, résistait à la malignité des humeurs, on s'en servait dans le temps de pertes.

- Elixir épileptique, de Crollius (Oswald Croll) :

Oswald Croll était professeur de médecine à l'Université de Marbourg et alchimiste allemand.

Cet élixir s'utilisait pour combattre l'épilepsie et les autres maladies du cerveau. La formule contenait aussi de l'ongle d'élan (les propriétés thérapeutiques du pied d'élan seront développées dans le paragraphe suivant).

- Elixir, ou Essence anti hystérique, de la mort :

Il se donnait contre les maladies de la matrice, pour exciter les mois ou l'accouchement, abattre les vapeurs, la paralysie, l'épilepsie, exciter la sueur, pour la fièvre maligne et la peste.

- Huile contre la surdité :

Cette Huile était résolutive, adoucissante, atténuante pour la surdité acquise.

- Baume de Guidon (à base de suc de Castoreum) :

Ce baume s'utilisait dans les ulcères de la matrice et de la vessie, et pour abattre les chaleurs.

- Emplâtre épileptique :

Il fortifiait le cerveau, préservait de l'épilepsie. Il était à appliquer sur la suture coronale (la suture coronale ou suture fronto-pariétale correspondait à la jointure transversale entre l'os frontal et les os pariétaux). Dans cette formule, le pied d'élan se retrouvait également.

- Le Grand Philonium :

Il calmait la douleur, le rhume, les nausées, abattait les vapeurs, excitait le sommeil, calmait les coliques. Il permettait également de résister aux venins.

- Musa Enea :

Il atténuait les coliques, calmait la douleur, résistait aux venins et provoquait le sommeil.

- Thériaque reformée de M. d'Aquin :

Cette Thériaque avait les mêmes vertus que celle d'Andromaque mais agissait avec plus de force. Cette dernière sera plus explicitée dans la partie des médicaments envoyés par Féret.

- Pilule utérine, de Mynsicht :

Elle excitait les mois aux femmes.

- Pilule anti-épileptique :

Elle était indiquée pour l'épilepsie.

Le Castoreum s'appliquait également localement pour fortifier les nerfs (d'après le *Traité des drogues simples*, de Lémery).

On retrouvait, dans la *Pharmacopée universelle* de Nicolas Lémery, de nombreuses propriétés thérapeutiques du Castoreum énoncées par Jean Marius. Néanmoins toutes n'y figuraient pas.

Un siècle plus tard, on retrouvait, en 1835, dans *L'Encyclographie des sciences médicales* publiée par La société encyclographique des sciences médicales, Montagne-aux-herbes-potagères, 55, une utilisation du Castoreum moindre mais présente. Il était utilisé pour ces facultés « à modifier l'état actuel du cerveau et du système nerveux, facultés spéciales, admises par un grand nombre de praticiens distingués, depuis Aetios et Alexandre de Tralles jusqu'à nos jours ». Aetios et Alexandre de Tralles étant des médecins Grecs de l'Antiquité. Il se donnait notamment pour les convulsions, les palpitations du cœur, les hoquets convulsifs, l'hystérie, l'hypochondrie, l'épilepsie, l'asthme nerveux. Il déclenchait les menstruations par une action antispasmodique au niveau de l'utérus, l'aménorrhée étant causée par un état de spasme important. Il était également préconisé dans les maladies aiguës du poumon, « dont la solution par les sueurs ou les crachats est empêchée par un état de spasme, que fait reconnaître l'état du pouls et la gêne des mouvements de la respiration ».

Au niveau local, il faisait cesser le bourdonnement d'oreille et s'il était placé sous les narines, ses vapeurs calmaient les vertiges.

Le Castoreum se retrouvait également au XXème siècle. Il faisait parti des substances présentes dans le *Formulaire de Thérapeutique et de Pharmacologie*, de M. Loeper et A. Lesure, trente cinquième Edition 1945. Ses propriétés thérapeutiques étaient réduites à antispasmodique et emménagogue.

Aujourd'hui, dans la *Pharmacopée Française*, onzième Edition, le Castoreum n'est plus présent dans les monographies.

Au fil des années, son utilisation a diminué, en partie par le fait que cette substance ne possédait pas toutes ces propriétés diverses et variées mais également par la progressive disparition du castor, en Amérique du Nord et en Europe. Elle était due au commerce de sa fourrure et de sa viande, mais également à l'usage du Castoreum en thérapeutique.

Néanmoins, il reste toujours présent en parfumerie.

2. Le pied d'élan.

Le deuxième élément thérapeutique demandé par Jacques-Tranquillain Féret était le pied d'élan. L'élan ou orignal, *Alces americanus*, est le plus grand cervidé actuel. On le recherchait surtout pour son ongle et, surtout, l'ongle gauche.

Il se retrouvait dans la *Pharmacopée universelle* de Lémery dans un remède dit « décoction céphalique ». Dans cette préparation, il était nécessaire de râper le pied ou l'ongle d'élan, de couper en petits morceaux du gui de chêne et des racines de pivoine mâle et de benoite. Le tout bouillait dans trois pintes « d'eau commune » à un feu modéré jusqu'à une diminution du tiers de la liqueur. Il fallait ajouter des baies concassées de genévrier, des herbes (feuilles de sauge, de bétoine, de marjolaine et de basilic en quantités égales), et des fleurs (stoechas, œillet, muguet et tilleul toujours en quantités égales). Le tout était bouilli en une fois, pour que les odeurs se dissipent. La décoction se coulait une fois refroidie et ne se conservait que très peu de temps une fois faite (deux jours par temps chaud contre quatre jours par temps froid).

Les indications de cette décoction comprenaient les maladies du cerveau, et plus particulièrement l'épilepsie, l'apoplexie et la léthargie. La dose était de deux onces jusqu'à six.

Mais Nicolas Lémery, dans son chapitre Préparation de la Corne de Cerf, de l'Ivoire, du Crâne humain, du Pied d'Elan et des Os des Animaux (XLVIII) écrivait que ce pied d'élan n'avait pas à être utilisé : « on doit aussi râper le pied d'élan et les os, si on veut les mettre en poudre ; mais il n'est point nécessaire d'en faire aucune préparation ».

Il décrivait également l'élan dans son *Dictionnaire ou traité des drogues simples*. Il y notait que l'élan était sujet à tomber dans l'épilepsie (permettant de le chasser plus facilement) et qu'« il s'en délivre en fourrant l'ongle de son pied gauche dans son oreille ». Il s'agissait de la raison pour laquelle l'ongle du pied gauche arrière était plus estimé en médecine que le

droit. L'ongle se choisissait en fonction de plusieurs critères. Il devait être pesant, compact, uni, luisant et noir. Il contient beaucoup de sels volatiles et d'huile. Il s'employait comme remède pour l'épilepsie. Néanmoins, écrivait Lémery, si un petit morceau était porté au cou en amulette ou en bague, « ces amulettes ne produisent rien ». Il indiquait également que « les autres pieds sont aussi salutaires que le gauche car l'effet ne vient que du sel volatile mais on ne le met pas en usage ».

Le pied d'élan était aussi présent dans la *Pharmacopée universelle raisonnée, où l'on trouve la critique des principales préparations*, par M. Quincy, médecin de Londres, de 1749. On le retrouvait dans deux formules de poudre.

- La Poudre antiépileptique (*Pulvis Epilepticus*) :

Elle ressemblait à la décoction céphalique de Lémery. Elle réunissait du gui de chêne, de la racine de pivoine mâle, une once de chacun ; du crâne d'homme et du pied d'élan, une demie once chacun. Il se disait efficace surtout grâce à la présence du pied d'élan car « les autres ne sont dans cette classe que par imagination et enthousiasme ».

La deuxième préparation se nommait la Poudre Précieuse de Kuffer (*Pulvis Pretiosus Kufferi*). Il fallait du pied d'élan, de la vraie licorne, des perles fines, du gui de chêne, des coraux rouge, des coraux blancs, de la corne de cerf préparée sans feu, quatre scrupules de chaque sorte ; de la racine de pivoine, une once et quatre scrupules. Le tout se mélangeait et se réduisait en une poudre très fine.

Les indications thérapeutiques comprenaient la fièvre « continue et ardente », la petite vérole, la rougeole, les « maladies pourpreuses et qui ont de la malignité ». Elle passait aussi pour cordiale. Elle se prenait à la dose d'un scrupule jusqu'à un gros et demie, ou sur la pointe d'un couteau trois ou quatre fois par jour.

La poudre antiépileptique s'appelait également poudre de Guttete. Elle se retrouvait dans la *Pharmacopée universelle* où elle était préconisée dans l'épilepsie des enfants et des personnes âgées, mais aussi dans l'apoplexie et les maladies du cerveau. L'auteur de cette formule était inconnu. Seule son origine était connu, car gutteta venait du patois du Languedoc et voulait dire « épilepsie ». Cette préparation faisait également partie de la *Pharmacopée maritime occidentale du XVIIIème siècle* et aussi du *Dorvault* de 1875 avec la formulation suivante :

« du gui de chêne : 4 g ;

du dictame blanc : 4 g ; (écorce de la racine de la fraxinelle) ;

des racines de pivoine : 4 g ;
des graines de pivoine : 4 g ;
des graines d'arroche : 2 g ; (chénopode des jardins) ;
du corail rouge : 2 g ;
de l'ongle d'élan : 4 g. »

Elle se préparait par contusion, trituration ou mouture.

Le pouvoir thérapeutique du pied d'élan était sujet à critiques mais il restait tout de même présent dans de nombreux ouvrages. Cette histoire « d'épilepsie de l'élan », véhiculée par de nombreux auteurs, trouvait sa source en Lituanie. Un élan poursuivi par des chasseurs était, disait-on, soudainement tombé, pris d'une crise d'épilepsie. Par la théorie des signatures « les semblables soignent leurs semblables » le pied d'élan fut reconnu comme un précieux remède contre l'épilepsie. Cette croyance datait du XVIème siècle et avait persisté approximativement deux siècles. Elle ne fut réellement contestée que par quelques naturalistes comme J.C Valmont de Bomare (1731-1807) dans son *Dictionnaire raisonné universel d'histoire naturelle*, en 1802 :

« Si l'on peut croire que cet animal soit sujet à l'épilepsie, on ne croira cependant pas que lorsqu'il est attaqué de l'accès de ce mal, il s'en guérit en portant son pied gauche jusque dans son oreille & que la corne de ce pied nommée ungula alces est un remède infailible pour l'épilepsie surtout lorsqu'on dit que le simple attouchement de cet ongle porté en bague ou en amulette, guérit de cette funeste maladie, s'il pouvoit être de quelque utilité, ce seroit rapé & mis dans quelques infusion à cause du sel volatil qu'il contient. Les médecins du siècle précédent faisoient beaucoup de cas de cet ongle pour la maladie ci-dessus indiquée : il entre encore dans la composition de la poudre de *Guettette*. Ce remède paroît avoir perdu de son crédit, & nous croyons que c'est avec raison ».

Le pied d'élan fut également critiqué par le professeur Jean Goulin (1728-1799) dans son *Abrégé de l'Histoire Naturelle à l'usage des élèves de l'Ecole Royale Militaire*, en 1777, et le docteur en médecine Jean-Emmanuel Gilibert (1741-1814), qui vécut quelques années en Lituanie où il enseignait l'Histoire naturelle et la médecine.

Le pied d'élan, et plus particulièrement son ongle, n'avait prouvé aucunement une quelconque utilité thérapeutique.

3. Le sucre d'Erable.

Le troisième envoi des Sœurs Augustines correspondait au pain de sucre d'Erable, Erable ou *Acer* en latin.

Elles faisaient parvenir à l'apothicaire dieppois deux sortes de pains, le pain de sucre d'érable et le pain de sucre de plaine. Elles expliquaient leurs différences dans leurs lettres :

« La différence seule qui se trouve entre ces deux sortes de sucres c'est que l'un est tiré d'un arbre que l'on nomme Erable et l'autre d'un arbre qu'on nomme plaine, on trouve ce dernier plus doux et meilleur pour la poitrine que celui d'érable, quoiqu'on se serve icy des deux pour le Rhume et pour adoucir ou apaiser la toux, on en met un peu dans la bouche comme on ferait de certaines tablettes de réglisse ou autre, on en fait aussi du sirop qui a la même propriété, on le boit mêlé avec de l'eau ».

Le sucre de plaine était le produit de l'érable à fleurs rouge, *Acer rubrum*. Il s'agissait d'un arbre d'environ vingt mètres de hauteur, s'élargissant avec l'âge, possédant des feuilles tri-ou penta lobées. Elles étaient d'un vert clair sur la face extérieure et blanchâtre sur la face intérieure. Elles prenaient une couleur rouge vif à l'automne.

Le sucre d'érable était le produit de l'érable blanc ou sucré, *Acer saccharinum*. Il s'agissait d'un grand arbre de vingt cinq mètres de haut pour vingt mètres de large. Son tronc court était gris clair. Les feuilles possédaient cinq lobes profonds, vert clair dessus et vert argenté dessous. Elles devenaient jaunes ou rouges en automne.

Lémery, dans son *Traité des drogues simples* écrivait :

« En Canada, il sort de l'Erable une sève ou liqueur douce au goût, laquelle étant recueillie et évaporée, il en demeure un sucre gris qui a le goût du sucre ordinaire ; quelques uns l'appellent manne d'Erable mais c'est plutôt un sucre »

La sève était exploitée au printemps, elle était claire et limpide, un peu sucrée. On la recueillait par incisions qui allaient jusqu'au bois. On l'évaporait dans des chaudières puis la brassait vigoureusement dès qu'elle commençait à s'épaissir pour éviter qu'elle ne brûle. On obtenait un sucre presque transparent, roussâtre à odeur et saveur agréable.

Dans son ouvrage *Connaissance pratique des médicaments les plus salutaires, simples et composés, officinaux et extemporanés ou magistraux, internes et externes, etc. ou nouveau dispensaire*, 1775, le chimiste et médecin anglais, William Lewis (1714-1781) décrivait les deux types de sucres, la récolte de la sève et leurs utilisations thérapeutiques :

« La liqueur sucrée qu'on retire au printemps dans le temps que les boutons des érables s'ouvrent, & qui a un goût d'herbe désagréable, est un bon antiscorbutique usité dans le pays

[...] il passe pour pectoral, adoucissant, propre à calmer les toux violentes, & plus efficace que le sucre de cannes dans les maladies de poitrines avec irritation, plaie ou ulcère ; il s'emploie au Canada aux mêmes usages que le sucre de cannes ».

Le sucre d'érable aujourd'hui a une utilisation beaucoup plus alimentaire que thérapeutique.

4. Le capillaire du Canada.

Le capillaire du Canada était presque toujours présent dans les envois des sœurs Duplessis. Le nom latin de cette plante était *Adiantum americanum* (aujourd'hui le nom d'*Adiantum pedatum* est beaucoup plus utilisé, annexe XXVII).

Pierre-François-Xavier de Charlevoix (1682-1761) décrivait ce végétal dans son ouvrage *Histoire et description générale de la Nouvelle France* :

« Cette plante à la racine forte petite, & enveloppée de fibres noires fort déliées. Sa tige est d'un pourpre foncé, & s'élève en quelques endroits à trois ou quatre pieds de haut ; il en sort des branches qui se courbent en tout sens. Ses feuilles sont plus larges, que celles de notre Capillaire de France, d'un beau vert d'un côté, & de l'autre, semées de petits points obscurs, nulle part ailleurs cette Plante n'est si haute, ni si vive, qu'en Canada. Elle n'a aucune odeur, tandis qu'elle est sur pied, mais quand elle a été renfermée, elle répand une odeur de violette, qui embaume ».

Il s'agissait d'une espèce de fougère de la famille des *Pteridaceae*. Elle était considérée comme la plus belle fougère du Canada.

« Les Capillaires contiennent peu de phlegme, beaucoup d'huile, médiocrement de sel.

Ils sont pectoraux, apéritifs, excitent le crachat, ils adoucissent les acrez du sang, ils provoquent les mois aux femmes [...] on employe les Capillaires pour adoucir les trenchées des femmes après l'accouchement », écrivait Nicolas Lémery dans le *Traité des drogues simples*. Il existait cinq sortes de Capillaires différents qui étaient l'*Adiantum* commun, l'*Adiantum* blanc (Montpellier), le polythric, le ceterach ou scolopendre et le *salvis vite* ou *ruta muraria*. Il se trouvait également de nombreuses formules à base d'*Adiantum americanum* dans sa *Pharmacopée universelle* :

- Syrop de Capillaire simple

Il nécessitait du capillaire fraîchement cueilli, qui était coupé puis fait infusé chaudement pendant six à huit heures dans de l'eau. Il était bouilli jusqu'à consommation du quart de la préparation puis coulé et filtré. On y ajoutait du sucre blanc pour en faire un sirop.

Il s'utilisait pour la toux, les maladies de poitrine (expectorant). Il adoucissait la matrice après l'accouchement. Il était également bon pour les maux de la rate.

Il se prend par cuillerées, mis dans un julep mais aussi en émulsions ou en tisanes.

Ce sirop peut être rendu plus pectoral, il s'agissait alors du « syrop de Capillaire composé » de Fernel.

- Syrop de Capillaire composé de Fernel

Il nécessitait du capillaire, polytric, sauve-vie, scolopendre vulgaire ou langue de cerfs, de la saxifrage, bétoine et pimprenelle.

Les plantes se laissaient en macération pendant vingt quatre heures, puis étaient mises à bouillir dans de l'eau jusqu'à diminution du tiers de la préparation. Ce mélange se transformait en sirop à l'aide de sucre blanc.

Il possédait des propriétés expectorantes et diurétiques, il aidait à la respiration, était emménagogue, adoucissait « les acretez du sang ». Il se donnait pour les ulcères du poumon, pour les maux de la rate et autres maladies de la poitrine.

La dose allait d'une demie once jusqu'à une once.

- Conserve de Capillaire

Il était nécessaire d'avoir du capillaire fraîchement cueilli et du sucre blanc.

La conserve de capillaire possédait des vertus envers les maladies de poitrine et de la rate.

La dose allait d'une dragme jusqu'à une demie once.

Le capillaire s'utilisait également dans de nombreuses autres préparations, où il n'était pas le principal composé.

- Décoction pectorale

Elle se composait d'écrevisses de rivière, d'orge mondée, de racines de tussilage, d'althea, de grande consoude, de jujubes et de raisins secs mondés de leurs pépins. Des feuilles de pulmonaires, de capillaires, d'hysopes, de scabieuses avaient leur place dans la formule ainsi

que de la réglisse ratissée et concassée. Le tout était bouilli dans deux pintes d'eau jusqu'à consommation du tiers du mélange.

Elle se disait « propre à adoucir et épaissir les férociétés âcres, qui descendent du cerveau sur la poitrine ».

La dose se comprenait entre deux onces jusqu'à dix.

- Autre décoction pectorale

Des raisins secs mondés de leurs pépins, des dattes, figes sèches, orge mondé faisaient partie de cette composition. On faisait cuire le tout dans trois chopines alors réduites en une pinte. Puis on y ajoutait de la réglisse, du capillaire, du lieu terrestre, de la scabieuse, et du tussilage. Le tout était infusé pendant un quart d'heure puis coulé.

Cette décoction possédait des propriétés expectorantes, se donnait pour les toux persistantes, et pour détacher les matières tenaces qui restaient au niveau des poumons, empêchant la respiration.

La dose était de deux onces jusqu'à dix.

- Décoction cordiale

Des racines de scorsonères, de sceaux de Salomon, de chiendents, de tormentilles composaient cette décoction ainsi que des feuilles de bourraches, de trèfles aceteurs, de capillaires, de langues de cerfs. Il s'y ajoutait des fleurs de buglosse, de violette, de rose, de rosée du soleil et de la réglisse bien ratissée. Le mélange était bouilli jusqu'à consommation du tiers.

Elle était propre à fortifier le cœur et résistait à la malignité des humeurs.

La dose allait de deux onces jusqu'à six.

- Oxymel composé pour la difficulté de respirer

Racine d'iris de Florence, de gingembre, d'agarics très blancs faisaient partie de cette préparation ainsi que des feuilles d'hysopes, de marrubes, de piments, d'origan, de scabieuses, de capillaires, et de tussilages. Après avoir coupé et broyé tous ces extraits de plantes, ils étaient cuits et subissaient une forte expression. Il s'y ajoutait à ceci un miel de vinaigre. Le tout cuisait jusqu'à obtenir une consistance d'oxymel.

Cet oxymel possédait des propriétés pectorales, atténuait les matières tenaces des poumons et leur en facilitait la sortie. « Il lâche le ventre ».

- Syrop de Nicotiane composé, de Joseph du Chesne sieur de la Violette dit Quercetan.

Il fallait du suc de nicotiane épuré, et de l'hydromel simple. Des feuilles d'hysopes, de polythrics, de capillaires, des fleurs de tussilage, de stoechas, de violette et de buglosse se mettaient à infuser chaudement pendant deux ou trois jours ainsi que des semences de coton, d'ortie et de chardons bénis, des trochisques récents d'agarics, des feuilles de séné, de la cannelle, du macis et des girofles. On effectuait une forte expression de l'infusion puis on la transformait en sirop avec du sucre à parties égales.

Il s'utilisait pour l'asthme, « pour déterger la poitrine de l'humeur crasse qu'elle peut contenir, pour purger le cerveau, pour lever les obturations. ». La purge s'effectuait d'ordinaire par voie intestinale mais quelques fois par vomissements.

Mais selon l'auteur, le capillaire ainsi qu'une grande partie des plantes du sirop pouvaient être enlevés, privant la nicotiane de ses propriétés émétiques (« syrop de nicotiane composé, reformé »).

- Syrop de Scolopendre, de Fernel

Il comportait de la scolopendre, du houblon, du capillaire, de la cuscute et de la mélisse ainsi que de la racine de polypode de chêne mondé, de la buglosse, de la bourrache et des écorces ou racines de câprier et de tamaris. Le tout se mélangeait et était bouilli jusqu'à réduction du tiers. Du sucre blanc s'ajoutait pour former le sirop.

Le Syrop de Scolopendre se donnait pour l'obturation de la rate et du mésentère. Il avait aussi des propriétés diurétiques. Il était indiqué pour « la mélancolie hypochondriaque » et pour la fièvre intermittente.

La dose se comprenait entre une demi-once à une once et demie.

Lémery faisait remarquer qu'il était possible de faire un « syrop de Scolopendre simple » en faisant une forte décoction de la plante puis en y mêlant du sucre blanc à parties égales. Ce sirop aurait les mêmes propriétés que le « Syrop de Capillaire simple ».

- Trochisque de Valériane

Il se faisait à base de racines de Valériane, d'écorce de racines de câprier, de l'iris de Florence et d'aristoloches longues. Il fallait composer une masse avec le « syrop de capillaire simple ». Ceci formait des trochisques.

Ces trochisques provoquaient l'accouchement, « pour faire sortir l'arrière-faix de la matrice ». Ils levaient l'obstruction de la rate et du mésentère.

La dose allait d'une demi dragme jusqu'à quatre scrupules.

Le capillaire se retrouvait également dans la *Pharmacopée universelle raisonnée, où l'on trouve la critique des principales préparations*, de M. Quincy, médecin de Londres. Il rentrait dans la composition de quelques remèdes bien que sa présence semblait quelques fois inutile. Par exemple dans le « Sirop chicorée avec la rhubarbe, *Sirupus dechichorio cavi rhubarbaro* », doux purgatif et qui purifiait le sang, le capillaire était à hauteur d'une poignée. Cette préparation était abrégée dans la Pharmacopée d'Edimbourg où la fougère n'avait plus sa place. Il en était de même pour l'Electuaire pectoral (où le capillaire n'apparaissait plus dans la Pharmacopée d'Edimbourg) et l'Electuaire LE'NITIF (le capillaire était absent de la Pharmacopée de Londres).

Néanmoins, il restait inscrit dans le sirop de Velar (puissant détersif et purifiant pectoral), dans la Décoction pour le Rachitis et en émollient sous forme de sirop de capillaire mélangé à de la poudre de réglisse et de l'huile d'amande douce (pour l'asthme et les pleurésies, ainsi que pour les abcès).

Les propriétés thérapeutiques de l'*Adiantum* étaient aussi mises en doute par William Lewis dans son livre *Connaissance pratique des médicaments les plus salutaires, simples et composés, officinaux et extemporanés ou magistraux, internes et externes, etc. ou nouveau dispensaire* :

« Le capillaire a été très vanté contre les maladies de poitrine, qui proviennent d'une trop grande fluidité des sucs, & de leur acrimonie, contre les obstructions des viscères, & enfin pour faciliter l'expectoration des phlegmes visqueux. Mais il ne paroît pas que l'on aît aujourd'hui grande confiance en cette plante pour remplir de semblables indications »

En 1827, le capillaire se recensait dans *La Pharmacopée française ou code des médicaments*, où il figurait dans plusieurs sirops (de capillaire, de Maloet...), électuaires, et autres.

En 1840, le *Dictionnaire des dictionnaires de Médecine français et étranger*, par une Société de médecins sous la direction du Docteur Fabre, rédacteur en chef de la Gazette des Hôpitaux, émettait une critique négative :

« Leur action est tellement faible, qu'ils [Capillaire de Montpellier et Capillaire du Canada] n'offrent à l'art de guérir que des agents peu importants ». Ils n'étaient utiles quand tant qu'édulcorant.

En 1945, le *Formulaire de Thérapeutique et de Pharmacologie* de M. Loeper et A. Lesure mentionnaient le Capillaire du Canada et de Montpellier (*Adiantum pedatum* et *Adiantum*

Capillus-Veneris). La partie employée se composait de la plante entière, qui possédait des propriétés pectorales et adoucissantes, à prendre sous forme d'infusion et de sirop.

Aujourd'hui, il est intégré à la liste A des plantes médicinales utilisées traditionnellement de la Pharmacopée Française douzième Edition. La partie employée est la fronde en médecine traditionnelle Européenne et d'Outre-mer.

5. Le Ginseng.

Le ginseng, ou *Aureliana canadensis* (aujourd'hui *Panax quinquefolium*).

Le ginseng à cinq folioles, ou ginseng américain, avait été découvert en 1705 par Michel Sarrazin, médecin du Roi en Nouvelle France. Mais c'était Joseph François Lafitau qui l'identifia comme « l'équivalent » du ginseng asiatique en 1715.

Cette espèce est aujourd'hui menacée d'extinction en partie en raison de sa surexploitation par le passé. Une véritable ruée vers l'or végétal s'organisa entre les années 1747 et 1752. A l'été 1752, la recherche de ginseng atteint son paroxysme. Le 21 août 1752, en Nouvelle France, le gouverneur Duquesne et l'intendant François Bigot émettaient une ordonnance faisant défense aux habitants de cueillir du ginseng dans d'autres terres que celles qui leur appartenaient sans une permission écrite de ceux qui en étaient propriétaires. Ils interdisaient également de cueillir cette racine en dehors d'une période s'étendant du milieu de septembre à la fin de décembre, qui représentait le seul moment de l'année où elle était de bonne qualité.

Le ginseng continuait d'être exporté par le Canada pendant plusieurs années mais il se réduisit. En 1809, le port de Québec n'envoya plus qu'un seul baril de ginseng.

Le ginseng n'était pas très présent dans la littérature du XVIIIème siècle. Nicolas Lémery n'en faisait aucune mention que ce soit dans sa *Pharmacopée universelle*, dans son *Cours de chymie*, ou dans son *Traité des drogues simples*. Charlevoix dans son *Histoire et description de la Nouvelle-France* ne la répertoriait pas. Mais William Lewis, en 1775, comparait le fenouil avec « le ginseng des chinois », dans son ouvrage *Connaissance pratique des médicaments les plus salutaires, simples et composés, officinaux et extemporanés ou magistraux, internes et externes, etc. ou nouveau dispensaire*. En 1827, sa monographie « Panax de Chine » apparaissait dans la Pharmacopée française. En 1840, dans *Dictionnaire des dictionnaires de Médecine français et étrangers*, un paragraphe lui était consacré, pour le traitement de l'impuissance (il s'agissait du ginseng retrouvé en Asie, où il était réputé pour son pouvoir aphrodisiaque).

La plus grande description faite du ginseng américain et de ses vertus se retrouvait dans le *Mémoire présenté à son Altesse Royal Le Duc d'Orléans, concernant la précieuse plante du gin-seng de Tartarie, découverte en Amérique*, en 1718, par le père Lafitau (1681-1746), inspiré par la *Lettre* du Père Jartoux, Missionnaire de la compagnie de Jésus, au Père Procureur Général des missions des Indes et de la Chine, écrite en 1711.

Joseph-François Lafitau était un missionnaire jésuite en Nouvelle France. Il était un observateur attentif des coutumes amérindiennes, il s'initiait à la langue et à la culture des Iroquois. Il était certainement à l'origine de la ruée vers l'or végétal des années 1740, 1750.

Le ginseng n'avait qu'une seule tige, haute d'environ un pied, possédait une à quatre feuilles composées de cinq folioles, acuminées et finement dentelées. Les fleurs formaient une ombelle disposées au centre du verticille de feuilles. La racine était la partie employée en thérapeutique. Elle était à l'extérieur d'une couleur plutôt jaune et à l'intérieur de couleur blanche. Elle poussait en quatre branches qui s'écartaient les unes des autres, mais restait dans un même plan. Le nom de cette plante, d'origine chinoise, voulait dire « cuisse de l'homme ». Le nom iroquois « garent-oguen » se traduisait par « la cuisse et la jambe ». Il poussait aux alentours de Québec, de Montréal et du lac Champlain. Il préférait fuir les endroits trop découverts, le soleil et la chaleur, poussant sur les versants des montagnes, dans les forêts, au bord des rivières, autour des rochers et au pied des arbres.

Le ginseng possédait de nombreuses vertus thérapeutiques, d'après le père Jartoux et le père Lafitau.

Le père Jartoux racontait dans sa *Lettre* que le ginseng, venant d'Asie, fortifiait, engraisait et rétablissait les forces perdues. Il s'utilisait pour les maux des reins et provoquait une « espèce de miracle » sur les personnes malades. Il avait également une action favorable au niveau des poumons et guérissait la pleurésie.

Le père Lafitau découvrit le ginseng pour la première fois, après de nombreuses recherches restées vaines, au pied de sa maison. Dans son mémoire, il reprenait les observations du père Jartoux et les complétait des siennes. Il questionnait la population amérindienne sur l'usage qu'ils faisaient de cette plante. Ils l'utilisaient pour purger les enfants au berceau. Elle n'avait pas un assez grand pouvoir purgatif pour être donnée aux adultes. Elle permettait de réveiller l'appétit et de combattre certaines maladies comme la dysenterie et la petite vérole (elle se disait être un excellent cordial). Il racontait l'histoire d'une « sauvage » atteinte d'une fièvre intermittente, qui se soigna grâce à la prise de racine de ginseng :

« Elle se guérit dès le lendemain d'une fièvre intermittente qui la tourmentait depuis quelques mois. Elle n'y fit point d'autre préparation que de boire l'eau froide où avaient trempé

quelques-unes de ces racines brisées entre deux pierres. Elle fit depuis deux fois la même chose, et se guérit chaque fois dès le même jour. »

Il narrait aussi l'histoire d'une bonne amie à lui restée en France, gravement malade. Elle était atteinte au niveau de l'estomac, depuis près de deux ans, avec des fièvres, des insomnies et un important amaigrissement dû à un dégoût prononcé. Le quinquina ne venait pas à bout de ses fièvres et le pronostic des médecins était très sombre. Le père Lafitau lui fit envoyer plusieurs caisses contenant les racines. Elle retrouva l'appétit et le sommeil, la fièvre disparu et elle guérit en peu de temps bien que la maigreur resta.

Il essaya les effets thérapeutiques de cette plante sur lui-même et décrivit de nombreuses vertus. Le ginseng diminuait les douleurs rhumatismales, était très bon pour la digestion (donné également en cas d'indigestion), était antiasthmatique, avait de grands effets antiémétiques, possédait une action fébrifuge importante surtout sur fièvres chroniques plus que sur fièvres aiguës. Le père Jartoux écrivait déjà dans sa *Lettre* :

« c'est un remède souverain pour les épuisements causés par les travaux excessifs de corps ou d'esprit, qu'elle dissout les phlegmes, qu'elle guérit la faiblesse des poumons et la pleurésie, qu'elle arrête les vomissements, qu'elle fortifie l'orifice de l'estomac et ouvre l'appétit, qu'elle dissipe les vapeurs, remédie à la respiration faible et précipitée en fortifiant la poitrine, qu'elle fortifie les esprits vitaux et produit de la lymphe dans le sang ; enfin qu'elle est bonne pour les vertiges et les éblouissements, et qu'elle prolonge la vie aux vieillards. »

La racine se mâchait ou, beaucoup plus souvent, se consommait sous forme d'infusion, dans de l'eau chaude. On y ajoutait du sucre car le ginseng donnait un goût très amer à l'eau. Les feuilles se mâchaient également. L'effet était moindre qu'avec les racines mais présent.

Le ginseng était connu en Europe et au Canada pour être un très bon fébrifuge alors qu'en Asie, il était réputé pour son pouvoir aphrodisiaque.

Aujourd'hui le ginseng fait parti de la liste A des plantes médicinales utilisées traditionnellement en Europe, Outre-mer et en Chine de la Pharmacopée Française Douzième Edition. La partie utilisée étant la partie souterraine.

Le ginseng est présent dans la quatrième édition de la Pharmacopée Européenne et fait l'objet d'une monographie de l'OMS, l'Organisation Mondiale de la Santé.

Selon l'OMS, la dose journalière pour un adulte est équivalente à un voire deux grammes de racines par jour ou cent milligrammes, deux cent jusqu'à quatre cent milligramme par jour d'extraits standardisés. Une préparation à cent milligrammes correspond à cinq cent milligrammes de racines de ginseng asiatique ou de ginseng américain.

Selon la forme galénique choisie, on utilisera :

- Racine de ginseng à mâcher : un à deux grammes de racines légèrement mise à bouillir avant mâchage ;
- En infusion : 0,5 grammes de drogue dans une tasse d'eau bouillante, à infuser dix minutes, à répéter de deux à quatre fois par jour.

La dose journalière en extrait liquide est de cinq millilitres, dans de l'eau, après les repas.

Le tableau suivant reprend les pathologies, le dosage et la durée de traitement correspondant :

Pathologie	Dosage	Durée de traitement
Préparation à l'effort physique intense	Extrait sec : 50mg matin et midi	De deux à trois semaines avant l'effort
Suite d'effort physique intense	Extrait fluide : 30 gouttes mati et midi	Deux semaines
Convalescence post chirurgicale	Teinture mère : 50 gouttes matin et midi EPS : 1 cuillerée à café matin et midi	
Etat de faiblesse chronique	75 mg d'extrait sec matin et midi, ou correspondants	Trois mois avec un arrêt de un mois
Hypotension artérielle chronique	<i>Idem</i>	Trois mois avec un arrêt de un mois
Stress psychique continu	100 mg d'extrait sec matin, 50 mg midi, ou correspondants	Deux à trois semaines
Stress psychique aiguë (sans insomnie)	De 25 à 50mg d'extrait sec matin et midi, ou correspondants	Une semaine
Dysménorrhée	De 50 à 200mg d'extrait sec par jour, ou correspondants	A évaluer selon le cas
Ménopause (trouble de la)	Jusqu'à 300mg d'extrait sec par jour, ou correspondants	Trois à six mois puis évaluer
Prévention des infections, en	De 25 à 50mg d'extrait sec	Trois mois

particulier virales, grippe	par jour le matin, ou correspondants	
Etat de virose active, hépatopathie virale	100mg d'extrait sec par jour le matin, ou correspondants	A évaluer par le médecin
Séquelles d'infection	50 à 100mg d'extrait sec par jour le matin, ou correspondants	De une à deux semaines
Troubles cérébro-vasculaires du troisième âge	50mg d'extrait sec le matin et 25mg à midi par jour, ou correspondants	Trois mois

Aujourd'hui, on ne trouve plus guère de plants de ginseng naturel, en Asie ou en Amérique du Nord, possédant leurs vertus. Le ginseng est désormais cultivé, satisfaisant une demande du marché pharmaceutique. Il est présent dans le paysage officinal français, en phytothérapie et dans des spécialités à base de vitamines et minéraux pour redonner du tonus. Cette plante est dite adaptogène, elle stimule les capacités et les performances intellectuelles de façon générale et la réactivité. Elle veille à une meilleure capacité d'adaptation de l'organisme aux efforts et aux situations de stress en diminuant la sensation de fatigue. Elle favorise la résistance physique et l'énergie sexuelle.

La prise de ginseng est contre-indiquée pendant la grossesse et l'allaitement.

6. Le Baume du Canada.

Le baume du Canada, ou térébenthine du Canada, est une oléorésine venant d'un arbre canadien, le sapin baumier où *Abies balsamea*.

Ce sapin baumier fait partie de la famille des *Pinaceae*. Il est originaire d'Amérique du Nord. Sa hauteur est comprise entre quinze et vingt mètres, son tronc a un diamètre d'environ soixante centimètres. L'écorce porte des vésicules contenant de la résine, dont on en tire la gomme du sapin.

Il existe diverses autres sortes de térébenthines, extraites d'arbres différents :

- La térébenthine de Chio

La térébenthine de Chio est aussi appelée térébenthine de Chypre ou de Hongrie. Elle est produite à partir de la sève du pistachier térébente. Elle faisait partie des nombreux constituants de la thériaque de la *Pharmacopée Maritime occidentale du XVIIIème siècle*.

- La térébenthine de Bordeaux

La térébenthine de Bordeaux est nommée également « poix de Bordeaux », « galipot », « térébenthine de pin » ou « térébenthine officinale » est extraite de la sève de pin maritime *Pinus pinaster*.

- La térébenthine de Venise

La térébenthine de Venise, ou Briançon, est obtenue par distillation de la résine d'un arbre, le *Larix decidua*, qui est un Mélèze ou de certains pins.

- La térébenthine d'Alsace

La térébenthine d'Alsace, ou des Vosges est extraite de l'épicéa commun, *Picea abies*.

La térébenthine est un liquide résineux volatil, que l'on recueille naturellement ou par incisions de plusieurs végétaux notamment la famille des conifères.

Elle a une consistance de sirop, plus ou moins épais, visqueuse, transparente ou semi-transparente. Sa couleur est plutôt jaune ou verdâtre voire brunâtre, avec un goût amer âcre et une odeur forte et pénétrante.

La térébenthine était très bien décrite ainsi que ses usages dans le *Dictionnaire universel de matière médicale et de thérapeutique générale*, de F.V Merat et d'A.J De Lens, de 1829.

« Elle est claire, transparente, lorsqu'elle commence à couler, d'une odeur agréable, d'une saveur plus douce que celle que donnent les sapins ; puis elle devient mollasse, blanche comme nous la voyons dans les pharmacies, en vieillissant »

Il y était expliqué la différence avec les baumes, dont certaines térébenthines portent le nom. Les baumes possédaient en plus de l'acide benzoïque. Les térébenthines en étaient toujours dépourvues. Ces deux produits avaient le même aspect mais restaient différents au niveau de l'odeur, de l'origine et de leurs propriétés.

Les emplois médicaux développés dans le paragraphe suivant concernaient l'ensemble des térébenthines et non spécialement le baume du Canada.

Ces substances, les térébenthines, avaient un pouvoir irritant très important, principalement au niveau des muqueuses. Le système urinaire y était particulièrement sensible. La collecte d'urine augmentait, à qui la térébenthine donnait une odeur de violette. La miction devenait douloureuse et une hématurie pouvait apparaître.

Le système digestif aussi subissait les effets irritants de ces produits, au niveau de la cavité buccale, de l'œsophage et de l'estomac. En quantité trop importante, le pouvoir irritant pouvait être vraiment néfaste et douloureux pour l'organisme, et conduire jusqu'au malaise.

Ses propriétés irritatives ne permettaient pas d'envisager de l'utiliser pour combattre les fièvres et l'inflammation bien que ceci avait été fait. Quelques médecins de l'époque expérimentèrent l'utilisation de térébenthine pour lutter contre certaines affections. Mais il s'agissait ici plus d'enrayer le principe miasmatique, responsable de l'apparition et de l'entretien de la fièvre. D'après F.V Merat et d'A.J De Lens, des médecins américains et anglais réussirent à guérir des cas de fièvres jaune et de fièvres intermittentes par la prise orale et cutanée (frictions au niveau du dos) de térébenthine. Une large application cutanée au niveau de plaies charbonneuses permettait de guérir des malades de la peste. Elle pouvait aussi être utilisée pour soigner la dysenterie et le cholera.

L'huile de térébenthine mélangée à de l'huile d'amande douce, du sirop simple et de l'eau distillée en même quantité, donnée toutes les trois à quatre heures permettait de stopper la fièvre puerpérale. Avant d'administrer ce traitement, une saignée et une purgation étaient nécessaires. Appliquée sur le ventre, elle atténuait efficacement les souffrances.

Il était rapporté également le cas d'une jeune femme guérit d'une grave péritonite par le Docteur Atkinson en 1815 par un mélange d'essence de térébenthine et d'eau de Menthe. Ce mélange fut donné quatre fois en quatre heures. Il fut aussi appliqué sous forme de topiques, qui guérèrent complètement la malade.

Des cas de pathologies inflammatoires de l'œil, de gouttes, d'hémorroïdes et de rhumatismes chroniques furent soulagés par ces traitements.

La plus grande efficacité de la térébenthine se manifestait dans la prise en charge des névralgies : sciatiques, crurales, fémoro-poplitées, brachiales.

De nombreux médecins avaient étudié l'usage de cette substance sur ce type de pathologies. Martinet, qui soutint sa thèse en 1818 à la Faculté de Médecine de Paris, donna les résultats de ses recherches et de ses expérimentations. Il parvint à remédier à sept sciatiques et trois névralgies brachiales. Deux sciatiques furent seulement soulagées et il eut trois succès. Sa théorie sur le sujet était que tant qu'il n'y avait pas de lésions organiques du nerf siège, la térébenthine pouvait soigner la névralgie.

Il y eut d'autres études sur le sujet dont une deuxième version plus approfondie de la thèse de Martinet, par lui-même, en 1829, avec beaucoup plus de sujets. Il démontrait ces effets en prise orale mais aussi par voie cutanée par frictions. Sur quelques jours, donner deux gros d'huile dans quatre onces de miel de rosat en trois fois à quatre heures d'intervalle. Les effets

se manifestaient au bout de trois à quatre jours. Il ne fallait pas l'utiliser plus de dix jours au risque de voir apparaître des effets secondaires tel qu'une inflammation des voies urinaires et de l'estomac. Il était cité que le Docteur Desprès, qui en prit une trop grande quantité sur quinze jours, périt d'une inflammation du système urinaire.

La térébenthine s'utilisait également pour les maladies affectant les nerfs et la sphère neuronale comme l'apoplexie, la paralysie, l'asthme. Elle avait aussi de très bons effets sur l'épilepsie. La plus grande réussite fut contre le tétanos, qui avait été combattu avec une grande efficacité. L'essence de térébenthine, donnée à une dose d'une demie once dans de l'eau de gruau (décoction à partir de grains d'avoine, d'orge, de blé ou d'autres céréales mondés et grossièrement moulus), prise toutes les trois heures permettait de faire cesser les contractions musculaires dès la troisième prise. A partir de la deuxième prise, les contractions commençaient à diminuer. Cependant, des effets secondaires apparaissaient après la troisième prise du mélange sous forme de vomissements abondants et de selles copieuses. Le trismus réapparaissait quatre fois mais disparaissait à l'aide du même traitement.

Quelques médecins soignèrent des maladies lymphatiques, l'anasarque, ou encore des morsures de serpents venimeux avec cette térébenthine.

Il résultait des recherches de certains médecins que l'huile de térébenthine devait être donnée comme remède à l'empoisonnement à l'acide prussique (ou acide cyanhydrique) et à la teinture d'opium. Le Baume du Canada, très diffusible, avait comme spécificité d'être l'antidote de l'empoisonnement par l'eau distillée d'amande amère (trois à quatre cuillérées). L'essence de térébenthine, mélangée à de l'éther sulfurique à parties égales, soulageait les coliques hépatiques causées par des concrétions biliaires. Ce mélange dissolvait les calculs si on l'y plaçait. L'essence de térébenthine seule ne faisait que ramollir ces concrétions. Par cette découverte, il avait été conseillé d'utiliser cela comme remède contre la jaunisse.

Une demi-once de térébenthine, délayée dans un jaune d'œuf en quantité égale d'eau, en lavement, permettait de vaincre toutes constipations.

Un autre mélange pour les constipations opiniâtres, les amas stercoraux, se composait d'une demi-once de térébenthine dans une once d'huile de ricin, à prendre toutes les deux heures jusqu'à obtention de résultats.

Elle était également, autrefois, utilisée contre le tænia par les médecins anglais, d'une demie once jusqu'à une once (voire deux). Mais cette méthode était très peu utilisée du fait qu'elle n'était pas toujours très efficace et qu'elle pouvait provoquer de graves accidents dû à ses nombreux effets secondaires.

Les maladies des voies urinaires étaient jadis le seul usage de la térébenthine, d'après F.V Merat et d'A.J De Lens. Elle était prescrite comme diurétique dans le cas de rétention d'urine ou de dysurie. Son usage dans ces indications était « aujourd'hui [...] bien diminué de vogue ».

Ils la conseillaient pour traiter la leucorrhée et la blennorrhée. La térébenthine de *copahu* s'employait pour les gonorrhées plus spécifiquement.

L'action principale de la térébenthine se situait au niveau de la vessie mais non sans effets secondaires. Elle se donnait pour la paralysie de la vessie mais si des spasmes, une strangurie, une hématurie importante ou des douleurs très vives au niveau pelvien apparaissaient, il fallait suspendre le traitement ou le remettre à plus tard.

Le dernier emploi thérapeutique cité dans le *Dictionnaire universel de matière médicale et de thérapeutique générale*, de F.V Merat et d'A.J De Lens, correspondait à un emploi chirurgical. Elle s'utilisait comme pansements pour les brûlures, pour rapprocher les berges d'une plaie et pour lutter contre la gangrène.

Ils notifiaient que la térébenthine faisait partie d'un grand nombre de préparations officinales dont le *Mithridate*, pour celle de Chio.

Les auteurs précisaient aussi les emplois non thérapeutiques de cette substance :

« La térébenthine, et surtout son huile essentielle, sont usitées dans plusieurs arts. On s'en sert surtout pour la préparation des vernis, pour la peinture, pour le dégraissage des laines, le blanchissage ; on en fabrique des savonules, dont on fait beaucoup d'usage dans l'Amérique du Nord ».

Nicolas Lémeray, dans sa *Pharmacopée Universelle*, expliquait la préparation de la térébenthine pour faciliter sa prise orale, en pilules ou en bols. La prise de ce médicament par voie orale posait des difficultés vu son odeur désagréable, sa viscosité importante et son pouvoir irritant.

Pour pouvoir transformer cette térébenthine en pilules ou en bols, il fallait la durcir. Cela dépendait de la température. En hiver, il suffisait de la laver plusieurs fois avec de l'eau pariétaire, ou de l'eau de rave. Ces opérations la nettoyaient et la rendaient plus ferme, facilitaient sa mise en forme à l'état de pilule. En été, il fallait la faire cuire dans une eau distillée ou dans une décoction apéritive. Quand elle refroidissait, elle prenait la consistance d'une résine et il était possible de la mettre en forme.

Mais la meilleure méthode consistait à l'administrer sous forme de bolus. La térébenthine, dans son état naturel, était mélangée avec une poudre appropriée à l'usage que l'on voulait en

faire. Les poudres en question étaient le nitre purifié, le cristal de tartre, le cloporte et la réglisse.

Lémery rappelait aussi qu'elle pouvait être employée en lavement, dissoute dans un jaune d'œuf ou de l'huile. Elle s'appliquait aussi en baume et emplâtre pour les plaies et contusions. Leurs cibles thérapeutiques, résumait l'auteur, correspondaient aux calculs biliaires, aux coliques néphrétiques, aux ulcères du rein et de la vessie, la rétention urinaire, les gonorrhées. Elle était également apéritive.

La dose, par prise orale, se comprenait entre une demi-dragme à une dragme.

Quelques années plus tard, en 1945, on retrouvait la térébenthine dans le *Formulaire de Thérapeutique et de Pharmacologie* de M.Loeper et A.Lesure. Il y était indiqué trois sortes de térébenthines dont deux apparaissaient au *Codex Medicamentarius* de 1937, celle de Bordeaux et celle de Venise. La troisième correspondait à celle des Vosges. La principale propriété thérapeutique était l'expectoration bronchique et la modification des sécrétions trachéo-bronchiques. Sa propriété balsamique antiseptique était aussi notée, à utiliser dans les affections suppuratives des voies urinaires (cystite, urétrite...). Les auteurs citaient quelques formules dont une inscrite au Codex, l'« Embrocation Térébenthinée », à usage extérieur pour lutter contre les douleurs rhumatismales.

Aujourd'hui, la térébenthine ne fait pas partie des monographies de la Pharmacopée Française onzième édition. Mais cette térébenthine est toujours commercialisée sous l'appellation « Baume du Canada » utilisée dans les laboratoires. Elle permet une conservation définitive des coupes et lames. Ses avantages sont une grande réfringence (l'indice de réfraction est de 1,53), elle a une transparence parfaite sous une faible épaisseur, et son avidité d'oxygène permet l'absorption des petites bulles d'air.

Elle sert également dans l'industrie de l'optique, pour l'assemblage de lentilles de haute précision ainsi que dans l'industrie des vernis et des peintures.

7. Epinette rouge

L'épinette rouge, *Picea ruben*, est un arbre appartenant à la famille des *Pinaceae*, du genre *Picea*. Il pousse en Amérique du Nord, plus particulièrement au Canada et au nord des Etats-Unis. On peut le retrouver sur un sol marécageux comme sur un sol rocheux très mince. Il mesure en moyenne vingt cinq mètres, son écorce est de couleur brun rougeâtre, avec des

écailles qui se détachent. Il se confondait souvent avec le mélèze laricin, *Larix laricina*, de la même famille des *Pinaceae*.

Cet arbre, poussant uniquement en Amérique du Nord, il n'existe que très peu d'informations sur ses propriétés thérapeutiques.

Grâce aux lettres des sœurs Duplessis, on en apprenait plus sur cette épinette rouge :

« une Gôme d'épinet rouge dont les propriétés sont merveilleuse pour toutes sortes de douleur, et meme de mal de poitrine et destomac, en sen servant comme dembrocation, ont la dissous au feu avec de lhuile dolive et cela fait une espece donguent claire dont on se frote, et on aplique un papier brouillard imbibé sur les parties avec un linge, cela est fort estimé et recherché en ce pays, les boutons de cette épinette infusé dans de l'eau de vie est un fort bon estomachique vous en ferez l'épreuve, si vō voulez Monsieur, cette Eau de vie est tres bonne pō le mal qui vient dans la bouche. ils faut les fendre parce quils sont sec », *Nova Francia*, volume VI, page 110, lettre de Geneviève de l'Enfant Jésus, du 4 août 1749.

La résine d'épinette rouge possédait donc plusieurs propriétés thérapeutiques, ainsi que ses « boutons ». La résine de cet arbre se mettait à chauffer au feu avec de l'huile d'olive, ce qui formait une sorte d'onguent. Il s'appliquait au niveau de l'estomac ainsi que de la poitrine.

Les « boutons » de l'épinette, une fois infusée dans de l'eau de vie, constituaient un remède pour l'estomac mais aussi pour les problèmes buccaux.

Dans un article de Renald Lessard, *De France à Nouvelle-France : la pratique médicale canadienne aux XVII^e et XVIII^e siècles*, « l'épinette rouge a des propriétés qui ont font une « médecine universelle » ».

L'utilisation de ce végétal avait été apportée par la culture Amérindienne à la population canadienne.

Avec l'épinette rouge se termine la liste d'envois des sœurs Duplessis à l'apothicaire dieppois Féret. Elles accompagnaient très souvent leurs envois de drogues américaines avec ce qu'elles savaient à propos d'elles ainsi que leur utilisation.

B. Médicaments expédiés par l'apothicaire Féret.

Les sœurs Augustines demandaient beaucoup de médicaments par rapport au petit nombre de drogues américaines qu'elles envoyaient à Féret, en raison du contexte historique, mais surtout du fait qu'elles ne pouvaient « fabriquer » ces derniers. Elles faisaient parvenir des drogues canadiennes et non des médicaments contrairement à l'apothicaire Féret, qui lui, expédiait beaucoup plus de préparations médicamenteuses.

1. La Thériaque

La toute première chose demandée par Sœur Marie-Andrée Duplessis dans ses lettres était la Thériaque. La Thériaque correspondait à un électuaire, souvent nommé thériaque d'*Andromachus*, car composée à l'origine par Andromaque, premier médecin de Néron. Il considérait que cette préparation se montrait plus efficace que le Mithridate, composé de seulement 54 substances environ et qui était employé contre les empoisonnements. La Thériaque comportait, en plus, des trochisques de vipères, une dose plus importante d'opium et d'autres produits comme la racine d'aristoloche, la centaurée, la scille et le castoréum.

La Thériaque cherchait à réunir le plus grand nombre de substances afin d'augmenter l'activité des médicaments, dans le but de créer une espèce de remède universel pour parer aux maux mal connus, imprévus, ainsi qu'aux empoisonnements, et à toutes maladies. Cette approche constituait la « polypharmacie ».

La composition comprenait, en dehors des animaux, de nombreux végétaux et quelques minéraux. Les trochisques de vipères était l'élément essentiel de cette thériaque mais au XVII^e siècle, Moyse Charas proposa de remplacer les trochisques par de la chair de vipère. Une autre substance animale présente était le castoréum, qui a été évoqué à l'occasion des envois des Sœurs Duplessis. Les principes végétaux constituaient la plus grande partie de la thériaque. Les plus importants comprenaient la scille, la myrrhe, la térébenthine de la Mecque, la cannelle de Ceylan, la valériane, le poivre et les roses. Les principaux minéraux étaient la terre de Lemnos (pour les maladies pestilentielles) et la *chalcitis usta* (oxyde ferreux) qui était un topique contre les plaies. La terre de Lemnos correspondait une espèce de terre bolaire, terre argileuse, très fine et rougeâtre. Il en existait trois différentes, de la blanche, de la jaune et de la rouge. Cette dernière était la plus utilisée. Ces principes minéraux permettaient la

conservation de la thériaque pendant des années. Elle comprenait également des excipients comme le miel et le vin, qui jouaient un rôle important.

La formule fut beaucoup remaniée au cours des vingt siècles de son utilisation. A l'origine, elle était composée de quatre-vingts ingrédients. Mais en 1884, l'année de la dernière Pharmacopée où elle apparaissait, il ne restait que 57 composants.

2. Elixir « thériacal »

L'élixir « thériacal », demandé par les Sœurs Augustines, était décrit, de sa réalisation à ses usages, par Jean Guyot dans *Le Dictionnaire médicinal contenant La méthode la plus recevable pour connoître et guérir les Maladies critiques et chroniques par des Remèdes simples et proportionnés à la connoissance de tout le monde, et les Remèdes particuliers qu'on distribue dans l'ensemble connu des secrets*, en 1742.

L'élixir « thériacal » se composait d'une demi-livre de Thériaque de Venise, de Térébenthine et de bon miel. Une once de galenga (nom vernaculaire pour désigner les espèces *Alpinia officinarum* et *Alpinia garanga*, de la famille des *Zingiberaceae*, plantes réputées aphrodisiaque), de cubèbe (épice originaire d'Inde *Piper cubeba*), de cannelle et de girofle. Deux dragmes de noix de muscade, une once d'enula campana (la grande aunée), de myrrhe en larmes, de poivre blanc, de bois d'aloès, de graine de genévrier et de graine de laurier. Deux onces de peau fine de citron hachée menue ainsi que de racine d'angélique de Bohême.

Il fallait concasser tout ce qui pouvait l'être et mettre le tout dans un matras dont les deux tiers étaient vides. Le meilleur esprit de vin était versé, surpassant la matière de six ou sept doigts, le tout mis à infuser pendant quatre jours, en remuant trois ou quatre fois le mélange dans la journée. Le récipient, une fois les quatre jours passés, était ouvert et la teinture obtenue se versait dans un autre vaisseau, à son tour fermé hermétiquement. Sur le marc restant se versait un nouvel esprit de vin, pour extraire la teinture comme ci-dessus. Cette opération se continuait jusqu'à ce que l'esprit de vin ne se teigne plus. Toutes ces teintures étaient rassemblées puis mises dans un alambic pendant six heures. Après cette étape, une distillation au bain marie était nécessaire, jusqu'à ce qu'au fond, il ne restait plus qu'une matière à consistance de miel. Il fallait y verser la liqueur et laisser digérer deux ou trois jours, puis distiller comme la première fois. Le liquide obtenu se versait dans des bouteilles bien fermées.

Le marc resté dans l'alambic, sous une forme de miel, et celui de l'infusion étaient récupérés puis calcinés. Les cendres obtenues devaient être bouillies pendant trente minutes dans de l'eau de pluie. Le tout était filtré, avec une évaporation de l'eau, puis conservé afin de récupérer le sel formé, pour ensuite l'ajouter à la liqueur.

L'auteur indiquait que ce remède était le premier des cordiaux et des sudorifiques. L'élixir « thériacal » n'agissait que selon les besoins. Les doses à administrer allaient de dix, quinze à vingt gouttes diluées dans des boissons adaptées aux malades.

Helvétius, dans son ouvrage *Mémoires instructifs sur l'usage de différents remèdes spécifiques, pour les armées du Roy, et les malades de la campagne*, en 1705, développait les usages et utilisations de cet élixir « thériacal ». Il s'utilisait pour toutes sortes de maladies malignes, dans les fièvres continues, la petite vérole, la rougeole et l'érésipèle. Il s'avérait efficace chez les convulsions de l'enfant et pour toutes les indications requérant l'utilisation de cordiaux. On le disait très efficace pour les faiblesses, les évanouissements et les « vapeurs » : « il réanime la chaleur naturelle, & réveille les esprits." Il était préconisé dans le début de toutes maladies, surtout lorsqu'elles n'étaient pas encore déclarées. Cet élixir se donnait de quatre heures en quatre heures, à la dose de douze jusqu'à quinze gouttes. Elle diminuait selon l'âge. Il pouvait être mélangé avec trois ou quatre cuillerées de tisane, de bouillon, de vin ou juste avec un peu d'eau et de vin. Lorsque le remède commençait à faire effet, la dose ne se donnait plus que de six heures en six heures.

L'élixir « thériacal » pouvait également être à la base d'une potion cordiale. Il fallait y ajouter six onces d'Eau de scorsonère, ou de tisane faite avec sa racine, deux onces de sirop de vin, et de capillaire ou de coquelicot. Cette potion se donnait toutes les heures, à la dose d'une voire deux cuillerées à la fois. Le remède était donné autant de temps qu'il fallait.

Pour finir, l'auteur de cet ouvrage précisait d'autres indications pour cette préparation, comme les malades atteints de fièvre lente, épuisés par de fortes hémorragies ou de longues maladies.

Les auteurs du *Dictionnaire oeconomique contenant les moiens d'augmenter et de conserver son bien et même sa santé*, Noël Chomel, Jean Marret et Pierre Roger, en 1742 exposaient d'autres vertus associées à l'élixir « thériacal ». Ils l'utilisaient pour les fausses couches et toutes maladies liées aux venins, tant celles dont la cause n'était pas connue.

3. L'onguent divin

L'onguent divin était le deuxième remède demandé par les sœurs Augustines dans leur première lettre. Il s'agissait d'un médicament externe, s'appliquant sur la peau.

Cet onguent Divin renfermait dans sa composition de nombreux ingrédients dont beaucoup de végétaux.

La première plante présente était la fêrulle gommeuse, qui appartenait à la famille des *Apiaceae* sous forme de Galbanum. Il fallait la choisir la plus sèche et jaune possible. Cette gomme possédait des propriétés expectorantes, antispasmodiques, stimulantes et carminatives.

L'« Armoniacum » devait être également présent (gomme résine), non en masse, mais en grains, de taille moyenne et d'une couleur rouge-brun. Cette gomme résine était plutôt dessiccative quoiqu'émolliente, maturative, ainsi qu'attractive (pour les corps étrangers logés dans les chairs. Elle s'utilisait par voie interne pour soigner les ulcères du poumon, pour l'asthme, les catarrhes, pour les maladies de la rate et les obstructions. Elle soignait, par voie externe, les squirres (épithéliomes caractérisés par la présence d'une sclérose et d'une rétractation des tissus), les tumeurs dures, et les loupes (kystes du cuir chevelu).

L'Opopanax était une sorte de plante herbacée appartenant à la famille des *Apiacea*, et plus précisément le *Panaces héracleum*. Également en grains, on le préférait le plus jaune possible et blanchâtre à l'intérieur. Ce végétal possédait des propriétés résolutes sur tout type de plaies.

La Myrrhe était aussi un composant de cet onguent. Il fallait qu'elle soit la plus transparente possible. Il s'agissait d'une gomme-résine aromatique produite par l'arbre à myrrhe ou balsamier, *Commiphora myrrha*. Il appartenait à la famille des *Burseraceae*, originaire de l'Afrique de l'Est et de la péninsule arabique. Selon le *Traité des drogues simples* de Nicolas Lémery, la Myrrhe était incisive, atténuante, résolutive, vulnérable, propre pour les hernies et permettait de résister à la pourriture. Elle avait une action thérapeutique sur l'inflammation des muqueuses de la bouche et du pharynx, sur les irritations cutanées, les plaies et la gangrène des parties molles d'après *Le Dictionnaire universel de matière médicale, et de thérapeutique générale : contenant l'indication, la description et l'emploi de tous les médicaments connus dans les diverses parties du globe, volume 3*, de François Victor Mérat de Vaumartoise et Adrien Jacques de Lens, en 1837.

Une autre résine naturelle intervenait dans cet Onguent Divin, le mastic. Le mastic était une matière issue du lentisque *Pistacia lentiscus*. Il faisait partie de la famille des *Anacardiaceae*, il poussait dans les garrigues et les maquis des climats méditerranéens. Il était choisi sous forme de larmes et le plus transparent et ambré possible. Il possédait de nombreuses propriétés thérapeutiques par voie interne mais très peu si ce n'était aucune par la voie externe. Il servait plus d'excipient que de composant actif.

La plante suivante, présente dans de nombreuses formules thérapeutiques de l'époque, était l'aristoloche, et plus précisément l'aristoloche à feuilles rondes, *Aristolochia rotundifolia*, de la famille des *Aristolochiaceae*. Cette plante herbacée commune poussait dans les pays méditerranéens, dans le sud de la France, ainsi qu'en Corse. Il fallait la choisir la plus longue, la plus vive et la plus nette possible. On l'appliquait sur la peau pour cicatriser et régénérer les chairs, sur les plaies, ulcères et eczéma.

Un autre des composants végétaux de cet onguent était l'oliban, ou encens véritable. Il se récoltait par incision à partir d'arbustes du genre *Boswellia*, *Boswellia sacra* en particulier, de la famille des *Burseraceae*. Cette espèce poussait en Somalie, au Yémen, en Ethiopie et à Oman. Il devait être le plus net et jaune possible. Il était apprécié pour ses qualités vulnérables.

La prochaine substance correspondait au Bdellium, une gomme-résine jaunâtre à rougeâtre provenant d'un arbre épineux, le Bdella, d'après le *Traité des drogues simples* de Lémery. Il croissait en Inde et en Arabie Saoudite. (Plusieurs espèces, origine). D'après Lémery, la gomme se rapportait sous différentes formes et tailles, mais les plus beaux échantillons étaient en général de forme ovale, nets, clairs, transparents, rougeâtre, avec un goût légèrement amer. Cet auteur lui prêtait plusieurs propriétés thérapeutiques : digestive, dessicative, apéritive. Le bdellium permettait de résister aux venins, de hâter l'accouchement, d'exciter le mois aux femmes, et pour lutter contre l'empyème (accumulation de pus dans une cavité du corps préformée, le plus souvent naturelle, ou un organe creux comme l'appendice, la vésicule biliaire, le poumon). Il s'utilisait intérieurement comme extérieurement. Le Bdellium entrant dans la composition de l'onguent divin devait se présenter sous forme de grains, et de couleur plutôt orangeâtre.

La formule de cet onguent divin contenait également des substances minérales dont la pierre d'aimant. Celle-ci était incorporée en fin de préparation, sous la forme d'une poudre très

finement broyée et tamisée. Elle permettait de retirer le sang ou de l'attirer, mais aussi facilitait l'extraction des corps étrangers dans les plaies.

Il fallait ajouter du vinaigre blanc, de l'huile d'olive vierge, du vert de gris (oxydation du cuivre), de la litharge d'or (forme minérale naturelle de l'oxyde de plomb).

Le dernier composant de cette préparation était la cire jaune, qui devait être neuve, et qui servait de base à cet onguent.

L'onguent divin, une fois réalisé, pouvait se conserver fort longtemps, le plus vieux étant toujours le meilleur. Pour l'appliquer, il fallait le ramollir avec les doigts mouillés d'un peu de vinaigre ou de vin, puis l'étendre sur du cuir noir, du taffetas ou de la futaine. Il ne pouvait pas être appliqué sur un simple linge, car cela n'aurait pas été assez résistant. Le linge aurait été percé. L'application devait durer 24 heures, sans retirer l'onguent. Une fois enlevé, il se posait de douze heures en douze heures jusqu'à guérison, en relevant le pus s'il y en avait.

Dans le *Dictionnaire oeconomique, contenant divers moïens d'augmenter son bien et de conserver sa santé*, de Noël Chomel, Jean Marret et Pierre Roger, en 1732, les auteurs remarquèrent que la guérison, par cet onguent, pouvait être retardée par une certaine alimentation, contenant de l'ail et des oignons. Le malade se voyait guérir en deux mois pour le maximum au lieu de huit jours pour le minimum.

Vertus et propriétés de l'onguent divin.

L'onguent divin possédait de nombreuses vertus thérapeutiques, sur de nombreuses pathologies différentes.

Dans un premier temps, il mondifiait puissamment les plaies et ulcères, tout en accélérant la régénération du tissu épithélial. Les plaies étaient nettoyées, détergées, aseptisées, et la repousse de la peau était assurée. Si des corps étrangers s'étaient logés dans la plaie, la pose de cette préparation aurait fait ressortir ceux-ci, que ce soit du plomb, du fer, des débris de blessure par flèche ou tout autre. Il remédiait à toutes arquebusades. Il avait aussi comme propriété d'être hémostatique, d'arrêter le sang d'une coupure. Mais pour cela, il devait être bien chauffé au feu au préalable. De plus, il guérissait les brûlures. Il fallait tout d'abord laver cette brûlure au vinaigre et au sel puis appliquer un emplâtre de cet onguent. Il y était ajouté deux cuillérées de vinaigre et six grains de sel écrasés sans omettre de le faire quelque peu

tiédir pour faire dissoudre le sel. En cas de fractures, l'onguent divin était également indiqué puisqu'il reconstituait les os rompus. Dans les cas les plus sévères, où l'infection se transformait en gangrène, de nombreuses personnes purent garder leurs membres grâce à cette préparation.

L'onguent divin ne possédait pas qu'une action sur les plaies, mais aussi sur toutes autres douleurs du corps humain. Différents types de douleurs étaient atténuées par cet emplâtre, comme les douleurs rhumatismales, les douleurs provoquées par la goutte. Ce remède appliqué sur les paupières résolvait les maux des yeux, les fistules au coin des yeux, et leurs taches

De plus, il possédait une action curative sur les hémorroïdes tant internes qu'externes.

Il était également utilisé pour toutes blessures venimeuses ou enragées, car il attirait subitement le venin.

L'onguent divin atténuait, une fois appliqué, les différentes douleurs au niveau des seins des femmes.

L'action thérapeutique était également exercée au niveau neurologique, où ce remède « guérit les foulures des nerfs ». Il pouvait être prescrit en cas de menaces de paralysies, grâce à son pouvoir fortifiant au niveau des nerfs. Les malades se trouvaient rapidement remis sur pied. En application sur les tempes, les maux de tête, migraines, vertiges et rage de dent disparaissaient. Il était défini comme un remède admirable pour « guérir ceux qui avaient l'esprit aliéné par accident ». Il suffisait de poser l'emplâtre sur les deux tempes ainsi que sur le crâne, rasé. Il permettait également d'éradiquer la teigne des enfants, appliqué ainsi.

Cet onguent divin, d'après le *Dictionnaire oeconomique, contenant divers moyens d'augmenter son bien et de conserver sa santé*, de Noël Chomel, Jean Marret et Pierre Roger, de 1732, possédait de nombreuses qualités, dans de nombreux domaines thérapeutiques. Les sœurs Augustines devaient donc en avoir un bon usage. Aujourd'hui, ce remède miracle n'existe plus. Cette forme galénique d'onguent n'est plus utilisée de nos jours.

4. L'Huile d'amande douce

L'huile d'amande douce ou *Oleum Amygdalarum Dulcium* était obtenue par expression. Nicolas Lémery expliquait dans sa Pharmacopée comment l'obtenir. La quantité d'amande douce souhaitée était pilée dans un mortier. La pâte ainsi formée s'enfermait dans un sac de

toile forte, puis était mise à la presse. Dans un premier temps, il fallait presser faiblement, puis plus fortement. L'huile d'amande douce exprimée se conservait dans une bouteille de verre ou de faïence.

Cette huile avait plusieurs usages, tant par voie interne que par voie externe. Elle permettait, appliquée au niveau de la peau, de la radoucir et de la ramollir. Mais elle était donnée aussi par voie orale, pour diverses pathologies. Elle adoucissait les « âcretés de la trachée-artère & de la poitrine ». Elle possédait une activité thérapeutique sur le système urinaire, avec une action diurétique et une action d'apaisement des coliques néphrétiques « en faisant couler la pierre, la sable ou le phlegme du rein à la vessie ».

Son dernier emploi était à visée émolliente. Elle apaisait les tranchées des femmes en couche et celles des enfants.

La dose à donner était de deux dragmes jusqu'à une once et demi.

Aujourd'hui, l'huile d'amande douce est toujours commercialisée et utilisée mais elle ne s'utilise plus que par voie externe, pour ses propriétés adoucissantes et émollientes.

5. Eau vulnéraire

L'Eau Vulnéraire, également appelée Eau d'Arquebusade, était de nombreuses fois demandée par les sœurs Augustines :

« je vō auroit demandé 30 ou 40 fiole deau vulneraire nō en sommes bien contantes, je lay fait eprouver a pl^s personnes et toutes sen sont bien trouvé », *Nova Francia*, volume IV, partie 2, page 238.

Cela n'avait d'ailleurs rien d'étonnant car Féret était réputé pour la qualité de son eau vulnéraire qu'il commercialisait sous sa marque.

L'Eau Vulnéraire était une solution médicamenteuse obtenue par l'action prolongée de l'alcool sur des plantes aromatiques. Vulnéraire voulant dire à même de guérir les plaies. Elle était utilisée contre les blessures causées par armes à feu, mais pas seulement.

Un grand nombre de plantes entraient dans sa composition, qui avaient toutes une ou plusieurs raisons thérapeutiques d'être présentes.

Plantes qui constituaient cette Eau Vulnéraire selon Lémery:

➤ La grande consoude, *Sympytm officinale*.

D'après le *Cours de chymie* de Lémery, elle était glutineuse et propre à consolider les chairs. De plus, elle arrêta les hémorragies. Une autres propriété la caractérisait, mais qui n'était pas utilisée ou recherchée dans cette Eau: elle arrêta « les cours du ventre ».

➤ La sauge, *Salvia officinalis*.

La sauge était dite céphalique, nervale, hystérique, stomacale et apéritive. Il en existait deux sortes, une domestique et une sauvage, la domestique étant séparée en deux espèces, une grande et une petite. La dernière semblait la meilleure à être utilisée dans la préparation. Toutes ces vertus venaient d'une des huiles essentielles, qui par distillation, rentrait dans cette Eau d'Arquebusade, et la rendait très efficace.

➤ L'armoise, *Artemisia maritima*.

L'armoise avait plusieurs qualités médicinales, elle était hystérique, apéritive et vulnérable. Malgré le faible côté aromatique de cette plante, elle faisait partie intégrante de cette formule, d'après Nicolas Lémery.

➤ La bugle, *Bugula* ou *Consolida media*, ou *Symphytum media*, ou *Prunela coerulea*, ou encore *Herba laurentiana* appartient aujourd'hui au genre *Ajuga*.

Cette plante était dite vulnérable, propre pour les maladies du poumon, ainsi que pour fortifier. Néanmoins, selon Lémery, elle n'était pas aromatique et toutes ses qualités ne servaient à rien une fois distillée, c'est pour cela qu'il voulait la bannir de la formulation. Cette plante ne pouvait, selon lui, être utilisée que par décoction.

➤ Bétoine, *Stachys officinalis*.

Elle était céphalique, cordiale et vulnérable. Cette plante avait grandement sa place au sein de cette préparation en raison de son caractère aromatique.

➤ Sanicle, *Sanicla*

Cette plante avait des qualités astringentes, consolidantes, vulnérables et propres aux hernies. Elle s'employait par voie interne et externe. Ses vertus étaient, selon Lémery, mieux communiquées par la décoction que par la distillation, mais elle possédait tout de même sa place dans cette préparation.

➤ Œil de bœuf, *Leucanthemum* ou aujourd'hui *Telekia speciosa*.

L'œil de bœuf était réputé pour être une plante vulnérable. Elle était employée pour guérir les écrouelles, nom que portait une maladie d'origine tuberculeuse. Cette pathologie avait pour caractéristique de former des adénopathies cervicales tuberculeuses chroniques, ayant pour conséquences la formation de fistules purulentes localisées sur les ganglions lymphatiques du cou. Néanmoins, selon Lémery, les vertus de ce végétal ne se retrouvaient pas après distillation.

➤ Petite pâquerette sauvage, *Bellis minor*.

Cette petite pâquerette avait de nombreux emplois. Elle était caractérisée par une fonction hémostatique, elle consolidait les plaies, résolvait « les tumeurs » et elle était indiquée pour l'inflammation des yeux. Toutes ces vertus médicinales se retrouvaient, selon Lémery, dans sa décoction ou l'expression de son suc mais n'étaient nullement présentes après la distillation. Elles ne comptaient donc pas dans la qualité de l'Eau vulnérable.

➤ La grande scrophulaire, *Scrophularia major*.

Cette plante possédait des qualités plutôt détersives. Elle était bonne pour résoudre les tumeurs scrophuleuses, ou écrouelles, en application directe sur celles-ci. Elle ramollissait d'autres duretés de la peau, elle nettoyait les plaies et les vieux ulcères. Lémery considérait que la grande scrophulaire tenait sa place dans cette préparation, ses principes ne se dissipant pas après la distillation.

➤ Le plantain, *Plantago*.

Ce plantain était caractérisé par une action légèrement détersive, mais également astringente et rafraîchissante. Il s'employait essentiellement pour les « cours du ventre », quels qu'ils fussent, les hémorragies, et les inflammations des yeux. Mais d'après Lémery, il s'agissait de la plante la plus inutile dans cette Eau vulnérable.

➤ L'aigremoine, *Agrimonia eupatoria*.

L'aigremoine était une autre plante à qualité détersive, astringente et apéritive. Elle était estimée pour les maladies du foie, et elle arrêtaient les cours du ventre. Comme plusieurs autres plantes citées, elle n'avait pas sa place, selon Lémery, dans cette préparation en raison de la perte de ses qualités après distillation.

➤ Verveine, *Verbena officinalis*.

Cette plante, aux vertus céphaliques, vulnéraires, dessicatives, excitantes pour la lactation, utilisée pour les pleurésies que se soit par voie interne ou externe, n'avait pas, selon Lémery, sa place au sein de cette préparation, perdant toutes ses qualités après distillation.

➤ Absinthe, *Artemisia Absinthium*.

L'absinthe possédait des qualités vermifuges. Elle fortifiait également l'estomac, était vulnéraire, apéritive et hystérique. Elle était l'une des plantes les plus efficaces de l'Eau vulnéraire car elle abondait en huile essentielle d'odeur et de saveur très forte, conservée après distillation.

➤ Fenouil, *Foeniculum dulce*.

Le fenouil, par ses racines, ses fruits et ses feuilles, était utilisé pour le météorisme et en tant que plante hystérique. La racine possédait des qualités apéritives et les feuilles permettaient de déterger la sanie (mélange de sang et de pus) qui était présente au niveau des yeux et les plaies. Cette plante participait beaucoup aux vertus de cette Eau car elle contenait, selon Lémery, une grande proportion d'huile essentielle, conservée après la distillation.

➤ Millepertuis, *Hypericum perforatum*.

Cette plante avait quant à elle des qualités vulnéraires, hystériques, apéritives et nervalles. Lémery considère que le millepertuis possède un grand nombre de vésicules contenant une huile essentielle, plutôt balsamique, qui est retrouvée après la distillation.

➤ L'aristoloche, *Aristolochia rotunda, longa, clematitis, tenuis*.

Ces quatre sortes d'Aristolochie étaient considérées comme vulnéraires, détersives et hystériques. Elles étaient également utilisées pour résister à la gangrène, atténuer la pituite, aider à la respiration. De plus, elles permettaient de faire sortir l'arrière-faix après l'accouchement, c'est-à-dire le placenta, le cordon ombilical, ainsi que les membranes entourant le fœtus. Pour l'Eau vulnéraire, on préférait employer les racines plutôt que les feuilles, les premières contenant, aux dires de Lémery, plus de principes susceptibles de passer au cours de la distillation.

➤ L'orpin, *Telephium vulgare*.

L'orpin se caractérisait par des actions vulnéraires, astringentes, humectantes, consolidantes, propre pour les hernies, la dysenterie, ainsi que pour déterger et effacer les traces sur la peau. Toutes ces qualités ne pouvaient néanmoins se retrouver dans l'Eau vulnéraire.

➤ La véronique, *Veronica foemina*.

Les véroniques étaient des plantes réputées pour être incisives, atténuantes, détersives, vulnéraires, sudorifiques, propres pour les ulcères de la poitrine et du poumon et, de plus, pour résister aux venins. Ces vertus devaient se retrouver dans les effets de cette préparation.

➤ La petite centaurée, *Centaurium erythraea*.

Cette petite centaurée était caractérisée par une action vulnéraire, détersive, dessicative, apéritive, propre pour le scorbut, pour les fièvres intermittentes, vermifuge, pour la rage, pour la rétention des menstrues, pour la goutte sciatique et pour la jaunisse. Bien que toutes ses qualités ne fussent pas contestées, elles ne sont pas retrouvées, selon Lémery, dans l'Eau vulnéraire, toujours en raison de la disparition des éléments actifs par distillation.

➤ Millefeuille, *Achillea millefolium*.

Le millefeuille était prétendu astringent, vulnéraire, résolutif, propre pour arrêter les cours du ventre, les hémorragies, ainsi que les gonorrhées. Cette plante étant aromatique, elle possédait des composés qui se retrouvaient après la distillation, dans la composition de l'Eau.

➤ Nicotiane, *Nicotiana tabacum*.

C'était une plante puissamment vulnéraire, émétique et purgative. Mais ses substances chimiques s'évaporaient à la distillation.

➤ Piloselle, *Pilosella major repens hirsuta*.

Cette piloselle rameuse était considérée comme astringente, vulnéraire, incrassante, propre pour les hernies, arrêter les hémorragies, la dysenterie et autres cours du ventre. Elle faisait partie des végétaux inutiles à la préparation selon Lémery.

➤ Menthe, *Mentha*.

Les menthes étaient réputées être propre pour fortifier l'estomac, pour aider à la digestion, contre le météorisme, pour guérir les coliques, pour atténuer et résoudre les humeurs ainsi que

pour résister à la gangrène. Il s'agissait, aux dires de Lémery, d'une des rares plantes à communiquer à l'Eau vulnéraire autant de vertus.

➤ Hysope, *Hyssopus*.

Cette plante aromatique était dite vulnéraire, détersive et apéritive. Elle était employée dans les maladies de la poitrine et du poumon, pour l'asthme et la phthisie, qui était une forme de tuberculose. Toutes les vertus de cette plante étaient censées se retrouver dans la préparation une fois faite.

Ce mélange végétal était haché et bien écrasé dans un mortier. Dans un grand vaisseau de terre, il y était versé vingt-quatre livres de vin blanc. Le tout était mélangé puis fermé hermétiquement et placé en digestion dans le fumier chaud pendant trois jours. Après ce temps de "chauffe", la distillation s'exécutait à un feu modéré. L'Eau d'Arquebusade obtenue était à garder dans une bouteille hermétiquement fermée.

L'Eau vulnéraire, d'après le *Cours de chymie* de Nicolas Lémery, était bonne pour les contusions, les dislocations, les plaies par « arquebusades », pour soigner les tumeurs. Elle nettoyait les plaies, les « vieux ulcères ». Elle permettait une reconstitution cutanée en faisant « revenir les chairs ». Elle était un remède contre la gangrène. L'Eau d'Arquebusade s'appliquait extérieurement. Elle s'utilisait également contre les vapeurs.

L'Eau vulnéraire était également présente dans le *Nouveau dictionnaire pour servir de supplément aux dictionnaires des sciences, des arts et des métiers*, par Denis Diderot et Jean Le Rond d'Alembert, en 1776. Ses vertus, par application extérieure, étaient rappelées. Il était ajouté, de plus, qu'elle soignait les douleurs rhumatismales sous forme de liniment, mais aussi de compresses qu'il fallait laisser sécher sur la partie douloureuse, et changer de temps en temps.

D'autres propriétés de cette Eau d'Arquebusade étaient exposées dans le *Dictionnaire oeconomique contenant les moyens d'augmenter et conserver son bien et même sa santé*, de 1741, de Noël Chomel, Jean Marret et Pierre Roger. On employait les « vulnéraires » pour les faiblesses de l'estomac, y compris les indigestions, et les faiblesses la poitrine. Elles s'utilisaient également beaucoup pour les maladies liées au sang, « les maladies où le sang est altéré, ou corrompu ; dans les hémorragies qui ne sont pas causées par la trop grande fermentation du sang ; dans les chutes & dans les efforts extraordinaires, où le sang est extravasé ». Leur rôle thérapeutique au niveau des plaies et ulcères étaient notifiés. Les

auteurs ajoutaient à la liste une action médicinale au niveau des abcès, des fistules et dans toutes autres maladies de peau. Les dernières caractéristiques thérapeutiques de ces vulnéraires résidaient dans la guérison de la goutte, de la paralysie, et de la rétention d'urine.

Les auteurs évoquaient d'autres formes sous lesquelles utiliser l'Eau vulnéraire. Elle pouvait être sous une forme de cataplasme. Il suffisait de la faire bouillir dans du vin pur jusqu'à obtenir une consistance de cataplasme, et de l'appliquer sur la blessure entre deux linges fins. Il fallait renouveler cette opération plusieurs fois par jour, trois ou quatre fois.

Cette Eau vulnéraire officielle qui vient d'être décrite, avec sa formule, ses vertus et ses utilisations ne correspondait pas à celle que Féret expédiait aux Sœurs Duplessis au Canada. L'eau Vulnéraire qui leur parvenait était une formule unique de Féret dite Eau Vulnéraire Balsamique.

Cette Eau Vulnéraire balsamique avait les faveurs du pape de l'époque, c'est-à-dire Clément XII, qui en envoya une bouteille à l'Empereur d'Allemagne, Charles VI.

Elle se vendait à Dieppe chez l'apothicaire Féret, ainsi qu'à Paris chez Delaplace.

La formulation de cette Eau n'était pas identique à celle de Lémery. Il ne garda que quelques végétaux de la formule. Les végétaux jugés les plus importants pour Lémery ne se retrouvaient pas tous dans la nouvelle composition, à part la bétoine, la sanicle et le millefeuille. Une plante inutile, selon Lémery, faisait partie de cette Eau Balsamique, la verveine. Il ne restait que ces quatre plantes de la formule initiale. Elle était complétée par de l'origan, du sempervirens, de la pimprenelle et de la marjolaine pour les éléments végétaux, une demi-livre chacun sauf pour la marjolaine, à trois onces. Elle comprenait également du sel alkali et du sel de gemme, à la dose d'une demi-livre, de la crème de tartre, quatre onces et du vinaigre distillé, une livre.

Description des plantes figurant dans la formule de Féret et pas dans celle de Lémery.

➤ Origan, *Origanum vulgare*.

L'origan avait des propriétés céphaliques, stomacales, carminatives, hystériques, détersives et apéritives. Il facilitait la respiration et il était propre à l'asthme. Il soignait la jaunisse, augmentait le lait aux nourrissons, et excitait la sueur. Il s'utilisait par voie interne et/ou externe.

Selon Lémery, l'origan possédait beaucoup d'huile exhalée et de sels essentiels, qui se retrouvaient après distillation.

➤ Semper-Virens, *Cupressus sempervirens*.

Les noix de cyprès contenaient les substances actives. Elles possédaient des qualités astringentes, étaient propre pour la dysenterie, les hernies, arrêtaient les gonorrhées et guérissent es fièvres intermittentes. Elles cicatrisaient les plaies et stimulaient l'estomac.

Elles contenaient des sels essentiels et un peu d'huile.

➤ Pimprenelle, *Pimpinella vulgaris*.

Cette plante possédait des vertus dessicatives, rafraîchissantes, détersives et vulnéraires. Elle s'utilisait pour guérir les phtisies, les fluxions de poitrine, et arrêter les hémorragies, en décoction ou extérieurement.

Selon le *Traité des drogues simples*, elle possédait beaucoup d'huile et de sels essentiels.

➤ Marjolaine, *Majorana vulgaris*.

La marjolaine était décrite comme résolutive, vulnéraire, nervale, céphalique et carminative. Elle se donnait pour l'épilepsie, l'apoplexie et pour les autres maladies du cerveau.

Selon Lémery, elle possédait beaucoup d'huile exhalée et de sels volatils.

➤ Aloès sucotrin, *Aloes succotorina*.

L'Aloès sucotrin s'utilisait comme purgatif puissant et vermifuge. Son nom était relié à son origine, car il provenait de Socotra. C'était la variété la plus appréciée d'aloès. Il raréfiait le sang, excitait le mois aux femmes et les hémorroïdes, détergeait, desséchait et consolidait les plaies.

Il contenait, selon Lémery, beaucoup d'huile et de sels essentiels.

➤ Sel de gemme

Le sel de gemme est une espèce minérale composée de chlorure de sodium avec des traces d'iode, de brome, de fluor, de fer, d'oxygène et de silicium. Pur, il est de couleur blanche ou incolore si les cristaux sont bien formés. Mais il peut être gris, jaunâtre à rougeâtre, brunâtre ou bleu.

➤ Crème de tartre.

Il s'agissait d'un sel de potassium d'acide tartrique. Le tartre, qui se trouvait naturellement dans le raisin, cristallisait dans les tonneaux de vin pendant la fermentation du jus de raisin. Elle se retrouvait sous forme de poudre blanche, fine, inodore et acide.

Féret, pour fabriquer son Eau vulnéraire balsamique, dissolvait une once et demie d'Aloès sucotrin dans le vinaigre distillé, le sel de gemme dans le suc de bétoine, le sel alcali dans le suc de verveine et de millefeuille, et la crème de tartre dans le suc de pimprenelle. Le tout était placé dans une retorte (espèce de cornue), fermée hermétiquement et « laissée en digestion » pendant trois jours. La distillation se faisait à feu lent et au bain de sable. Une distillation au bain de sable s'effectuait en enfonçant la cornue dans une couche plus ou moins épaisse de sable, placée dans une chaudière de fonte ou de tôle. La température, par ce procédé, était beaucoup plus uniforme. La cornue devait être en verre et le sable fin.

Il fallait broyer et triturer le résidu restant dans un mortier. L'ensemble repartait en digestion pendant trois autres jours. Ces opérations étaient répétées trois fois, puis l'eau vulnéraire balsamique obtenue se conservait dans une bouteille hermétiquement fermée.

L'Eau Vulnéraire Balsamique, selon Féret, possédait des vertus contre les phtisies, la jaunisse, les flux de sang, le scorbut, la défaillance et la mélancolie. Elle facilitait l'accouchement et préservait du mauvais air. Son efficacité durait dix ans. D'après André Liot, dans son ouvrage *Les apothicaires dieppois du XVIe au XIXe siècle*, en 1912, il manquait beaucoup d'informations d'observations sur ces effets thérapeutiques.

6. Huile d'anis distillée

L'huile d'anis distillée était une des huiles envoyée par l'apothicaire Féret. Il s'agissait de l'huile d'anis vert, *Pimpinella anisum*, plante herbacée de la famille des *Apiaceae*. Elle était originaire de l'Est du bassin méditerranéen et d'Afrique du Nord.

Lémery, dans son *Traité des drogues simples*, abordait l'anis vert comme une plante contenant beaucoup d'huile exaltée et de sel volatils. Il la décrivait comme cordiale, stomacale, pectorale, carminative, digestive, excitant le lait aux nourrices et apaisant les coliques.

Dans sa Pharmacopée, l'huile d'anis distillée faisait partie d'un ensemble formant l'Huile carminative de Mynsicht. Elle correspondait à une huile distillée de semence de cumin, de fenouil, d'anis, de carvis, d'aneth, d'orange et de camomille. Toutes ces huiles se mêlaient et se gardaient dans une fiole hermétiquement fermée.

Ce mélange d'huiles permettait d'atténuer les viscosités, de chasser les vents, apaiser les tranchées et les douleurs. Elle possédait également des vertus contre la mélancolie. La dose était de trois gouttes jusqu'à six. Elle pouvait, de plus, être ointe sur les régions de l'estomac et du nombril.

Moyse Charas, dans sa *Pharmacopée royale galénique et chimique*, de 1691 évoquait l'huile d'anis distillée dans un de ces chapitres.

Pour obtenir cette huile, douze à quinze livres de semences d'anis encore vertes étaient nécessaires. Le tout était bien écrasé, et de l'eau de fontaine ou de rivière (ou encore de l'eau d'anis distillée si l'on en possédait) se versait dessus. Le mélange se mettait à la chaleur pendant trois jours complets, permettant une espèce de putréfaction de l'anis. Il s'en suivait une distillation, à plus forte chaleur, jusqu'à la distillation des deux tiers de l'eau. Il fallait procéder à la séparation de l'huile, qui surnageait au dessus de l'eau spiritueuse distillée. Cette opération se répétait plusieurs fois, avec l'eau d'anis distillée obtenue, pour avoir suffisamment d'huile d'anis distillée.

Moyse Charas expliquait également une autre méthode pour récolter plus d'huile. La plante était écrasée avec son eau distillée puis, dans un récipient fermé, mise dans le fumier chaud pendant quinze jours voire trois semaines. Selon Charas, la partie oléagineuse se développait beaucoup plus.

Cette huile d'anis distillée s'utilisait pour les « maladies froides » de l'estomac et de l'intestin, et particulièrement pour les coliques venteuses. De plus, elle possédait des qualités apéritives et digestives. Elle était également recommandée pour les maladies de la poitrine, lorsqu'il fallait « inciser et détacher la pituite crasse et visqueuse qui embarrasse les poumons ». Elle favorisait la sécrétion de lait aux nourrices, arrêtaient les mouvements déréglés de la matrice et facilitait les accouchements. Elle dissipait les vents aux hydropiques. Cette huile soulageait les douleurs et bourdonnements d'oreilles.

Elle s'utilisait à dose de deux gouttes allant jusqu'à sept ou huit gouttes, prises dans du sucre en poudre. Elle pouvait aussi s'appliquer directement sur la peau, au niveau de l'estomac et du nombril. Elle s'instillait également au niveau des oreilles, mélangée à de l'huile d'amande douce ou d'amande amère, ou avec quelque Eau Céphalique.

7. Huile de Camomille

L'huile de Camomille était le deuxième type d'huile envoyé par l'apothicaire dieppois. Cette huile de Camomille provenait soit de la matricaire ou de la camomille romaine. Selon Nicolas Lémery, seules ces deux espèces intéressaient la médecine.

La Camomille romaine, *Chamaemelum nobile*, est une plante herbacée de la famille des *Asteraceae*. Elle pousse dans toute l'Europe occidentale, sur des sols secs et sablonneux.

La Camomille sauvage, ou matricaire, *Matricaria recutita*, est également une plante herbacée de la famille des *Asteraceae*.

Selon Nicolas Lémery, dans son *Traité des drogues simples*, ces deux plantes contenaient beaucoup d'huile à demi exaltée et de sel essentiel. Elles possédaient des propriétés émoullientes, digestives, carminatives, résolutive, adoucissantes. Elles chassaient les vents, excitaient les mois aux femmes, atténuaient les douleurs et fortifiaient le corps. Il précisait que la fleur s'utilisait principalement, dans les remèdes extérieurs comme intérieurs, mais également pour les lavements, les cataplasmes et les fomentations.

La différence entre les deux plantes, ainsi que leurs propriétés étaient expliquées dans *Le dictionnaire des jardiniers*, de Philippe Miller et Laurent Marie de Chazelle. La Camomille commune ou matricaire se composait d'une demi-once d'extrait gommeux, responsable des propriétés émoullientes, anodines et calmantes, deux de gros de substance résineuse, d'une petite quantité de sel et de deux grains d'huile essentielle éthérée, donnant leurs propriétés médicinales aux camomilles. En plus des vertus signalées par Lémery, les auteurs notaient "des usages utérins, antispasmodiques, discutifs, pour les coliques spasmodiques, la cardialgie, les passions hypochondriaques et hystériques, la néphrétique et la rétention urinaire."

L'Huile de Camomille correspondait à l'infusion des fleurs dans l'huile d'olive. Elle permettait d'adoucir, de ramollir en « engourdissant légèrement les nerfs », comme dans les douleurs et les rhumatismes, les hémorroïdes

La Camomille romaine, quant à elle, possédait un principe éthéré plus exalté et plus abondant, la rendant moins émoulliente, plus « nervine » et résolutive. En fonction de l'indication, l'une ou l'autre était choisie.

L'Huile de Camomille rentrait dans la composition de différents remèdes, répertoriés dans la Pharmacopée de Lémery.

➤ Pilule Alephangine Reformée

Les pilules alephangines désignaient certaines pilules stomacales et purgatives, composées de substances odoriférantes.

Ces pilules étaient composées d'aloès sucotrin, de séné mondé, d'ellébore noire, de trochisque alhandal (à base d'extrait purgatif de coloquinte), de sel d'absinthe & de chardon béni, des poudres *diamoschi* & *diambra*, de safran oriental, de myrrhe et de mastic. La poudre *diamoschi* était une composition de poudre cordiale fortifiante, avec une base de musc, dite *dulcis* pour la différence avec une autre, beaucoup plus amère, qui cependant n'était pas en usage. La dose utilisée allait d'un demi scrupule jusqu'à deux. La poudre *diambra* était également une composition de poudre cordiale, céphalique, stomacale, avec une base d'ambre gris. La dose utilisée s'accordait sur celle de la poudre *diamoschi*. Plusieurs huiles étaient présentes, l'huile de cumin, l'huile de romarin et l'huile de camomille, l'huile de succin rectifiée. Le succin se nommait aussi l'ambre jaune. Il s'agissait d'une substance résineuse, dure mais cassante, opaque ou quelquefois transparente, et de couleur plus ou moins jaune. L'huile de succin était âcre, balsamique, vulnéraire, diaphorétique, emménagogue et antispasmodique. Elle soignait les vieux ulcères et les maladies de convulsions.

Ces pilules purgeaient les humeurs tartareuses et pituiteuses et elles chassaient les vents. Elles s'utilisaient également pour l'épilepsie, la mélancolie hypochondriaque, l'apoplexie, les vertiges et la migraine. La dose préconisée était d'un scrupule jusqu'à une dragme.

Les trochisques alhandal sont ainsi nommés car leur constituant essentiel est la coloquinte (handal en arabe). La poudre *diamoschi* est ainsi nommée parce qu'elle est à base de musc. Quant à la poudre *diambra*, elle est, comme son nom l'indique à base d'ambre gris. Le succin était de l'ambre jaune.

➤ Pilule Hydragogue, de Mynsicht

La Pilule Hydragogue de Mynsicht contenait du turbith minéral (sulfate mercurique ou précipité jaune), de l'extrait d'ellébore noir et de la coloquinte, de la rhubarbe et de l'extrait de concombre sauvage (grande propriété purgative), du magistère de corail et des hyacinthes préparées, du safran des métaux préparés avec l'absinthe et la gomme du Pérou, et de l'esprit de vitriol dulcifié (acide sulfurique). Le tout était mêlé avec de l'huile de macis (ou muscade, mais ne venant pas de la noix), de girofle, de cumin et de cannelle. Une masse de pilules devait être obtenue, les pilules étant ensuite formées à l'aide de l'huile de camomille.

Ces pilules s'utilisaient comme un purgatif violent, par la voie haute et la voie basse. Elles servaient également pour l'hydropisie, pour la manie, pour la mélancolie hypochondriaque. Elles luttèrent également contre les infections comme la vérole, le scorbut, ainsi que pour les écrouelles. La dose appropriée était d'un demi-scrupule à une demi-dragme.

8. Esprit volatil de sel d' « armoniac »

Selon Nicolas Lémery, cette préparation était un sel volatil détaché du sel d' « armoniac » par l'action de la chaux. Une humidité aqueuse lui permettait d'avoir une forme de liqueur.

Le sel d' « armoniac », expliquait-il, était anciennement un sel volatil d'urine de chameaux et d'autres animaux qui passaient en grand nombre dans des pays très chauds tels que le désert de Libye ou l'Arabie Saoudite. Il se conservait dans des vaisseaux de verre. Ce sel se faisait de plus en plus rare. Le sel d' « armoniac » disponible se présentait sous forme de pain plat orbiculaire, gris en surface et blanc à l'intérieur. Il était sans odeur, avec un goût très salé et pénétrant. Il se dissolvait dans de l'eau commune, mais formait des sortes de cristaux mous et neigeux. On le purifiait en le dissolvant dans une quantité suffisante d'eau, en le filtrant puis l'évaporant. On obtenait un sel blanc qui pouvait se donner depuis six jusqu'à vingt quatre grains, dans une liqueur appropriée. Il était considéré comme un excellent sudorifique et diurétique. Il se donnait dans les fièvres malignes et quartes et pour exciter les mois aux femmes. Il s'utilisait également en collyre.

Pour obtenir cet esprit volatil de sel d' « armoniac », huit onces de sel d' « armoniac » étaient nécessaire ainsi que vingt quatre onces de chaux vive exposées six ou sept jours dans un lieu humide. La pulvérisation de chaque élément se faisait séparément, puis les mêler dans un mortier. Ce mélange se transvasait dans une grande cornue à moitié vide puis mis dans un fourneau sur le sable. Un ballon ou récipient s'accolait sur la cornue rapidement car la distillation commençait sans feu, dès le premier quart d'heure. A la suite de cette opération, on augmentait le feu, petit à petit, jusqu'à qu'il n'y ait plus rien à distiller. Cela devait durer trois heures. Les différents récipients étaient laissés à refroidir, puis « l'esprit » se versait dans une fiole hermétiquement fermée, en prenant garde de ne pas respirer les vapeurs de cet « esprit ». La quantité obtenue espérée devait être de cinq onces et six dragmes.

Selon Lémery, l'esprit volatil de sel d' « armoniac » convenait parfaitement pour soigner les maladies les fièvres malignes, l'épilepsie, la paralysie, la peste et la petite vérole. Il s'utilisait

dans les cas où le sang devait être fluidifié. Il ne devait pas être donné dans le cas de processus inflammatoire ou d'une fièvre aiguë, où il aurait été néfaste. Il chassait les humeurs par transpiration ou par les urines. La dose préconisée était de six gouttes jusqu'à vingt dans un verre d'eau de mélisse ou de charbon bénit. Une autre manière de se servir de cet esprit était d'en imbiber un morceau de coton et de l'appliquer sur les dents cariées afin de réduire la douleur. Ce produit pouvait également se faire inhaler dans certains cas, les malaises dus à la faiblesse, l'apoplexie, la léthargie, les vapeurs hystériques ou mélancoliques. Il était l'un des remèdes les plus prompts à « réveiller ». Paradoxalement, un de ses effets secondaires était l'insomnie, n'arrivant qu'accidentellement.

Cet esprit volatil de sel d'« armoniac » pouvait être quelque peu modifié, et cela donnait de l'esprit volatil de sel d'« armoniac » dulcifié. Il permettait de mieux le conserver. Il correspondait à la dissolution du premier dans de l'esprit de vin. Cet esprit modifié se disait être un très bon remède pour la paralysie, la léthargie, le scorbut, les fièvres malignes et pour les maladies hystériques. Il pouvait être donné à la place de l'esprit volatil de sel d'« armoniac ». Les mauvaises humeurs étaient également chassées par des sueurs ou d'insensibles transpirations. La dose donnée était un peu plus importante, de douze à trente gouttes dans une liqueur appropriée. Il y avait également possibilité de l'appliquer extérieurement pour la paralysie et les « douleurs froides ».

Une autre modification pouvait lui être apportée, et elle prenait le nom d'Eau de Luce. L'Eau de Luce était une liqueur laiteuse, très pénétrante, volatile, composée d'esprit de sel d'« armoniac » volatil, avec une petite quantité d'huile de karabé. Le karabé est une substance qui était appelée également l'ambre jaune & le succin. Il s'agissait d'une matière dure, sèche, transparente, cassante, de couleur jaune, citrine ou bien rougeâtre. L'huile de karabé était âcre, balsamique, vulnérable, diaphorétique, emménagogue et antispasmodique. Elle s'employait pour soigner les vieux ulcères et l'épilepsie. Elle possédait une action spécifique contre les affections spasmodiques, et plus particulièrement pour la passion hystérique. De plus, elle s'utilisait pour les maladies du système nerveux et du cerveau comme la paralysie ou l'apoplexie. Cette huile pouvait aussi avoir une action par voie extérieure, pour les mêmes pathologies. On en frictionnait les tempes, la nuque, le dessous du nez et l'épine dorsale.

L'Eau de Luce s'obtenait en mélangeant quelques gouttes d'huile blanche de karabé rectifiée (trois ou quatre gouttes suffisaient) et le double d'esprit volatil de sel d'« armoniac », dans

une bouteille en « Crystal » bouchée hermétiquement. A température corporelle pendant quelques jours, la plus grande partie de l'huile se dissolvait. A cette étape, il fallait ajouter la même dose d'esprit volatil de sel d' « armoniac », puis remettre à la même température pendant quelques jours. Il en résultait l'Eau de Luce, l'huile se combinant entièrement à l'esprit volatil de sel d' « armoniac ». Elle se trouvait sous la forme et la consistance d'un lait clair de couleur jaunâtre, ou une espèce de savon. Les vertus thérapeutiques de cette Eau étaient en tout point celles de l'esprit volatil de sel d' « armoniac », tant par la voie extérieure qu'intérieure, en raison de la trop faible quantité d'huile de karabé.

9. Quintessence d'absinthe

L'absinthe, *Artemisia absinthium*, ou grande absinthe, est une plante herbacée de la famille des *Asteraceae*. Cette plante est originaire des régions continentales à climats tempérés d'Europe, d'Asie et d'Afrique du Nord.

Malouin, dans son ouvrage *Chimie médicinale contenant la manière de préparer les remèdes les plus usités et les méthodes de les employer pour la guérison des maladies*, en 1750, expliquait, selon Helvétius, comment obtenir la quintessence d'absinthe. Des feuilles d'absinthe verte, en quantité de deux gros, bien épluchées, séchées à l'ombre et coupées très finement étaient nécessaires. Il fallait également deux gros d'ambre gris et de clous de girofle et une demi-once de sucre candi. Le sucre candi s'obtenait par cristallisation lente d'un sirop, ce qui formait de gros cristaux. Ce sucre faisait également partie des demandes des Sœurs Augustines. Le tout se réduisait en poudre, se mettait dans un matras puis on y versait une chopine de « bon esprit de vin ». Le récipient contenant la préparation se fermait hermétiquement, et se mettait en digestion à une chaleur douce, sur des cendres chaudes pendant une quinzaine de jours. Une fois le mélange refroidi, il se pressait fortement puis une fois filtré, on obtenait une teinture qui se gardait dans une bouteille bien fermée.

Cette quintessence d'absinthe servait dans toutes les maladies provenant de la faiblesse ou de la mauvaise disposition de l'estomac. Elle agissait à différents niveaux. Elle facilitait la digestion, détruisait les acides, dissipait les vents, les gonflements, les langueurs et le dégoût. Elle réveillait l'appétit, apaisait les nausées et vomissements invétérés, ainsi que les « cours du ventre lientériques ». Ces maux, ordinairement, étaient une suite de grandes maladies.

La quintessence d'absinthe se prenait à la dose de quinze gouttes à prendre le matin à jeun et à diminuer en fonction de l'âge.

Ce remède possédait d'autres indications comme l'halitose, l'aménorrhée, ou se donnait aux enfants comme vermifuge.

10. Baume " verd de Mets " (ou de Mademoiselle Feuillet)

Ce baume vert de Metz avait été conçu à l'origine par un médecin de Metz, Samuel Duclos (1589 à 1684). Il fut révélé par un médecin allemand, Johann Schroeder quand il publia la formule dans la troisième édition de sa *Pharmacopoeia medica-chymica* en 1649. Quelques années plus tard, mademoiselle Denise Feuillet, sœur de l'abbé Feuillet chanoine de l'église collégiale de Saint-Cloud, utilisait beaucoup ce baume pour soigner les anciennes plaies et les ulcères des pauvres. Son efficacité et sa grande distribution lui permirent d'être mis en lumière et Mademoiselle Feuillet en fit une grande exploitation.

Nicolas Lémery décrivit ce "Baume verd de Mets" dans sa Pharmacopée. Ce remède se préparait à l'aide d'huiles tirées des semences de lin, d'olive et de laurier, obtenues par expression. La térébenthine de Venise s'ajoutait à ce mélange d'huiles, qui devait fondre à feu modéré. L'aloës, le « verd » de gris et le vitriol blanc étaient pulvérisés puis incorporés dans le mélange d'huiles. Une fois la préparation homogène, les huiles distillées de genièvre et de girofle ajoutées formaient un baume, conservé dans un vaisseau bien fermé.

Ce baume permettait de modifier les plaies et les vieux ulcères, les incarner et les cicatriser et de soigner les morsures d'animaux venimeux. Pour être totalement efficace, il s'appliquait chaud directement dans la plaie et au-dessus se posait un emplâtre styptique, dit Emplâtre Styptique de Crollius. Cet emplâtre s'employait pour soigner les coups d'épée, les piqûres, les morsures (extrayant le venin en dehors), et pour toute autre plaie et ulcère. Il modifiait, digérait, cicatrissait, fortifiait les nerfs et résistait à la malignité. Il tirait hors des plaies tout corps étrangers, morceau de bois, de fer, de plomb... Cette préparation pouvait se conserver, si elle était convenablement réalisée, plusieurs années.

11. Essence de Cannelle

La cannelle est l'écorce intérieure du cannelier, *Cinnamomum zeylanicum*. Cette épice est originaire d'Asie, et plus précisément du Ceylan, de Chine et de Thaïlande. Elle est connue depuis l'Antiquité.

La cannelle simple, selon Lémery, était utilisée pour fortifier l'estomac, chasser par transpiration les humeurs grossières, pour fortifier le cœur « & le réjouir », ainsi que pour les maladies hystériques.

Dans son *Cours de chymie*, Nicolas Lémery expliquait comment obtenir l'essence de cannelle, ou huile, et ses principaux usages. Quatre livres de bonne cannelle étaient nécessaires, qu'il fallait concasser, puis mettre à tremper dans douze livres d'eau commune. Le tout se laissait en « digestion » dans un vaisseau de terre hermétiquement fermé pendant neuf ou dix heures. On distillait ce mélange afin d'obtenir l'eau spiritueuse de cannelle et son huile ou essence. Avec quatre livres, la meilleure quantité obtenue ne pouvait dépasser les six dragmes.

Cette essence de cannelle se disait être un excellent corroboratif (augmente les forces) mais à utiliser avec prudence néanmoins, puisque comme effets secondaires, elle raréfiait la masse sanguine, « augmentait les oscillations des vaisseaux » et disposait à une inflammation. Ce remède se devait d'être utilisé dans des cas de faiblesse, d'épuisement et d'anéantissement. De plus, cette huile fortifiait l'estomac et aidait à ses évacuations. Elle se donnait aux femmes pour déclencher l'accouchement et les menstrues, et aux hommes pour « exciter la semence ». Elle s'administrait sous forme d'*oleosaccharum*, une goutte d'huile se mêlait à un peu de sucre candi. Cet *oleosaccharum* se dissolvait facilement dans les eaux cordiales et hystériques. L'eau spiritueuse de cannelle possédait les mêmes propriétés thérapeutiques que l'huile, à dose de deux ou trois dragmes.

12. Sel d' « ebsum » (ou sel d'Epsom)

Le sel d' « ebsum », epsom, ou sel anglais, ou sel de Seidlitz ou encore sel amer est le sulfate de magnésium.

Dans le *Dictionnaire universel de Médecine, de Chirurgie, de Chymie, de Botanique, d'Anatomie, de Pharmacie et d'Histoire Naturelle*, de Diderot, Eidous et Toussaint, en 1746, ils y décrivent ce sel. Il se présentait sous forme solide, opaque, d'un « blanc de neige ou de lait ». Sous forme solide ou dissout dans l'eau, son goût était amer et désagréable. A haute température, la moitié de son poids se dissipait en une vapeur aqueuse. Néanmoins, ce sel ne se dissolvait pas dans l'alcool.

Sa principale propriété thérapeutique se résumait par son pouvoir purgatif, « très propre à évacuer par les selles les humeurs crues, visqueuses, acides, bileuses et corrompues, qui séjournent dans l'estomac & dans les intestins ». Par rapports aux autres « eaux médicinales », elle ne pouvait se prendre qu'en petite quantité, c'est-à-dire trois ou quatre tasses à café ou quatre à seize grammes, et le traitement ne se déroulait que sur une période courte, de huit à dix jours. Ce traitement n'entraînait pas d'effets secondaires, l'effet purgatif était juste très important. Il ne provoquait pas de bouche sèche, mais au contraire, fortifiait l'estomac et excitait l'appétit. Il permettait également de soigner les constipations opiniâtres à tout traitement. Ce traitement possédait d'autres vertus. Il était « très salubre dans les dérangemens des règles », les fécalomes le plus souvent chez les personnes âgées, les maladies scorbutiques, les hémorroïdes, et comme vermifuge.

13. Sirop de coing

Le coing est le fruit du cognassier, *Cydonia oblonga*, arbuste de la famille des *Rosaceae*, originaire des régions tempérées du Caucase et de l'Iran.

Lémery décrit ce fruit dans son *Traité des drogues simples*, sous le nom de « *Cydonia* », « la poire du Coin ». Elle servait en Médecine sous une forme cultivée et non sauvage. Lémery disait qu'elle contenait « beaucoup de sel acide, de phlegme & d'huile ». Elle s'employait pour diverses affections. Cette « poire de Coin » était très astringente, fortifiait l'estomac, « elle réjouit le cœur », s'utilisait pour les cours du ventre, aidait à la digestion, pour les hémorragies. Elle possédait également d'autres indications. Elle adoucissait « l'âcreté des humeurs », arrêtait l'hémoptysie, combattait les ulcères du poumon, les hémorroïdes, et « on s'en sert en mucilage intérieurement & extérieurement ».

D'autres vertus médicinales du coing étaient expliquées dans la *Flore médicale*, par F.P Chaumeton, Chamberet et Poiret, en 1816. Dans cet ouvrage, les auteurs faisaient référence au médecin Alibert (1768/1837), médecin et dermatologue français, en rapportant ses propos sur le coing, disant qu'il s'agissait plus d'un médicament que d'un aliment. D'autres médecins apparaissaient dans ce livre, comme le Docteur Biett (1781/1840), qui affirmait que ce fruit avait « un certain degré d'utilité, dans la débilité des organes digestifs, et particulièrement dans les diarrhées atoniques ». Geoffroy était également cité, attribuant au coing diverses propriétés. Il s'utilisait comme stomachique, anti-vomitif, pour les cours du ventre, l'hémoptysie, la ménorragie, et les hémorroïdes. Les auteurs mettaient, cependant, en garde vis-à-vis de toutes ces vertus thérapeutiques, précisant que les propriétés toniques et astringentes justifiaient l'emploi du coing. Ces pathologies devaient être non inflammatoire et relevant d'un état atonique et de relâchement. Ils ajoutaient qu'il manquait, à ce sujet, d'observations cliniques. Pour finir, ils conseillaient le sirop de coing aux personnes faibles, aux vieillards, aux convalescents comme un excellent tonique et cordial. La dose étant, par jour, d'une à quatre onces équivalent à trente à cent vingt cinq grammes.

Dans l'ouvrage de M.Loeper et d'A.Lesure, *Formulaire de thérapeutique et de pharmacologie*, de 1945, le sirop de coing se répertoriait comme astringent pour les diarrhées infantile, a une dose de cinquante à cent grammes.

14. Sirop de Kermès

Le kermès minéral, appelé également « la poudre des Chartreux », était une préparation contenant de l'antimoine, ou hydrosulfure d'antimoine. Les vertus thérapeutiques de ce médicament furent propagées par Frère Simon, Apothicaire des Chartreux. Il tenait cette formule d'un chirurgien nommé « La ligerie » qui tenait lui-même cette opération d'un apothicaire Allemand, disciple de Glauber. Johann Rudolf Glauber né en 1604, mort en 1670, était un chimiste, pharmacien et alchimiste Allemand. Frère Simon, à l'aide de ce kermès, réussit à guérir, « comme par miracle », un homme pris d'une violente fluxion de poitrine. Il réitéra ces exploits, et publia les vertus de ce médicament. Le public, confiant, le nomma « La Poudre des Chartreux ».

La préparation du kermès minéral commençait par faire bouillir pendant deux heures de l'antimoine *crudum*, ou trisulfure d'antimoine (Sb_2S_3), concassé avec le quart de son poids de

liqueur de nitre fixé par du charbon et le double par de l'eau pure. Au terme de ces deux heures, la liqueur se décantait et elle se filtrait. Elle restait très claire à haute température, et au fur et à mesure qu'elle refroidissait, elle se troublait et prenait une couleur rouge brique. Elle s'éclaircissait de nouveau par la sédimentation d'une poudre rouge qui s'avérait être le kermès. Cette opération se réitérait trois fois de suite, et la poudre obtenue de toutes ces opérations était lavée à l'eau pure jusqu'à ce que l'eau utilisée soit limpide. La poudre était en suite séchée, et à la suite de cette dernière étape, on obtenait le kermès. Dans l'ouvrage, *Le grand vocabulaire françois*, rédigée par « Une société de gens de lettres », en 1771, les propriétés médicinales du kermès étaient développées. Il avait de nombreux et divers usages. Il possédait des vertus émétisantes, évacuantes, excitantes, et toniques. Il s'utilisait dans des pathologies chroniques ou bien aiguës comme purgatif, diurétique, émétique, sudorifique et expectorant en fonction de la dose utilisée. A la dose de sept à huit grains, en une seule prise, une action émétique était recherchée. A une dose moindre, trois ou quatre grains, on obtenait un effet purgatif et non vomitif. A la dose d'un demi grain jusqu'à deux, en la réitérant à intervalles réguliers, il augmentait les excrétions et les sécrétions, comme les urines, la sueur ou les crachats. Il était particulièrement efficace dans les maladies de poitrine concernant des obstructions du aux sécrétions bronchiques. Les auteurs ajoutaient, notamment, des précautions d'emploi de ce kermès : « on doit éviter absolument de l'associer avec des matières acides, si l'on veut qu'il agissent comme kermès ». Ce mélange provoquait également des douleurs à type de brûlure au niveau gastrique. Ils préconisaient d'associer ce médicament à des antiacides et à des substances absorbantes. Un inconvénient de ce traitement était qu'il colorait les crachats de sa couleur, rouge brique, ce qui pouvait faire penser qu'ils étaient sanguinolents.

Ce kermès se retrouvait également en 1945 dans *Le formulaire de thérapeutique et de pharmacologie*, en tant qu'expectorant à dose moyenne, « utile dans les bronchites, avec hypersécrétion, la pneumonie ; émétisant et contre-stimulant à hautes doses ».

15. Sirop de nerprun

Le sirop de nerprun, ici, correspondait au sirop de nerprun cathartique, ou nerprun purgatif, *Rhamnus cathartica*, de la famille des *Rhamnaceae*. C'était l'un des nerpruns qui se trouvait en Europe, contrairement à la majorité des espèces qui poussaient en milieu tropicaux ou

subtropicaux. Le nerprun était un petit arbuste, de deux à cinq mètres de haut. Lémery le décrit dans son *Traité des drogues simples*, et expliqua ses différents usages. Il évoquait, premièrement, le fruit de cette plante. Il devait être cueilli à maturité, en automne, vers le temps des vendanges. Ces fruits, de six à dix millimètre de diamètre, devaient être assez volumineux, « bien nourris, noirs luisans, glutineux [...] ; ils contiennent beaucoup de sels essentiels, d'huile & de phlegme ». Ils s'utilisaient en teinture ainsi qu'en médecine. Les baies de nerprun s'employaient en tant que purgatif puissant agissant sur les sérosités, pour l'hydropisie, la goutte, les rhumatismes, la paralysie et la cachexie. La dose allait de six baies jusqu'à vingt. Il indiquait néanmoins une précaution d'emploi à ces fruits, la nécessité de manger juste après l'absorption de ceux-ci, afin d'éviter des brûlures gastriques. Lémery précisait également que les feuilles du nerprun étaient détersives et vulnérables mais guère utilisées.

Le sirop de nerprun était, quant à lui, décrit dans sa Pharmacopée. Ce sirop avait pour constituant du suc de baies mûres épuré, du sucre et du miel « bien écumé ». Les baies étaient écrasées au mortier puis laissées en digestion quelques heures. Après cette étape, on les exprimait puis le suc se dépurait en laissant le tout reposer dix à douze heures dans un lieu chaud. Il était ajouté le sucre et le miel. L'ensemble cuisait à feu doux jusqu'à obtenir une consistance de sirop puis s'ajoutait de la cannelle et du mastic concassé enveloppés dans un nouet, trempant dans le mélange. Le sirop de nerprun obtenu possédait les mêmes vertus thérapeutiques vues ci-dessus. La dose recommandée allait de deux dragmes jusqu'à une once et demie, et Lémery notait également la nécessité de manger après l'ingestion de ce médicament. Il expliquait la présence du miel par le fait qu'il permettait une meilleure conservation du sirop sous une forme liquide. Il justifiait la présence de la cannelle et du mastic, expliquant qu'ils permettaient de limiter les effets secondaires néfastes du sirop au niveau gastrique, ainsi qu'ils fortifiaient l'estomac pendant la purgation. Mais il ajoutait que ces composants étaient inutiles si l'on mangeait juste après l'absorption de ce médicament. Néanmoins, ils donnaient une odeur et un goût plus agréable au sirop.

Le sirop de nerprun se retrouvait également dans *Le formulaire de thérapeutique et de pharmacologie*, de 1945, en tant que purgatif hydragogue énergique indiqué dans les hydropisies cardiaques ou rénales, dans l'urémie et les congestions cérébrales. Il pouvait être associé à l'« eau de vie allemande », composée de jalap, racine de turbith et de scammonée.

16. Populéum (onguent)

Le populéum ou onguent populéum avait pour composant principal le bourgeon de peuplier noir, *Populus nigra*, de la famille des *Salicaceae*. Il s'agissait d'un grand arbre pouvant atteindre trente à trente cinq mètres de hauteur. Il poussait aussi bien à faible altitude qu'en zone de relief, près de la mer, de fleuve, ou bien en forêt.

Lémery, dans son *Traité des drogues simples*, décrivait le peuplier noir et indiquait que les « yeux », ou « germe », ou « bourgeois » de cette plante s'utilisaient pour « amollir », adoucir, et calmer les douleurs, appliqué par voie extérieure.

Cet onguent se répertoriait également dans sa Pharmacopée, sous le nom de « onguent populéum, de Nic. De Salerne ». Nicolas de Salerne était l'auteur de la principale pharmacopée médiévale, le Grand Antidotaire de Salerne, qui comportait mille deux cents recettes. Il avait été abrégé pour des raisons de coût et d'encombrement, donnant naissance au Liber Iste de Platéarius, d'une soixantaine de recettes puis à l'Antidotaire de Nicolas qui comportait environ cent quarante formules et datait du XII^{ème} siècle. Pour préparer ce populéum, il était nécessaire de cueillir les bourgeons du peuplier noir lorsqu'ils commençaient à s'ouvrir et que l'on pouvait entrevoir la pointe de leurs feuilles. Cette période correspondait au début du printemps. Ces bourgeons étaient ensuite écrasés dans un mortier, puis dans un pot en terre, recouvert de graisse de porc fondue. Le pot, une fois couvert, se gardait jusqu'à l'apparition des autres plantes faisant partie de la formule, vers mai ou juin d'après l'auteur. Les bourgeons devaient donc être confits dans de la graisse en attendant la pousse des autres végétaux. Il s'agissait des feuilles de pavot noir, de mandragore, de jusquiame, de morelle, de vermiculaire, de joubarbe, de laitue, de grande bardane, de violette, d'ombilic de Vénus et de sommité de ronce. Une fois ces plantes cueillies, on les pilait dans un mortier de marbre, puis elles étaient cuites à feu doux avec les « yeux » du peuplier noir, jusqu'à disparition de « l'humidité aqueuse ». On coulait ensuite l'onguent, d'une couleur verte, puis on le laissait reposer.

Ce remède adoucissait et tempérant les inflammations. Il apaisait les céphalées, en l'appliquant sur le front et provoquait le sommeil. Il possédait une grande efficacité dans le traitement des hémorroïdes, des brûlures. Il permettait également l'arrêt de la lactation. Il fallait en « frotter les parties malades ». La composition de cet onguent comprenait des plantes narcotique comme les feuilles de pavot, la jusquiame, de mandragore et de laitue,

permettant cet effet somnifère et calmant. De plus, cet onguent ne soignait pas tous les types de brûlures. Il ne s'appliquait pas pour une brûlure de type sec, venant de se produire. Il permettait cependant d'adoucir les brûlures plus anciennes.

La formulation de cet onguent populéum pouvait être modifiée pour donner la formule de l'onguent populéum composé en ajoutant de la racine de bryone, ainsi que de l'opium. Ces ajouts augmentaient les effets thérapeutiques de l'onguent.

17. Kina (quinquina)

Le Quinquina, *Cinchona officinalis*, était un petit arbre pouvant atteindre six mètres de hauteur, persistant, de la famille des *Rubiaceae* et originaire d'Amérique du Sud. Il poussait dans les forêts sèches, à haute altitude, entre 1700 à 3000 mètres.

Ce Quinquina possédait différents noms, Kina, Kinakina, Chinachina, Chinacanna... Mais la dénomination scientifique *Cinchona officinalis* fut donnée par Linné à partir de la description de ce végétal faite par Charles Marie de La Condamine dans son mémoire *L'arbre du Quinquina* publié par l'Académie Royale des Sciences en 1738.

Charles Marie de La Condamine, dans son mémoire *L'arbre du Quinquina*, décrivait l'histoire de la découverte du Quinquina, dans les années 1640. Il notait que, selon la tradition, les « Américains » avaient vu, à plusieurs reprises, des « lions » manger l'écorce de cet arbre. Cette espèce de « lions » était connue pour être sujette à une sorte de fièvre intermittente. Les « Américains » testèrent sur des sujets atteints de fièvre « par accès » et découvrirent son utilité thérapeutique.

Charles de La Condamine notait qu'il existait trois espèces voire même quatre, sans certitude. Les trois types de Quinquina étaient reliés à leur couleur. Le Quinquina blanc poussait beaucoup plus en altitude et possédait très peu de vertu médicinale voire aucune. Les deux autres étaient le jaune et le rouge, le rouge surpassant le jaune au niveau activité thérapeutique. Il notait également que les arbres poussant dans des lieux exposés plus au soleil, avaient beaucoup plus de vertus. L'auteur se renseigna sur l'utilisation de ce médicament par les « Américains ». Ils l'infusaient dans de l'eau pendant toute une journée puis le donnaient à boire sans le marc.

L'écorce était détachée de l'arbre à l'aide d'un couteau. Initialement, il était préféré les écorces épaisses des vieux arbres. Une fois la population de ces arbres dépouillée de leur écorce, les plus jeunes, à leur tour, furent pris pour cible. Leur écorce étant plus fine, elle séchait plus facilement et cela évitait que l'écorce, encore humide, ne pourrisse lors des longs voyages vers l'Europe. Ces envois vers le vieux continent raréfièrent les véritables écorces de Quinquina et il se développa de nombreuses « contrefaçons », avec des écorces ressemblant à celle du Quinquina. Ces falsifications prirent le pas sur les envois de véritables écorces, discréditant à la longue le pouvoir médicinal du Quinquina.

Nicolas Lémery, dans son *Traité des drogues simples*, consacra au Quinquina un assez bref paragraphe, sous le nom de « Kinakina », puisqu'il le traita plus longuement dans son *Cours de Chymie*. Dans l'ouvrage initialement cité, il décrivait ce « Kinakina » dont l'écorce était utilisée, et qui poussait au Pérou, près de la ville de Loxa. Pour l'auteur, il existait deux espèces, une sauvage et l'autre cultivée, celle-ci étant préférable à l'autre. Il expliquait l'arrivée du Quinquina en Espagne, en 1649, par « un Viceroy Espagnol » mais que la même année, le Cardinal de Lugo et quelques pères Jésuites venant également d'Amérique du Sud, en apportèrent à travers toute l'Europe. Le nom initial du Quinquina était donc « La poudre du Cardinal de Lugo » ou encore « Poudre des Jésuites ». Le Quinquina se devait d'être sous une forme de poudre compacte, de couleur rougeâtre ressemblant à celle de la cannelle, et avoir un goût amer. Il contenait « beaucoup de sel & d'huile ». Cette poudre soignait les fièvres intermittentes. Pour Lémery, il s'agissait assurément du meilleur remède existant pour cela. Il se donnait à une dose d'un scrupule jusqu'à deux dragmes, anciennement donnée aux malades avec un peu de vin blanc à « l'entrée de l'accès ». Elle pouvait également s'utiliser sous forme d'infusion de diverses « liqueurs », développées dans le *Cours de Chymie*, nouvelles méthodes pour l'absorption de ce médicament. Celle-ci consistait à laisser macérer au bain marie une once de poudre de Quinquina dans deux livres de vin pendant vingt quatre heures, à renouveler la même durée. La prise de cette infusion était de trois ou quatre demi-verres par jour, pendant deux semaines, à distance des accès de fièvre. Certains ajoutaient d'autres plantes à cette infusion voire de l'opium, mais pour l'auteur, seul le Quinquina possédait un réel effet. Ces plantes regroupaient la petite centaurée, l'absinthe, le cerfeuil, le saffran, l'écorce d'aulnes, les baies de genévrier et le sel de tartre. Néanmoins, il y avait quelques précautions à prendre avant l'ingestion de cette infusion. Il était tout de même possible de prendre ce médicament sous forme de « bolus » ou de pilules, en ajoutant à la poudre du sirop d'absinthe. La dose pouvant être donnée sous cette forme allait d'un demi-

dragme jusqu'à trois dragmes. Ce remède pouvait également se donner sous forme de lavement pour les enfants ou quand il était impossible de le prendre par voie orale mais son effet se révélait moindre. Cela pouvait, de plus, occasionner des constipations opiniâtres voire des obstructions ou des abcès. Lémery développait, dans son *Cours de chymie*, deux autres formes de Quinquina, la teinture et l'extrait. La teinture constituait en une extraction des parties « les plus huileuses & les plus détachées » du Quinquina par une solution alcoolique. La dose à prendre allait de dix gouttes jusqu'à une dragme, trois ou quatre fois par jour, loin des accès, pendant quinze jours. Quant à l'extrait, il résultait d'une séparation « des parties les plus substantielles du Quinquina. La dose préconisée pour cet extrait allait de douze grains jusqu'à une demi-dragme, à prendre en pilule ou à dissoudre dans du vin.

Lémery, en ce qui concernait la prise de Quinquina de façon préventive, n'approuvait pas. Pour lui, cela favorisait l'entrée de maladies plus dangereuses que celles que l'on voulait éviter. De plus, il remarqua que, donné aux enfants en prévention, la quinine ralentissait la croissance. Lémery évoquait d'autres indications, comme les fièvres continues, « abattre les vapeurs hystériques, & pour plusieurs autres maladies », tout en précisant qu'il ne serait pas autant efficace que dans les fièvres intermittentes.

18. Racine de meum.

Cette « racine de meum », demandée par les sœurs Duplessis correspondait à la racine du fenouil des Alpes, *Meum athamanticum*. Il s'agissait d'une plante herbacée vivace de la famille des *Apiaceae*. Nicolas Lémery la décrivait dans son *Traité des drogues simples*. Elle faisait environ un pied de hauteur, sa tige était rameuse et creuse. Ses feuilles ressemblaient à celles du fenouil c'est-à-dire qu'elles étaient très finement divisées en de fins capillaires, plus que celles de cette dernière. Les fleurs étaient en ombelles, de couleur blanche et odorantes, la racine, importante, longue, divisée en trois ou quatre branches. Elle avait une couleur noirâtre à l'extérieur et blanche à l'intérieur. La tête de la racine s'entourait de longs filaments. Elle poussait en zone montagneuse, dans les Alpes, les Pyrénées, en Auvergne, en Italie, Espagne, Angleterre.

Lémery la qualifiait d'incisive, apéritive, carminative, hystérique et propre pour l'asthme. Elle s'employait en poudre ou décoction.

Le Dictionnaire des jardiniers, Huitième Edition par Philippe Miller, Laurent Marie de Chazelles et M.Holandre, en 1785, présente les propriétés de cette *Apiaceae*.

La racine possédait une grande quantité d'huile essentielle, de résine fixe et de substance mucilagineuse. Cette dernière était plus abondante et servait à marquée la grande activité des autres.

Elle dégagait une odeur pénétrante et balsamique due au principe spiritueux éthéré. Elle avait une saveur aromatique, âcre, chaude et piquante. La racine sèche et conservée depuis un certain temps possédait une activité moindre mais « comme le principe spiritueux a quelque chose de vireux et de malfaisant, il est prudent de ne jamais employer cette racine fraîche ».

Cette racine se disait incisive, utérine, céphalique, carminative et diurétique. Elle s'employait dans les affections muqueuses, l'asthme humide, les engorgements catarrheux, la congestion glaireuse des reins et de la vessie, dans le cas d'épaississement des liqueurs et d'inertie de la fibre (constipation ?). Mais elle s'utilisait également dans le chlorosis (forme d'anémie ferriprive), la suppression chronique des règles, dans la « douleur de tête provenant d'un vice de digestion », de flatulences, le choléra sec et les vertiges.

Un morceau sous la langue calmait et arrêtait un paroxysme hystérique, d'après les auteurs. Les Anglais et les Alpains l'utilisaient pour soigner les fièvres intermittentes en infusion aqueuse ou vineuse à la dose d'un gros jusqu'à deux.

La racine de meum faisait partie de nombreuses formules thérapeutiques, et rentrait notamment dans celle du Mithridate, de la Thériaque et de l'Electuaire Lithotriptique (qui brise la pierre, pour l'affection des reins) de Nicolas Alexandre.

L'Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers de Diderot en 1779 citait et décrivait également le fenouil des Alpes.

Il expliquait l'origine de son nom, *Meum athamanticum*. Ce nom venait du Grec Ancien où deux versions étaient connues. La première affirmait que la plante était de meilleure qualité si elle poussait sur une montagne de Thessalie appelée *athamante*. La deuxième histoire expliquait que cette plante avait été inventée par Athamas, fils d'Eole et roi de Thèbes.

Les propriétés thérapeutiques évoquées pour cette plante comprenaient ses vertus stomachiques, emménagogues, expectorantes et diurétiques. Il était rappelé qu'elle participait à la composition de la Thériaque et du Mithridate, ainsi que de l'eau générale de la Pharmacopée de Paris.

Le Dictionnaire universel de Médecine, de Chirurgie, de Chymie, de Botanique, d'Anatomie, de Pharmacie, d'Histoire Naturelle traduit de l'anglais de M. James par Diderot, Eidous et Toussaint, en 1747 énonçait d'autres vertus concernant l'Athamante.

Par son caractère chaud et sec, elle s'employait pour guérir les coliques et les tranchées. Elle était alexipharmaque (qualifie un remède prévenant l'effet des poisons ingérés), ainsi que propre pour les maladies pestilentielles.

Elle possédait une action sur le système uro-génital, emménagogue, sur la rétention urinaire due aux calculs mais aussi sur les maladies utérines.

Le système digestif rentrait dans le panel des cibles pharmacologiques. Elle chassait les vents et les éructations de l'estomac, elle fortifiait les gencives et s'utilisait pour la mauvaise haleine, prise le matin à jeun. Cette racine de meum se désignait remède aux maladies de l'estomac.

Quelques affections du poumon rentraient également dans la liste des pathologies ayant pour possible traitement ce végétal. Il s'agissait de l'asthme provoqué par « une matière gluante et limoneuse » sans qu'il y ait de traces d'inflammation, pour les cathares pulmonaires, et de l'évacuation de « matières tartareuses des poumons ».

Pour terminer, elle possédait une dernière propriété de type aphrodisiaque, décrite que dans cet ouvrage : « sa racine [...] est remplie d'une espèce d'humidité excrémentielle, qui monte à la tête et occasionne des douleurs dans cette partie : c'est pourquoi ceux qui ont fait vœu de chasteté [...] ne doivent point en faire un trop grand usage, car elle excite des désirs amoureux par la même influence qui fait qu'elle affecte la tête »

Cette plante, aux propriétés diurétiques, emménagogues, expectorantes et stomachiques plusieurs fois citées semblait en revanche, dans certaines œuvres, être peu utilisée.

Dans la *Pharmacopée universelle ou Conspectus des Pharmacopées, des Dispensaires, des Pharmacopées militaires, des Formulaires et Pharmacopées*, par A.J.L Jourdan, en 1828, l'auteur ne s'attardait pas sur ce végétal. Il était dit « stimulant, diurétique, expectorant, peu usité ». De même, dans *Connaissance pratique des médicaments les plus salutaires, simples et composés, officinaux et extemporanés ou magistraux, internes et externes, etc. ou nouveau dispensaire*, de William Lewis, il la décrivait comme « un remède aromatique et carminatif. On fait peu d'usage de ce médicament dans la pratique moderne ».

Le livre *Botanique médicale, ou histoire naturelle et médicale : des médicaments, des poisons et aliments, tirés du règne végétal*, par Achille Richard, en 1823, expliquait lui aussi les usages et pratiques de la racine de meum : « aromatique et légèrement excitante. On l'employait jadis comme diurétique et expectorante. Très peu usitée de nos jours »

Ce fenouil des Alpes, ou *Meum athamanticum*, ne fait aujourd'hui plus partie des monographies de la *Pharmacopée Européenne*. Il a toutefois son utilité dans l'alimentaire en

tant que condiment. Il sert aussi de plante ornementale et sa racine est à la base d'une production de spiritueux en Allemagne.

19. Jalap

Le jalap, demandé par les sœurs Augustine, était une plante découverte au Mexique, provenant de la ville de Xalapa en 1710, d'après *Nouveaux Éléments de Thérapeutiques et de Matière Médicale, suivi d'un nouvel essai sur l'art de formuler* par J.L Alibert.

Le jalap avait transité dans de nombreuses familles de plantes différentes au cours du temps. En premier lieu, d'après le *Journal de chimie médicale, de Pharmacie et de Toxicologie*, de 1834, ce serait Gaspard Bauhin qui parla du jalap et qui d'après lui, aurait été introduite dans le commerce vers 1609. Il arrivait à Marseille depuis la ville de Xalapa. Pour Bauhin, il s'agissait d'une Bryone et la nomma *Bryona mechoacana nigricans*. Il fut supposé qu'il n'avait pas vu la plante entière et que la racine était très ressemblante à celle d'une Bryone, qu'il plaçait juste après les *Convolvulus*. Puis elle eut le nom de *Mirabilis Jalapa*, la Belle de nuit, par Plumier, Tournefort, Geoffroy et Linné. Cependant d'autres botanistes comme Rai, Houston, Sloane et Miller, remarquèrent que le jalap était une espèce de Liseron. Linné se rangea à cette opinion et le jalap fut désigné sous le nom de *Convolvulus jalapa*. Le célèbre botaniste Bernard de Jussieu reconnut également que cette plante était un Liseron. Lémery, dans son *Cours de chymie*, le classait dans la famille des *Solanaceae* mais cela fut rectifié après la prise de position de Jussieu. Dans son Mémoire sur le jalap publié dans les *Annales du Muséum National d'Histoire Naturelle*, en 1803, Desfontaines émettait l'hypothèse qu'il pourrait appartenir au genre *Ipomoea*, qui n'était pas très différent du genre des Liserons.

Le jalap possédait donc une corolle infundibuliforme, tube cylindrique d'une couleur violette à l'intérieur et plutôt lilas pâle vers l'extérieur. Elle se caractérisait par cinq lobes arrondis. Les feuilles étaient alternes, de deux, trois à cinq lobes, en forme de cœurs ou ovales, et acuminées. La racine du jalap était la seule partie de la plante que l'on employait en thérapeutique, d'une circonférence importante, arrondie, charnue et de couleur blanche. Plusieurs rameaux de tailles inégales naissaient à partir de cette racine.

Cette racine contenait de la résine, à propriétés thérapeutiques, dont la quantité était très variable d'une racine à l'autre, et un principe gommeux. Elle se coupait en tranches et séchée, devenait compacte et noirâtre à l'extérieur. Quand elle était fraîche, elle avait une couleur

blanche et laiteuse. Les racines ayant la plus grande activité thérapeutique correspondaient aux plus compactes, résineuses, lourdes et difficiles à rompre. Le jalap ne possédait pas d'odeur sauf lorsqu'on le brûlait, où il répandait une odeur nauséabonde.

Le jalap, par la résine de sa racine, était un purgatif dit « énergétique » voire drastique. Il se disait précieux pour sa grande efficacité et son faible coût.

Bauhin disait « qu'il est préférable au Méchoacana blanc, parce qu'il évacue mieux les humeurs aqueuses sans occasionner de douleurs, et qu'il fortifie l'estomac. »

La dose allait de dix grains jusqu'à une dragme, dans du bouillon ou du vin blanc, précisait Lémery.

Il s'employait également contre l'hydropisie, terme ancien évoquant tout épanchement de sérosité dans une cavité naturelle du corps ou entre les éléments du tissu conjonctif. Il pouvait donc être synonyme d'œdème. Mais cette dernière propriété thérapeutique avait été controversée. Pour J.L. Alibert, beaucoup trop d'éloges lui avaient été accordées concernant l'hydropisie. Aucune expérience importante n'avait prouvée qu'il fût meilleur qu'un autre remède.

Pour Desfontaines, il ne faisait aucuns doutes que le jalap avait sa place pour soigner cette pathologie. Il citait les résultats obtenus par Geoffroy (Etienne-François/ Claude-Joseph ?), qui pensait qu'il s'agissait d'un excellent remède pour l'hydropisie et que cette opinion se trouvait confirmée par les expériences de nombreux médecins célèbres. Néanmoins, le jalap ne fût pas indiqué dans les fièvres aiguës car il était contraire aux tempéraments secs et chauds.

Le jalap possédait d'autres propriétés thérapeutiques, il s'utilisait comme antiparasitaire contre les vers et le *Tænia*. Desfontaines citait Wepfer pour ces expérimentations sur ces effets ténicides. Il serait, de plus, de médicaments vétérinaires. En fin, à Londres, les brasseurs et distillateurs l'employaient pour accélérer la fermentation.

Le jalap ne s'employait pas que sous la forme d'une partie de la plante entière, ici la racine, mais aussi en extrayant sa résine. Ceci s'appelait le « Magistère du jalap ». Lémery expliquait cette opération. Le jalap, mis dans un récipient, grossièrement pulvérisé, recouvert « d'un esprit-de-vin alcoolisé » se mettait trois jours au feu de sable. Le récipient devait être hermétiquement fermé. Il fallait récolter la partie liquide et recommencer plusieurs fois. Une fois toutes les dissolutions mélangées, les filtrées. Le filtrat était distillé à la vapeur au deux tiers puis il fallait recommencer. Il était ajouté à la matière restante de l'eau, ce qui formait un lait. Ce mélange devait reposer une journée. Une fois l'eau évacuée, il restait la résine, qui était séchée au soleil puis pulvérisée. Une poudre blanche était obtenue. Elle s'utilisait à la

dose de quatre grains jusqu'à douze, en opiat ou en gélules. Cette résine possédait les mêmes indications thérapeutiques que la racine du jalap.

Cette plante, à dose réduite, pouvait être utilisée chez l'enfant.

Le jalap était inscrit au *Codex Medicamentarius* de 1732, grâce aux travaux de Geoffroy.

En 1840, il faisait partie de *Pharmacopée Universelle ou Conspectus des Pharmacopées, des Dispensaires, des Pharmacopées militaires, des Formulaires et Pharmacopée* d'A.J.L Jourdan, avec de nombreuses formules. Elles étaient purgatives, antihelminthiques, pour les fièvres intermittentes de cause venimeuses, et pour l'hydropisie, sous différentes formes galéniques.

Cette racine se retrouvait également dans le *Formulaire de Thérapeutiques et de Pharmacologie*, de 1945, de M.Loeper et A.Lesure. Elle était indiquée comme purgatif drastique à dose moyenne, commençant à agir qu'à partir du duodénum, la bile paraissant nécessaire à son action. Ils la décrivaient comme dérivatif dans les états congestifs du cerveau (apoplexie) et du poumon, dans les hydropisies d'origine cardiaque ou rénale, et dans l'urémie.

Aujourd'hui, le jalap intègre la liste A des plantes médicinales utilisées traditionnellement, sous le nom de Scammonée du Mexique ou Jalap fusiforme, *Ipomoea orizabensis*, *Convolvulacea*. La partie utilisée est la racine et sa résine, en Europe et Outre-mer. Le reste de la plante est considéré comme partie toxique.

20. La Manne

La manne se présentait comme une concrétion d'un suc, blanc ou jaunâtre, ressemblant à du sucre ou du miel. Elle se dissolvait très facilement dans l'eau. Son goût était doux, mielleux et il n'avait pas d'odeur spécifique. Nicolas Lémery traitait ce sujet dans son *Traité des drogues simples*, à *Manna*.

Cette manne s'extrayait, comme les gommages, à partir de troncs ou de branches de gros calibres (avec ou sans incisions) de Frênes cultivés ou non. Il s'agissait de *Fraxinus ornus*, de la famille des *Oleaceae*. Ces arbres se trouvaient surtout en Italie, à Calabre, en Sicile, et vers Gallipoli, selon Lémery. Selon la saison, et le temps, la manne était plus ou moins pure, et en

plus ou moins grandes quantités. La plus pure coulait de l'arbre, sans incisions, au environ des mois de juin à juillet, grâce au soleil et aux températures élevées. Elle apparaissait sous forme de larmes cristallines, blanchissant avec le temps. La deuxième récolte de manne se déroulait au mois d'août et de septembre. Celle-ci se faisait par incisions. On récoltait cette manne en plus grande quantité mais elle était plus jaune et moins pure.

Pierre Pommet (1658/1699) droguiste français réputé, ayant un cabinet de curiosités, donnant des cours expliquant la fabrication de ses produits, puis étant l'auteur en 1694 de l'ouvrage *L'Histoire générale des drogues, traitant des plantes, des animaux et des minéraux, etc...* distinguait trois mannes différentes. La première provenait du Mont Saint Ange en Italie. Elle était un peu grasse, mais considérée comme la meilleure par Pommet. La deuxième venait de Sicile. Elle était blanche et sèche. La dernière, venant d'Atolfe, était plutôt sèche, d'un blanc matte. Celle-ci était reconnue comme étant la moins bonne des trois.

Lémery énonçait les différents critères pour choisir la manne. Il fallait qu'elle soit nouvelle, en larme grande ou petite, pure, sèche, légère, sirupeuse ou cristalline à l'intérieur, d'une couleur blanche et que son goût soit doux. Si tous ces critères ne pouvaient être réunis, elle devait être au moins assez sèche, toujours blanche, sans mélange, un peu grasse et toujours avec un bon goût.

La manne, selon Lémery, possédait « beaucoup d'huile, de phlegme, du sel acide et un peu de terre ».

La manne de Calabre avait une caractéristique particulière, elle se trouvait sous forme de bâton, très pure. Mais Nicolas Lémery émettait une critique en rapport à cela. Il affirmait que les mannes les plus pures perdaient de leur pouvoir purgatif en raison du fait qu'« elles passaient trop vite dans le corps ». Il valait mieux utiliser une manne plus grasse « restant un peu plus dans les viscères ». Ce pouvoir purgatif ne s'altérerait pas au cours du temps contrairement à l'aspect de la manne.

Cet exsudat possédait une action purgative douce : « elle purge doucement les humeurs bileuses et séreuses ; on s'en sert pour les maladies de la tête », « pour évacuer la pituite du cerveau ». La dose recommandée était de deux dragmes jusqu'à deux onces.

Il existait d'autres mannes, provenant d'autres arbres de plusieurs régions différentes, comme la manne de Briançon. Il s'agissait d'une espèce de manne dite « ronde », blanche et sèche. Elle possédait un faible pouvoir purgatif. La troisième manne était celle de « Perse », se

recueillant sur un petit arbre épineux, l'Agul *Alhagi maurorum*, de la famille des *Fabaceae*. Son action purgative paraissait semblable à celle de Briançon. Elle se gardait en une espèce de pâte brune, douce au goût mais laissant « quelques âcretés ».

Le cours de chymie de Lémery expliquait une façon différente de préparer la manne, dite la manne vineuse. Deux livres de mannes pures se dissolvaient dans huit livres « d'eau de rivière bien claire » puis on évaporait le tiers au feu de sable. La liqueur se versait dans des bouteilles, bouchées d'un « simple papier ». Ces bouteilles étaient exposées à la chaleur pendant six mois. La manne, ainsi confectionnée, devenait vineuse. Elle purgeait « doucement les sérosités ». La dose allait de trois onces jusqu'à six.

21. Eau de fleur d'oranger

L'Eau de fleur d'oranger était l'une des nombreuses demandes des sœurs Duplessis. Dans le *Cours de chymie* de Nicolas Lémery, il expliquait comment obtenir cette eau, ainsi que l'eau de fleur d'oranger composée, appelée l'Eau de Naphe. Il citait que, selon le Codex, il suffisait de verser sur la fleur d'oranger trois fois son poids en « eau commune la plus claire » et de distiller le tout au bain marie. La distillation ne concernait qu'un tiers seulement de l'eau versée. On obtenait une liqueur à « l'odeur suave ». Il était notamment possible de concentrer cette eau de fleur d'oranger en ne mettant que les fleurs directement au bain marie.

➤ L'eau de Naphe

Six livres de fleur d'orange ainsi que six onces de la première écorce des oranges amères coupées en petits morceaux étaient nécessaires. Il fallait y verser du vin blanc et de l'eau de mélisse, quatre livres chacun. On remuait le mélange puis le tout se plaçait dans un récipient bien bouché, en digestion dans du fumier chaud pendant deux jours. Le mélange, ensuite, subissait une distillation au bain marie à feu fort. L'eau de Naphe s'obtenait après toutes ces opérations. Cette eau possédait plusieurs vertus médicinales. Elle était « fort bonne contre les vapeurs & la malignité des humeurs ». Elle se donnait dans les « maladies hystériques », excitait les mois aux femmes, fortifiait l'estomac et le cerveau. La dose appropriée était de deux scrupules jusqu'à une once.

Moyse Charas, dans sa *Pharmacopée royale galénique et chymique*, présentait plusieurs formules thérapeutiques intégrant cette eau de fleur d'oranger.

➤ Looch au jaune d'œuf

Les ingrédients suivant composaient cette formule. Il s'agissait d'un jaune d'œuf frais, de deux onces d'huile d'amande douce, une once de sirop de guimauve, une once d'eau distillée de pas d'âne et de coquelicot, ainsi que deux gros d'eau de fleur d'oranger. Puis il fallait en faire un looch. Le tout constituait le looch au jaune d'œuf.

Ce remède se donnait pour les toux opiniâtres et convulsives.

➤ Looch de Paris

Ce looch de Paris constituait l'un des meilleurs adoucissant concernant les toux invétérées, « il émousse les âcretés de la lymphe qui inonde la larinx & comme il est incrassant, il en facilite l'expectoration ». Il était recommandé de n'en prendre qu'une cuillerée de temps en temps.

➤ Décoction blanche

Il s'agissait d'une tisane, excellente pour les « dévoiements dysentériques », avec de fortes douleurs abdominales et accompagnées de ténésmes. Elle se donnait également pour les « ardeurs d'urine ». Les actions de ce remède étaient résumées par l'auteur en cette phrase « c'est une boisson très efficace lorsqu'il s'agit d'adoucir et d'émousser l'âcreté des matières qui irritent les membranes des premières voies ».

22. Esprit de citron

L'esprit de citron, demandait par les sœurs Augustines, servait pour la toilette. Il se réalisait à partir de deux écorces de citron de huit onces, de deux pintes d'esprit de vin rectifié. Le mélange devait macérer pendant une quinzaine de jours. Puis la liqueur se décantait et se filtrait. L'esprit de citron était ainsi obtenu.

L'esprit de citron correspondait à l'élixir de citron (?).

23. Baume du Pérou

Le Baume du Pérou s'élaborait à partir d'une résine d'un arbre, le Baumier du Pérou, *Myroxylon balsamum*. Cet arbre appartenait à la famille des *Fabaceae*. Il poussait en Amérique Centrale ainsi qu'en Amérique du Sud.

Il se retrouvait au nom de *Balsamum peruvianum* dans l'ouvrage de Nicolas Lémery, *Le traité des drogues simples*. Il répertoriait trois sortes de ce Baume du Pérou.

➤ Le Baume sec

Il s'agissait d'une résine dure, rigide, rougeâtre et odorante. Cette résine se distillait en liqueur, à partir des rameaux du Baumier du Pérou. Il était nécessaire de l'exposer à une source de chaleur pour évaporer l'humidité qu'elle contenait. Ainsi, la résine durcissait et prenait l'apparence du baume sec.

➤ Le Baume blanc du Pérou

Le Baume blanc du Pérou s'élaborait à partir de la résine blanche, liquide et odorante venant du tronc ou de branches de diamètre important du même arbre.

➤ Baume du Pérou

Ce baume se trouvait sous une forme de couleur noirâtre, odorante, tiré à partir des rameaux et feuilles, du même arbre, mis à bouillir quelques temps dans de l'eau. Une fois le mélange refroidi, le baume surnageant à la surface se récupérait. Le Baume du Pérou était le plus commun et le plus utilisé. Il devait être visqueux, d'une consistance de térébenthine, avec une couleur brunâtre à noirâtre et d'une odeur agréable.

La résine de Baumier du Pérou possédait plusieurs vertus. Elle fortifiait le cœur, le cerveau et l'estomac, permettait de résister à la pourriture, « pour chasser par transpiration les mauvaises humeurs », pour déterger et consolider les plaies, renforcer les nerfs, « résoudre les tumeurs froides », ainsi que pour le scorbut. Ce remède pouvait aussi bien s'utiliser par la voie intérieure que par la voie extérieure. La dose préconisée était de une à six gouttes. Le Baume blanc du Pérou se recommandait également en cas de plaies récentes, ou fraîches. Ce baume se retrouvait également beaucoup en parfumerie.

Lémery précisait qu'il existait également un baume du Pérou artificiel. Pour cela, il fallait une livre et demie d'huile d'olive accompagnée d'une demi-once de santal rouge. Le mélange était mis à bouillir jusqu'à ce que l'huile prenne une couleur rouge foncée. Une livre de cire jaune se dissolvait dans le mélange, ainsi qu'une livre et demie de térébenthine fine et une once de baume du Pérou.

Le Baume du Pérou faisait partie de nombreuses formules thérapeutiques différentes :

➤ Baume de Lucatelli

Ce baume contenait deux onces de baume du Pérou. Il s'agissait d'un excellent vulnéraire, s'utilisait pour les ulcères internes et externes, les hémorragies internes, ainsi que pour les plaies et contusions

➤ Baume polychestre

Ce baume s'administrait par voie interne. Il possédait des propriétés sudorifiques, pour les maladies vénériennes, la lèpre et le scorbut. La dose était de dix gouttes jusqu'à deux dragmes.

➤ Baume vulnéraire

Il s'agissait d'un excellent vulnéraire et stomachique. Il se prenait par la voie interne et externe.

➤ Baume *apoplecticum*

Ce baume agissait plus par voie externe. On en frottait les tempes, les sutures de la tête, en mettait dans les oreilles pour soigner les maladies du cerveau telles que l'apoplexie. Il s'utilisait également pour résister « au mauvais air par son odeur forte ». Il pouvait aussi s'utiliser par voie interne pour les mêmes indications ainsi que pour « exciter les semences ». La dose recommandée allait de six grains jusqu'à un scrupule.

➤ Baume du Chevalier de Saint Victor ou Baume du Commandeur de Permes

A la dose de quatre gouttes jusqu'à douze dans une liqueur appropriée, ce remède soignait les coliques venteuses, la goutte sciatique et il était recommandé pour « la faiblesse d'estomac causée par des phlegmes, ou par une pituite trop épaisse ». Il possédait également des vertus thérapeutiques par voie externe. Il soulageait les maux de dents en l'appliquant directement au

niveau de la douleur. Il permettait aussi de guérir des blessures, meurtrissures et même des plaies gangrénées.

Aujourd'hui, le Baume du Pérou est en vente libre, sous une forme solide. Ses indications sont pour les dermites irritatives et comme protecteur cutané. Il y a cependant une précaution d'emploi concernant son pouvoir allergisant.

24. Elixir stomacal

L'élixir stomacal n'était pas répertorié dans les ouvrages de Nicolas Lémery mais sa formule thérapeutique se retrouvait dans *Le Dictionnaire oeconomique*, de Noel Chomel en 1767. Cet élixir se composait de quatre onces d'Aloes succotrin, d'une once de rhubarbe, d'une once de Thériaque de Venise, de deux gros de gingembre et de quatre gros de gentiane, myrrhe fine, d'agarics mondés et de fleurs de safran. Le tout se concassait puis mis à infuser dans une pinte d'eau de vie. Ce mélange était à remuer tous les jours pendant trois semaines puis à laisser reposer pendant une huitaine de jours. L'étape d'après consistait à mettre un demi « setier » d'eau de vie sur le marc obtenu puis à faire infuser comme précédemment. Ce remède purgeait doucement et fortifiait l'estomac. De plus, l'auteur notait que l'usage de cet élixir n'était « jamais dangereux » et qu'il était possible de le donner aux femmes enceintes. Cependant, il ajoutait que ce médicament semblait pouvoir déclencher les menstruations et donc ne convenait pas à l'état de grossesse. La dose recommandée était une cuillère de l'élixir stomacal dans trois de vin le matin à jeun ou alors deux heures après le repas. Puis il fallait boire trois ou quatre tasses de thé, à trente minutes d'intervalle l'une de l'autre (la tisane ou de l'eau chaude légèrement sucrée pouvaient remplacer le thé). Pour les enfants, la moitié de la dose suffisait.

25. Tartre émétique

Le tartre émétique, demandé par les sœurs Duplessis, s'obtenait à la suite de diverses opérations. Il correspondait à une crème de tartre chargée des parties sulfureuses du foie d'antimoine.

Le tartre, selon Lémery, était une « matière grossière ou terrestre ». Il se trouvait naturellement dans le raisin, et pendant la fermentation du jus de raisin, il se cristallisait dans les tonneaux. Ici, il s'agissait du tartre du vin. Il adhérait en une espèce de pierre dure, blanche ou rouge selon la couleur du vin produit. Le blanc était favorisé par rapport au rouge en raison d'une plus grande pureté et d'une contenance moindre en terre.

La crème de tartre correspondait au bitartrate de potassium, qui était un sel de potassium d'acide tartrique.

Le foie d'antimoine s'obtenait après quelques opérations à partir de l'antimoine. Il « s'ouvrait » par le salpêtre et le feu, « qui l'ont à demi vitrifié » selon Lémery. Cela lui donnait une couleur de foie. Pour fabriquer ce foie d'antimoine, il fallait seize onces d'antimoine et autant de salpêtre. Le tout se pulvérisait et se mélangeait, de préférence dans un mortier de fer. Il devait être couvert par une tuile, laissant une ouverture pour pouvoir y placer un charbon ardent. Le charbon se retirait assez rapidement, puis la matière s'enflammait avec une grande détonation. Une fois le récipient refroidi, on renversait la matière et séparait les scories de la partie luisante, appelée foie d'antimoine, par sa couleur.

Pour obtenir du tartre émétique, on pulvérisait et mélangeait huit onces de crème de tartre et trois onces de foie d'antimoine. Avant la pulvérisation, il était conseillé de laisser quelques temps les deux ingrédients ensemble « afin que l'émétique de l'antimoine commence par là à se communiquer à la crème de tartre ». Il y était versé trois livres d'eau commune. On couvrait le récipient contenant le mélange, puis il se mettait sur le feu. On le faisait bouillir pendant huit ou neuf heures, en remuant de temps en temps et renouvelant l'eau chaude. La liqueur, encore bouillante, se passait dans un linge double puis il fallait faire évaporer la moitié de « l'humidité », en le remettant sur le feu. Une fois l'évaporation faite, le récipient était retiré du feu et à laisser refroidir sans remuer. A l'intérieur de la « liqueur » se trouvait des cristaux. Puis il fallait à nouveau évaporer les trois quarts de la « liqueur » et laisser refroidir pour obtenir d'autres cristaux. L'opération se continuait jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de cristaux à récupérer. Ils se mettaient à sécher. Ils correspondaient au tartre émétique. A la fin de ces différentes opérations, il devait y avoir environ quatre onces et demie de cristaux.

Il s'agissait d'un vomitif à action douce et non drastique. La dose préconisée allait de trois grains jusqu'à douze, à dissoudre « dans une liqueur appropriée » ou dans une autre forme galénique, comme la conserve. La dose moyenne recommandée n'allait pas au-delà de quatre

grains sauf pour de graves pathologies comme la paralysie ou l'apoplexie, où une plus grande dose était requise.

Un tartre émétique plus fort pouvait se faire en mettant à bouillir dans de l'eau une partie des fleurs d'antimoine blanche (oxyde d'antimoine) faites sans addition, avec quatre parties de cristal de tartre pendant douze à quinze heures. Le mélange ensuite se filtrait et s'évaporait comme ci-dessus. La dose ne devait pas dépasser deux à six grains.

26. Huile de menthe

L'huile de menthe était un des remèdes demandés par les sœur Augustines. Le *Traité des drogues simples* de Lémery, il recensait cinq espèces de menthe différentes. Une espèce était considérée comme domestique, *Mentha angustifolia spicata*, et les quatre autres comme sauvage, *Mentha sylvestris rotundiore folio*, *Mentha sylvestris longiore folio*, *Mentha sylvestris longioribus*, et *Mentha sylvestris folio oblongo*.

Elles contenaient beaucoup « d'huile exaltée & de sel volatil & essentiel ». Lémery y associait les vertus suivantes. Elles fortifiaient le cerveau, le cœur et l'estomac, s'utilisaient contre le météorisme, augmentaient l'appétit et « résistaient » au venin. Elles étaient considérées comme détersives, résolutes et vulnéraires. Elles possédaient une action vermifuge, de déclenchement des menstruations ainsi que de l'accouchement, et pour aider à la respiration. Elles s'utilisaient de deux manières possibles, par la voie externe et interne.

Elles étaient également préconisées, d'après *Le précis de la matière médicale*, par Joseph Lieutaud, comme diurétiques, pour les vertiges, comme antiémétiques, pour faire cesser le hoquet. Elles s'employaient aussi contre la cachexie et la jaunisse, et pour désengorger les seins.

L'huile de menthe s'obtenait à l'aide de huit onces de feuilles de menthe récemment séchées, mise dans un récipient, puis en y versant dessus de l'huile d'olive tiède. Une fois le récipient bouché, le mélange se laissait en digestion pendant six semaines au soleil ou bien au bain marie pendant deux ou trois jours. La digestion une fois terminée, l'huile d'olive se passait à travers un linge et le marc restant était mis à la presse. Cette huile de menthe se conservait dans des bouteilles hermétiquement fermées.

Une autre façon de produire de l'huile de menthe se retrouvait dans l'ouvrage de Moysse Charas, *Pharmacopée royale galénique et chymique*. Une livre de feuilles de menthe fraîches et pillées était nécessaire, deux onces de son suc, deux onces de roses rouges sèches ainsi que quatre livres d'huile commune. Le mélange se mettait à digérer pendant trois jours dans un récipient couvert, sur des cendres chaudes au soleil. Après cette étape, le mélange se plaçait au bain marie pendant une demi-heure, puis en faire la colature et l'expression. On y ajoutait la même quantité de feuilles de menthe fraîche, de son suc et de roses rouges séchées ayant subi les mêmes opérations. Une deuxième colature et expression du mélange était faite. Puis il fallait réitérer une troisième fois toutes ces opérations. Une fois toutes ces étapes terminées, les matières les plus importantes ayant sédimentées au fond, une huile clarifiée se recueillait, puis se conservait dans des bouteilles bien bouchées.

Cette huile de menthe faisait partie de la formule du baume *apoplecticum*, vu avec le baume du Pérou.

Elle était également présente dans celle du baume stomachique contenant de l'huile de noix de muscade, de l'absinthe, du mastic, de la cire blanche, de l'huile d'absinthe, de cannelle, de girofle, de thym et de fleur de noix de muscade ou de macis. Ce baume agissait au niveau digestif, il fortifiait l'estomac, était antiémétique, facilitait la digestion, ouvrait l'appétit, diminuait le météorisme et apaisait les douleurs de l'estomac, les coliques et les « tranchées des dysentérique ». Il luttait également contre les « maladies froides du cerveau & des nerfs ».

L'huile de menthe faisait aussi partie des composants du baume nervin. Il rassemblait de l'huile de palme, de l'huile de muscade ; de la moelle de cerf et de bœuf ; de la graisse de vipère, humaine et de blaireau ; de l'huile distillée de lavande, romarin, sauge, thym, girofle ; du camphre ; du baume de Tolu sec et de l'esprit de vin. Ce baume était considéré comme l'un des plus grand fortifiant externe, à appliquer sur les parties paralytiques et prises de tremblements.

27. Huile de macis

Le macis correspondait à l'arille de la noix de muscade, également appelée « fleur de muscade ». La noix de muscade était l'albumen de la graine du fruit ovoïde du muscadier, *Myristica fragrans*, de la famille des *Myristicaceae*. Cet arbre avait une hauteur d'une quinzaine de mètres et poussait en Indonésie.

D'après l'ouvrage d'A.J.L Jourdan, *Pharmacopée universelle ou Conspectusdes Pharmacopée d'Amsterdam, d'Anvers...*, le macis possédait une membrane laciniée voire réticulée, fine, cartilagineuse, semi-transparente, d'une couleur jaune safranée. Le macis avait l'odeur et la saveur de la muscade. Sa propriété thérapeutique principale consistait à être un « stimulant fort énergique ». Néanmoins, il s'utilisait plus au niveau culinaire que médical. La dose de macis sous forme de poudre allait de dix grains à un scrupule. L'auteur fit la remarque que le macis était beaucoup moins actif que la muscade.

Nicolas Lémery, dans son *Traité des drogues simples*, répertoriait le macis au nom de « Moschata ». Il possédait « beaucoup d'huile et de sel volatil ». Le macis devait être choisi récent, non fragmenté, d'une couleur jaune, au goût agréable mais légèrement âcre. Selon Lémery, le macis fortifiait le cerveau, le cœur et l'estomac, il facilitait la digestion, luttait contre le météorisme et l'halitose, « excitait les mois aux femmes », « provoquait la semence » et résistait à la corruption.

Dans son *Cours de chymie*, Lémery décrivait l'huile de macis comme « fort stomachal », à utiliser en voie interne ou externe, à la dose de quatre grains à dix dans un bouillon ou dans une liqueur appropriée.

William Lewis, dans son ouvrage *Connaissance pratique des médicaments les plus salutaires*, décrivait l'huile de macis. Elle était, selon lui, plus ou moins piquante, subtile, volatile, possédant une odeur forte et aromatique. Elle était limpide, d'une couleur jaune pâle et avait une portion d'huile plus épaisse et foncée qui précipitait au fond du récipient dans lequel elle était contenue. Selon W. Lewis, cette huile détenait dans propriétés antiémétiques, contre le hoquet et les coliques. Elle s'appliquait extérieurement au niveau de l'estomac ainsi que dans la région ombilicale. Prise oralement, la dose se comprenait entre une et quatre gouttes. L'auteur remarquait notamment que cette huile s'employait rarement car elle se trouvait difficilement chez les apothicaires.

Dans l'ouvrage suivant *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des Sciences, des Arts et des Métiers*, l'huile de macis était décrite un peu différemment. Elle apparaissait comme épaisse, huileuse, membraneuse, initialement d'une couleur rougeâtre qui, à l'air libre, devenait jaunâtre. Les auteurs précisait qu'elle rentrait dans beaucoup de compositions officinales aux vertus alexipharmques, stomachiques, antispasmodiques et cordiales. Dans cet ouvrage s'expliquait la méthode pour tirer par expression l'huile de macis. Il fallait pour cela prendre la quantité désirée de macis puis la réduire en poudre. Cette poudre devait prendre, pendant au

moins un quart d'heure, de la vapeur d'eau bouillante, « pour quelle en soit toute pénétrée ». Une fois passée à la vapeur, la poudre se mettait dans un sac de toile forte et elle était mise à la presse. On obtenait une huile limpide et fluide mais en refroidissant elle prenait une apparence de graisse. Sa couleur restait safranée. L'huile de macis constituait une base de baume « hystérique, nervin & fortifiant ».

28. Pilules de longue vie

Les pilules de longue de vie étaient des pilules demandées par les sœurs Augustines à l'apothicaire Féret.

Lémery, dans sa *Pharmacopée*, expliquait ce qu'étaient les pilules de longue vie. Elles s'intitulaient « Pilules propres à prendre avant les repas, autrement dites stomachiques, de Mésué », ou « Pilule de Francfort ». Mésué était un préparateur en pharmacie en Iran à la fin du VIII^e, début du IX^e. Puis il fonda le premier hôpital de Bagdad, et fût élevé au rang de médecin du roi. Sa célébrité a fait que son nom a été utilisé par un auteur ultérieur actuellement désigné comme le Pseudo-Mésué et c'est à ce dernier qu'il faut attribuer les formules dont on donnait autrefois la paternité à Mésué. Ces pilules s'appelaient « Pilules de Francfort », car à l'origine, la composition de ces pilules était tenue secrète par des apothicaires de Francfort.

Lémery précisait que pour ces pilules, il fallait le meilleur aloès possible, du mastic, des roses rouges ainsi que du sirop d'absinthe. Ces différents composés se pulvérisaient séparément. Les poudres obtenues se mélangeaient, puis le sirop d'absinthe se rajoutait enfin d'obtenir une masse de toutes les poudres. Il en était formé des pilules. Selon Lémery, les pilules de longue vie purgeaient et fortifiaient l'estomac. Elles provoquaient également « le mois aux femmes ». La dose recommandée allait d'un demi-scrupule à un dragme. L'auteur nota qu'elles se prenaient à « l'entrée du repas », c'est pourquoi elles étaient surnommées *ante cibum*. Elles devaient être prises avant le repas car l'aloès provoquait de graves troubles digestifs, d'importantes brûlures. Ces pilules se nommaient également « pilules gourmandes », car il fallait manger pour les prendre, et qu'elles fortifiaient l'estomac après l'avoir purgée. Elles pouvaient aussi se prendre en petites doses dans la soupe. Lémery expliquait les actions de ces pilules. La rose et le mastic fortifiaient l'estomac en resserrant les fibres mais diminuaient l'effet purgatif de l'aloès. L'auteur conseillait de prendre le mastic et la rose après l'aloès.

Dans un autre ouvrage, *Dictionnaire botanique et pharmaceutique*, ces pilules avaient le nom de « Pilule de longue vie de Macrobe ». *Macrobii* en latin signifiait « Ethiopiens dont la durée de vie était de moitié plus longue que celle des autres hommes ». Elles se constituaient de quatre onces de myrrhe, de trois onces d'aloès succotrin, de deux onces de mastic et d'une once de safran. Les trois premières drogues se mettaient à infuser dans le meilleur esprit de vin séparément, jusqu'à dissolution complète. Le safran infusait dans de l'eau de vie commune. Toutes les dissolutions se mélangeaient et étaient mise « à feu de cendre », jusqu'à obtenir une consistance de miel. Les pilules se formaient, à partir de cette masse, de la grosseur d'un pois. Elles se prenaient également juste avant le souper, « une tous les mois suffit pour la santé » mais certains pouvaient en prendre deux fois la semaine. Elles se disaient « particulièrement bonnes » pour les vieillards et « les corps usés par la débauche ».

Les vertus de ces pilules étaient dites « bonnes » pour l'estomac et les poumons. Elles préservaient de la peste et de « l'air envenimé ». Elles fortifiaient les intestins, mondifiaient la poitrine et soulageaient les « hectiques, les catarrheux et les oppressés de la toux » ainsi que la migraine. Elles étaient également « bonnes pour le refroidissement de la tête et de l'estomac ».

29. Eau de cédrat

L'eau de cédrat, demandée par les sœurs Duplessis, était décrite par Lémery dans son *Traité des drogues simples*. Il l'appelait aussi essence de cédrat ou de bergamote. Il s'agissait du fruit du bergamotier, *Citrus bergamia*, de la famille des *Rutaceae*. Il la disait odorante, cordiale et très estimée en parfumerie. Pour obtenir cette eau de cédrat, il fallait découper l'écorce jaune ou superficielle du « citron bergamote », la couper en petits morceaux et la presser dans un vaisseau, ou fiole ayant une capacité plus large que son embouchure. Il devait se fermer juste après le pressage pour éviter l'évaporation de l'eau. Ce type de récipient permettait de donner « de l'espace & de la facilité à la partie essentielle de l'écorce ». Puis il en résultait une liqueur dite « huile aéthérée très subtile ». L'odeur se décrivait comme très agréable. Pour obtenir un peu de cette eau, cela nécessitait beaucoup d'écorce de citron. L'eau de cédrat avait des vertus cordiales, stomacales, céphaliques. Elle se disait « propre pour résister à la nostalgie des humeurs ». Les doses thérapeutiques étaient d'une goutte jusqu'à six.

Dans l'ouvrage *Dictionnaire universel de commerce, d'Histoire naturelle, et des Arts et Métiers*, l'eau de cédrat était dite beaucoup estimée puisque excellent parfum et, de plus, rare en France. L'eau de cédrat, mélangée à de l'eau de vie rectifiée prenait le nom d'Eau des Barbade. Elle servait aussi de parfum.

L'eau de cédrat, d'après *Eléments de pharmacie, théorique et pratique*, rentrait dans la composition de l'eau de Cologne. Elle se composait d'esprit de vin rectifié, d'esprit de romarin, d'eau de mélisse composée, d'essence de bergamote, de cédrat, citron, de romarin et néroli (huile essentielle produite à partir de fleur de bigaradier).

Il lui était accordé les mêmes vertus que l'eau de mélisse, développée plus tard.

Cette eau de cédrat s'utilisait beaucoup plus comme élément pour la toilette que comme médicament à proprement parlé.

30. Onguent pour dartre

Les sœurs Augustines incluait dans leurs demandes l'onguent pour dartre, sans plus de précisions.

Lémery, dans sa *Pharmacopée*, répertoriait plusieurs formules d'onguents ayant une action thérapeutique sur les dartres.

➤ Onguent pour la grattelle et pour les dartres

Il nécessitait du sel de saturne (sel d'acétate de plomb) et du sublimé doux de mercure pulvérisés subtilement. Ces poudres se mélangeaient ensuite à un onguent de rosat.

La force et la rapidité d'action de cet onguent pouvaient être augmentées en ajoutant une dragme de sublimé doux.

Il guérissait la grattelle, les dartres ainsi que les démangeaisons « du cuir », en frottant les parties malades. Pour une meilleure efficacité, le patient devait être purgé et saigné auparavant, afin de ne pas « enfermer les humeurs ».

➤ Onguent *Nutritum*, ou de litharge, ou *Triapharmacum*

La litharge d'or pulvérisée, mise dans un mortier, était mélangée avec du vinaigre et de l'huile, versés peu à peu, en alternant. Le tout devait être lié et formé un onguent.

Cet onguent s'utilisait pour assécher la galle, les dartres et les démangeaisons de la peau. Il réduisait l'inflammation et « l'âcreté » des blessures. Il possédait également un pouvoir cicatrisant.

Il portait le nom de *nutritum* parce qu'il se faisait en nourrissant l'huile, le vinaigre et la litharge peu à peu, les uns des autres. Le nom *triapharmacum* venait du fait qu'il se composait de trois drogues différentes.

➤ Onguent Napolitain Simple

Cet onguent se préparait à base de vif-argent (terme désignant le mercure), mêlé à de la térébenthine de Venise. Le tout était agité fortement, dans un grand mortier de bronze, pendant cinq à six heures. Ensuite, l'axonge de porc s'incorporait petit à petit, jusqu'à obtenir une forme d'onguent.

Il s'utilisait pour la galle, la grattelle, les dartres et pour les démangeaisons de la peau. Il neutralisait les puces, les poux, les punaises. Il fallait en appliquer sur la peau, excepté la poitrine, et sur les colonnes de lit pour tuer les punaises.

Le malade, avant de s'appliquer l'onguent, devait être purgé et saigné.

Le mercure donnait à l'onguent une odeur très désagréable mais permettait une action beaucoup plus rapide. Certains préféraient se soigner à l'aide d'une pommade ayant une meilleure odeur mais avec un traitement plus long plutôt que promptement grâce à ce type d'onguent.

Le nom de cet onguent venait du fait qu'il était à base de mercure, le mercure étant utilisé pour soigner la grosse vérole appelé « la maladie de Naples ». Elle était appelée ainsi car on prétendait que les Napolitains avaient été les premiers à avoir contracté cette maladie, et qu'ils l'avaient propagé.

➤ Onguent d'Aunée

Cet onguent était à base de racines d'aunée séchées au soleil, pulvérisées subtilement. Dans un mortier de bronze, le vif argent se mélangeait avec de la térébenthine, pendant cinq à six heures. Puis il s'ajoutait de l'huile d'absinthe, de l'axonge de porc ainsi que la poudre de racines d'aunée, peu à peu. Le tout, en remuant, formait un onguent.

Il était utilisé pour la galle, les dartres et pour les autres démangeaisons.

Chaque once de cet onguent contenait environ une demi-dragme de mercure.

➤ Onguent Médicamenteux, d'Ant. Mynsicht

Cet Onguent Médicamenteux nécessitait une livre de graisse de « vieux lard », mélangée à de la térébenthine de Venise, à de l'huile de tartre ainsi que les drogues suivantes subtilement pulvérisées : de la pierre médicameuse, du soufre vif, du citrin, de la céruse lavée, de la litharge, du minium, de la tutie préparée, deux sortes d'ellébore et du poivre long. Sur ce mélange se versait des sucS épurés de racines de patience et de scrophulaires, de l'écorce intérieure verte de sureau et de limon. Le mélange devait être bouilli doucement sur le feu, jusqu'à dissolution des sucS. Une fois refroidi, il fallait y ajouter du storax (benjoin) liquide et des huiles de laurier, de genièvre et d'œufs. Enfin le cinabre (minéral de couleur rouge fait de mercure et d'une portion de souffre) et le sublimé de mercure, au préalable pulvérisés, étaient ajoutés. Le tout formait un onguent, l'onguent Médicamenteux.

Il s'utilisait contre la teigne, la galle, la grattelle, la lèpre et pour les dartres. Il s'appliquait sur les parties atteintes. Avant d'oindre cette préparation, une purge et une saignée semblaient nécessaires.

➤ Onguent de Nicotiane, de tabac.

L'onguent de Nicotiane se faisait à partir de feuilles de nicotiane fraîchement cueillies. Elles étaient incisées et pilées dans un mortier, puis mélangeaient à de l'axonge de porc nouvelle. Le mélange se couvrait puis se laissait en digestion pendant trois jours. Ensuite se versait une demi-livre de suc de nicotiane, au préalable bien pilé. Le mélange était bouilli jusqu'à l'évaporation de l'eau, en le remuant de temps en temps, puis il se coulait en subissant une forte expression. Le produit obtenu une fois refroidi, on y ajoutait de l'aristoloche ronde subtilement pulvérisée puis il fallait en faire « un onguent selon l'art ».

Il nettoyait les ulcères sans provoquer de douleurs, il « digérait » les tumeurs et soignait les dartres, la grattelle et toutes autres démangeaisons de la peau.

➤ Onguent *citream*, de Nic. Mirepsus d'Alexandrie

Nicolas le Myrepsus était l'auteur du Dynaméron. Il était actif à Nicée, au XIII^e siècle. Il s'occupa de recueillir les formules des médicaments venant de la médecine grecque et arabe.

Cet onguent se composait de beaucoup d'éléments. De la céruse de Venise devait être parfaitement pulvérisée ; du corail blanc, des coquilles de dental, d'ombilic de mer et de tuyau marin, du marbre blanc et du cristal préalablement rougi au feu et éteint dans du vinaigre étaient broyés en une poudre très fine. Séparément, de la gomme adragante blanche était pulvérisée dans un mortier chaud puis de la poudre d'encens blanc devait être ajoutée. Dans un autre mortier, de l'amidon, du nitre et du borax étaient mélangés et broyés. Des racines de serpentaires de Dioscoride, nouvellement retirées de la terre, bien nourries, permettaient d'en tirer le suc, par expression, puis d'être pulvérisée en une poudre fine. Cette poudre se mêlait aux autres poudres ainsi qu'à l'amianté préparée auparavant. Entre temps, deux citrons se coupaient en petits morceaux, sans l'écorce, et macéraient pendant vingt quatre heures avec l'ensemble des graisses fondues, composées d'axonge de porc, du suif de chevreau et de graisse de coq. Ce mélange se mettait à bouillir, jusqu'à évaporation de l'eau contenue, puis était coulé avec une forte expression. Après refroidissement, les poudres pulvérisées auparavant s'y mêlaient pour former l'onguent.

L'onguent *citream* était détersif, effaçait les taches de la peau comme les rougeurs, les cicatrices et les dartres. Le nom de cet onguent faisait référence aux citrons entrant dans sa composition. L'auteur faisait la remarque que l'onguent *citream* rancissait avec le temps et conseillait de garder les poudres séparément, en cas de besoin.

➤ Onguent de patience

Cet onguent nécessitait de faire bouillir des feuilles de patience (rhubarbe sauvage *Rheum patientia*, *Polygonaceae*) dans du vinaigre jusqu'à devenir molles. Elles étaient ensuite écrasées puis passées dans un tamis renversé pour en récolter la pulpe, environ une demi-

once. Cette pulpe se mélangeait à de l'axonge de porc, de l'onguent *populeum* et du soufre subtilement pulvérisé afin d'en faire un onguent.

Il s'utilisait pour la grattelle, les dartres et autres démangeaisons de la peau.

Il ne se gardait pas et donc devait être fait en cas de besoin, ou alors employer des racines de patiences séchées et pulvérisées. L'efficacité était la même.

Lémery proposait donc huit formules différentes d'onguent pour dartres. Ce n'était pas les seules formules.

Le Dictionnaire oeconomique, contenant divers moyens d'augmenter son bien, et de conserver sa santé, par Noël Chomel, possédait également différentes formules d'onguents pour dartres.

- La première formule nécessitait une demi-dragme de camphre, une demi-once de gingembre et de girofle ainsi qu'une douzaine de grains de paradis, un peu de gomme adragante, du soufre vif et de l'oing de porc mâle. Le tout était broyé en une poudre fine, puis il s'en faisait un onguent. Il s'appliquait sur les dartres en le frottant mais il possédait également des vertus contre la galle.

- La deuxième formule nécessitait six onces de *Laparum acutum* (correspondant au *Rumex acutus*, Rumex à feuilles aiguës), une livre d'huile de chènevis, quatre onces de savon ratifié bien menues, et une demi-once de « suye de la bouche de four bien pulvérisée ». Le mélange se mettait dans un vaisseau sur le feu, en remuant jusqu'à l'obtention d'un onguent. Il fallait en frotter les dartres et ensuite les laver à l'urine.

- La troisième formule nécessitait deux « sous » de cire blanche vierge, une once d'huile d'amande douce et de la térébenthine de Venise. Ce mélange était réduit en onguent par une lotion en eau de rose. Dans un premier temps, il fallait faire fondre la cire, puis mettre le reste des composants et remuant le mélange jusqu'à obtention d'une forme d'onguent. Il s'utilisait comme les autres onguents, en frottant les dartres.

- La quatrième formule nécessitait une once de sublimé, de mercure, de céruse, deux onces d'huile d'amande douce, deux gros de suc de limon dans lequel on mortifiait le mercure. Le reste des drogues était broyé. Le tout se mêlait puis le mélange était battu pendant trois ou quatre heures afin d'obtenir une forme d'onguent. Cet onguent se frottait au niveau des dartres, il ôtait premièrement l'ardeur de la lésion puis la guérissait.

31. Poudre royale purgative

La poudre royale purgative était plus connue sous le nom de poudre cornachine, ou poudre de tribus. Ce nom venait du médecin et professeur Cornachini, exerçant à Pise, mort en 1605. En réalité, il n'était pas l'inventeur de ce remède, le disant lui-même dans la préface de son Traité, intitulé *Methodus*. Il s'agissait du comte de Warwick, personnage anglais, dont la poudre portait également le nom.

La formule de la Poudre royale purgative se trouvait dans le Dorvault de 1875. Elle se composait de cent vingt cinq grammes de scammonée d'Alep, bitartre de potassium et d'antimoine diaphorétique. Il était précisé que la scammonée d'Alep devait être « friable, légère, avec une cassure luisante et d'un noir rougeâtre quand elle n'a pas été additionnée avec de l'eau ». Elle donnait une émulsion blanche lorsqu'elle était additionnée avec de l'eau. Elle contenait soixante quinze à quatre vingt pour cent de résine. L'ouvrage décrivait des vertus purgatives drastiques, une action hydragogue, et agissant particulièrement au niveau de l'intestin grêle.

Lémery, dans sa Pharmacopée, évoquait cette poudre de cornachine, ou « poudre de trois drogues ».

Pour obtenir cette poudre, il fallait pulvériser la meilleure scammonée possible dans un mortier oint de quelques gouttes d'huile d'amande douce. La crème de tartre et l'antimoine diaphorétique se mettaient en poudre. Le tout se mélangeait, toutes les drogues étant en quantité égale.

Selon Lémery, la poudre de cornachine purgeait « les humeurs sans tranchées ». La dose préconisée était comprise entre un demi-scrupule à deux scrupules.

L'auteur faisait la remarque qu'en augmentant la dose de scammonée, la pouvoir purgatif de cette poudre était plus fort. La scammonée, dans cette formule, semblait être la seule substance purgative.

Moyse Charas dans sa Pharmacopée, ne recommandait pas totalement la même formule. Il préconisait d'avoir deux onces et deux gros de bonne scammonée, préparée préalablement à la vapeur de soufre ; une once et demie d'antimoine diaphorétique ainsi qu'une once et demie de crème de tartre. Toutes ces poudres se pulvérisaient puis se mélangeaient pour faire la poudre de cornachine. Les vertus de ce remède étaient qu'il purgeait « doucement les humeurs

superflues de tous les viscères », enrayait la cause des fièvres, « & de plusieurs fâcheuses maladies ». La dose recommandée allait d'un demi-scrupule à une demi-dragme voire une dragme. La poudre se prenait le matin à jeun dans du vin blanc, du bouillon, une décoction hépatique ou bien même dans un jaune d'œuf, dans un peu de sirop ou de confiture.

L'*Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers* de Diderot et d'Alembert contenait d'autres informations sur la poudre de cornachine. Les auteurs s'accordaient sur les propos de Nicolas Lémery. Ils s'entendaient sur le fait que seule la scammonée était purgative. Toutefois, ils ajoutaient que la crème de tartre modérait son action et que l'antimoine diaphorétique était « peu évacuant et peu médicamenteux » sauf pour quelques individus y étant sensible. Pour ces sujets la poudre était d'autant plus purgative. Elle devait être prise à des doses très modérées. Elle s'employait pour des affections légères, chroniques, où des remèdes liquides s'administraient avec difficulté notamment pour les enfants. La dose pour les enfants était comprise entre six à dix ou douze grains. Pour les adultes, la dose allait de quinze à trente six voire quarante huit grains, jusqu'au gros.

Les auteurs remarquaient également une autre action de cette poudre, lors de son vieillissement. Elle se découvrait une vertu émétique marquée, attribuée à l'antimoine diaphorétique. Cette poudre se faisait donc au besoin pour éviter cet effet émétique.

Dans l'ouvrage *Dictionnaire des termes de Médecine, Chirurgie, Art Vétérinaire, Pharmacie, Histoire Naturelle, Botanique, Physique, Chimie, etc.* les auteurs donnaient une formule d'opiat comprenant la poudre de cornachine. Il s'agissait de l'opiat méésentérique comprenant de la gomme d'ammoniaque, du séné, du protochlorure de mercure, de la racine d'arum (genre de plante contenant environ vingt cinq espèces de la famille des *Araceae*), d'aloès succotrin, de la rhubarbe, de la limaille de fer, du sirop de pommes composée ainsi que la poudre de cornachine.

32. Eau de mélisse magistrale

L'Eau de mélisse magistrale s'appelait également l'Eau de mélisse composée.

Lémery la décrivait dans son ouvrage *Cours de chymie*. Pour obtenir cette Eau de mélisse magistrale, il était nécessaire d'avoir six poignées de feuilles de mélisse tendre, verte, odorantes, fraîchement cueillies, deux onces d'écorce de citron jaune, une once de muscade et

de coriandre, ainsi qu'une demi-once de cannelle et de girofle. Les différents composants se pilaient et se concassaient, puis se mélangeaient. Sur ce mélange se versaient deux livres de vin blanc et d'eau de vie. Le tout se laissait en digestion trois jours dans un récipient bien bouché. Une fois digéré, il subissait une distillation au bain marie. Le résultat obtenu était une eau aromatique, « spiritueuse pour les maladies hystériques, les maladies du cerveau ». Elle fortifiait le cœur et l'estomac. Elle s'utilisait également pour les palpitations, les faiblesses et pour « résister au venin ». La dose pouvant s'administrer allait d'une dragme à une once.

La *Pharmacopée usuelle et pratique*, de Jean Baptiste van Mons, l'Eau de mélisse composée n'avait pas totalement la même formule. Elle contenait une partie de cannelle, de girofle, de muscade, de semence d'anis, de coriandre ; deux parties d'hysope, de marjolaine, de romarin, de sauge, de thym, d'écorce de citron fraîche ; quatre parties de racines d'angélique ; douze parties de mélisse fraîche et cent quatre vingt douze parties d'eau de vie. Les différents éléments étaient concassés et découpés dans un premier temps. Puis ils se distillaient avec de l'eau de vie et le triple d'eau. Il fallait, une fois terminée, retirer cent vingt huit parties. Une remarque s'ajoutait à la formulation de cette Eau, affirmant que certains recommandaient, pour une meilleure Eau de mélisse composée, de distiller chaque drogue séparément les unes des autres. Leur esprit, par la suite, se mêlaient pour former l'Eau de mélisse magistrale.

Dans l'ouvrage de J.B Chomel, *Abrégé de l'Histoire des Plantes usuelles*, l'auteur expliquait que beaucoup gardaient secret leur formule d'Eau magistrale de mélisse, mais que celle de Lémery restait la meilleure. Il ajoutait qu'elle s'utilisait pour l'apoplexie, la léthargie, l'épilepsie, les coliques, les « vapeurs » et « la suppression des ordinaires, & celle des urines ». La dose recommandée était d'une cuillère prise pure, ou diluée dans un verre d'eau selon la pathologie. Enfin, l'auteur affirmait qu'elle avait la réputation de l'Eau de la reine de Hongrie, voire une meilleure. Cette Eau sera développée en toute fin.

33. Poudre à vers/à purger

Les sœurs Duplessis demandaient, à plusieurs occasions, de la poudre à vers, quelques fois fine mais sans plus de précisions. Lémery, dans sa pharmacopée, répertoriait plusieurs formules de poudres contre les vers.

- Poudre contre les vers de Quercetan, Joseph du Chesne sieur de a
Violette.

Cette poudre nécessitait un bon nombre de drogues. Dans un premier temps, il fallait pulvériser de la cannelle, des trochisques alhandals (à base de coloquinte, *Citrullus colocynthis*, plante herbacée vivace de la famille des *Cucurbitaceae*), de la coriandre, des fleurs de mille-pertuis et de petite centaurée, de l'asarum, de la rhubarbe, de la coralline, de la gentiane, du safran, de la scammonée préparée et du dictame. L'asarum était un genre de plantes herbacées, de la famille des *Aristolochiaceae*. Il s'agissait de plantes vivaces des sous bois aux feuilles réniformes, situées au raz du sol. La coralline était une algue marine de couleur rougeâtre, évoquant le corail, constituée d'un squelette calcaire. Le dictame désignait certaines plantes de la famille des *Lamiaceae*. Parallèlement, dans un mortier oint d'une goutte d'huile d'amande douce, la diagrède et la myrrhe étaient pulvérisées. La diagrède était l'ancien nom désignant la scammonée ayant subi des opérations dans l'intention de corriger cette substance, et adoucir ses propriétés purgatives. Le tout se mélangeait avec du corail « préparé des semences de pourpier et de citron » et de la corne de cerf préparée. Le pourpier, *Portulaca oleracea*, de la famille des *Portulacaceae*, était une plante vivace aux tiges rampantes. La corne de cerf préparée correspondait à de la corne de cerf, après une suffisante calcination, broyée subtilement avec un peu d'eau puis formée en de petits trochisques mis à sécher. Elle était « rendue alcaline par la calcination ». Le mélange de toutes les drogues se transformait en une poudre, au goût très amer et désagréable. Elle pouvait donc être réduite en bols ou en pilules, avec un peu de sirop, enveloppée dans du « pain à chanter mouillé ». Il s'agissait de pain azyne, sans levain, coupé en rond, portant l'empreinte de la figure ou de quelques symboles de Jésus Christ. Cette poudre éliminait les vers et évacuait « jusqu'au fond l'humeur ou la semence qui les produit », elle purgeait le cerveau et « provoquait le mois aux femmes ». La dose pouvait aller d'un scrupule jusqu'à quatre.

Les substances purgatives de cette formule correspondaient à l'asarum, la rhubarbe, la scammonée et les trochisques alhandals. Elle pouvait voir son pouvoir purgatif augmentée en enlevant la cannelle et la coriandre, qui selon Lémery, ne servaient à rien et les remplacer par trois dragmes de *semen contra* et une dragme de sublimé doux. Le *semen contra* désignait une plante herbacée, *Artemisia cina* de la famille des *Asteraceae*.

➤ Poudre contre les vers, de Lemort

Jacobi Lemort, au XVI^e, était professeur de chimie à l'université de Leyde, aux Pays Bas. Pour obtenir cette poudre, il fallait pulvériser ensemble le séné, la semence de zédoaire ou de *semen contra*, d'absinthe, des fleurs de tanaïsie, des feuilles d'aurone et de la coralline. Le zédoaire, *Curcuma zedoaria*, de la famille des *Zingiberaceae*, était une plante herbacée rhizomateuse vivace, de l'Inde et de l'Indonésie. La tanaïsie, *Tanacetum vulgare*, de la famille des *Asteraceae*, était une plante herbacée vivace d'Europe. L'aurone, *Artemisia abrotanum*, de la famille des *Asteraceae* était une plante vivace, étant le synonyme de citronnelle. Parallèlement, on devait pulvériser du sublimé doux, de la corne de cerf préparée philosophiquement ainsi que du sel de mars. La corne de cerf préparée philosophiquement correspondait à de la corne de cerfs stratifiée avec de la brique et du charbon allumé. Cela lui donnait une impression et une couleur de brique, pendant qu'elle brûlait. Le sel de mars désignait « un fer pénétré et réduit en forme de sel par une liqueur acide ». Toutes les pulvérisations se mêlaient pour n'en faire qu'une poudre finale.

Cette poudre de Lemort permettait d'éliminer les vers et de purger doucement. La dose recommandée était d'un demi-scrupule jusqu'à une dragme. Les substances purgatives dans cette formule correspondaient au séné ainsi qu'au sublimé doux. Lémery émettait une remarque concernant la prise orale de ce remède. Il devait être pris sous forme de bols ou de pilules en raison du sublimé doux qui « reste dans les dents si on la prenait en potion ». De plus, cette poudre possédait une grande amertume.

➤ Poudre contre les vers, de Monsieur les Médecins de la Faculté de Paris, tirée du *Codex parisiensis*.

Pour obtenir cette poudre, il fallait pulvériser de l'aloès séparément dans un mortier oint de quelques gouttes d'huile d'amande douce. Les autres substances se transformaient en poudres ensemble. Il s'agissait des semences de tanaïsie, de l'absinthe vulgaire, du pourpier, de la rhubarbe, du séné mondé, de la coralline et des sommités séchées de scordium. Le scordium, *Teucrium scordium*, de la famille des *Lamiaceae* était une plante herbacée vivace. On réunissait toutes ces poudres pour les mélanger afin d'acquérir la poudre finale.

Cette poudre tuait et chassait les vers « hors du corps en les évacuant, excite les mois aux femmes, & résiste à la malignité ». La dose préconisée se comprenait entre un demi-scrupule et une dragme. Les substances purgatives présentes dans cette formule correspondaient à l'aloès, la rhubarbe et le séné.

Cette poudre contre les vers se prenait en bols ou en pilules en raison de la grande amertume de l'aloès. Il s'agissait de faire une masse avec un peu de sirop d'absinthe et l'envelopper dans du pain à chanter.

➤ Poudre de Mercure contre les vers, de Mynschist

On obtenait cette poudre en pulvérisant du *semen contra*, de la rhubarbe, du turbith gommeux, de la coralline, de la raclure de corne de cerf et les sommités de petites centaurées et de tanaïses. Dans un deuxième temps, de la myrrhe, du sublimé doux et du camphre, dans un mortier recouvert de quelques gouttes d'huiles de bois de coudrier (ou aveline) tirée *per descensum*, ou à raison de ce produit de l'huile d'amandes amères. Le tout se mêlait, en incluant petit à petit de l'esprit de vitriol, tout en agitant, dans un mortier en verre. L'esprit de vitriol correspondait à la distillation du vitriol calciné à blanc, soit à la lumière du soleil soit sur le feu. Il en résultait une « liqueur flegmatique, un peu acide dit esprit de vitriol », le vitriol étant de l'acide sulfurique.

On obtenait une poudre à conserver dans un « vase de verre » fermé hermétiquement.

Cette poudre s'utilisait pour tuer les vers et « les faire sortir du corps », mais également comme poudre purgative. La dose recommandée correspondait à un scrupule jusqu'à une dragme. Les substances purgatives contenues dans cette poudre étaient le sublimé doux, la rhubarbe et le turbith gommeux.

Cette poudre ne pouvait s'administrer telle qu'elle. Il s'en faisait une masse avec du sirop d'absinthe ou du sirop de pourpier afin d'obtenir une forme de bol ou de pilule pour ensuite l'envelopper dans du pain à chanter. L'auteur expliquait que le sublimé doux était une substance pesante, qui restait entre les dents. Les formes galéniques de pilule ou de bol permettaient d'éviter ceci.

➤ Poudre vulgaire contre les vers

Cette poudre contenait les substances pulvérisées suivantes : du *semen contra*, de la semence de chou, du pourpier, du citron, de la rhubarbe, des fleurs séchées de pêcher et des feuilles de scordium. Il en était fait une poudre.

Cette poudre se recommandait pour faire « mourir les vers et résiste à la pourriture ». La dose préconisée allait d'un demi-scrupule jusqu'à deux.

L'auteur notait que la seule drogue efficace pour les vers présente dans cette préparation correspondait au *semen contra*. Il précisait qu'il n'y avait pas de danger de la prendre seule et qu'il était donc possible d'enlever les autres substances de la préparation afin d'en diminuer le volume. Ceci permettait une facilité de prise pour les enfants. Cette poudre leur était destinée.

34. Eau sans pareille

L'Eau sans pareille ne possédait pas la même formule selon les distillateurs, et souvent cette formule se gardait secrète. Le plus important était de mener à bien les opérations de distillation. Toutes les « recettes » suivantes et leurs méthodes d'obtention étaient décrites dans l'ouvrage *Traité raisonné de la distillation, ou la distillation réduite en principes*, par Déjean, en 1769.

➤ Recette pour quatre pintes d'eau sans pareille, au fruit, en esprits simples ou communs :

Dans un alambic, les zestes de trente citrons se mélangeaient à cinq pintes d'eau de vie et deux chopines d'eau. Il fallait « tirer les esprits », dans un récipient d'une contenance d'environ quatre pintes. L'auteur précisait que le résultat contenant « des flegmes », mais qu'une fois la distillation terminée et filtrée au coton, l'« eau d'odeur deviendra aussi claire que les esprits tirés sans flegme ». Cette Eau sans pareille était la plus commune. Elle n'était faite que pour les personnes qui en voulaient à un prix le plus bas.

➤ Recette pour quatre pintes d'Eau sans pareille, en quintessence des quatre fruits, aux esprits simples :

Dans un alambic se mélangeaient deux gros de quintessence de cédrat, une demi-once de quintessence de bergamote, six gros de quintessences d'orange du Portugal, six gros de quintessence de limette, avec cinq pintes et chopines d'eau de vie, sans eau. La limette était

une espèce de citron doux, *Citrus limetta*, de la famille des *Rutaceae*. Il fallait ensuite tirer les esprits de ce mélange.

- Recette pour pareille quantité de la même, aux mêmes quintessences, aux esprits rectifiés :

Dans un alambic, verser les mêmes quantités de quintessence de chaque drogue, ainsi que « les esprits » de sept pintes d'eau de vie « pour les rectifier ». Cette Eau sans pareille se décrivait par l'auteur comme « parfaite ».

Cette Eau se retrouvait beaucoup chez les parfumeurs, elle s'utilisait plus en tant que « produit cosmétique » que comme médicament au sens thérapeutique du terme. Elle ne se retrouvait pas dans les ouvrages de Nicolas Lémery, ou encore dans la Pharmacopée de Moyse Charas.

35. Eau de fraise

L'Eau de fraise était à plusieurs reprises demandée par les sœurs Augustines. Lémery en faisait la description dans sa Pharmacopée.

La fabrication de l'eau de fraise nécessitait quatre ou cinq livres de fraises mûres, écrasées dans un mortier de marbre, précisait l'auteur, puis mises dans une grande cucurbite en verre. Une distillation se pratiquait, et on obtenait l'eau de fraise.

Cette eau possédait quelques vertus thérapeutiques dont fortifier le cœur, le cerveau et purifier le sang. La dose recommandée allait de deux dragmes jusqu'à trois.

Lémery ajoutait, en remarque, que « les Dames s'en servent extérieurement pour se décrasser ». Les sœurs Duplessis commandaient peut-être cette eau de fraise à des fins de toilettes plutôt qu'à des fins médicinales.

L'auteur ajoutait, dans son ouvrage, d'autres méthodes pour obtenir l'eau de fraise. Lémery écrivait que certains laissaient fermenter les fruits dans le récipient pendant trois ou quatre jours afin que « les principes s'exaltent avant la distillation ». Une autre méthode consistait à ajouter du vin blanc dans les fraises écrasées. Cela rendait l'eau plus « spiritueuse et apéritive ». La dernière formulation incluait du lait d'ânesse, « pour rendre l'eau plus propre à l'embellissement de la peau ».

Dans l'ouvrage de Noël Chomel, *Dictionnaire oeconomique*, l'eau de fraise s'obtenait en distillant des fraises écrasées mais également leurs feuilles. L'auteur indiquait une vertu non signalée dans les œuvres précédentes. L'eau de fraise, selon Chomel, s'utilisait pour améliorer la vue et nettoyer les yeux.

36. Ambre gris sec

L'ambre gris sec, *Ambra grisea* ou *Ambarum griseum* ou bien *Ambra cineritia* était une matière dite précieuse, sèche, très dure mais légère, opaque, de couleur grise et possédant une odeur agréable. Cet ambre se trouvait dans divers endroits, flottant à la surface de la mer, à des tailles différentes. On pouvait en découvrir sur les côtes « de Moscovie & de Russie » et au niveau des « rivages de la mer Indienne ».

L'ambre gris se choisissait sec, net, léger, couleur cendre et tacheté de noir, avec une odeur agréable et se ramollissant à la chaleur. L'ambre gris humide, d'une consistance plutôt molle et impropre était à éviter.

Selon Nicolas Lémery, il possédait « beaucoup de soufre exalté & un peu de sel volatil ». Son odeur suave et agréable se libérait une fois l'ambre gris pulvérisé, et non quand il restait sous forme d'une masse.

L'ambre gris fortifiait le cerveau, l'estomac ainsi que le cœur, était un excellent cordial, céphalique et stomachal. Il provoquait la joie, la semence chez les hommes. Il permettait de résister au venin et « à la malignité des humeurs ». Il s'utilisait également comme parfum chez les hommes. La dose recommandée allée d'un demi-grain jusqu'à quatre.

Il existait d'autres sortes d'ambre. L'ambre blanc avait une couleur différente, les mêmes usages mais était beaucoup moins puissant que le gris et l'ambre noir qui ne s'utilisait pas en médecine mais en parfumerie.

Les origines de l'ambre gris suscitaient le débat et plusieurs hypothèses avaient été émises. Lémery, dans son *Traité des drogues simples* récapitulait nombreuses d'entre elles et donnait son avis. Pour certains, il s'agissait d'une écume de mer desséchée et solidifiée petit à petit par les rayons du soleil. Pour d'autres, il était question d'une écume de veau marin condensée. Une autre hypothèse décrivait l'ambre gris comme « un baume liquide qui coule de la fente de

certain rochers », se consolidant en une masse et durcissant au contact de l'eau de mer. D'autres parlaient d'une espèce de bitume ou « de graisse de la terre », liquéfiée par « des feux souterrains » ou par la lumière du soleil, coulant dans la mer. Il était également question d'amas d'excréments de plusieurs oiseaux, vivant aux îles Maldives, se nourrissant d'herbes odoriférantes.

Pour Lémery, la plus vraisemblable et mieux reçue était celle présentant l'ambre gris comme un amas de « rayons de cire & de miel » d'abeilles au niveau de gros rochers, au bord de la mer des Indes. Ces rayons restaient longtemps exposés à la lumière du soleil. Ils « cuisaient », fondaient et prenaient une nouvelle forme. Ils se détachaient d'eux même, aidés par le vent et les vagues puis tombaient dans la mer. Ils acquéraient une nouvelle élaboration ainsi qu'un perfectionnement par l'eau de mer et « l'agitation des flots ». Ils se réduisaient en ambre gris. Lémery affirmait que cette hypothèse se confirmait par plusieurs expériences. Certains recevaient de l'ambre à moitié cire à moitié ambre. D'autres pêchaient des pièces d'ambre brisées, ou l'on voyait la présence de rayons de cire et de miel. Lémery terminait par l'expérience qui consistait à dissoudre de l'ambre gris dans de l'esprit de vin. Au fond du vaisseau se retrouvait une substance ressemblant au miel.

Dans l'ouvrage *Description de la pièce d'ambre gris que la chambre d'Amsterdam a receuë des Indes orientales ; pesant 182 livres ; avec un petit traité de son origine et de sa vertu*, l'auteur, Nicolas Chevalier, décrivait l'ambre gris, ces vertus et rassemblait les hypothèses de ces origines émises par différentes personnes, professeurs et scientifiques, en contredisant Nicolas Lémery. Il citait la véritable origine de l'ambre gris mais ne prit pas parti pour cette possibilité. L'ambre gris venait d'excréments d'oiseaux vivant à Madagascar ou dans les îles Maldives, ou était ceux d'une certaine baleine. Certains le décrivaient comme « une certaine glu au fond de la mer ». D'autres affirmaient qu'il se trouvait dans le ventre des baleines ou qu'il était du sperme de baleine. Il s'agissait de bitume coulant de fontaines au fond des océans pour quelques uns. L'auteur citait également l'hypothèse de Lémery, sans aucunement y croire. Il pouvait aussi provenir d'un poisson, Azel, mangeant l'ambre qui se perfectionnait dans son estomac. Pour Nicolas Chevalier, l'ambre gris était une terre, trouvée que dans certains pays, une terre légère, poreuse, « ayant des petits trous comme un champignon ». Il la décrivait comme une sorte de bitume, comme une espèce de gomme épaisse, une matière provenant de la mer. Il existait, d'après quelques auteurs, des îles entières d'ambre gris.

Lémery comme Chevalier n'optaient pour la bonne hypothèse. Aujourd'hui, il est établi comme l'ambre gris provient de concrétions intestinales du cachalot, constitué par les interactions des sécrétions biliaires et des aliments ingérés.

L'auteur décrivait comment choisir l'ambre gris. Il ne devait absolument pas tirer sur le rouge, le blanc était moins bon que le gris et le noir ne présentait pas d'utilités.

Cet ambre gris échauffait, fortifiait et résolvait, appliqué extérieurement parce qu'il possédait « des qualités chaudes et sèches », ainsi qu'une faculté de ramollissement. Chevalier citait dans son ouvrage, toutes ces vertus mais également quelques préparations à base d'ambre gris.

L'ambre gris se mêlait dans un mortier chaud avec un peu de fleur d'oranger, le mélange étant transformé en liniment ou en onguent à appliquer sur la tête. Cela arrêtaient les douleurs, fortifiait le cerveau et les nerfs, et résolvait « les humeurs froides ».

Il pouvait également se mélanger avec de l'*Alipta muscata* afin d'en fabriquer un emplâtre porté comme à l'accoutumée. L'*Alipta muscata* désignait un mélange possédant une odeur musquée, composé de *labdanum*, de benjoin, de bois d'aloès et de musque oriental. Le *labdanum* était une gomme produite par les feuilles et les rameaux de petits arbrisseaux poussant sur les contours méditerranéens, les cistes, *Cistus ladaniferus*, *Cistus creticus* et *Cistus cyprius*, de la famille des *Cistaceae*.

L'ambre gris disposait de plusieurs indications pour le « cerveau ». Il pouvait agir seul ou mixé avec du bois d'aloès et de musc. Sous cette forme, il renforçait la mémoire, augmentait la vivacité d'esprit. Il rétablissait également les forces et restaurait le cœur.

Cette matière se recommandait également chez les personnes âgées pour « leur recréer les esprits », ainsi que pour ses propriétés fortifiantes au niveau du cœur et du cerveau. L'ambre gris « exténue les humeurs grosses et lentes, dont ces personnes abondent le plus souvent ». Il se mettait dans leurs plats, s'en parfumait leurs vêtements, se mêlait dans leur vin afin de s'en laver les mains, le visage et les yeux. Il s'appliquait aussi au niveau de la tête et du cœur.

En outre il s'utilisait pour des pathologies touchant la femme. Il fallait le mêler avec de l'aiment en poudre ainsi que du galbanum, en faire une forme d'emplâtre et l'appliquer au niveau du nombril. Ainsi, il retenait la « Matrice » et évitait les maladies appelées « maux de mère, & de ventre ». Si ce médicament était appliqué plus longuement, il remédiait aux

« relaxations, aux descentes, & aux suffocations de la Matrice ». Il pouvait également, sous forme dissoute, être appliqué avec du coton au niveau du col de l'utérus pour ces mêmes indications. Des médecins prescrivaient cet ambre gris pour la stérilité causée par « des humeurs froides ». Deux parties d'ambre gris se mélangeaient à une partie de raclure d'ivoire subtilement pulvérisée, la moitié d'une partie de bois d'aloès et un peu d'algalia. L'algalia se présentait comme une sorte de parfum provenant de la sueur d'un animal, la civette. Ce remède, sous forme de pilules, se prenait à la dose d'une dragme (environ trois pilules) de trois jours en trois jours. Il était possible, en plus des pilules, d'appliquer un emplâtre au niveau du nombril ainsi qu'un pessaire jusqu'au col de l'utérus. Avant ces différentes étapes, le corps devait être purgé.

L'ambre gris s'utilisait aussi pour les maux d'estomac. Ce remède se composait d'ambre gris, d'alipta musquée et de styrax. Le styrax était un genre d'arbre poussant en extrême Orient, de la famille des *Styracaceae*, apprécié en parfumerie. Ce mélange, sous forme d'emplâtre, s'apposait sous forme d'écusson au niveau de l'estomac. Il permettait d'apaiser les douleurs et de le réchauffer. L'ambre seul, sous une forme de pilule, aidait à la digestion et à « chasser les vents ».

Il s'utilisait également sous forme de parfum, avec l'ambre seul ou mêlé avec d'autres substances. On en parfumait les « mélancoliques », les paralytiques et les personnes âgées. Il était également possible d'en appliquer au niveau de « l'épine du dos et du cerveau », et de frictionner. Ceci permettait de corroborer et de fortifier les nerfs et le cerveau. Les vapeurs d'ambre reçues par le nez se recommandaient pour les épileptiques. Si ce remède était pris en continu, il diminuait la fréquence et la violence des crises.

37. Eau de la reine de Hongrie

« si ma sœur vous demandé quelque chose, joignez y sil vo plait quelque fioles d'eau de la reine d'hongrie elle est rare icy et on en a besoin dans les maladies », *Nova Francia*, volume VI, page 54.

L'eau de la reine de Hongrie était plusieurs fois demandée par les sœurs Duplessis. Il s'agissait d'un alcoolat de romarin créé en 1370 pour l'épouse du roi Charles Robert de

Hongrie, Elizabeth de Pologne. D'après le Bulletin de la Société d'Histoire de la Pharmacie de 1918 volume six, numéro dix neuf, page 358 à 361, cette eau avait plusieurs histoires. L'histoire d'Elizabeth de Pologne racontait qu'elle en faisait un usage intensif, par voie interne autant qu'externe, tout au long de sa vie. La légende nous apprenait qu'elle reçut cette eau des mains d'un ange. Cette eau lui permettait de conserver sa beauté. Grâce à cela, elle fut demandée en mariage par le Prince de Pologne à l'âge de soixante douze ans. Cette dernière partie s'avérait fautive. Il s'agissait de son fils, Louis de Hongrie, qui, quand il devint roi de Pologne, nomma sa mère régente. Pour d'autres, il était question d'Elizabeth de Hongrie, née en 1207 et morte en 1231. Dans ce bulletin, l'auteur P. Dorvault écrivait que ceci n'était qu'un mensonge pour faire admettre ce produit à la cour. Ces légendes avaient peut être eu un impact car l'eau de la reine de Hongrie était de nombreuses fois demandée par Louis XIV, pour des douleurs et des rhumatismes. P. Dorvault expliquait que ce médicament avait une certaine popularité sous Louis XIV, et que pour la première fois sa formule fut publiée dans l'ouvrage anonyme *Nouveaux secrets rares et curieux, donnés charitablement au public par une personne de condition, contenant divers remèdes éprouvés, utiles et profitables pour toutes sortes de maladies, et divers secrets pour la conservation de la beauté des dames, avec une nouvelle manière de faire toutes sortes de confitures, tant seiches que liquides*, édité par Jean Baptiste Loyson, marchand libraire à Paris, qui avait eu deux éditions, en 1660 et en 1669.

Marie de Rabutin-Chantal, plus connue sous le nom de la Marquise de Sévigné (1626-1696), était une grande consommatrice de l'eau de la reine de Hongrie, qui en parlait en des termes très élogieux dans ses nombreuses lettres. Elle entretenait une correspondance avec sa fille Françoise-Marguerite de Sévigné comtesse de Grignan pendant vingt cinq années, au rythme de deux ou trois lettres par semaine. La Marquise de Sévigné s'intéressait beaucoup aux problèmes de santé, elle étudiait les remèdes, se disait « guérisseuse » et « dispensatrice de remèdes ». Elle écrivait à propos de l'eau de la reine de Hongrie qu' « elle est divine [...] ; je m'en enivre tous les jours. J'ai en dans ma poche. C'est une folie comme le tabac ; quand on y est accoutumé, on ne peut plus s'en passer. Je la trouve bonne contre la tristesse. J'en mets le soir, plus pour me réjouir que pour le serein, dont mes bois me garantissent » (16 octobre 1675). Tout au long de sa vie, elle en vantera les mérites et quinze ans plus tard elle écrivit à son cousin Bussy-Rabutin : « Dieu merci, me voilà bien ressuscitée et jamais l'eau de la reine de Hongrie n'a fait un plus grand effet » (12 juillet 1690). Elle l'utilisait contre ses douleurs, ses rhumatismes, en plus de son côté addictif.

P. Dorvault, l'auteur du bulletin de la Société d'Histoire de la Pharmacie de 1918, rappelait la formule de cette eau. Trente onces d'eau de vie distillée quatre fois ainsi qu'une vingtaine d'onces d'essence de fleurs de romarin permettaient d'obtenir ce remède. Mêlés ensemble dans un récipient fermé hermétiquement, ils restaient en digestion pendant cinquante heures. Une fois le temps passé, il fallait distiller le mélange afin d'obtenir l'eau de la reine de Hongrie. Elle se prenait une fois par semaine, à la dose d'une dragme dans de l'eau ou de la nourriture, et s'en laver le visage tous les matins.

Elle permettait de retrouver ses forces, de « nettoyer les moüelles, de fortifier les esprits vifs », d'emporter « le mal des membres infirmes » et de restituer la vue ainsi que de la conserver.

Lémery la répertoriait dans sa Pharmacopée au nom de « Eau de reine de Hongrie, ou Esprit de vin D'Anthosat ».

Pour obtenir cette Esprit de vin D'Anthosat, il fallait remplir la moitié d'une cucurbitte en verre de fleurs de romarin fraîchement cueillies et y verser de l'esprit de vin, surpassant d'au moins deux doigts les fleurs de romarin. On couvrait la cucurbitte et laissait en digestion pendant trois jours. Puis une distillation se pratiquait sur feu de sable. L'eau de la reine de Hongrie se conservait dans une bouteille bien bouchée.

Selon Lémery, elle s'utilisait pour la paralysie, l'apoplexie, la léthargie, les maladies hystériques, les palpitations ainsi que pour les maux de cœur et d'estomac. Par voie externe, elle soignait les maux dentaires, les blessures à types de brûlures, les « humeurs froides », les contusions, « fortifier et raffermir les membres débilités » et pour les vapeurs. Elle se mettait au niveau du nez, des tempes et des poignets, également pour la gangrène. La dose recommandée par voie interne allait d'une dragme jusqu'à trois. Elle s'utilisait également chez les dames pour « se dégrasser la peau ». Pour le visage, la formulation comprenait une demi-once d'eau de reine de Hongrie se mêlant à six onces d'eau de lys ou de fleurs de fèves.

Il existait une formule un peu différente, appelée l'eau de la reine de Hongrie composée. Elle se préparait à partir d'une « bonne essence ou huile de romarin » tirée par distillation des feuilles de romarin, avec d'autres plantes aromatiques comme le thym, la sarriette, la lavande, la petite sauge, la marjolaine et du costus. Le costus était un genre d'à peu près cent cinquante espèces, de la famille des *Costaceae*. Cette eau composée possédait les mêmes vertus que la

précédente mais elle paraissait plus subtile et aromatique. La dose préconisée allait d'une à deux dragmes.

Moyse Charas, dans sa pharmacopée, décrivait un peu différemment l'Eau de reine de Hongrie.

Il expliquait que pour obtenir cette eau, il fallait prendre la quantité souhaitée de fleurs récentes de romarin, avec leur calice, et verser dessus de l'esprit de vin rectifié afin de les imbiber. Le récipient où se trouvait le mélange était hermétiquement fermé. On le laissait macérer pendant six jours, puis une distillation au bain marie était nécessaire. Le remède obtenu possédait de nombreuses vertus thérapeutiques. Il soignait les pathologies « des nerfs et des jointures », les rhumatismes et « la goutte froide ». Il atténuait les maux de tête « causé par la pituite » et les vapeurs. Il apaisait les contusions de la tête et du corps et empêchait le sang de s'y coaguler en « résolvant même & faisant transpirer celui qui auroit été coagulé ». Il soulageait les douleurs dentaires, fortifiait l'estomac, aidait à la digestion et débouchait les obstructions du foie et des viscères en général. Il se donnait par voie interne à la dose d'un scrupule jusqu'à une dragme dans du vin ou dans une eau céphalique ou cordiale. Il s'appliquait également par voie externe, quelques gouttes au niveau du nez, des tempes, des sutures du crâne ou sur des contusions par des compresses imprégnées. Il réduisait les rhumatismes et les douleurs de fluxions. De plus, il s'appliquait autour des yeux afin de fortifier la vue. Mêlé à différentes eaux comme celle d'argentine, de lys, de nénuphar, de fraise ou encore de grenouille, cette eau de reine de Hongrie permettait la conservation du teint « dans sa beauté » ainsi que de lutter contre les rides. On s'en lavait les mains, le visage, la gorge et les bras.

38. Conclusion sur les échanges.

Avec cette Eau de la reine de Hongrie se terminait la longue liste des médicaments envoyés par Féret aux sœurs Augustines. Les sœurs n'avaient accès aux remèdes et aux drogues que par des apothicaires français résidant en France.

L'apothicaire Féret avait pour requêtes essentiellement des matières premières spécifiques du Québec. Il s'agissait principalement de matières animales, les rognons de castors, les pieds d'élan, ou de matières végétales, le capillaire, le ginseng ou le baume du Canada.

Les sœurs Duplessis envoyaient en plus grande quantité du capillaire, des rognons de castors et du baume du Canada. Les pieds d'élan étaient compliqués à obtenir. Elles l'expliquaient souvent dans leurs lettres disant qu'ils étaient « chassés par les sauvages », beaucoup plus haut dans le pays et qu'ils ne se trouvaient que rarement.

Le capillaire était la drogue qu'elles faisaient parvenir à l'apothicaire en plus grande quantité. Il arrivait chez l'apothicaire par de nombreuses voies, des bateaux marchands allant à Rouen, La Rochelle, Bordeaux... mais aussi par des bateaux de pêche. En 1740, elles donnèrent du capillaire à quatre bateaux différents.

L'apothicaire Féret envoyait des matières premières et des remèdes déjà préparés. Les drogues demandées étaient végétales comme le quinquina, le jalap, ou minérales comme le sel d'Epsom, ou encore animales comme l'ambre gris sec. Les remèdes les plus demandés étaient l'Eau vulnérable Balsamique de Féret, l'élixir stomacal et la poudre à purger « pour les pauvres ». Mais elles commandaient également très souvent de l'huile d'amande douce et des eaux de senteur telles que l'eau de fleur d'oranger, l'eau de cédrat ou l'eau sans pareille pour leurs festivités.

Les médicaments de Féret se présentaient sous toutes formes galéniques : de poudre (poudre à vers), de pilule (pilule de longue vie), de pâte (purgative), d'essence (de cannelle), d'huile, de sirop (de nerprun), d'emplâtre, d'onguent...

Les sœurs Augustines commandaient beaucoup de remèdes en rapport avec la sphère digestive comme la poudre ou pâte à vers, purgative que ce soit pour elles-mêmes ou pour les pauvres, l'élixir stomacal, le tartre émétique, le sirop de coing et de nerprun, l'ambre gris sec... Elles demandaient également de nombreuses choses pour la voie externe comme l'onguent divin, le baume vert de Metz, l'onguent pour dartres, le baume du Pérou sous forme liquide ou sèche. Mais ce qu'elles utilisaient le plus, pour des pathologies diverses et variées était l'Eau vulnérable balsamique de Féret. La sœur Geneviève de l'enfant de Jésus dépositaire des pauvres en faisait une grande consommation pour sa « fluxion de poitrine » et « son cathare », mais elles en donnaient également beaucoup aux pauvres.

Les remèdes de Féret permettaient de couvrir un panel assez large de pathologies, qui se présentaient dans un hôpital.

C. Le contexte géopolitique et l'approvisionnement en médicaments au Canada.

Parmi toutes les demandes de drogues des sœurs Augustines à Féret, certaines permettaient de se rendre compte des difficultés d'approvisionnement liées au contexte géopolitique. Il s'agissait de plantes venant d'Amérique du Sud comme le quinquina ou « Kina », le jalap ou encore le baume du Pérou. Ces plantes et substances végétales, venant du même continent Américain, devaient passer par un apothicaire du continent Européen avant de pouvoir parvenir au Canada. Tous ces produits effectuaient un important et long circuit. Ils étaient recueillis pour la plupart au Pérou, étaient envoyés en Europe, devaient arriver en France jusqu'à Dieppe où était installé Féret, puis repartaient en Amérique du Nord jusqu'aux sœurs Duplessis. Ce circuit soulevait plusieurs interrogations :

- Quels étaient les trajets empruntés par les drogues ?
- Les drogues venaient-elles directement d'Amérique du Sud en France ?
- Arrivaient-elles directement dans les ports français ? A Rouen ? Bordeaux ? La Rochelle ? Le Havre ?
- Comment Féret s'approvisionnait-il ?
- D'où repartaient-elles ? De Dieppe ? D'un autre port français ?

Le circuit du quinquina sera étudié par rapport à toutes ces interrogations.

1. L'empire espagnol

Dans un premier temps, voyons au niveau des territoires de l'empire espagnol, et plus particulièrement celui de la vice-royauté du Pérou, terre de découverte et d'exploitation du quinquina. La vice-royauté du Pérou s'étendait initialement depuis l'isthme de Panama jusqu'à la Patagonie et de l'océan Pacifique jusqu'à la forêt amazonienne et l'océan Atlantique. Les seules parties non incluses de l'Amérique du sud étaient l'est du Brésil, dominé par les Portugais et l'actuel Venezuela, qui dépendait de la vice-royauté de la

Nouvelle Espagne. Celle-ci correspondait à l'étendue de l'actuel Mexique, à presque toute l'Amérique centrale et à quelques Etats des Etats-Unis (Californie, Arizona, Nouveau Mexique, Texas). Le troisième territoire espagnol était la Nouvelle Grenade, qui actuellement correspondrait approximativement aux états de Colombie, du Panama, du Venezuela et de l'Equateur. Il existait un quatrième territoire espagnol, la vice-royauté de Río de la Plata comprenant les états actuels de l'Argentine, l'Uruguay, le Paraguay, la Bolivie, le sud du Brésil et partiellement le Chili. Cette dernière avait pour but principal d'améliorer la défense des colonies espagnoles d'Amérique du Sud et de protéger ses grandes voies de commerce avec l'Europe. Ces territoires dépendaient de la vice-royauté du Pérou, mais une grande partie d'entre eux resta insoumise jusqu'à la moitié du XIX^e siècle.

Charles de La Condamine fut le premier à décrire le quinquina, en 1737, dans son mémoire intitulé *L'arbre du quinquina*, publié par l'Académie Royale en 1738 grâce aux herborisations de Joseph de Jussieu. Charles de La Condamine était chargé de mener une expédition envoyée au Nord du Pérou, à Quito, pour mesurer la longueur d'un arc méridien proche de l'Equateur. Il avait pour compagnons Joseph de Jussieu (frère de Bernard et Antoine de Jussieu), Louis Godin (le directeur officiel de cette expédition) et Pierre Bouguer, tous deux astronomes, ainsi que deux dessinateurs, un ingénieur de la marine et un horloger mécanicien. L'expédition partit de La Rochelle en 1735.

D'après Joseph de Jussieu dans son mémoire *Description de l'arbre à quinquina*, cet arbre poussait dans la région de la ville de Loxa au Pérou :

« On appelle Caxanuma la montagne célèbre où pousse le quinquina de meilleure qualité. Elle est située à deux lieues au sud de la ville de Loxa. Là les montagnes s'étendent largement vers sud et le nord, mais surtout vers le sud, où elles forment une longue chaîne aux sommets élevés que les Espagnols appellent les Cordillères. Le Caxanuma fait partie de cette chaîne [...] les localités de la montagne de Caxanuma et de la région voisine fertiles en quinquina et que j'ai visitées moi-même en grande partie sont : Urituchinga Pacay, Pombogueco, le village de San Barnabe, Vraranga, Tor, Ansayacu, Mischiyacu, T. Boqueron, T. Vihinia, T. Chamba, Mansananca, le village de Yangana, T. Cachiyacu, Penas, Cherangue, T. San Miguel, T. le village de San Rafael, Zumbacola T. »

Dans l'ouvrage *Expédition dans les parties centrales de l'Amérique du Sud, de Rio de Janeiro à Lima*, de 1885, il était écrit que le quinquina poussait sur la montagne Samaïjata dans la région de Santa Ana. On y récoltait également du jalap en grande quantité. Dans la partie

orientale du Pérou se recueillait aussi du « kina » mais non sans difficultés à cause de rares accès menant à la forêt. Un autre lieu de récoltes important était Urumba et ses environs ainsi que « les rivières des Amazones ».

La récolte du quinquina se faisait depuis le mois de septembre jusqu'au mois de novembre. Les hommes chargés de ce travail se nommaient les *cascarilleros*. Ils se rendaient dans les lieux où la pousse de quinquina était importante. Ils testaient d'abord l'écorce pour voir si elle était exploitable, en enlevant une portion. Si elle rougissait à l'air, les ouvriers écorcheurs la considéraient comme mûre. L'écorce s'incisait avec de grands couteaux bien aiguisés, longitudinalement, en profondeur. Celle-ci se détachait de l'arbre à l'aide de la lame du couteau, puis elle se mettait à sécher au soleil. Plus elle était fine, plus elle se roulait sur elle-même par la chaleur. Les plus épaisses restaient plates. Toutes ces écorces se rassemblaient ensuite suivant leur aspect, leur couleur, leur saveur etc.... Celles d'aspect noirâtre, ou trop légères, ou venant de branches mortes étaient rejetées. Il s'en faisait des *surons* (espèce d'emballage en cuir, pour transporter le quinquina) de cent à cent cinquante livres, qui arrivés en Europe, subissaient un nouveau tri (annexe XXX).

« La tâche accomplie, on porte l'écorce rassemblée au bâtiment et on l'étend pour sécher. Après avoir séchée l'écorce est rassemblée par tas, puis on en fait des ballots de cuir de bœuf [...] Un tel paquet s'appelle en espagnol *suron* de cascarilla », Joseph de Jussieu, *Description de l'arbre à quinquina*, page 30.

Dans l'ouvrage *Le dictionnaire des sciences médicales*, rédigé par une Société de Médecins et de Chirurgiens en 1820, il était noté que l'introduction de l'écorce du quinquina en Europe avait été favorisée par les Jésuites. Ils régissaient son commerce dans le traitement des fièvres intermittentes malgré l'opposition de certains médecins en rapport avec la théorie des humeurs, notamment de Guy Patin. En 1605, le frère jésuite Agostino Salombrini (1564-1642), pharmacien, arriva à Lima et y resta trente sept ans. Il construisit une pharmacie ainsi qu'un jardin médicinal pour y cultiver les plantes recommandées par les « indigènes » afin de les expérimenter dans son laboratoire professionnel. Ses découvertes s'envoyaient dans différentes missions jésuites au Chili, au Paraguay, en Bolivie et ailleurs. A partir de l'année 1620, sa réputation ainsi que celle de sa Pharmacopée dépassaient le monde des Jésuites et même la capitale du monde espagnol. Il établit les propriétés médicinales du quinquina et distribua dans les missions avoisinantes. Le quinquina obtint un grand succès, qui fit qu'en 1642, le père Alonso Messia Venegas fut chargé d'en emporter à Rome. Le cardinal Juan De

Lugo contribua à faire connaître « la poudre des jésuites » à travers toute l'Europe, grâce à ses propriétés fébrifuges. Les jésuites la divulguèrent sans donner de renseignements sur son origine ou sa provenance. Ils en firent un secret, obligeant les médecins à se tourner vers eux pour pouvoir utiliser ce fébrifuge miracle. Leur richesse augmenta grâce à ce monopole. En 1680, un empirique anglais nommé Talbot réussit à guérir le fils de Louis XIV, grâce à un mystérieux "remède anglais". Louis XIV acheta le secret de ce vin médicamenteux à Talbot pour permettre à la population d'en avoir connaissance, et celui-ci n'était autre que du vin de quinquina. Ceci se répandit dans toute la France, puis dans toute l'Europe. Ce secret divulgué mis fin à la possession du monopole appartenant exclusivement aux jésuites.

La ville de Lima constituait une sorte de base d'exportation du quinquina : « Cette capitale devint l'entrepôt général du nouveau quinquina et le point de départ de cette écorce pour l'Europe », d'après *Le Dictionnaire des sciences médicales*.

Le Royaume de Quito, peu éloigné de la capitale péruvienne, renfermait également beaucoup d'arbres à quinquina. La ville de Loxa (actuellement Loja) et sa région s'avéraient être quelque peu loin de Lima mais à force d'exploitation, le quinquina se tarissait :

« Pour satisfaire aux demandes que l'on faisait de toutes parts, on exploitait les forêts de Loxa, on détruisait les plants, et on ne songeait pas à reconnaître leurs caractères botaniques» s'indignaient les auteurs du *Dictionnaires des sciences médicales*.

D'après le mémoire *Avoir et savoir. L'appropriation des plantes médicinales d'Amérique espagnole par les Européens (1570-1750)*, il existait deux trajets principaux pour gagner l'Europe.

Un premier vers le nord, consistait à gagner par la mer Guyaquil puis le Panama puis à traverser l'isthme par la rivière de Chagre, pour arriver à Portobello. Cette ville représentait le plus grand port de transit espagnol. Il était considéré comme le grand entrepôt espagnol où se stockaient les marchandises venues d'Europe en direction des Indes et inversement. Portobello, en 1737, fut ruinée par une expédition, sans doute de flibustiers, et ainsi perdit son rôle de plaque tournante. Cette voie très utilisée au XVIIe siècle perdit peu à peu de son importance, en raison des attaques des flibustiers dans la mer des Caraïbes qui la rendirent peu sûre.

La deuxième voie, plus longue, mais moins risquée car sécurisée par la monarchie espagnole, se dirigeait vers le Sud pour franchir la Cap Horn, avant de se diriger vers l'Espagne. C'est

celle qui prévalait depuis 1736. Toutes les écorces stockées à Lima partaient alors du port de Callao, principal port espagnol de commerce.

Toutes ces écorces de quinquina, se retrouvant à Lima, puis au port de Callao (annexe XXXI), étaient envoyées en Espagne puis en Europe, « toutes les écorces de quinquina vont directement en Espagne, d'où elles sont distribuées au reste de l'Europe ». Les navires transportant les cargaisons de quinquina et autres, pour arriver en Espagne, devaient passer par le Cap Horn, le canal de Panama n'étant pas encore construit. La première tentative de construction ne commença qu'en 1880, sous l'impulsion française, mais elle échoua. Il ne fut véritablement ouvert qu'en 1914 grâce aux Etats-Unis. Le chemin de navigation empruntant le cap Horn était dangereux et très périlleux, souvent sujet aux tempêtes. Il rallongeait aussi considérablement le voyage, « le quinquina de Quito ne pouvait venir dans notre continent qu'après une longue et pénible navigation par le cap Horn ». Une fois le Cap Horn franchi, les vaisseaux de marchandises allaient en Espagne, et plus particulièrement au port de Cadix.

« Ils ne nous étaient envoyés que par Quito [...] et étaient obligés de passer par le Cap Horn [...] d'où les Espagnols, possesseurs de vastes régions où ils croissent, les répandaient en Europe par Cadix », extrait du *Dictionnaire universel de matière médicale et de thérapeutique générale*.

Le trajet entre Lima et Cadix, en passant par le cap Horn, durait environ six mois. Le récit de voyage de Joseph Dombey, botaniste français, racontait qu'il partit de Cadix le vingt octobre 1777 et n'arriva à Callao que le sept avril suivant.

Cependant, concernant le trajet du quinquina, l'ouvrage de Conrad Malte-Brun *Le précis de géographie universelle : ou, Description de toutes les parties du monde, sur un plan nouveau, D'après les grandes divisions naturelles du globe*, en 1829, décrivait ces différents itinéraires: « la route de l'isthme, par Porto Bello et Panama, est abandonnée, parce que les frais de décharge, de transport et de recharge, absorbaient les bénéfices. Celle du cap Horn n'est pas exempte de périls, et les tempêtes la rendent trop incertaine ». L'auteur expliquait également qu'il existait une autre voie de cheminement plus simple, permettant aux navires d'atteindre Cadix « en moins de deux mois et demi » contrairement à six. Il s'agissait d'emprunter « le grand fleuve des Amazones [...] le port de San Joaquin d'Omaguas deviendrait le Tyr et l'Alexandrie du Pérou » mais « la politique a fermé aux Espagnols cette route magnifique ». Il posait donc la question d'un accord commercial entre l'Espagne et le Portugal afin de se partager la navigation du fleuve, où les deux pays y trouveraient un avantage mutuel.

2. Arrivée du quinquina en Espagne, à Cadix

Cadix était à cette époque (1750) la plus célèbre ville commerciale d'Espagne, ainsi qu'une des plus considérables d'Europe (annexe XXXII). De plus, toutes les marchandises de l'Amérique Espagnole passaient par cette ville, ainsi que toutes celles de l'Europe pour s'y rendre. Deux types de commerces se pratiquaient donc à Cadix.

« Cádiz est l'entrepôt de l'Europe et des Indes espagnoles des deux Amériques ; c'est le marché commun où se font tous les échanges qui constituent le grand commerce que ces deux parties du globe font entre elles...Cádiz a pour ainsi dire le privilège exclusif d'approvisionner les Indes de marchandises, mais ce n'est qu'à titre d'étape où règne un flux et reflux perpétuel de marchandises, de denrées, d'or et d'argent, et des fruits qui vont et viennent aux Indes et en Europe... » Ceci était extrait d'un mémoire de 1762, un témoignage de l'importance de la ville de Cadix dans le commerce entre l'Europe et l'Amérique du Sud. Ce passage était extrait de l'article *La colonie française de Cadix au XVIII^e siècle, d'après un document inédit (1777)* de Didier Ozanam pour le journal « Mélanges de la casa de Velásquez », année 1968, volume 4, de la page 259 à 348.

Des années plus tard, vers 1770, d'autres expéditions de botanistes trouvèrent du quinquina dans la région de Nouvelle Grenade. Ce quinquina fut plus facile à envoyer vers l'Europe via le port de Carthagène et de Panama, le trajet ne comprenant pas le passage du cap Horn. Mais Alexander von Humboldt, naturaliste, géographe et explorateur allemand, né en 1769 et mort en 1859, expliquait, par rapport à ce quinquina de Nouvelle Grenade que « les maisons de commerce en Espagne, qui depuis un demi siècle possédaient le monopole du quinquina de Loxa, cherchèrent à faire déprécier celui de la Nouvelle Grenade et du Pérou méridional ».

Au XVIII^e siècle, les Espagnols se concentraient sur l'étude des végétaux américains ayant des vertus thérapeutiques dans le but d'en constituer des monopoles d'Etat, comme c'était le cas pour le quinquina. Ce monopole du commerce international du quinquina par l'Espagne se fit grâce à l'instauration de « régies » appelées *estancos*. Ces régies étaient installées dans certaines zones de la vice-royauté du Pérou. Elles se destinaient à commercialiser cette drogue sous forme sèche ou sous forme d'extrait. Pour cela, il était nécessaire de pouvoir reconnaître le quinquina du Pérou, le seul ayant une véritable action fébrifuge, évitant les fraudes et falsifications, selon les Espagnols.

« Les écorces les plus uniformes sont celles que l'on récolte à Loxa pour la pharmacie royale de Madrid ; on fait cette récolte sous la direction d'un pharmacien instruit, nommé par le roi », expliquait Charles de La Condamine lors d'une de ses expéditions au Pérou.

Il fut mis en place des fermes à quinquina, *haciendas*, dans les zones géographiques où les meilleures qualités thérapeutiques se retrouvaient et où sa croissance était la plus aisée, afin d'en empêcher sa disparition. L'installation de ces fermes permettait de donner les conseils à suivre concernant la cueillette de l'écorce de quinquina, sur la coupe, le lieu et le moment. Celui venant de la vice-royauté de Nouvelle Grenade essuya de nombreuses critiques par rapport au quinquina venant du Pérou. Certains tentèrent d'établir une régie dans cette région afin de commercialiser le quinquina de Nouvelle Grenade, en réplique à la régie péruvienne, mais elle fut suspendue en 1790. Il était jugé moins efficace.

Ce système de ferme-régie (*haciendas-estancos*) représentait un contrôle important du marché de l'exploitation des plantations de cette écorce. Il entraînait implicitement l'impossibilité pour les habitants du Pérou d'exploiter et de commercialiser cette drogue puisqu'il interdisait la coupe du quinquina en dehors du contrôle des régies. Cette interdiction découlait de la crainte de voir s'épuiser les réserves naturelles de cet arbre.

De nombreux natifs Américains étaient contre ce système de contrôle, expliquant que l'argent gagné grâce à cette plante permettrait de faire vivre la population. Ils mettaient également en avant le fait que la crainte des Espagnols concernant l'épuisement était infondée vu leur végétation très luxuriante. De plus, ils prônaient l'équivalence sur le plan thérapeutique de tous les quinquinas de Loxa, quel que fut leur origine. Enfin, ils dénonçaient le fait que le profit pour l'Espagne n'était qu'une illusion car l'augmentation des prix était prévisible, la quantité circulante de quinquina était insuffisante, et que la contrebande et la corruption ne cessaient d'augmenter.

D'autres, contrairement, votaient pour ce système. Ils mettaient en avant le fait que si les exploitations de quinquina venaient à être régies par des entreprises privées, il y avait un grand danger pour que la production disparaisse. Ils estimaient ce risque trop grand.

Ce monopole de l'Espagne sur le quinquina prit fin avec le déclin de l'empire Espagnol et l'indépendance des pays d'Amérique du Sud.

Après sa traversée du cap Horn ainsi que celle de l'Océan Atlantique, le quinquina arrivait en Europe, au port de Cadix, une des plus grandes villes commerciales d'Europe. A

Cadix étaient implantés des négociants de tous pays, France, Hollande, Allemagne ...pour relier les commerces de la ville d'Espagne et de leur pays respectif. Les négociants français venaient de Lyon, Rouen, La Rochelle, Bordeaux...

3. Arrivée du quinquina en France

Le quinquina devait aller de Cadix jusqu'à Dieppe, où était installé Férét. Il pouvait emprunter plusieurs voies pour se rendre jusqu'à Dieppe. La voie de terre était toutefois exclue, beaucoup trop longue et chère. La voie préférentielle permettait au quinquina d'aller directement de Cadix à Rouen par voie maritime en passant par Le Havre, puis de Rouen à Dieppe. La drogue d'Amérique espagnole pouvait aussi bien être débarquée à Rouen, La Rochelle ou Bordeaux, voire Le Havre ou Saint Malo. Le Havre et Saint Malo, bien que mieux situés que Rouen étaient peu utilisées, puisque l'ordonnance du roi Henri II du 10 septembre 1549 restreignait l'entrée des drogues américaines par voie maritime, à deux ports : Rouen et Marseille. Mais La Rochelle et Bordeaux s'ajoutèrent dès 1550. Il s'agissait des principaux ports commerciaux français. Ils commerçaient tous avec Cadix ainsi qu'entre eux.

a) Dieppe

La ville de Dieppe était une ville importante de Normandie, grâce à son ouverture sur la Manche. Elle pouvait être mise au rang de ville commerçante de France de second ordre selon *Le Dictionnaire universel- portatif du commerce*, de 1820. Son port pouvait contenir à peu près deux cents navires de quatre cents tonneaux (annexe XXXIII).

Dieppe possédait ses spécificités : « ils font d'ailleurs un grand Commerce en marchandises fabriquées chez eux, telles que des draps, des dentelles, de la quincaillerie, des peignes d'ivoire, de corne et de buis », *Le Dictionnaire universel- portatif du commerce*.

Les dentelles de Dieppe jouissaient d'une très bonne réputation. Elles se faisaient au fuseau et sur l'oreiller, faites de fil blanc et de soie noire. Elles n'étaient pas toutes d'une grande finesse mais avaient la caractéristique d'être solide, certaines à réseau et les autres à brides.

« Les Marchands de Paris tirent beaucoup de dentelles de Dieppe ; mais il s'en envoie encore davantage en Espagne, où elles sont d'un très bon débit », selon *Le Dictionnaire universel-portatif du commerce*.

Cette dentelle de Dieppe s'envoyait donc à Paris (peut-être en passant par le port de Rouen ?), mais également en Espagne, et avec de grandes certitudes atteignait le port de Cadix. Ceci montrait qu'il y avait des échanges reliant ces deux villes.

Cette dentelle de Dieppe était présente dans les lettres des sœurs Duplessis. Marie-Andrée Duplessis en demandait à Féret, sous les conseils de Mère Saint Laurent, et souhaitait quelque chose de pas trop onéreux.

Une autre spécificité que possédait la ville normande résidait dans le travail de l'ivoire :

« Il y a longtemps que les Dieppois se sont rendus célèbres par leurs ouvrages d'ivoire, soit qu'ils les fassent au tour, soit qu'ils les embellissent de bas relief, & autres ornemens de rond de bosse. [...] les Ouvriers de cette ville se sont depuis conservés la réputation de mieux tourner & de mieux tailler l'ivoire qu'aucuns autres du Royaume », extrait du *Dictionnaire universel de commerce*.

Ces ouvrages d'ivoire se vendaient à très grand débit à Paris et dans toutes les principales villes de France. Ils s'exportaient également en envois considérables pour l'Amérique Espagnole.

Les ivoireries de Dieppe se rencontraient aussi dans les lettres des sœurs Augustines. Elles passèrent une espèce de contrat avec un commerçant travaillant l'ivoire afin de vendre certains objets, comme des crucifix et statuettes représentant la Vierge, à Québec :

« Voicy encore un petit suplément a nos lettres, autant pour vous remercier encore que pour vous inviter a engager ce M^r qui vous a donnez un mémoire dhyvoirine a nous envoyer sil le veut risquer une demy douzaine de S^{te} Vierge Dhivoir devotte et les plus petite quil se vende plusieurs de nos sœurs qui y sont fort dévotte m'ont pressé de tacher a leur en faire venir et quelles en acheterois », *Nova Francia*, volume IV, partie 2, page 290.

Le dernier grand objet du commerce de Dieppe restait la pêche, qui occupait beaucoup de matelots et de bâtiments. Il s'agissait de la pêche « du poisson salé » comme la morue, le hareng et le maquereau. Elle était très abondante, et partait également pour Rouen, Paris ainsi que d'autres villes.

Dieppe se présentait comme une ville maritime, et très commerçante, avec ses propres produits. Les spécificités de Dieppe lui permettaient de commercer avec de nombreuses villes françaises, partout en Europe, aux « Indes », ainsi qu'avec toute l'Amérique.

« A l'égard du commerce maritime, on peut dire en général, que celui des Dieppois embrasse toutes les quatre parties du monde, n'y ayant guère de Villes marchandes où ils n'envoient leurs vaisseaux, & y en ayant presque tous les jours quelqu'un qui part pour la Hollande, l'Angleterre, les Pays-Bas, ceux du Nord, le Portugal, l'Espagne, les Iles Françaises de l'Amérique, les côtes d'Afrique, & l'une et l'autre Inde. »

b) Rouen

Rouen représentait la capitale de la Normandie, possédant un port où remontaient des vaisseaux de deux cent tonneaux. Le commerce de la ville de Rouen était considéré comme immense grâce à la Seine lui ouvrant une voie de communication vers la capitale ainsi que vers la mer. Rouen avait une situation très avantageuse pour l'exportation ainsi que pour l'importation, contribuant à l'étendue de son commerce. Elle représentait l'un des ports d'importation des drogues américaines officiels. Elle pouvait avoir le statut d'une des premières villes manufacturières et commerçantes de France.

Rouen possédait également ses spécificités : « il est peu de ville en France où l'industrie soit aussi étendue et aussi active qu'à Rouen, sur-tout dans le genre de ces toiles ou étoffes légères de fil de lin, de coton, de fil et coton, ou blanches, ou teintes, ou imprimées, ou unies, ou rayées, ou quadrillées, connues dans le commerce sous le nom de *rouenneries* », d'après *Le Dictionnaire universel- portatif du commerce*.

Les toiles correspondent à la plus importante partie du commerce de Rouen, car elles étaient connues et reconnues. Toutes ces toiles se vendaient à Rouen, et elles s'envoyaient dans toutes les villes de France, dans les pays étrangers, au Canada et beaucoup en Espagne. La plus grande partie se destinait à l'Amérique Espagnole.

En plus de ces toiles, Rouen était également connue pour sa fabrique de draps, de différents styles comme les draps d'Elbeuf, les draps d'Usseau, d'Angleterre... Les draps à la façon d'Elbeuf étaient fabriqués à partir de laines, et plus particulièrement celle d'Espagne : « Indépendamment des toiles, on fabrique à Rouen et dans ses environs des Draps

façon d'Elboeuf, & l'on y met en œuvre beaucoup de laines, surtout de celle d'Espagne, dont il vient tous les ans à Rouen des parties très considérables. Aussi cette ville est-elle regardée comme le meilleur marché pour la vente des Laines d'Espagne », extrait du *Traité général du commerce*.

Rouen était donc une ville extrêmement commerciale, de par sa situation géographique mais aussi par ces nombreuses productions de qualité. La capitale normande se liait au commerce de Paris mais également d'autres grandes villes de France, ainsi qu'à l'étranger, toute l'Europe, les pays du Nord, le Canada...

Il était donc possible de penser que les marchandises telles que le quinquina, le jalap ou encore le baume du Pérou arrivassent à Rouen, puis se rendissent à Dieppe, jusqu'à Fécamp.

c) Le Havre

Le Havre, ville et port de Normandie, était considéré comme « la principale porte de la France » puisque toutes les marchandises étrangères s'y rendaient pour être transportées jusqu'à Paris. Il entrait au Havre, année commune, plus de six cent vaisseaux chargés, de tailles diverses, repartant avec d'autres marchandises. Il pouvait y avoir à peu près cinquante navires d'Espagne, soixante-cinq des côtes françaises...

Le Havre, en ce qui concernait le quinquina, ne devait être qu'un lieu de passage et non un lieu de débarquement. Les vaisseaux contenant cette drogue partaient vers Rouen pour décharger.

Le Havre possédait des fabriques de toile (de chanvre, à voile, de coton blanches et imprimées...) ainsi que beaucoup de dentelles. Il s'en fabriquait de toutes les qualités et il s'en exportait des quantités considérables dans toutes les régions du monde.

Le Havre avait sa place dans les premières villes commerçantes de France.

d) *La Rochelle*

La Rochelle était la capitale de l'Aunis, région historique française correspondant au quart nord-ouest du département de la Charente-Maritime. Son port permettait à La Rochelle d'avoir un grand commerce avec les autres villes françaises, l'Europe et l'Amérique.

Son commerce était surtout centré sur ses eaux de vie, ses vins mais également sur les chevaux. Les eaux de vie s'envoyaient beaucoup en Normandie et Picardie et représentaient la partie principale du commerce en Europe. Il s'expédiait plus de quinze mille barriques par an. En Espagne, il s'agissait du cacao arrivé des îles françaises de l'Amérique du Sud. Les navires pour le Canada étaient chargés d'armements, ils partaient en mai ou en juin pour revenir en décembre.

La Rochelle ne constituait qu'une voie secondaire pour les sœurs Duplessis depuis qu'elles connaissaient Féret. Avant ce lien, elles commerçaient avec trois apothicaires différents de La Rochelle pour avoir leurs médicaments mais plus particulièrement avec un certain Dupas. La rencontre de Féret modifia leur circuit d'approvisionnement bien que le changement fut difficile pour leurs apothicaires habituées à ce « droguiste » :

« loffre que vō nō faites pō les remedes nous feroit bien plaisir si nō etions entierement maitresse, mais nos sœurs appoticairese qui change souvent sont accoutumé a recevoir par la Rochelle de M^r Dupas a qui même ont doit depuis longtems pres e 1500^{ll} par de mauvaises ententes, leur remede, elles sont faites a cette routine, et comme il faut menager les esprit Canadiens qui ne sont pas complaisans Comme ceux des françois, nō ne voulons pas les chagriner, quoy que nous trouvassions beaucoup davantage a ce que vō avez la bonté de nō proposer dont nous profiterions si nō etions jamais en lieu demployer les remedes », *Nova Francia*, volume IV, partie 2, page 378, lettre de Geneviève du 2 septembre 1740. Elle ajoutait, dans une deuxième lettre partie la même année :

« si nous ne vō adressons pas nos memoires ce nest pas notre faute, ny manque destime, mais nō sommes obligé de menager un Droguiste de la Rochelle a qui ont doit, des avant le tems que nō avons eté depositaire et qui ne nō presse pas de le payer, et nō de notre coté pō bonne raison nō ne nō pressons pas aussy, outre cela nos S^{ts} appoticairesses [sic] croiroit manquer de tout si elles changeoit, nous fesos seulem^t venir la Manne, la rubarbe, le Sené et les epices de bourdeaux ou ont les a de la p^{re} main et coute beaucoup moin, nō sommes bien aise de faire pō nos pauvres tout ce que nō pouvons », *Nova Francia*, volume V, page 95, lettre de

Geneviève Duplessis du 4 novembre 1740. Elles étaient donc toujours en contact avec ce Dupas mais leurs commandes étaient restreintes. Elles culpabilisaient néanmoins de travailler avec cet apothicaire. De plus, elles contractèrent une importante dette envers cet homme, qui semblait être une raison de plus pour lui envoyer leurs mémoires.

Ce sujet fut de nouveau abordé dans une troisième lettre de Geneviève, toujours en 1740 :

« la Complaisance que nō devons a nos S^{rs} Apothicairesse qui n'aime pas a changer ladresse de leur mémoire fait que nous ne les voulons pas contraindre, de peur que nayant pas ce quelle souhaite elles ne nō reproche le changem^t, outre cela Comme on doit a M. dupas depuis longtems il faut un peu le ménager et lentretenir, soyez donc bien persuadé que ce n'est pas par mécontentem^t que nō ne mandons pas beaucoup de chose, et quau contraire nō sommes charmée de votre honesteté et bonne volonté dont nō ne manquerons pas de nous servir dans loccasion », *Nova Francia*, volume V, page 249, lettre du 31 octobre 1740. Elles étaient liées à Dupas par leurs sœurs apothicairesse ainsi que par leurs dettes.

« nous devons beaucoup a un droguiste de la Rochelle cest ce qui nō empeche de le quitter les affaires sont bien difficile a traiter dans des pays a demy formé comme celuy cy, je ne vois pas que vous puissiez y rien faire », *Nova Francia*, volume V, page 369, lettre de Geneviève de l'Enfant Jésus, du 20 octobre 1743.

Cet apothicaire, Dupas se voyait également cité dans plusieurs ouvrages. Un autre nom y était associé, le nom de Dergny, que l'on retrouvait dans le livre *L'œuvre de chère en Nouvelle-France : le régime des malade à l'Hôtel- Dieu de Québec*, faisant partie des cahiers d'histoire de l'université Laval :

« Il y en a d'autres : les rats et les parasites envahissent aussi les entrepôts de la colonie. En 1740, dans un mémoire destiné à Jacques Feret, apothicaire à Dieppe, la depositaire demande une ou deux livres « darcény pour faire mourir les rats qui sont en grand nombre en ce pays ». Autres achat en 1751, cette fois chez MM. Dupas et Dergny de La Rochelle, où elle demande « de la mort aux rats » ».

L'ouvrage *De l'apothicaire au spécialiste, Histoire de la pharmacie hospitalière au Québec*, par Jean-François Bussièrès et Nancy Marando, 2011, APES (Association des pharmaciens des établissements de santé au Québec, le nommait également :

« En Nouvelle-France, les produits utilisés sont similaires à ceux retracés en France puisqu'un important commerce se déroule entre la colonie et la métropole. La plupart des médicaments utilisés dans les hôpitaux proviennent d'ailleurs de France, particulièrement des hopitaux de Dieppe ou de La Rochelle. La recension des cahiers de compte de l'Hôtel-Dieu de Québec faite par Renald Lessard révèle par ailleurs que l'apothicairerie de l'hôpital s'approvisionne

aussi auprès de fournisseurs français, plus précisément Dupas et Dergny de La Rochelle, desquels elle reçoit plus de 80 éléments ».

Dans le livre *La croix et le scalpel*, de François Rousseau, un troisième apothicaire de La Rochelle nommé Pierre Guillemot apparaissait :

« Chaque année, en plus des plantes médicinales que l'on fait pousser dans un coin du jardin des pauvres, l'Hôtel-Dieu s'adresse à ses fournisseurs pour obtenir les drogues dont il a besoin. Les plus connus de ces apothicaires sont Dupas et Dergny ainsi que Pierre Guillemot, tous les trois à La Rochelle, et Jacques Feret à Dieppe. Le mémoire adressé à Pierre Guillemot en 1755 illustre assez bien le genre de thérapeutique pratiquée sous le régime français ; reçue par l'apothicaire à l'automne, la commande est chargée sur *La Reine des Anges*, en mars 1756 :

Mémoire des remèdes

10. livres. jalap	1. li. de vipere seche
10. livres. cenné	8. on. trochisque de scille
10. livre manne	1.li. d'opium
1. livre scamonée d'alep	8. on. contra yerva
1. livre d'alois	8. on. vipérine de virginie
1. livre dipécuaana	8. on. racines de valériane
1. livre. Rubarbe fine	8. on. feuilles de méum
15. livre. sel d'epsum	8. on. racines de gentiane
8. onces. tartre Emétique	8. on. aristoloche ronde
2. onces. Kermes minéral	8. on. Costus
6. livre. suc de Réglisse	8. on. narindique
10. livre. Rapur corne de serf	8. on. nard celtique
8. onces. mercure doux	8. on. huile de Muscade
8. onces. poudre a vers	8. on. feuille dinde
2. livre quinquina	8. on. de scordium
1. demionce pierre a Coterre	8. on. Calamante de montagne
1. demie once pierre infernal	8. on. pouliot de montagne jaune
un trocar pour Les ponctions	8. on. Cammépitis
un trébucher avec cest petie grains	8. on. des sommitez de petites santorez
deux bistourie un grand, et un petie	8. on. des fleures de stocas arabic
1. livre. parerrabrava	8. on. graines de méum, et de cardamum
10. livres huile damande Douce	8. on. de persils macédoines

1. livre Essence de Rabel
8. onces. saffrane oriental
1. livre. Esprit de vitriol
30. livres. De mielle Commun
30. livres. Thérébintine Commune
4. livres. Vive argent
12. livres litharge dor
6. livres. ver de gris
1. livre. diachilum gommée
1. livre. Emplatre divin
1. livre. Emplatre divigo commercurio
1. livre. Emplatre diabotum
un Eruit de six. lancettes
un tamy avec sa monture
30. li. de réglisse
8. on. gomme galbanum
8. on. gomme bédélium
1. li. gomme amoniaque
8. on. assaffétida
1. li. de myde
3. li. de cannelle
8. on. de gérofles
8. on. muscades
3. li. santal citrin
3. li. santal Rouge
8. on. graines de Kerme
8. on. Coraille préparée
8. on. terre sigillée
8. on. feuille dictame de crette
8. on. racines de tormantille
4. on. crocus métalorum

1. li. d'anis
8. on. de resine de stirax tres pure
8. on. gomme opoponax
8. on. Sagapénium
8. on. vitriol de chipre
1. li. d'alun de roche
8. on. blanc de Balaine
4. on. yeux décrevisse
4. on. antimoine diaphorétique
10. li. sasaffra rapée
10. li. gayac rapée
1. li. fleures de soufre
2. li. cristal minéral
8. on. gomme gutte
8. on. gengembre
6. li. blanc de Céreuse
6. li. de cir jaune
4. li. de cir blanche
20. li. de casse en baston
8. on. de binjoin
2. on. ver dantimoine
10. li. tartre de monpelier blanc
6. toile de crain
deux petites sereingles pour Les injections
une sereingle pour Les clistaire avec deux canule
divoire
deux rasoir bien bon
une sonde d'argent pour les rétention_ à homme
une rame de papier a grand Cornets
un mortier de marbre blanc avec sont pilont

L'ampleur de ce mémoire tient peut-être en partie à la nécessité de regarnir la pharmacie après l'incendie du 7 juin ».

Dans ce mémoire, des drogues ou remèdes que commandaient les Sœurs à l'apothicaire Féret s'y retrouvaient. Cela soulevait une question : avaient-elles continué leurs commerces avec le fils de Féret, son successeur ?

e) Bordeaux

Bordeaux était la capitale de Guyenne, une ancienne province située dans le sud-ouest de la France. Elle correspondait à une partie des territoires des régions Aquitaine, Midi-Pyrénées et Poitou-Charentes. Il s'agissait d'une des villes les plus marchandes de France avec un commerce considérable :

« Les communications que l'Océan ouvre à cette ville avec les pays du Nord, l'Amérique, les Antilles, les Indes ; celles que lui procure le canal des deux mers avec tout le Midi, les pays des bords de la Méditerranée, et le levant, la rendent une des villes les plus commerçantes de France », extrait du *Dictionnaire universel-portatif du commerce*.

Le port de Bordeaux se caractérisait par une taille importante, où les plus forts navires marchands pouvaient s'arrimer. Il pouvait y avoir dans l'année jusqu'à cent navires continuellement dans son port et au temps des foires, le nombre augmentait à cent cinquante.

Le commerce de Bordeaux comptait trois spécificités : le vin et les eaux de vie qui attiraient le plus les navires étrangers, l'armement pour les colonies françaises d'Amérique et la pêche de la baleine et de la morue, dont une partie était pour sa consommation et l'autre s'exportait dans les différents ports d'Espagne, d'Italie et du reste de l'Europe. Par an, il y avait trois ou quatre vaisseaux en partance pour Québec. Certains navires de La Rochelle pouvaient passer par Bordeaux avant de se rendre dans les colonies françaises pour y charger du vin et des eaux de vie.

Par l'exportation de ses vins, Bordeaux possédait une grande ouverture sur le monde et un très grand marché :

« Toutes les marchandises et productions en général des quatre parties du monde arrivent journellement dans les magasins des nombreux négociants de Bordeaux, et en sortent pour aller dans d'autres pays opposés à ceux d'où ils viennent ; [...] elle est un entrepôt de commerce où toutes les nations de l'Europe viennent apporter ou enlever », extrait du *Dictionnaire universel-portatif du commerce*.

Bordeaux ne représentait qu'une voie spéculative dans le commerce entre l'apothicaire dieppois et les sœurs Augustines par rapports aux villes de Rouen et La Rochelle.

Le quinquina, ou d'autres drogues venant d'Amérique du Sud en passant par Cadix pouvaient donc s'arrêter dans ces différents ports français. Ils étaient tous plus ou moins reliés entre eux, avec leurs propres spécificités permettant le commerce et, de ce fait, la venue de navires français et étrangers. Féret était entouré de trois ports, Dieppe, Rouen, le Havre, ce qui devait faciliter son approvisionnement. Les drogues arrivées par Rouen pouvaient être acheminées en direction de Dieppe par voie maritime (bateaux de pêche), ou peut-être par voie terrestre (voyage personnel de Féret, citation voir pages suivantes).

Une fois Féret approvisionné en quinquina et autres drogues d'Amérique du Sud, il fallait en envoyer une partie voire la totalité aux sœurs Augustines de l'Hôtel Dieu à Québec. Les drogues effectuaient alors leur deuxième traversée de l'Atlantique.

III. Les différents liens entre les sœurs Duplessis et l'apothicaire Féret

A. Les navires transportant les envois des Sœurs Duplessis.

Les lettres des sœurs Duplessis nous renseignent sur les navires et les ports de départ de ceux-ci. Les vaisseaux arrivant à Québec, fournissant les sœurs mais également Féret en retour partaient, pour la plupart, du Havre, de Rouen et de La Rochelle.

Le premier navire évoqué se nommait *La Minerve*, dont le capitaine devait être Cap^{ne} Pétrimoulx. Il partait du port du Havre pour faire la liaison le Havre-Québec. Le propriétaire du vaisseau se nommait Pierre Levieux.

« Monsieur Feret recevra s'il plait à Dieu par le vaisseau le minerve une barrique de capilaire, geinseing, gomme ect » extrait de *Nova Francia*, volume IV, partie 1, page 2, lettre datée du 20 octobre 1733, écrite par Marie-Andrée Duplessis de Sainte-Hélène.

Quelques années plus tard, les sœurs Augustines, dans une lettre datant du 2 septembre 1740 rédigée par Geneviève de l'Enfant Jésus, citaient à nouveau ce navire. Cependant, il avait changé de capitaine, qui était le Capitaine Hiver. Elle s'interrogeait sur le fait que ce capitaine veuille bien lui prendre la barrique de capillaire destiné à Féret. Elle rajouta à sa lettre, en toute fin : « vō recevrez une barrique de Capilaire par la minerve avec le paquet de la Mère St Laurent, on la prit a la fin »

Dans la lettre du 31 octobre de la même année, 1740, Sœur Duplessis de Sainte Hélène alors Dépositaire des pauvres écrivait de nouveau qu'une barrique de capillaire parviendrait à Féret par le navire *La Minerve*. Il s'agissait en fait de la même barrique. Les sœurs Augustines envoyaient plusieurs lettres, en une même période, chacune écrivant sa lettre, afin de multiplier leurs chances que celles-ci arrivassent chez l'apothicaire dieppois. Chaque lettre partait sur un navire différent ou bien encore le même, arrivant à un port différent. Elles s'adressaient en général aux mêmes navires, devant connaître peu à peu leur capitaine. En cette année de 1740, elles envoyèrent quatre lettres différentes, trois écrites par Geneviève et une par Marie-Andrée :

« Monsieur feret recevra de la part de l'hotel Dieu de Quebec en 1740

par la minerve une barrique de capilaire de 32^{ll}

par lheureux moyne 30^{ll} en 3 paquets 40^{ll}

par la Déesse une barrique dito de 32^{ll}

[...]

P^r un sac de capilaires le N^{re} le Centaure a M^r hary 15^{ll} »

Petit mémoire rédigé par Marie-Andrée à la fin de sa lettre du 31 octobre 1740. Elle énumérait quelle drogue partait sur quel bateau. Chaque envoi était accompagné d'une lettre.

Il n'y a eu qu'une lettre pour chacune des années 1736, 1739, 1747 ainsi que pour les années 1750 et 1751 (le contexte était un peu différent, Féret décédant durant cette période). L'apothicaire s'avérait peut-être trop malade pour écrire ou envoyer quoique ce soit, ou les lettres n'ont pas été retrouvées ? Les sœurs n'avaient peut-être pas assez de temps pour écrire à cause de leur charge de travail, de la maladie ou du contexte géopolitique ?

Pour les années 1742, 1744, 1746, 1748 et 1752 il n'y eu que deux lettres envoyées. Pour les années 1734, 1738, 1745, et 1749 trois lettres furent envoyées à Féret. Les années 1733, 1740, et 1743, il reçut quatre lettres des sœurs Augustines. En 1737 et en 1741, cinq lettres furent envoyées. Pour 1737, il s'agissait plus de « supplément » de lettre, pouvant être ajouté à la dernière minute :

« Voicy encore un petit suplément a nos lettres pour vous remercier encore que pour vous inuiter a engager ce Mr qui vous a donnez un mémoire dhyvoirine a nous envoyer », lettre du 4 novembre 1737 de Geneviève de l'Enfant Jésus, *Nova Francia* volume IV, partie une, page 290.

En 1741, deux lettres étaient de la main de Geneviève de l'Enfant Jésus, et trois lettres étaient de celle de Marie-Andrée Duplessis de Sainte Hélène depositaire des pauvres. Sa troisième lettre fut écrite parce que les navires furent retardés :

« J'ay eu l'honneur de vous ecrire fort a la hate parce que le beau temps sembloit convier les vaisseaux de partir promptement, et on nous assura bien chaudement qu'ils alloient mettre a la voile, cependant un peu de vent contraire qui est survenu, les a retardez et nous donne encore quelques moments pour vous donner de nos nouvelles », lettre écrite le 4 novembre 1741, *Nova Francia*, volume V, page 364.

Dans celle du 4 novembre 1743, elle notait que :

« Vous recevrez deux de mes lettres par le Cap^{ne} helie cap^{ne} du mars il vous remettra aussy une caisse de rognons de castor », *Nova Francia*, volume V, page 374.

L'apothicaire Féret, quant à lui, paraissait n'avoir pas écrit pendant deux années. En effet, entre 1742 et 1744, les soeurs ne reçurent aucune nouvelle de lui :

« Je ne say si vous etes vif ou mort, n'ayant reçu aucune nouvelle de vous, ni de ce que j'attendois de vôtre part, [...] que vous les avez mises dans la Caisses que vous deviez m'adresser, et que le tout est resté en chemin il faut que cela ait été oublié en quelque endroit », lettre écrite le 28 septembre 1742 par Marie-Andrée Duplessis, *Nova Francia*, volume V, page 365.

« Quoy que nõ nayons pas reçu de vos nouvelles, nous navons pas moins pensez a vous Monsieur, nõ suposons notre envoye perdu ou égaré », post-scriptum de la lettre précédente, rédigé par Geneviève de l'Enfant Jésus.

Le paquet concerné fut égaré mais retrouvé :

« je craignois que vous ne fussiez mort, et Comme nos liaisons ne font pas grand bruit, [...] dailleur je pensoy qu'un petit paquet se perd plus aisement qu'un gros, et que n'ayant que peut de chose a nous envoyer cela avoit été négligé quelques part, et je ne me suis pas trompé », lettre du 20 octobre 1743, écrite par Geneviève Duplessis, *Nova Francia*, volume V, page 368.

« Nous avons enfin reçu la caisse oubliée qui nõ avoit inquiettés tout etois bien conditionné », lettre rédigée par Marie-Andrée Duplessis le 30 octobre 1743, *Nova Francia*, volume V, page 372.

Cela infirme donc l'absence de courrier attribuée abusivement à l'apothicaire. Cela se produisit à plusieurs reprises :

« Vous estes retombé cette année dans vôtre ancien peché, qui est de ne nous point donner de vos nouvelles, ou de mettre toutes vos lettres dans un seul vaisseau, qui n'est point arrivé, ainsy nous n'avons eu aucune marque de votre souvenir », lettre du 30 octobre 1744, écrite par Marie-Andrée Duplessis, *Nova Francia*, volume VI, page 41.

« Passerons nous donc encore bien des années sans entendre parler de vous, nous ne sçavons a quoy attribuer la privation ou nō vaisseaux de France qui ne sont point arrivez, nous ne sçavons pas meme sils sont partis, et nō ignorons tout ce qui se fait en europe », lettre rédigée par Marie-Andrée Duplessis le 26 octobre 1745, *Nova Francia*, volume VI, page 47.

« reprenez sil vō plait votre bonne Coutume de nous écrire », lettre de Geneviève du 6 novembre 1745, *Nova Francia*, volume VI, page 49.

Cette hypothèse se confirmait également avec une lettre du Professeur François-Xavier de Charlevoix adressée à Féret, du premier juillet 1745, rédigée à Paris :

« j’envoye a tout evenement à la Rochelle les lettres que vous avès eu la bonté de m’adresser pour les dames du Plessys ».

Ces lettres « perdues » de l’apothicaire furent cependant retrouvées :

« Depuis ma lettre écrite, nō avons reçu les vôtres qui nō ont fait bien plaisir », lettre de Marie-Andrée Duplessis, du 13 novembre 1746, *Nova Francia*, volume VI, page 50.

Toutes ces lettres, qu’elles viennent des sœurs Augustines ou de Féret, voyageaient sur des navires français différents, amarrés à divers ports. Le vaisseau le plus souvent cité par les sœurs provenait de Rouen, et se nommait *L’Heureux Moine*. Le capitaine était Monsieur Gosselin et le propriétaire Monsieur Lemoine. Dans la toute première lettre de Marie-Andrée Duplessis, elle écrivait :

« des cette année on vō envoye une lettre de change et un mémoire que vous aurez la bonte d’accomplir, et de faire charger ces effets dans le vaisseau qui partira de rouen pour Quebec, ou les adresser a M^{rs} le moyne freres a Rouen, pour qu’il prissent ce soin », *Nova Francia*, volume IV, partie 1, page 118. Elle suggérait à l’apothicaire de s’adresser directement aux propriétaires de l’*Heureux moine* pour les envois de ses colis et de ses courriers. Les sœurs Augustines devaient avoir recours à leurs services et les connaître assez pour avoir confiance en eux pour s’occuper de leurs biens.

Ce vaisseau appartenait à un Rouennais, cependant il partait de Bordeaux pour aller jusqu’à Québec. Mais dans la lettre suivante, on apprenait que ce navire descendait également à La Rochelle :

« Je vō adresse par le Capitaine de l'heureux moine, Navire qui appartient M^r le Moine Commerçant de Rouen Commandé par M^r Gaussein qui ma assuré vous faire surement remettre le même bary dans lequel vō nō avez envoyé vos Drogues [...] le sieur Gaussein me promettant de vō faire remettre le bary en droiture a Dieppe par des battos pecheurs qui partent souvent de la Rochelle », lettre du 18 septembre 1738, de Geneviève Duplessis, *Nova Francia*, volume IV, partie deux, page 369. Celle-ci était scellée d'un cachet de cire rouge portant l'empreinte du cachet de Charles Le Moyne de Longueuil, « d'azur, à trois roses d'or, au chef cousu de gueules chargé d'un croissant d'or accosté de deux étoiles de même » avec un « timbre sec » où il était écrit « La Rochelle ».

Elle renseignait donc sur les trajets des drogues canadiennes de Québec jusqu'à Dieppe. Elles arrivaient au port de La Rochelle, puis prenaient un bateau de pêcheurs (de Dieppe ?) pour aller jusqu'à l'apothicaire. Ceci s'expliquait dans une deuxième lettre de Geneviève de l'enfant Jésus, du 30 octobre 1738, disant :

« je trouve que les frais de Dieppe au havre sont bien fort et augmente de beaucoup les prix des remedes, jay vu un M^r marinier de Normandie qui me dit quont pouvoit envoyer de Dieppe a la Rochelle par les pescheurs de harans qui vont par eaux et qui portent des effets a tres bon marché, si nous avons occasions den faire venir avec le tems nous prendrons quelques mesure », *Nova Francia*, volume IV, partie deux, page 370. Il s'agissait donc d'un moyen de réduire les frais en passant par des voies indirectes.

De plus, la lettre du 31 octobre 1740, déjà citée, expliquant que les sœurs avaient recours à plusieurs bateaux, portait une mention écrite par la main de Féret (annexe XVI) :

« Recû la présente par le Navire L'heureux Moine Capⁿ Gosselin de relache à Dieppe le 9 X^{bre} 1740 ».

Les sœurs Augustines s'adressaient peut-être plus souvent à ce navire car il permettait de réduire les frais :

« Vous trouverez les bouteilles de gome, dans un baril de capillaire que je vous envoie quoy que vous n'en demandiez point jy ay mis aussy un pied d'élan, je n'y ay pas renfermé les rognons de castor a cause de leur odeur le paquet de ceintures est aussy a part c'est le capitaine Gosselin de l'heureux moyne qui s'en est chargé fort obligeamment, je ne croy pas que vous ne payez aucun fret Monsieur, car M^r Le Moyne de Rouen nous a écrit de mettre

gratis tout ce que no voudrions dans ce vaisseau », lettre de Marie-Andrée datée du 27 octobre 1741, *Nova Francia*, volume V, page 252.

Une autre lettre de Marie-Andrée datée du 4 novembre 1741 partit dans ce vaisseau, qui prit du retard à cause des vents contraires, lettre déjà citée plus haut :

« Pour les ceintures de laines en ouvrage sauvage que je vous adresse Monsieur, par M^r Gosselin Cap^{ne} de l'heureux Moyne, tachez de m'en deffaire au profit des pauvres ». Au dos de cette lettre était noté « recommandé a Mr Gosselin Cap^{ne} de l'heureux Moyne »

Il existait d'autres documents prouvant l'arrimage de ce navire au port de Québec, comme l'article de Réналд Lessard, *Le livre médical au sein des corps de santé canadie aux XVII et XVIII siècle*, de 1995 :

« Jean Lacoste [...] se retrouve chirurgien du navire l'Heureux Moine de Bordeaux, capitaine Gosselin, en route pour le Canada avec une cargaison de vin et d'eaux-de-vie. Arrivé à Québec le 23 juin 1743, il reste abord du navire pendant deux mois ». Cette année-là, les sœurs Augustines envoyèrent quatre lettres, mais le nom de Gosselin ou du navire l'Heureux Moine n'apparaissaient dans aucunes d'elles.

L'Heureux Moine se retrouvait également dans les archives départementales de Gironde d'après *Guide de recherche...Amirauté de Guyenne, source de l'histoire de la Nouvelle-France*, par Christine Turgeon, à Bordeaux en 1984. La première, du 19 mai 1738, décrivait que l'Heureux Moine venait de Rouen, avait pour capitaine François Gosselin, possédait un tonnage de 80 tonneaux, avec à bord quatre engagés pour se rendre à Québec dont la date de retour était prévue pour le 4 septembre 1741. Une autre, du 11 mai 1740, notait que la date retour correspondait au 4 décembre, avec les mêmes descriptions. La suivante datait du 9 avril 1742 où l'on pouvait voir que le navire l'Heureux Moine, de Rouen, avait pour capitaine Noël Gosselin et pouvait transporter cent tonneaux. Il engageait six hommes, le cautionneur se nommait Beaujoin de Bordeaux et le lieu de voyage était Québec. Une troisième, datée du 1 avril 1743, mentionnait de nouveau ce bâtiment, ayant pour capitaine Noël Gosselin, avec pour chargement 99 tonneaux, quatre engagés à bord et dont la destination ne changeait pas. Il faisait également parti de « la liste des bâtiments arrivés devant Québec depuis l'ouverture de la navigation jusqu'au 25 juin 1743 : l'Heureux Moine de Bordeaux, Gosselin le jeune ».

Un autre type de document démontrait que ce navire avait accosté à Québec, il s'agissait de l'ouvrage *Inventaires des ordonnances de la Nouvelle-France, [1705-1760] conservées aux*

archives provinciales de Québec, par Pierre-Georges Roy, à Beauceville par l'éditeur « L'éclaireur », en 1919. Dans le volume III de cet ouvrage, à la page 37 était cité le 28 juin 1742 : « Ordonnance qui oblige le sieur Gosselin, capitaine du Navire l'Heureux Moine, de Rouen, de recevoir à son bord... »

Ce navire était l'un des principaux que les sœurs Duplessis utilisaient pour envoyer les drogues et leurs lettres. Elles devaient avoir confiance en son capitaine Gosselin. Il était de Rouen mais partait à Québec de Bordeaux afin d'y récupérer du vin et des eaux de vie pour le commerce de cette ville, et son capitaine pouvait aller jusqu'à Dieppe apporter les lettres à Féret pendant ses jours de « relâche ».

Un autre vaisseau, quatre fois cité, se nommait *Le Centaure*. Il était une première fois noté dans la lettre de Marie-Andrée de Sainte Hélène dépositaire des pauvres du 31 octobre 1740 :

« p^r un sac capillaires le N^{re} le Centaure a M^r hary ». Une autre lettre de la même année, cette fois-ci rédigée par Geneviève Duplessis, le 4 novembre 1740 disait :

« voila encore p^o 15^{ll} de Capilaire que ma S^r vous envoie par le dernier navire qui passe appelez le Centaur » Ce n'était donc pas sur ce bateau que voyageait cette lettre. Il s'agissait alors peut-être de l'avant dernière lettre de l'année 1740, écrite par Geneviève, datée du 31 octobre.

Au dos d'une de celles-ci se trouvaient des informations concernant le port de départ (ou d'arrivée ?) du *Centaure*. Il était question du courrier de Marie-Andrée Duplessis du 31 octobre 1741 où l'on pouvait lire :

« Du havre par le centaure

A Monsieur feray père et fils

Au havre de Grace

Pour faire tenir sil luy plait

A Monsieur

Monsieur feret Maitre apothicaire

A Dieppe

Acheminée par vos tres humbles serviteurs feray »

Ce navire arrivait, d'après ces mots, au port du Havre et Féret se déplaçait jusqu'au Havre pour aller chercher les envois des sœurs.

Dans sa lettre du 26 octobre 1745, Marie-Andrée fit allusion une nouvelle fois au *Centaure* :

« J'auray l'honneur de vous écrire plus amplement par le *Centaure* parce que nous sommes très occupées de la quantité de malades que le vaisseau du Roy nous a amenée », *Nova Francia*, volume VI, page 45. Ceci pouvait amener à croire que cette lettre ne partait pas à bord de ce navire et qu'une deuxième lettre serait écrite cette année là. Elle fit voyage, en fait, à bord du Mars ou Dogue, gouverné par le capitaine Hélie :

« le Cap^{ne} helie Commandant du dogue ma fait demander ce que j'avois a vous envoyer Monsieur c'est ce qui me presse de vous écrire ».

Le second courrier fut effectivement rédigé le 26 octobre 1745, mais sa longueur n'excédait pas celle de la première. Il s'agissait peut-être d'une lettre rédigée l'année d'après ou bien n'avait-elle tout simplement pas eu le temps.

En 1749, une nouvelle lettre de Geneviève faisait référence à Havy, gouvernant possiblement encore ce même bateau, qui se rendait au Havre :

« je charge dans un vaisseaux que M^{ts} Havy et le Fevre envoie au havre qui veulent bien recevoir un Card de Capilaire [...], vous tacherez a faire tirer du meme vaisseaux un petit paquet de Gomme depinette rouge », *Nova Francia*, volume VI, page 111.

Havy ne gouvernait pas ce navire, d'après les Fonds Robert Dugard R721, instrument de recherche no. 2155, préparé en 1998 par L. Gadoury pour la Section des archives économiques et publiques :

« 1742, 1^{er} novembre, Québec ; reçu imprimé avec gravure et texte manuscrit ajouté, signé par le capitaine F. Vangellikom Vandelle (1 page petit format)

F. Vangellikom Vandelle, capitaine du navire *Le Centaure* ancré à Québec pour faire le voyage jusqu'au Havre, confesse avoir reçu de Havy & Lefebvre 62 balles de pelleteries et autres marchandises, lesquelles il promet délivrer à Robert Dugard ou ordre, et reconnaît avoir reçu pour le fret des marchandises « néant étant pour compte dudit propriétaire. » »

« 1743, 2 novembre, Québec; reçu imprimé avec gravure et texte manuscrit ajouté, signé par le capitaine F. Vangellikom Vandelle (1 page petit format)

F. Vangellikom Vandelle, capitaine du navire Le Centaure ancré à Québec pour faire le voyage jusqu'au Havre de Grâce, confesse avoir reçu de MM. Havy & Lefebvre 23 balles et 2 ballots de pelleteries et 4 ballots de chevreuil passé, lesquels il promet délivrer à M. Dugard, et reconnaît avoir reçu pour le fret des marchandises 783 livres 6 sols 8 deniers. »

Dans une des lettres de Marie-Andrée du 30 octobre 1743, elle écrivait à Féret que : « je compte vous écrire encore par le centaure qui partira dans peu, nous sommes depuis un mois dans de grandes fatigues po les malades du vaisseau du Roy nous n'avons point de temps », *Nova Francia*, volume V, page 373. Effectivement, il était encore à quai le 2 novembre 1743, mais semblait-il prêt à partir.

Robert Dugard employait Havy et Lefebvre comme facteurs de son entreprise, au Canada, ainsi que François Vangellikom Vandelle, capitaine du *Centaure*. Dugard était un armateur rouennais. Les sœurs Augustines devaient s'adresser à Havy et Lefebvre pour leurs cargaisons et leurs courriers.

Les sœurs Duplessis évoquaient, à plusieurs reprises, un autre navire se nommant le *Mars* ou le *Dogue*, gouverné par le capitaine Hélié.

« J'ay déjà eu lhonneur de vous écrire par le Cap^{ne} helie qui commande le mars qu'on appelle icy le dogue il s'est chargé fort volontiers de vous remettre un paquet de 8^{ll} de geinseing a 4^{ll}10^s et d'un baril ou il y a 18^{ll} ½ de rognons de castor a 55^s », lettre de Marie-Andrée du 30 octobre 1743, *Nova Francia*, volume V, page 372.

Ce n'était pas la première fois qu'elle passait par cet homme pour le transport de ses envois, mais ses lettres ne le mentionnaient pas. Cinq jours plus tard, elle en rédigeait une seconde, partant toujours à bord du vaisseau du Capitaine Hélié :

« vous recevrez deux de mes lettres par le Cap^{ne} helie cap^{ne} du mars », *Nova Francia*, volume V, page 374.

Deux années plus tard, en 1745, le capitaine Hélié lui demanda ce qu'elle avait à envoyer à Féret, ce qui la pressa dans sa rédaction.

Elles eurent cependant certains problèmes avec cet homme quelques années plus tard, en 1749. Geneviève raconta dans sa lettre du 4 août que :

« Le Capitaine helie est fait pour surprendre ses amis dans son départ, car layant vu une fois je lavois priez de nō avertir un peu avant quil party. cependant il envoy chercher des legumes au jardin des pauvres par un matelot qui nous dit quil part demain, ce qui me fait hater ma lettre et ce que jay en partie pour vous envoyer [...] je men vais tacher a vous faire tout metre dans le capitaine helie si je peut », *Nova Francia*, volume VI, page 109. Au niveau de la signature ainsi que de la date, la sœur inscrivit « recommandé a M^r helie ».

De plus, le 8 octobre, elle écrivait :

« Le Cap^e helie a fait acroire a son équipage jusqu'au jour de son depart quil alloit a Diepe, il envoya meme chercher ce que [je] voulois vous envoyer, et il le renvoya sur le champ en declarant quil aloit à Bourdeaux et que de six mois il ne seroit en Normandie », *Nova Francia*, volume VI, page 111. Elle décida de charger un vaisseau de Monsieur Havy et Lefebvre (peut-être *le Centaure* ?) en remplacement. Son dernier courrier de l'année, le 29 octobre, abordait de nouveau ce sujet :

« voicy la derniere lettre que jauray lhonneur de vous écrire cette année, pō vō remercier de vos envoys et temoignages de votre affection, M^r Elie nō a remit votre bary mais il nō a amusée pō ce que no voulions vous envoyer, il nō la fait preparer, et puis apres etre sorty dicy il nō a tout renvoyez disant quil nyroit pas si tot a Dieppe jay renvoyez le tout chez M^rhavy et lefebvre de Normandie commercant en ce paÿs assossier », *Nova Francia*, volume VI, page 114. Les trois lettres voyagèrent peut-être à bord du *Centaure*.

Une des premières lettres de Marie-Andrée Duplessis mentionnait un navire de Rouen, nommé *La ville de Québec*. Elle ni fit allusion que dans celle-ci, datant du 20 octobre 1733 :

« J'ay l'honneur de vous ecrire assez amplement par le vaisseau de Rouen nommé la ville de Quebec dans lequel nous chargeons ce que nous vous envoyons », *Nova Francia*, volume IV, partie 2, page 231. La correspondance ne donnait aucune autre information à propos de ce navire, de son capitaine ou de son propriétaire.

Quelques années plus tard, en 1737, Geneviève Duplessis écrivit cinq lettres, parties possiblement sur trois navires différents. Les deux premières citaient un vaisseau du Havre, parti six semaines plus tôt, et se ressemblaient à l'identique, il devait s'agir d'un duplicata :

« ce vaisseau du havre qui part six semaine plu tôt que de coutume est trop prompt pō que je puisse vous mander par cette voye comment nous solderons le compte cette année [...] nous ecrivons un mot a la mere S^t Laurent notre bonne amie et j'espere que vous voudrez bien partager avec elle une ancre de Capilaire fort beau que nō avons mis dans ce vaisseau commandé par M^t De Letre », *Nova Francia*, volume IV, partie 2, page 240 et la deuxième à la page 286.

Ces deux courriers voyagèrent peut-être à bord du *Saint Mathieu*, évoqué dans la troisième et quatrième lettre :

« je vō ay envoyé un ancre de capilaire par le S^t Mathieu, qui est party il y a trois semaines, en reconnoissance de vos bontés », lettre du 20 octobre 1737, *Nova Francia*, volume IV, partie 2, page 238.

La quatrième datait du 31 octobre 1737 :

« il est party depuis un mois un navire qui vō porte un ancre de Capilaire jespere que vō voudrez bien en donner à la reverende Mere S^t Laurent », *Nova Francia*, volume IV, partie 2, page 288.

Le Saint Mathieu embarqua donc vers fin septembre, les deux premiers courriers étant du 24, on pouvait supposer qu'ils arrivèrent sur ce navire.

L'ultime lettre de 1737 était du 4 novembre et fut débarquée au Havre. Au dos de celle-ci s'inscrivait :

« de l'hotel Dieu de Quebec ce 4^e 9^{bre} 1737

du havre

A Monsieur

Monsieur feret Appoticaire

A Dieppe », *Nova Francia*, volume IV, partie 2, page 291.

Un même bateau transporta, possiblement, ces trois derniers écrits jusqu'au Havre.

Les sœurs Duplessis évoquèrent un autre navire, allant de Québec vers La Rochelle, dans la lettre de Geneviève du 2 septembre 1740 et dans celle de Marie-Andrée du 31 octobre 1740 :

« nous avons reçue votre petite Caisse par la Rochelle fort bien Conditionné et comme nō n'en avons pas d'avis nous eumes de la peine de l'accepter parce quil manquoit une lettre pō faire entierement notre marque : mais M^r Macarthy Cap. du vaisseau dans laquelle elle étois nō fit assurer quil lavoit reçue pō nō », *Nova Francia*, volume IV, partie 2, page 377.

« je me reduit a vous marquer ce que je vous envoye tant par la minerve et lheureux moyne par Roüen que parla Déesse pa la Rochelle, je joindray a cette lettre le mémoire de ce que vous recevrez [...]».

Feret de la part de l'hôtel Dieu de Quebec en 1740 :

[...] par la Déesse une barique dito de » (en marge d'une autre écriture : « Guedié la Rochelle »), *Nova Francia*, volume IV et V, page 379 et page 92.

Dans l'ouvrage *Inventaire des intendants de la Nouvelle-France, [1705-1760] conservées aux archives provinciales de Québec*, volume III, par Pierre-George Roy, ce navire de La Rochelle était évoqué :

« 28 octobre 1742 _ Ordonnance qui permet au sieur François-Etienne Cugner de passer en France sur le navire *La Déesse* pour l'arrangement de ses affaires ». *La Déesse* se trouvait donc à Québec cet hiver 1742. D'après *Inventaire des documents relatifs à la Nouvelle-France dans les minutes de Desbarre, notaire à La Rochelle, années 1713-1757*, réalisé par Pauline Arseneault en 1994, et les archives conservées aux Archives départementales de la Charente-Maritime, le nom du capitaine de *La Déesse* se révéla être Charles Macarthy :

« Engagement pour trois années de Jean Leproust, tailleur d'habits, natif de La Roche Posay, diocèse de Poitiers, 19 ans ou environ ; engagement auprès de Charles Macarthy, capitaine du navire *La Déesse*, de La Rochelle, pour l'aller servir ou autres le représentant, à Québec », le 8 juin 1739.

« Engagement pour trois années d'Anthoine Clopin, tonnelier, natif de La Rochelle, 25 ans ou environ ; engagement auprès de Charles Macarthy, capitaine du navire *La Déesse*, de La Rochelle, pour l'aller servir, ou autres le représentant, à Québec », du 24 mai 1740 (annexe XXXIV).

Les sœurs Augustines écrivirent deux lettres cette année-là dont une qui passa par La Rochelle :

« et de demander ce qu'on a fait celle cy est seulement pour vous donner cet avis par le vaisseau du Roy qui va à la Rochelle j'auray l'honneur de vous écrire plus amplement par les vaisseaux du havre », lettre de Marie-André Duplessis du 28 septembre 1742, *Nova Francia*, volume V, page 365. La suivante, toujours rédigée par Marie-Andrée, évoquait une première lettre partie par La Rochelle :

« J'ay déjà eu l'honneur de vous écrire par la Rochelle, que je n'aye reçu de vos aucune nouvelle cette année », *Nova Francia*, volume V, page 366.

Il ne s'agissait probablement pas du même navire mais un document du notaire Desbarre à La Rochelle, archivé, notait :

« Le navire ayant relâché à Brest, les « pelleteries » y ont été renversées dans le vaisseau du Roy Le Rubis, capitaine Macarthy, et ensuite transportées à La Rochelle », du 15 mai 1747. Ce capitaine Macarthy gouverna un vaisseau du Roi, Le Rubis, allant à La Rochelle. Cinq ans séparaient ces deux extraits, ne pouvant affirmer qu'il s'agissait du même navire.

Une ordonnance de l'ouvrage *Inventaire des intendants de la Nouvelle-France, [1705-1760] conservées aux archives provinciales de Québec*, volume III, rapportait :

« 10 octobre 1743_ Ordonnance qui défend à toutes personnes de donner à boire aux matelots de l'équipage du vaisseau du Roi *le Rubis*, « qui sont à l'Hôtel Dieu de Québec et commencent à se mieux porter. » Le nom du capitaine n'y était pas mentionné, mais cet épisode se retrouvait dans les lettres des sœurs :

« elle [Marie-Andrée] est si accablée d'affaires désagréable que je ay pitié, un nombre Considérable de malades du vaisseaux du Roy a rempli jusqu'au greniers de notre hopital dans un tems de famine quasy, car sans les farines de france que le Roy a envoyé on auroit été plusieurs mois sans manger de pain », lettre de Geneviève de l'Enfant Jésus, du 20 octobre 1743, *Nova Francia*, volume V, page 369.

« Je compte vous écrire encore par le centaure qui partira dans peu, nous sommes depuis un mois dans de grandes fatigues pō les malades du vaisseau du Roy nous n'avons point de temps ce seroit une terrible misere sil falloit passer sa vie dans cette emotion », lettre du 30 octobre de Marie-Andrée Duplessis, *Nova Francia*, volume V, page 373.

« nous sommes accablés de malades et le départ du vaisseau du Roy n'a pas vidé notre hôpital car son équipage y est resté, il a fallu lui en refaire un autre, on a enlevé celui du Centaure en entier et les autres vaisseaux marchands y ont aussi contribué », lettre du 4 novembre 1743 de Marie-Andrée, *Nova Francia*, volume V, page 375.

Il s'agissait d'une épidémie de « pourpre » qui se déclara à bord, cent soixante passagers furent malades. Le commandant du navire, M. de La Saussaye, fut obligé de demander de l'aide et des bateaux se voyaient envoyer au secours du *Rubis*. Ils amenèrent en urgence les malades à l'Hôtel-Dieu de Québec :

« Je n'ai jamais vu tant de malades chez nous, disait la Mère de Sainte Hélène, les salles, greniers, parloirs extérieurs, tout en est plein, et à peine pouvons-nous passer entre leurs lits ; tous deviennent noirs comme des nègres, sitôt qu'ils sont morts »

Le dernier navire évoqué dans cette correspondance est le *Northamberlan*, dans la lettre de Marie-Andrée Duplessis, du 20 octobre 1748 :

« Elle vous avoit envoyé l'an passé un quart de capillaire par le pilote du Nortamberlan, nommé M^r Fouquet nous ignorons si vous l'avez reçu il alla débarquer à Brest d'où il devoit vous l'envoyer », *Nova Francia*, volume VI, page 54. D'après ces dires, ce bateau était censé faire la liaison Québec Brest, puis les envois canadiens devaient être envoyés à Rouen par le Capitaine.

Féret reçut ce baril de capillaire quelques années après, d'après ce courrier du capitaine Fouquet :

« Monsieur

Mesdames Duplessis, et S^{te} helene, Superieure de l'Hopital General de Québec, m'ont Remis un quart de Capillaire pour vous Remettre ainsy Monsieur, mandez moy par quelle ocasion vous voulez que je vous L'envoye je m'estimerois fort heureux de pouvoir vous obliger Et de vous témoigner avec Combien de plaisir je le feray

J'ay L'honneur d'Estre Monsieur

Votre très humble et très obéissant serviteur

G.F. Fouquet

Pilote entretenüe »

Cette lettre datait du 15 décembre 1749, et venait de Brest.

Tableau récapitulatif des différents navires faisant la liaison des sœurs Augustines et de l'apothicaire Féret.

Nom du navire	Nom du capitaine	Origine du navire	Liaison	Année
La ville de Québec	?	Rouen	Québec-Rouen	1733
La Minerve	Pétrimouxt Hiver	Rouen	Québec-Le Havre Québec-Le Havre	1733 1740
Le Saint Mthieu	Delestre	Le Havre	Québec-Le Havre	1737
L'Heureux Moine	Gosselin	Rouen	La Rochelle-Québec Bordeaux-Québec	1738 1740/1741/1743
Le Centaure	F. Vangellikom Vandelle	Le Havre	Le Havre-Québec	1740/1741/1743/1745/1749?
La Déesse	Charles Macarthy	?	La Rochelle-Québec	1740
Le Mars	Elie	Normandie?	Normandie (Rouen ?)- Québec Québec-Bordeaux	1743/1748 1749
Le Northamberlan	G.F Fouquet	?	Brest-Québec	1748

Les lettres des sœurs ne mentionnaient que ces navires, mais il est certain qu'il y en eut d'autres, et peut-être y avait-il d'autres navires pour assurer les envois de Féret, mais les informations sont plus rares à ce sujet dans les lettres.

B. Relations personnelles entre les Sœurs Duplessis et Féret.

1. Début de leur histoire

Au cours de toutes ces années à s'envoyer des lettres, des drogues et remèdes, à partager un peu de leur quotidien, des liens se tissèrent entre les sœurs Augustines et Féret. Au fil de leurs courriers, des attentions, des marques de leur respect mutuel permirent de développer une amitié sincère entre ces trois personnes.

Au début de cette correspondance, les sœurs faisaient preuve de politesse et de respect envers Féret.

« J'ay reçu avec bien du plaisir votre petit envoy, et je vous sçay fort bon gré de vouloir lier avec nous, j'espere que dans la suite nous pourrons nous adresser a vous Monsieur pour plusieurs choses, que nous serons bien aise de tenir d'une personne de probité comme vous, des cette année on vō envoye une lettre de change et un mémoire que vous aurez la bonté d'accomplir [...] Monsieur, pendant que je parle du mémoire, il faut que je vous prie de seconder l'envie qu'ont nos apothicairresses qui sont toutes deux malades actuellement, et qui n'auront point l'honneur de vous ecrire par cette raison Monsieur [...] nous vous envoyons un peu de geinseing, dont vous ferez part s'il vous plait a la R^{de} mere de St Laurent et vō userez du reste, que vous nous prions d'accepter comme une petite marque de nôtre estime et de nôtre reconnoissance [...] Faites nous part Monsieur de tout ce qui nous peut instruire et apprenez nō a soulager nôtre prochain a peu de frais nous serons bien reconnoissantes de vos attentions, suivez la dessus ce que vôtre pieté vous dictera et me croyez bien sincerement avec beaucoup d'estime et de respect », *Nova Francia*, volume IV, partie 1, page 118.

Le mot « Monsieur » figurait dix fois dans cette seule lettre. Il en était de même pour la première de Geneviève, datée du 20 octobre 1733 :

« Monsieur

Nous voudrions que les occasions fussent aussi favorable que notre bonne volonté pour entrer dans les vûes que vous nous proposé, et je suis persuadée que ce seroit un avantage pour nous d'avoir relation avec vous, mais je ne vois pas grand débouché actuellement dans ce païs et nous n'oserions pas vous adresser à personne parce que la bonne foy est rare [...] pour les petites curiositez quoy que rare en ce païs, s'il nous en tombe quelqueune à nostre disposition nous vous en ferons par avec plaisir Monsieur pour profiter des offres obligeante que vous nous faites nous vous envoyons Monsieur une lettre de change de 150^{ll} pour que vous ayez la bonte de faire bien executer le petit mémoire ci-joint [...] j'ajoutay à cette lettre un petit mémoire pour moy en particulier que vous aurez la bonte Monsieur de m'accomplir [...] voila pour un commencement bien du détail qui est plus embarrassant que lucratif, avec le tems Monsieur nō nō arrangerons mieux [...] je luy [Mère Saint Laurent] suis bien obligée de nō avoir donné votre connoissance, j'espere que nō sera avantageuse de mon côté je tacheray à profiter des occasions de vō faire plaisir puisque je suis déjà par estime et avec respect », *Nova Francia*, volume IV, partie 1 et 2, page 121 et 230. Dans celle-ci, le mot « Monsieur » se comptait au nombre de huit.

Extrait d'une autre lettre de Marie-Andrée Duplessis de la même année, à la même date, mais beaucoup plus courte :

« J'ay l'honneur de vous écrire assez amplement par le vaisseau de Rouen [...] je ne veux pas vous laisser douter de l'estime que ma inspiré pour vous nôtre R^{de} et chere mere de S^t Laurent, je tacheray Monsieur de vous en donner des marques, et de vous prouvez dans l'occasion combien je suis sincerement et avec respect », *Nova Francia*, volume IV, partie 2, page 231.

Geneviève Duplessis, dans une lettre de 1734, raconta qu'elle prit une petite initiative, et le ton employé laissait à penser qu'elle avait un peu moins de retenue vis-à-vis de l'apothicaire :

« nō vō envoyos 3bariques de Capilaire, qui en contienne po 50^{ll}. achette des sauvages qui le vende un sol les 2 petits paquets dont vō en trouverez quels uns liez encore, car pour pouvoir tout faire entrer j'ay fait couper les quieux, je ne scay si j'ay bien fait, vō men direz votre avis Monsieur lannée prochaine ! », *Nova Francia*, volume IV, partie 2, page 243.

« je ne peut vō mander que lannée prochaine leffet qu'aura produit les remedes que vō mavez adressez », *Nova Francia*, volume IV, partie 2, page 243.

Dans ces deux phrases, elle faisait référence à une continuité de cette correspondance et finissait en écrivant : « je souhaite que vous soyez content de nous comme nous le sommes de vous je suis avec reconnaissance et estime Monsieur ».

La dernière lettre de Geneviève de l'Enfant Jésus ne comportait plus que quatre « Monsieur » et sept pour Marie-Andrée. Elle semblait manifester un ton plus sérieux que sa sœur et faire preuve d'un vocabulaire plus riche. Elle était incontestablement plus lettrée, faisant beaucoup moins de fautes d'orthographe que Geneviève.

Elles lui écrivirent en tout le même nombre de lettres, bien qu'à des fréquences différentes. Les envois provenant de Marie-Andrée se rapprochaient beaucoup plus vers la fin de leur correspondance, Geneviève étant alors malade. Au contraire, Geneviève envoya plus fréquemment ses lettres au début et milieu de cette liaison épistolaire. Le fils de l'apothicaire, après le décès de son père, entre les années 1751 et 1752, eut davantage la Sœur de l'Enfant Jésus comme correspondante.

2. Apparition d'une amitié

L'année 1736, où il n'y eut qu'une lettre de Marie-Andrée, Geneviève étant trop malade pour écrire, apparut pour la première fois le mot « ami » employé à l'intention de Féret :

« Soyez toujours de nos amis je vous prie, et quand notre chère mère S^t Laurent ne sera plus à Dieppe ne cessez pas de nous donner de ses nouvelles et des vôtres

je suis avec beaucoup d'estime et de respect », *Nova Francia*, volume IV, partie 2, page 285.

La lettre de Geneviève de l'enfant Jésus du 29 octobre 1741 commençait par une véritable déclaration d'amitié envers l'apothicaire, le décrivant comme un authentique chrétien :

« Je suis si édifiée de vos sentimens que je vous ecrie non seulement comme à un bon Chretien, mais comme à un Religieux, aussy le S^t Esprit dans les actes des apotres qualifitil les chretiens d'homme Religieux, je vous assure Monsieur que quand on estime sa religion on est bien aise de trouver des traits dans ses amis, vous voyez que je suis plus sensible à vos bonnes qualitez sur cet article que vos autres avantages naturels, puisque je vous felicite Monsieur d'abord sur ceux cy, sans pourtant cesser de vous estimer par les autres endroits je vous suis bien obligée des attentions que vous avez pour ma sœur et moy [...] continuez toujours à être de nos amis et que sans même les liaisons d'intérêt que notre hôpital nous donne, nous

soyons plus unis par lestime, et l'affection d'une charité chretienne qui vō fasse pensera nō devant Dieu comme nō faisons pō ce qui vous touche et votre chere famille que j'aime et honore je suis avec reconnoissance et respect », *Nova Francia*, volume V, page 350.

Lors de cette correspondance, il y eut quelques années où les Sœurs ne reçurent pas de lettres de Féret, et où elles manifestèrent une grande inquiétude :

« Je ne sçay si vous etes vif ou mort, n'ayant reçu aucune nouvelle de vous, [...] le cœur ne me dit point que vous soyez deffunt, j'en serois bien fachée, je croirois avoir perdu un bon amy que je regretterois fort », *Nova Francia*, volume V, page 365, lettre de Marie-Andrée du 28 septembre 1742.

« Quoy que nous nayons pas reçu de vos nouvelles, nous navons pas moins pensez a vous Monsieur, nō suposons notre envoye perdu ou égaré », *Nova Francia*, volume V, page 366, lettre du 27 octobre 1742 de Geneviève Duplessis.

« je n'aye reçu de vous aucune nouvelle cette année, en sorte que je suis plus en peine de vôtre santé et de vôtre vie, que je ne le suis de ce que j'attendois de vous, le cœur ne me dit point que vous soyez deffunt [...] tirez moy d'inquietude le plutot que vous pourrez et faites s'il vous plait la recherche de ce que vous mavez envoyé, je lay demandé a tous les vaisseaux qui sont venus, sans en pouvoir rien apprendre», *Nova Francia*, volume V, page 366, lettre de Marie-Andrée Duplessis. L'année d'après, elles reçurent enfin de ses nouvelles et furent soulagées. L'envoi avait été perdu :

Les soeurs Duplessis essayèrent de se renseigner au sujet de l'état de santé de Féret, comme en témoigne une lettre adressée à Féret par la Sœur L. de Kercadiou de l'Hôtel-Dieu de Guinganp:

« J'ay receu avec un Joy Extreme Lhonneur de la Votre Et Les marques de votre cher souvenir dont je vous tiens un comte Infini com^e de la Charitée que vous avez bien vouleu avoir de notre vieille marie qui ne se fatigue pas a faire vos Eloge si votre parfet Bonheur dependoit delle vous en seriez bien sur Jan pourez dire autan san Courir risque de Mantir », *Nova Francia*, volume V, page 367,. Dans cette lettre datée du 14 août 1743, la Sœur de Kercadiou, parle de Marie-Andrée en l'appelant « notre vieille marie ».

Il s'agissait de la nouvelle supérieure de l'hôpital de Dieppe, d'après une lettre de Geneviève :

« je suis bien aise que vō ayez une Dame de Quingam pō sup^{te} a lhospital », *Nova Francia*, volume V, page 370, lettre du 20 octobre 1743.

Soeur Geneviève de l'Enfant-Jésus se félicitait d'avoir reçu de bonnes nouvelles de Féret:

« Ce nest pas l'interest qui nous fit regretter l'année passée de navoir pas de vos nouvelles cest uniquement lestime que nous avons pour vous qui nous rend sensible a tout ce qui vous interesse, je craignois que vous ne fussiez mort, [...] il vaut mieux que cea soit arrivé ainsy, et jen ay eü de la joye », *Nova Francia*, volume V, page 369, lettre de Geneviève du 20 octobre 1743.

L'année 1744, elles reçurent, de nouveau, aucune nouvelle de l'apothicaire :

« Vous estes retombé cette année dans vōtre ancien peché, qui est de ne nous point donner de vos nouvelles, ou de mettre toutes vos lettres dans le même vaisseau, qui n'est point arrivé, ainsy nous n'avons eu aucune marque de votre souvenir », *Nova Francia*, volume VI, page 42, lettre du 30 octobre 1744, de Marie-Andrée.

Il en fut de même pour l'année suivante et celle d'après :

« Passerons nous donc encore bien des années sans entendre parler de vous, nous ne sçavons a quoy attribuer ses privations ou nō sommes des vaisseaux de France qui ne sont point arrivez, nous ne sçavons pas meme sils sont partis, et nō ignorons tout ce qui se fait en europe », *Nova Francia*, volume VI, page 47. Dans cette lettre de Marie-Andrée de Sainte Hélène du 26 octobre 1745, même sans nouvelles, elle ne le pensait pas mort, lui écrivant comme à son habitude et abordant les thèmes communs à leur discussion.

Geneviève ajoutait dans son courrier de cette même année :

« reprenez sil vō plait votre bonne Coutume de nous écrire », *Nova Francia*, volume VI, page 49.

« donnez nous donc Monsieur de vos nouvelles et de celle de vōtre chere famille, que vous me permettez sil vō plait de saluer », *Nova Francia*, 7 octobre 1746, de Marie-Andrée.

Un mois après la rédaction de cette lettre, elles reçurent enfin une réponse. Elles contenaient néanmoins une mauvaise nouvelle, la mort de la femme de Féret :

« Depuis ma lettre écrite, nō avons reçu les vôtres qui nō ont fait bien plaisir, et vous avez pū remarquez que quoyque nō n'eussions point de vos nouvelles nō n'avons pas manquez de vō en donner des nôtres vō estimant toujours beaucoup nō prenons bien part a la perte que vous avez faite de M^e vōtre Epouse nō ne l'oublions pas dans nos prieres », *Nova Francia*, volume VI, page 50, lettre du 13 novembre 1746.

En 1747, une caisse de Féret avec ses courriers arriva jusqu'aux Sœurs mais non l'année suivante, alors que la paix se profilait :

« Plus d'une raison sembloit devoir vous engager a nous écrire cette année, et nous n'avons encore reçu aucune de vos nouvelles, vous en aviez cependant de bonnes a nous mander, puisqu'on nous flatte de la paix [...] vous nous ferez toujours plaisir Monsieur de nous donner des marques de vōtre souvenir, vous ne vous effacé point du nôtre et nous ne pouvons oublier toutes les attentions et preuve d'affection que vo no avez donnée », *Nova Francia*, volume VI, page 54, lettre du 20 octobre 1748, de Marie-Andrée Duplessis. Elle utilisait presque un ton de reproche envers l'apothicaire, tout en lui signifiant ses sentiments et ses inquiétudes, ce qu'elle ne se serait pas permise au début de cette correspondance.

3. Fournitures non pharmaceutiques demandées par les Soeurs Duplessis

Les Sœurs Augustines, en plus de leur commerce de drogues et remèdes avec l'apothicaire Féret, lui firent quelques requêtes ne ressortissant pas strictement à la pharmacie.

Néanmoins, elles lui demandèrent des fournitures en rapport avec l'apothicairerie, comme des pots, verres, ou autres contenant de drogues.

Elles voulaient également des graines de différentes plantes pour leur potager :

« graines potogeres coe chicorée. Selery ozeille, laitüe, choux, oignons, raves », *Nova Francia*, volume IV, partie 2, page 238, extrait du mémoire de Marie-Andrée Duplessis dans sa lettre du 18 octobre 1734.

A partir de l'année 1737, elles commencèrent un commerce d'ivoireries par l'intermédiaire de l'apothicaire avec un marchand de Dieppe :

« Voicy encore un petit suplément a nos lettres, autant pour vous remercier encore que pour vous inviter a engager ce Mr qui vous a donner un mémoire dhyvoirine a nous envoyer sil le veut risquer [...] Si ce marchand veut bien risquer ce que je vous dit là nous verrons comment elles se venderont », *Nova Francia*, volume IV, partie 2, page 290, lettre du 4 novembre 1737 de Geneviève Duplessis. L'année 1738, elle expliquait à Féret qu'elle n'avait pu envoyer « les retours » des pièces d'ivoire envoyées par ce marchand car elle n'avait pas trouvé d'acheteurs :

« je ne pouvez vō envoyer les retours de Monsieur bien Aimé nayant encore pu trouver Marchand pō sa pacotille dhyvoir, qu'on trouve belle et cher, ont voudroit en ce païs avoir tout pour rien, je feray mon possible pō quil ny perde pas avec le tems », *Nova Francia*, volume IV, partie 2, page 368, lettre du 18 septembre 1738.

Elles lui demandèrent également de leur acheter de la dentelle, demande venant de Marie-Andrée, du 31 octobre 1740 :

« je prie la chere mere de St Laurent de vous aider à choisir la dentelle, car je supose sans vous faire affront qu'elle s'y connoit mieux que vous », *Nova Francia*, volume IV, partie 2, page 379. Elles demandèrent à l'apothicaire de voir avec la Mère Saint Laurent et surtout qu'elle ne soit pas trop chère.

Les Sœurs envoyèrent, en retour, des ceintures « sauvages » venant du Canada à Féret, afin qu'il puisse les vendre pour elles, en France :

« je vous adresse encore un petit memoire Monsieur et [...] un paquet de ceinture sauvage qui etoient assez recherchée autrefois icy mais qui sont tombées, dont je vous prie de me deffaire chez vō pour ce que vous en pourrez trouver pour le profit des pauvres elle vaudront bien peu si on n'en tire du moins 25 ou 30 pieces, vous ferez de vōtre mieux », *Nova Francia*, volume V, page 251, lettre de Sœur Marie-Andrée, du 27 octobre 1741.

« je vous adresse encore Monsieur 18 ceintures sauvages qui etoient autrefois assez recherchée icy, mais qui ne s'y vendent plus gueres tachez d'en tirer ce que vous pourrez pour le profit des pauvres », *Nova Francia*, volume V, page 312, lettre de Marie-Andrée Duplessis, du 28 octobre 1741.

En 1749, les Sœurs Augustines lui demandèrent de leur trouver des petites choses brillantes pour embellir « une niche » :

« sil se fesoit a Diepe quelques choses de brillant ou façon Diamant en boutons en croix en rosettes je serois bien aise d'en avoir a bon marche, j'ay envie dentreprendre de renouveler une niche avec laquelle on porte la S^{te} vierge dans les processions public et de la faire de glasse orné de ses boutons &c si cela nest pas commun et a bon marchez », *Nova Francia*, volume VI, page 112, demande de Geneviève Duplessis du 8 octobre 1749.

Les Sœurs Augustines, de leur côté, recommandaient l'apothicaire Féret autour d'elle :

« si le chirurgien qui descer lhospital a present et qui a été mis a la place de celui que le Roy paye en ce paÿs, est continuez dans ses fonctions par la cour, il prendra des remedes pour luy chez vous Monsieur je luy ay fait voir vos lettres et memoires il en est fort content cest un allemant qu'on appelle Mr felx », *Nova Francia*, volume V, page 98, lettre du 4 septembre 1740 par Geneviève de l'Enfant Jésus.

« j'en ay fait recit au chirurgien du Roy [...] qui ma paru dispose Monsieur a vous adresser un mémoire lanné prochaine de 500^{ll} environ pō son compte sil reste chirurgien Major [...] il trouve votre élixir fort bon et sen sert souvent », *Nova Francia*, volume V, page 249, courrier de Genevieve du 31 octobre 1740.

« Un de nos M^{ts} Chirugiens ma priée de vous adresser un Mémoire quil a fait, et je luy ay fait faire son billet comme il payeroit vôtre envoy l'an prochain en lettre de change [...] il ma temoigné que sil en etoit content il vous en demanderoit pour une plus grosse somme, il vous prie sil y a quelque chose de nouveau, quelque bonne composition utile a certaines guerisons [...] il demande de ces medecines que vous mavez envoyées mais dans des pots et que vous en marquez la doze. Comme vous mavez paru desirer avoir le debouché de vos drogues, jay cru devoir profiter de cette occasion pour votre avantage, tachez de faire en sorte quil soit content, car il en fait venir de Paris dont il est charmé, pō le prix et pour la bonté, si je pouvois vous procurer de grosses ventes avec sureté je le ferois de grand cœur par inclination et par reconnoissance », *Nova Francia*, volume V, page 373, lettre de Marie-Andrée du 30 octobre 1743. Le chirurgien en question se nommait Soupiran :

« Depuis ma premiere lettre un de nos M^{ts} chirurgiens il se nomme M^f Soupiran ma priée de vous engager Monsieur a luy envoyer ce qu'il vō demande par le mémoire cy joint, je vous ay envoyé le pareil par le mars, et comme je ne veux point vous exposer a risquer en avançant ce M^f ma donné son billet comme il payera vôtre envoy l'an prochain en lettre de change je sçay que vous serez bien aise d'avoir le débouché de quelquuns de vos effets, si celui cy est

content comme je l'espere il pretend vous en demander pour davantage a lavenir », *Nova Francia*, volume V, page 375, du 4 novembre 1743 de Marie-Andrée Duplessis.

Les Sœurs Augustines et l'apothicaire Féret se faisaient confiance pour soit acheter en avance à l'aveugle (l'exemple de la dentelle), faire commerce avec un marchand à travers Féret (les ivoireries) ou prendre la responsabilité d'une recommandation (pour Féret).

4. Présents

Le premier envoi de l'apothicaire, suite aux demandes des sœurs de l'année 1733, fut bien réceptionné, avec peu de casse, ainsi qu'avec quelques présents fait aux sœurs :

« Nous avons reçu tres bien Conditionné tout ce que vous avez pris la peine de nous En voyer, Et nous En sommes si contentes que ma sœurs Vous adresse un nouveau mémoire [...] je vous remercy de tout mon cœur du joli rechaud dont vous mavez gratifié il a déjà servie au St usage auquel Vous lavez destiné. Et il est tres Commode pour cela, vous avez flatté notre devotion », *Nova Francia*, volume IV, partie 2, page 241, lettre du 27 octobre 1734, de Marie-Andrée.

En retour, les sœurs se démenaient pour trouver l'objet des requêtes du Dieppois :

« L'envie que javois de vous envoyer un peu de tout ce que vous m'aviez demandé, ma fait Ecrire de tous Cotez pour avoir des pieds d'elan [...] j'en ay demandé a des missionnaire qui sont a plus de 300 lieües je continueray peut Etre avec plus de succes j'ay aussi beaucoup demandé des rognons de Castor [...] jespere que Vous serez plus satisfait dans un an, je feray mon possible pour vous », *Nova Francia*, volume IV, partie 2, page 241, lettre du 27 octobre 1734, de Marie-Andrée. Elle terminait celle-ci par ces mots :

« j'espere que nous continuerons a vous adresser des memoires, sy nous navons point la guaire avec les anglois, je seroit charmée monsieur que vous eussiez occasion de nous En Voyez toutes nos drogues ».

Par le courrier de Geneviève de l'Enfant Jésus du 20 octobre 1737, la relation d'amitié s'établissait de plus en plus, racontant les cadeaux qu'ils se faisaient mutuellement :

« un ancre de Capilaire fort beau que nō avons mit dans ce vaisseau commandé par M^f De Letre qui est fort obligeant et qui vō le portera Gratis a ce quil ma promet, je ne le mest pas en Compte il y en aura ce qui pourra je les fais fouler de mon mieux a main dhomme, recevez les sil vous plait Monsieur comme une marque de ma reconnoissance pō votre thé et vos pastilles qui nō rejouisse a nos feste », *Nova Francia*, volume IV, partie 2, page 286.

Ces « pastilles » se constituaient en fait d'essences préparées en pastille, destinées à brûler dans des coupelles en libérant une fumée odorante. Elles éloignaient les miasmes et protégeaient des maladies.

Ces petites attentions perdurèrent dans le temps, des deux côtés :

« Nous recevons avec beaucoup de satisfactions vos attentions et les marques de bontées que vous nous donnez par les petites honnestetez que vous nous faites, vos eaux de senteur nō servent à embaumer nos autels les grandes festes, et vos liqueurs a nous fortifier dans le besoin », *Nova Francia*, volume V, page 93, Geneviève Duplessis, le 4 novembre 1740.

« Je ne puis avoir l'honneur de vous remercier aussy amplement que je le voudrois de toutes vos bontez quoy que jy sois fort sensible », *Nova Francia*, volume V, page 251, Marie-Andrée Duplessis, le 27 octobre 1741.

Dans le courrier de Geneviève Duplessis du 29 octobre 1741, elle demandait à l'apothicaire un remède pour sa sœur, puis elle continuait en le remerciant pour ses « eaux de senteur » :

« si vō aviez quelque petits remedes efficace pour ses cuissons et rougeur une petite part nō feroiy plaisir, je vō remercie Monsieur pour vos eaux de senteur comme je suis sacristine je m'en sert aux grandes festes pō embaumer lautel, c'est le seul plaisir que jay car tout le reste est bien pauvre et je nay pas les facultes de lenrichir », *Nova Francia*, volume V, page 360. Elle expliquait à l'apothicaire que ses cadeaux la rendaient heureuse et qu'ils étaient toujours bien utilisés.

« il faut bien que nō tachions a nous vanger par quelques choses de vos attentions et de vos honnestetez vous nous offrez des bijoux de religieuses [...] vous me donnez Monsieur une vraye satisfaction de m'assurer de vos prieres », *Nova Francia*, volume V, page 371, lettre de Geneviève de l'Enfant Jésus du 20 octobre 1743. Elle expliquait à l'apothicaire que, grâce à ces «bijoux de religieuses », elle pouvait avoir quelque chose à offrir à chaque personne venant leu rendre visite. Cela facilitait la vie de la religieuse.

Geneviève de l'Enfant Jésus, dans une lettre du 8 octobre 1749, fit remarquer à Féret qu'il oublia de mettre, dans son envoi, les eaux de senteurs qu'il donnait ordinairement :

« nous navons pas reçu vos bonnes odeur a vous Monsieur le soin de nō embaumer », *Nova Francia*, volume VI, page 114.

Ces petits présents, de l'apothicaire et des sœurs, montraient l'attachement et la sincérité de leur amitié.

5. Evocation de la Famille

Dans une lettre du 18 septembre 1738 de Geneviève de l'Enfant Jésus, on apprenait que Féret, dans ses courriers précédents, parla pour la première fois de sa famille :

« nō vō envoyrons par les derniers vaisseaux ce que nō pouvons avoir je salue votre aimable famille dont vous ne nō parliez pas [...] je finis ce petit mot damis que je nadresse qua vous Monsieur [...] je vō fais les Compliments de ma sœur, et suis toujours avec beaucoup destime et de respect». Depuis ces confidences sur sa famille, les sœurs Augustines signèrent leurs lettres, depuis 1739, en saluant celle-ci :

« Continuez toujours votre bonne volonté afin que nous en puissions tirer de Lavantage dans Loccasion je salue votre chère famille et vous prie de me croire avec bien de Lestime et du respect », *Nova Francia*, volume IV, partie 2 page 375, lettre de Geneviève Duplessis du 30 novembre 1739.

Les sœurs Duplessis firent de même dans une lettre de Geneviève du 4 novembre 1740 où elles parlèrent à l'apothicaire d'un de leurs amis ainsi que de leur frère :

« Nous avons Connut tres particulierm^t en ce païs Mr Raudot lintendent des classes dont vō nō parlez du Cabinet, il a été intendant a Quebec et de ce pays avec Mr son père qui affectionnoit beaucoup notre famille et qui ne se pouvoit passer un jour quil ne la vit chez luy ou chez nous, mais a present nō ne connoissons plus personnes, et navons pas de parents en ce pays qu'un frere qui se marira selon les apparence cet hiver, voila Monsieur un peu de nos nouvelles, que je vous detaille a present que jay moin d'embaras », *Nova Francia*, volume V, page 95.

Les Sœurs Augustines parlèrent également une autre fois de leur frère, religieux, à l'apothicaire Féret car il devait se rendre à Dieppe pour une mission :

« Je souhaite que le pere Duplessis mon frere ait été a Dieppe comme luy même nous a mandé qu'il tacherait de faire, en ce cas je me persuade que vous ne l'aurez pas traité en inconnu, et que vous nous ferez avec plaisir le recit de ses exploits apostoliques, plut a Dieu qu'il changeât la face de vôtre ville et qu'il la rendit avec le secours du Ciel aussy Catholique quelle est heretique et vicieuse », *Nova Francia*, volume V, page 376, lettre de Marie-Andrée Duplessis du 4 novembre 1743.

« je ne sçay si mon frere a été a Dieppe, il ne nō mande pas la moitié de ses bonnes œuvres, tous ceux que nō avons vu de pais nō en ont dit des merveilles il fait la Comme a Rouen ses années passées, et le Eveques ne luy donne pas de repit chacun le voulant avoir pō animer leur Dioceses », *Nova Francia*, volume V, page 378.

« vous nō aviez fait fete d'une Mission du pere Duplessis a Dieppe, n'oubliez pas je vous prie Monsieur de nō mander sil a Eté, et si vous en estes au content », *Nova Francia*, volume VI, page 42, lettre de Marie-Andrée Duplessis du 30 octobre 1744.

Féret, en 1745 donna des nouvelles du père Duplessis, leur frère, et elles en furent heureuses :

« ainsy que de tout ce que vous me dites d'obligeant sur le père Duplessis mon frere je compte bien que sil a été a Dieppe comme vous lesperiez, vous aurez la bonté de nous mander un peu de détails comment tout ce sera passé », *Nova Francia*, volume VI, page 45, lettre de Marie-Andrée Duplessis du 20 octobre 1745.

Néanmoins, dans une lettre de Geneviève du 2 novembre 1748, celle-ci apprit à l'apothicaire que son frère était gravement malade et qu'il était sur le point de mourir :

« nous reçumes hier une lettre de mon frere le jesuite quil nō escrit Damiens ou il fait une Mission avec M^r Leveque son meilleur amy elle est du 25 juin, il nō mande quil affoiblit beaucoup et quil na dautre desir que de mourir dans les travaux apostoliques je le recommande a vos prieres et suis avec autant destime que de respect », *Nova Francia*, volume VI, page 56.

Un courrier d'elle du 8 octobre 1749 permis de constater que son frère était toujours en vie et continuait ses missions :

« Mon frere soutient toujours ses missions il a été cette cette été en provence il est heureux de travailler pō le Spirituel », *Nova Francia*, volume VI, page 113.

A partir de 1749, l'apothicaire Féret mentionnait son fils, apprenant aux Sœurs qu'il travaillait avec lui :

« je suis ravie que vō ayez un de Messieurs vos fils qui vous seconde dans vos inclinations et vôtre etat, je veux faire liaison avec luy, mais je suis trop pressée a present », *Nova Francia*, volume VI, page 111, lettre du 4 août 1749, de Geneviève de l'enfant Jésus. On découvrait, par cette lettre, que l'apothicaire avait lui aussi des ennuis de santé, employant l'un de ses fils pour l'aider.

« je suis bien aise Monsieur que Monsieur votre fils vous seconde dans vos bonnes inclinations et ait du gout pour vôtre art, il faut luy laisse par survivance votre affection pour nous [...] Mil temoignages destime a Monsieur votre fils », *Nova Francia*, volume VI, page 112, lettre de Geneviève du 8 octobre 1749.

Au fil de la correspondance, des liens se créèrent entre les Sœurs et l'apothicaire, se resserrant au fil des années. Ils devinrent de plus en plus « familiers ».

6. La santé

A partir de l'année 1733, Sœur Genevieve de l'Enfant Jésus, dépositaire des pauvres, commençait à confier à l'apothicaire Féret ses ennuis de santé et à lui dire combien ses remèdes la soignaient. Elle n'hésitait pas à lui demander conseil, en sa qualité d'apothicaire :

« votre elixir et votre Eau vulnenaire ont toujours un tres bon effet et je suis assuré que l'eau vuneraiere [sic] m'empeche de cracher le sang comme je fesois autre fois, jen prend quelque fois quand je suis enrumée mais jay toujours la poitrine bien malade, et je profiteray de votre avis pō éviter les purgations, si vō juger que lhuile damande douce me soit bonne, envoyez men une bouteille », *Nova Francia*, volume IV, partie 2, page 370.

« Cette hiver, je nai pas craché le sang du depuis lanné passé jattribue cette avantage a lusage que je fait presque tous les jours de prendre aulieu de dejeuné un Coup de tissane de Vulnéraire de feusse qu'une d'une de mes amis Ursulines de Cette ville menvoya lanné passé je feray usage monsieur avec plaisir Et avec confiance de votre thé je vous En remercy Et je

profiteray de l'offre que vous me faite quand je en [sic] auray besoin », *Nova Francia*, volume IV, partie 2, page 234, courrier datant du 18 octobre 1734.

« vous maviez mander de me purger que le moin que je pourois cependant ayant une espece de Catar qui me tombe dun Coté de la poitrine Car il ny a que le droit qui me fait mal et qui mexite a tousser je ne crache plus de sang depuis longtems notre M^r felx ma purgé plusieurs fois cette été et jay encore été plus incomodé depuis, cela ma même épuisé et oté des forces sans me soulager le coté malade je ne scay ou cela me menera », *Nova Fancia*, volume V, page 360, lettre de Geneviève de l'Enfant Jésus du 29 octobre 1741. La Sœur faisait plus confiance à Féret qu'au médecin qui la soignait.

« je prend de l'Eau vulnenaire quelques fois qui me fait du bien et me donne de la force, ainsy sans le sçavoir c'est vous qui m'etes util plus que nos medecins qui nont pas la chance de vous soulager », *Nova Francia*, volume V, page 378, lettre de Geneviève Duplessis du 30 octobre 1744.

Dans quelques lettres, soit de Geneviève soit de Marie-Andrée, l'une ou l'autre devait écrire au nom de sa sœur, car trop malade pour le faire :

« ma sœur qui est malade vous saluë de tout son cœur », *Nova Francia*, volume V, page 376, lettre de Marie-Andrée Duplessis du 4 novembre 1743. Certaines années, Geneviève n'était pas en assez bonne santé pour écrire à Féret.

Entre 1743 et 1749, elle était fort malade et n'écrivit qu'une lettre de quelques lignes à l'apothicaire Féret, en 1745, la terminant par cette phrase :

« a peine puis je tenir ma plume tant je suis lasse d'écrire », *Nova Francia*, volume VI, page 49. Elle transmettait ses souhaits envers l'apothicaire à sa sœur :

« Je joins icy un petit mémoire que ma sœur de l'enfant Jesus vous prie de vouloir bien accomplir pour le compte des pauvres de lhôtel Dieu de Quebec [...] ma sœur est actuellement malade hors d'état decrire elle a bien de la fievre, il n'en faut pas tant pour abatre un temperamment aussy ruine que le sien, jespere pourtant que cela n'aura pas de facheuses suites », *Nova Francia*, volume VI, page 49, lettre du 7 octobre 1746.

L'année 1750, Marie-Andrée écrivit de nouveau à la place de sa sœur, trop malade :

« Ma sœur de l'enfant Jesus qui est actuellement malade me charge d'avoir l'honneur de vō ecrire pour elle, et de vous prier si vous voulez bien avoir cette bonté de luy envoyer douze bouteilles deau vulneraire [...] Regardez cette lettre comme Etant Commune entre ma sœur et moy [...] nous sommes unies pour les sentiments d'estime et de reconnoissance que nous conservons pour vous et avec lesquels je suis ». En post-scriptum de cette lettre, elle nota :

« ma S^f avoit bien de la fièvre elle n'en a pas aujourd'huy 4^e du mois elle est mieux Dieu mercy », *Nova Francia*, volume VI, page 117. Cette lettre fut la dernière envoyée à l'apothicaire, il décéda l'année suivante :

« Apres avoir attendu longtems des nouvelles de Monsieur votre père, je craignois ce que jay appris par le Capitaine Salois ses jours passé en minformant de luy, que le bon Dieu en avoit disposé. son exactitude à nous écrire me faisoit juger ce qui est arrivé mais Comme il nous avoit mandé lannée derniere quil avoit un fils en qui il revivroit par un pressentiment quil nous quitteroit bien tot, et qui seroit de nos amis comme il en etoit luy meme me fait vous temoigner Monsieur la part que nous prenons ma sœur et moy a la perte dun si bon et si vertueux pere.

japrends en meme tems que vous avez heritez non seulement des avantages quil vous avoit laissé temporellement mais encore de sa vertu et de lestime General quil avoit acquis par sa probité et sa sciance dans son art, si vous voulez bien avoir quelques petites relations avec cet hopital je vous tiendray compte ». En post-scriptum, elle nota :

« je me souvien de Madame votre Mere que jassure de mes respects et toute votre chere famille », *Nova Francia*, volume VI, page 117, lettre de Geneviève Duplessis du 4 novembre 1751.

Grâce à cette correspondance, les Sœurs Augustines comme Féret, se confiaient par rapport à leur famille, aux joies, aux pertes, à la solitude. Les sœurs étaient heureuses d'avoir enfin des nouvelles de Féret et se sentaient concernées vis-à-vis de la perte de sa femme et s'inquiétaient pour lui. Elles lui confièrent leurs ennuis de santé, leurs relations quelques fois difficiles avec les personnes travaillant à l'Hôtel Dieu, et leurs inquiétudes concernant la guerre. Les dernières lettres envoyées, adressées aux fils de Féret, furent rédigées par Geneviève Duplessis. Elle voulait poursuivre les échanges entre les deux pays, et mieux connaître le fils de l'apothicaire.

C. Le cabinet de curiosités

L'apothicaire Féret tenait un cabinet de curiosités, et ce sujet revenait très souvent dans les lettres des Sœurs.

Il commença à établir son cabinet dès son installation, et l'accrut pendant trente-cinq ans. Il l'enrichissait de pièces rares, notamment grâce aux sœurs, à tel point qu'il surpassait les trois autres cabinets de curiosités de la ville de Dieppe. Les trois autres cabinets étaient tenus par le brasseur Pierre Godebout (1700-1780), le naturaliste Pierre-Louis Dufaÿ (1705-1776) et le négociant Bernard Maquinehan (1723-1795). La Haute Normandie comptait un bon nombre de cabinets avec une dizaine à Rouen, deux au Havre, et un à Abbeville, à Fécamp et à Honfleur. Féret écrivit à un confrère parisien :

« Venez dans les beaux temps vous promenez à Dieppe pour y voir la mer. Je profiterai du plaisir de vous y recevoir et vous regarderez dans la vue de mon cabinet après avoir bu ensemble ».

L'un des premiers visiteurs, durant l'hiver 1728-1729, fut Voltaire suivi par d'autres comme « le numismate Michel d'Ennery, l'avocat dijonnais Jacques Varenne de Beost, le critique d'art Antoine-Joseph Dezalier d'Argenville, le péruvien Pedro Davila, l'agronome Henri-Louis Duhamel de Monceau, le duc de Bouillon, le géologue Jean-Etienne Guettard, etc. » d'après l'article « L'apothicaire dieppois Jacques-Tranquillain Féret (? 1698-1759), par Guy Devaux dans la *Revue d'histoire de la pharmacie*. D'après Féret, cinq à six jours ne suffisaient pas pour admirer toutes ces richesses accumulées.

La première partie de sa collection correspondait aux « Antiques », avec un médaillier regroupant une série de monnaies romaines consulaires, et une « d'impériales à commencer à Pompée et Jules César jusqu'à Héraclius et Phocas qui sont la décadence de l'empire romain [...] Je n'y admet que les médailles en or (et) en argent, et celle en bronze qui ne se trouve pas dans les deux premiers métaux », ainsi que « des monnoyes étrangères et d'or et d'argent des Rois de France de la première et de la seconde race ». Il ajoutait « Je suis bien délicat pour la belle conservation des médailles. Je ne puis souffrir ny ne veux en aucune façon celles qui sont mal conservées... ou douteuses ». A cette partie « Antiquité » était annexé un petit laraire « composé de divinités payennes, égyptiennes, gothiques et romaines avec [...] plusieurs vases et instruments de sacrifices ».

La seconde section du cabinet de Féret représentait l'Histoire naturelle. Une première grande armoire renfermait le coquillier, avec plus de 500 coquilles différentes, « de toutes grandeurs

et de sortes variées ». A côté de ces coquilles, il y avait des crustacés desséchés choisis pour leur taille exceptionnelle :

« une très belle Araignée de mer, coquillage de la plus grande espèce, dont le dessus est garnie de *Balanus* gros comme des noisettes ». Un peu plus loin dans le cabinet se trouvait des cartons remplis d'insectes et de papillons épinglés, quelques oiseaux empaillés ou réduits à des pattes et des becs (= crâne) desséchés, des nids et collections d'œufs. Une autre section comprenait les coquilles « d'Inde », spécimens alors rares « des Merveilleux Mollusques » des mers tropicales comme des « moule de Magellan (ou *Perna perna*) dont les couleurs sont magnifiques (et est) la plus belle que je connaisse en France ». L'apothicaire possédait également une série de bocaux d'esprit de vin où étaient conservés des « Anatifes ou vits de moine », vipère, poissons... Il faisait faire des bocaux cylindriques spécialement « à une verrerie peu éloignée de Dieppe ». Au plafond étaient exposés un grand nombre de poissons ou autres animaux desséchés. Il possédait aussi un important herbier avec des plantes à fleurs, des algues, des mousses, des fragments de bois venant d'Amérique ainsi qu'un grainier de fruits secs et de semences. Il décrivait tous ces échantillons avec une longue phrase et les rangeait selon l'ordre de Tournefort. Il avait également une importante collection de fossiles et de « pétrifications », récoltés dans divers gisements mais surtout dans le « richissime Calcaire Grossier du Bassin parisien » qu'il explorait seul ou en compagnie de ses amis Bernard de Jussieu et Guillaume-François Rouelle. Il explorait aussi du côté de Chaumont-en-Vexin, de Montagne Saint Félix, Magny-en-Vexin... Il rédigea même un mémoire intitulé *Le Déplacement des coquillages fossiles*. Il exposait également son droguier « qui est fort nombreux en tous genres ». Il comprenait quelques deux cents échantillons de « terres, bols, crayes, marnes, marcssites, mines, minéraux », de pierres précieuses ou communes, brutes ou taillées à facette telle que « amétiste, aigue marine, émeraude, topaze, hyacinthe, peridot, rubis et topaze ». Elles étaient rangées « à l'instar de celles de Cabinet du Jardin du Roy ». Des instruments indiens (d'Inde orientale), de Guinée et de « Sauvage » du Canada faisaient partie de son cabinet. Il avait aussi annexé une forge, où l'on pouvait faire « diverses expériences », selon Féret. La dernière partie correspondait à sa bibliothèque, comptant de nombreux ouvrages, ainsi que bon nombre de livres anciens. L'apothicaire, pour terminer « sa visite » proposait « une herborisation dans la campagne environnante ». Féret avait une grande fierté pour son cabinet, qu'il essayait de compléter à n'importe quelles occasions. Sa correspondance avec les religieuses de Québec en était une, permettant d'agrémenter son cabinet d'objets ou autres canadiens. Il leur demandait ce qu'elles pouvaient obtenir et elles lui envoyaient, si elles le pouvaient.

Dans la première lettre de cette correspondance, Marie-Andrée écrivait :

« comme vous estes curieux et sçavant je pourray avec le temps vous envoyez quelques raretés [sic] de ce païs qui ne sont pas considérables mais quelques fois fort extraordinaires », *Nova Francia*, volume IV, partie 1, page 120, lettre de Marie-Andrée du 20 octobre 1733.

« pour les petites curiositez quoy que rare en ce païs, s'il nous en tombe quelques a nostre dispositions nous vous en feront part avec plaisir Monsieur pour profiter des offres obligeante que vous nous faites », *Nova Francia*, volume IV, partie 1, page 122, de Geneviève Duplessis, le 20 octobre 1733.

En 1734, elles ne trouvèrent aucune curiosité à lui envoyer :

« il ny a guerre de Curiosité En ce pays ont a envoyez en France les choses les plus simples Cela nempêche pas que nous ne ramessons Ce qui Ce rencontrera digne d'en Voyer », *Nova Francia*, volume IV, partie 2, page 235, le 18 octobre 1734, par Marie-Andrée de Sainte Hélène. Mais peu de temps après, elle rédigea une seconde lettre, le 27 octobre, lui disant avoir trouvé quelques petites choses :

« je vous En Voye aussi peu de Coquilles, jespere que Vous seray plus satisfiez dans un an [...] je metteray dans la boëte ou sont les coquilles un petit billet qui vous apprendra le nom du poisson qui la remplit jay Vue bien des personnes admirer l'ouvrage du Createur, dans l'arrangement et sa simetrie des façons qui sont sur ces Coquilles », *Nova Francia*, volume IV, partie 2, page 242, de Marie-Andrée. En post-scriptum, elle lui expliquait l'histoire et le détail de cette « boëte » :

« Je vous sçay fort bon gré monsieur de faire Valoir les productions de la nature, Cest une preuve que Vous En aimez l'auteur, je Vous assure que je ne negligera rien pour Vous En faire avoir de ce pauvre pays ce sera une gloire pour le canada d'avoir place dans votre histoire je vous En voye une boëte sauvage faite avec de lecorse de bouleau brodée avec du poil de porc Epic teint Et bordée avec des racines d'arbre Et du poil d'original je vous en Explique la matiere, parce que Cest tout ce que j'y trouve de beau, ce sont des inventions des sauvages sur lesquelles les françoises Encherissent, Car il y a En canada des dames qui scavent broder qui travaillent En ces matieres avec des nuances En sorte que cela Est admirable »

Marie-Andrée de Saint Hélène répétait souvent qu'il y avait peu de « raretez » au Canada mais elle semblait heureuse et fière de lui envoyer les quelques objets qu'elle trouvait.

Deux jours plus tard, elle écrivit de nouveau une lettre et parlait de sa trouvaille, expliquant davantage les coutumes des « sauvages » :

« nō envoyons une boëte [sic] sauvage, et quelques petits ouragans, les sauvages ne se servent que d'ecorce pō leur usage dustencilles. Canot pō naviguer long de 12 ou 15 pieds, plat pour manger ou porter ce qui est liquide & cest une francoise qui a fait la boëte en imitant leur ouvrage », *Nova Francia*, volume IV, partie 2, page 245.

La Sœur demandait à des amis, ou personnes éloignées de lui rapporter ces raretés mais « lorsqu'il faut prendre de la peine pō envoyer les choses elles reste ».

Marie-Andrée Duplessis aimait le fait que Féret s'intéressait à cela, et se démenait pour lui trouver des objets ou autres à lui envoyer :

« Je suis charmée Monsieur que vō vous appliquiez avec succès aux recherches curieuses de la nature, son art surpasse le génie humain les frimats de lhiver font icy dans de certain endroit ou il y a de lhumidite des figures si bien travaillé et si delicate qu'on ne sennuis pas a voir cela quand on le regarde avec attention si on pouvoit vō envoyer un panot de fenestres, vō y veriez des villes des chateaux, des bocages et mil autres idées que cela fournit si propre et si bien arrangé qu'on ny peut rien ajouter », *Nova Francia*, volume IV, partie 2, page 246.

En 1736, Sœur Marie-Andrée Duplessis trouva de nombreuses choses à lui envoyer, grâce à toutes les demandes qu'elle faisait autour d'elle :

« Vous aurez cette année 2 pieds delan et quelques coquilles et autres curiosité qu'on me doit apporter incessamment, je vais toujours vous expliquer celles que j'ay actuellement, je suis sure que vous ne croyez pas que je me donne tant de mouvement pour vous satisfaire, comme je fais, mais je demande de tous cotez, on me promet, mais comme les hommes ne sont occupez que de leurs interets, ils oublient les choses, quand il ne s'agit que de faire plaisir et parce qu'ils me manquent, je vous manque aussy Monsieur, en conservant toujours ma bonne volonté je vous envoie une eponge de mer, je ne sçay si elle vo paroitra aussy nouvelle qu'a moy, je n'en avois jamais vu, cela s'attache aux rochers, vers l'embouchure du fleuve St Laurent, cela tient par une espece de coquille et le reste joüe au gré des flots j'y joint un morceau de la peau du dos et du ventre d'une baleine, car celle du ventre est blanche tachée de noir, celle cy est mince comme un tafetas bien lustré des deux cotés, la graisse de ce poisson est dessous cette peau, on ma aussy donné une coquille percée telles que ces fameuses baleines en ont quantité de semées sur le dessus de leurs 2 nageoires elles sont colée sur leur

peau , et il y a un bouton de chair qui passe dans le trou que vous y verrez et qui est plus gros par-dessus, comme pour saisir ferme cette coquille cest un M^f qui a fait la peche de la baleine qui me la donné », *Nova Francia*, volume IV, partie 2, page 284, lettre du 18 octobre 1736.

Marie-Andrée, en 1738, lui trouva d'autres curiosités à lui envoyer :

« Pour cette année Monsieur nous vous envoyons un peu de la mine de fer toute brute et un morceau de fer fondu pour la p^{te} fois, mais qui devrait passer encore par le fourneau p^õ être d'excellent fer, on trouve sa qualité tres bonne, il est doux & quelques nids de guêpes, un oiseau d'un fort beau plumage, qui se nomme icy etourneau, et ce qui vous fera peut être plus plaisir, une queüe de serpent sonnet c'est un animal qui e trouve dans les païs d'en haut, c'est à dire a 4 ou 500 lieües dans les terres plus loin que quebec il est si venimeux que quand il a piqué ou mordu quelquun, il faut se resoudre a couper l'endroit, ou a mourir mais comme le createur a bien fait toutes choses, il a donné a cette mauvaise bête une queuë qu'il ne peut remuer sans faire de bruit, e sorte qu'il averti de sa marche et qu'on peut s'en garentir, il sen trouve de fort grands et qui ont bien 7 pieds de long mais vou verrez dans ce que je vous envoie leur sonnete on connoit quel âge ils ont, par le nombre de leur sonnette, parce qu'il leur en vient une tous les ans on en trouve quelquefois qui en ont jusqu'à 19 ils sont si vieux qu'ils sont couverts de mousse celuy dont on v^õ envoie la queuë avoit 8 ans selon cette regle. Voila tout ce que vous aurez pour cette fois Monsieur », *Nova Francia*, volume IV, partie 2, page 372, lettre du 31 octobre 1738. Marie-Andrée semblait presque autant intéressée que Féret par ces « curiositez ». Elle aimait découvrir ce qu'elle obtenait et l'expliquer à l'apothicaire. Elle ne cessait de demander autour d'elle, à beaucoup de personnes différentes de lui en procurer et pour l'année d'après, elle demanda à des voyageurs :

« j'ay encore bien recommandé vos interets a des voyageurs pour l'année pochaine », *Nova Francia*, volume IV, partie 2, page 372, lettre du 31 octobre 1738.

Deux ans plus tard, elle ne trouva guère que quelques pierreries à lui expédier :

« Malgré mes soins que j'employe volontiers quoy qu'avec assez peu de succes pour des curiositez, vous n'aurez cette année que quelques pierres de marcassites des mines d'argent, de cuivre et de plom, celles qui sont mêlée de cristal, ce sont des ouvertures qui se trouvent a ces rochers, ou il y a des dents brillantes qui s'entrelassent les unes les autres, ceux qui en reviennent en sont charmez », *Nova Francia*, volume IV, partie 2, page 379, lettre du 31 octobre 1740. Dans cette même lettre, elle écrivait qu'elle serait très heureuse de pouvoir un jour aller voir son cabinet. Elle remerciait Féret de le lui décrire. Elle émit même une critique envers les religieuses :

« Le recit que vous avez la bonté de me faire de vôtre magnifique cabinet me donneroit une grande envie de le voir si les R^{es} n'étoient pas accoutumées à mortifier leur curiosité », *Nova Francia*, volume IV, partie 2, page 379, lettre du 31 octobre 1740.

Cette même année, Geneviève Duplessis lui rapporta que le chirurgien Feltz, celui que les sœurs avaient mis en contact avec Féret pour commercer, lui chercherait des curiosités ainsi que des plantes :

« ce M^f feltz qui est un allemand et le chirurgien Major ma promis de vous chercher des curiositez p^o l'année prochaine et des plantes mêmes, sil reste avec n^o il aura Commerce avec vous Monsieur et v^o fera plaisir », *Nova Francia*, volume V, page 250, lettre du 31 octobre 1740.

En 1741, ni l'une ni l'autre ne trouvèrent quelque chose à lui envoyer :

« je quête pour vous perpetuellement sans pourtant avoir la satisfaction de v^o envoyer tout ce que je voudrois pour vous faire plaisir », *Nova Francia*, volume V, page 312, lettre de Geneviève du 28 octobre 1741.

« Monsieur comptez que je n'oublie point la noble curiosité que vous avez des choses singulieres que produit la nature. je quête de tout côtez sans trouver ce que je cherche », *Nova Francia*, volume V, page 363, lettre de Marie-Andrée du 4 novembre 1741.

L'année 1743, Geneviève Duplessis ne trouva aucune curiosité mais elle lui expédia tout de même un ouvrage rédigé par Marie-Andrée Duplessis intitulé *Histoire de l'Hôtel Dieu de Québec* :

« Comme nous n'avons pas de raretez a vous envoyer et qu'on ne trouve plus de gens obligeant comme autre fois qui veille se donner la peine je v^o envoie Monsieur un petit delassement que jay pris a faire cette paraphrase sur limpression qu'on me donnoit les parole qui y donne lieu, vous avez de la piété cest un petit ouvrage de Religieuse qui ne peut pas mal edifier un seculier », *Nova Francia*, volume V, page 370, lettre du 20 octobre 1743.

De son côté, on promettait à Marie-Andrée des curiosités pour l'année d'après :

« on me promets de petites curiositez de nos greves p^o l'année prochaine », *Nova Francia*, volume V, page 373.

Elle en envoya deux ans plus tard, en 1745 :

« je luy confie un baril [...] avec une petite boëte dedans ou il y a des Coquilles dedans qu'on appelle Coutelieres elles ressemblent effectivement a des couteaux fermez elles n'ont rien de beau, mais vous voulez de tout on m'en a promis pour l'an prochain de plus jolies », *Nova Francia*, volume VI, page 46, lettre de Marie-Andrée du 20 octobre 1745.

On apprenait, par une lettre de Geneviève Duplessis du 4 novembre 1745 que Féret avait peut-être l'intention d'éditer un livre sur son cabinet de curiosité :

« si vō avez fait imprimer votre livre des curiositez de la nature vō nō en ferez part », *Nova Francia*, volume VI, page 49.

Elle réitéra sa demande quelques années plus tard :

« je mattens que si vō faites imprimer quelques choses sur les merveilles de la nature, vō nō ferez part dun exemplaire », *Nova Francia*, volume VI, page 115, lettre du 29 octobre 1749. Elle ajoutait que les curiosités de ce pays, le Canada, n'étaient pas si communes comme il le pensait.

De plus, la même année, Geneviève trouva quelque chose à lui expédier mais se plaignait de la mauvaise volonté des gens :

« je charge dans un vaisseaux que M^{rs} Havy et le Fevre envoie au havre qui veulent bien recevoir un Card de caplilaire pō vō dans lequel il y a 4 dents de Vaches marine [...] les raretez que vō demandez sont plus rare icy que vō ne le pensez, jamais ont na moin trouve de ses sortes de choses, chacun ne veut pas se donner la peine de la moindre attention, jay bien recommander à nos pecheurs de nous apporter de petites curiositez ils ne pensent a rien », *Nova Francia*, volume VI, page 112, lettre du 8 octobre 1749.

En 1750, Geneviève avait récupéré pour l'apothicaire une tête d'ours blanc mais ne put l'envoyer à cause de ses problèmes de santé. L'envoi était reporté à l'année d'après :

« Ma sœur a une tête d'ours blanc qu'elle vous garde, sans sa maladie vous l'auriez eū cette année nous la joindrons a quelques autres choses », *Nova Francia*, volume VI, page 116, lettre de Marie-Andrée Duplessis du 9 novembre 1750. Dans cette même lettre, elle expliquait à l'apothicaire qu'elle cherchait toujours des « curiosites naturelles » mais que cela s'avérait difficile et qu'elle n'avait pas beaucoup d'aide. Elle semblait avoir peur que l'apothicaire ne se dise qu'elle ne pensait pas à lui sur ce sujet :

« Vous jugez peut être que nous ne pensons plus a vous chercher des curiosites naturelles vous vous tromperiez bien Monsieur, mais nos canadiens ne sont pas si obligeants que nous souhaiterions, le moindre soin leur coûte et ils ne s'embarassent pas volontiers », *Nova Francia*, volume VI, page 116.

La tête d'ours blanc de Geneviève ne put arriver à temps, avant que l'apothicaire Féret ne décède. Elle fut néanmoins envoyée à son fils :

« le Cap^e Salois veut bien vous porter une tête dours blanc qui ma été donné pō Monsieur votre père qui nō sollicitois toujours de luy envoyer des raretez qui nont jamais été si

abondante en ce pays qu'il pensoit », *Nova Francia*, volume VI, page 118, lettre de Geneviève du 4 novembre 1751.

On ne sait à travers les lettres si le fils de l'apothicaire reprit son cabinet de curiosités, et de ce qu'il advint de celles-ci.

D'après l'article de Gérard Bignot, *Le cabinet de curiosités de Jacques-Tranquillain Féret (?1698-1759), Apothicaire dieppois*, parut dans le Bulletin des Amys du vieux Dieppe en 1991, le fils de Féret n'avait pas les mêmes ambitions que son père, et le cabinet fut délaissé après la mort de l'apothicaire. Il continuait néanmoins de recevoir des visiteurs jusqu'à peu avant le XIX^e siècle. La négligence du dernier propriétaire et le déménagement dans les années 1840 furent néfastes aux collections de Féret. La ville les acheta en 1856 à un prix de 140000 francs, et elles subirent un nouveau transfert en 1931 au Château-Musée de Dieppe mais restaient en bon état. La dernière guerre pourtant leurs fut fatale.

L'auteur affirmait dans son article que pour autant « il subsiste encore cependant beaucoup d'objets, hélas anonyme ». Mais selon lui « même intégralement préservé, le cabinet de Féret n'aurait plus de nos jours qu'une minime valeur scientifique. Beaucoup d'objets précieux au 18^e siècle sont devenus banals. En revanche, comme bien peu de cabinets du siècle des Lumières nous sont parvenus intacts, celui de Féret aurait aujourd'hui un réel intérêt en tant que témoin local d'un phénomène socioculturel du passé ».

Conclusion

La mort de l'apothicaire dieppois fit se terminer cette correspondance, bien que les religieuses eussent continué d'écrire quelques lettres à son fils, qui lui succéda. Deux ou trois lettres adressées au fils de Féret sont conservées mais il y en eut peut-être plus. Il ne les garda peut-être pas ou elles furent perdues.

Ces derniers courriers révélèrent la grande affection qu'avaient les sœurs Duplessis envers l'apothicaire Féret. Cette relation s'étoffâ et prit forme au fil de toutes ces années d'échanges entre eux. Les Sœurs Augustines exprimèrent leur tristesse à la mort de la femme de Féret.

De son côté, l'apothicaire envoyait des remèdes à Geneviève de l'Enfant Jésus pour ses problèmes de santé, essentiellement pulmonaires, et lui donnait des recommandations. Ils leur envoyaient très souvent de petits présents comme ses pastilles à brûler ou ses eaux de senteur. Les sœurs Duplessis, de leur côté, lui expédièrent des curiosités pour son cabinet. Les trouver n'était guère facile mais elles faisaient tout leur possible pour satisfaire ses demandes.

Le cabinet de curiosités de Féret était pour lui une grande fierté et il devait en parler souvent dans ses lettres, les sœurs s'excusant de nombreuses fois de ne rien trouver.

Mais le sujet premier était bien évidemment les drogues et les remèdes. Les sœurs expédiaient principalement du capillaire, des rognons de castor, des pieds d'élan (quand elles pouvaient en avoir), ainsi que du baume du Canada.

Féret, suite aux demandes des religieuses, envoyait beaucoup de choses mais essentiellement de son Eau vulnérable balsamique, de l'élixir stomacal et beaucoup de remèdes et drogues à des fins de purgation. Une partie non négligeable d'entre eux avaient un usage externe comme le baume du Pérou et l'onguent divin.

L'une des drogues, le quinquina, avait un circuit d'approvisionnement particulièrement intéressant. Partant du Pérou, plus précisément de la région de Loja, le quinquina voyageait en direction de l'Espagne, vers le port de Cadix, en passant par le Cap Horn. L'Espagne détenait le monopole commercial de ce végétal, du fait de la colonisation espagnole d'une grande partie de l'Amérique du Sud. De Cadix, le quinquina arrivait en France par trois ports différents, Bordeaux, La Rochelle et Rouen. Ces trois ports étaient les seuls à avoir l'autorisation de débarquer des drogues venant de l'Amérique du Sud à des fins médicales. Féret s'approvisionnait sans doute au port de Rouen pour ensuite le renvoyer vers l'Amérique du Nord, au Québec, à l'Hôtel-Dieu. Cette drogue empruntait donc un très long circuit, traversant deux fois l'océan Atlantique afin d'arriver jusqu'aux sœurs. Sans le contexte

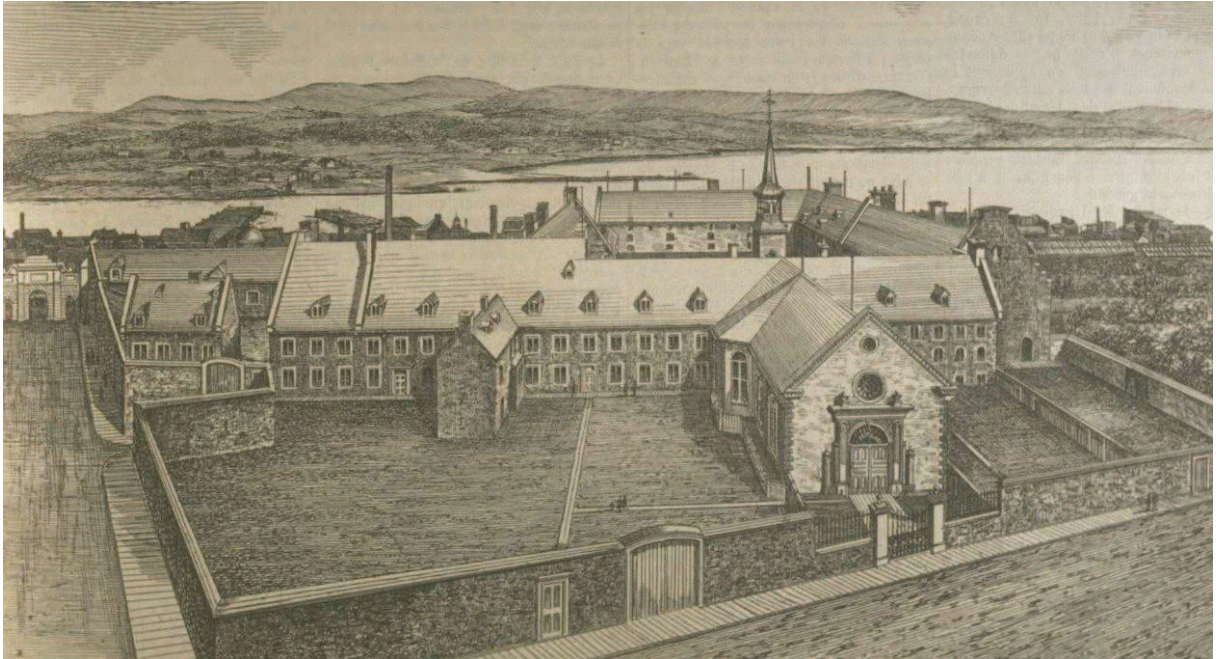
géopolitique de cette époque, le « kina » n'aurait pas à effectuer ces deux traversées, ni à passer par le Cap Horn et pourrait être envoyé directement au Canada.

Ce sujet a permis de mettre en évidence ce circuit d'approvisionnement du quinquina, très particulier.

Aujourd'hui, les échanges de « drogues et remèdes » ainsi que les connaissances les accompagnants ont bien changé. Ils sont grandement facilités, se font au niveau mondial et pratiquement instantanément, pour le savoir, grâce au progrès réalisés dans les transports et à l'avancée technologique. Les « drogues et remèdes » ont eux aussi été sujet à l'évolution, du fait des contrôles, des brevets et de l'émergence de l'industrie. L'utilisation des matières premières animales et végétales est devenue minoritaire. Il faut cependant continuer d'échanger les savoirs, de s'enrichir de pratiques et découvertes d'autres cultures et pays car la nature reste une source inépuisable de matières premières et de créativité.

Annexes

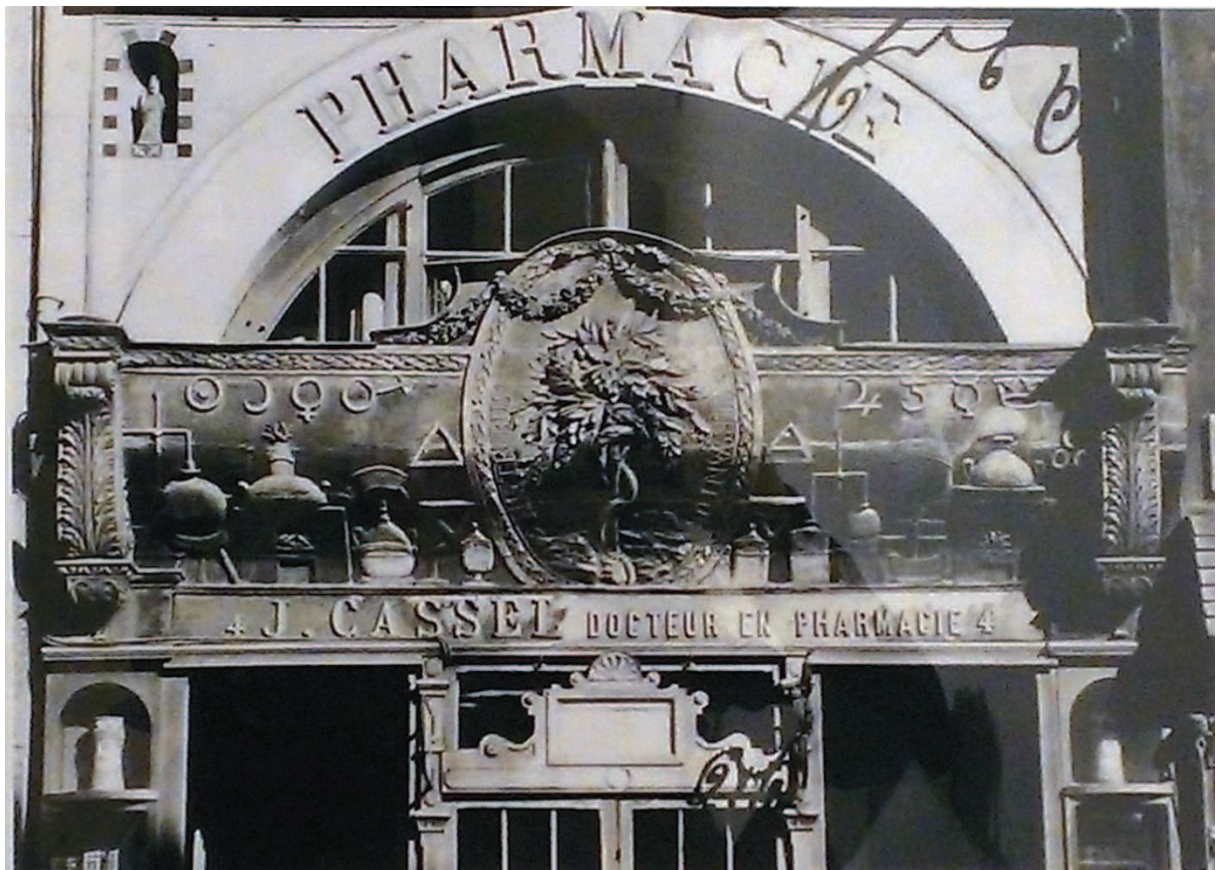
- Annexe I : Hôtel-Dieu de Québec au XIX^e siècle.



- Annexe II : Hôtel-Dieu de Québec aujourd'hui



- Annexe III : Enseigne de Féret, à l'époque de M. Cassel.



- Annexe IV : Etiquette de l'Eau vulnérable balsamique de Féret.



Annexe V : Lettre de Marie-Andrée Duplessis à l'apothicaire Féret.

Comme à l'applicata Le fermier depuis l'envoi de la 2^{me}
lettre j'ai touché qu'on ne demande plus ^{de copie} le froc que la
matière ne vaut dans son principal, ces M^{rs} ne font venir
demander le post, je les ay renvoyez à vous M^{rs} ne que ne t'abîez
à les faire un peu rebattre, j'ay voulu faire comme si c'étoit pour
ne, disant que les pauvres devoit passer gratis par tout mais ils
s'entendent pas sur tout le paquet de saurons de Castor est à part
dans un petit livre il y en a 3 $\frac{1}{2}$, dans la grande boutique
4 bouteille de gomme du quinquina et la M^{rs} L'aveur un livre / auant
j'ai et, et beaucoup de reconnaissance

Après G. B. 1734

BIBLIOTHÈQUE
DE DIEPPE

- Annexe VI : Signature de Marie-Andrée Duplessis.

mêlés de cristal, ce sont des ouvertures qui se
trouvent à ces rochers, ou il y a des dents brillantes
qui se reflètent les unes les autres, ceux qui en
reviennent en sont charmés.
Le récit que vous avez la bonté de me faire de votre
magnifique cabinet me donneroit une grande envie
de le voir si les R.^{es} n'étoient pas accoutumées à
mortifier leur curiosité, je voudrois l'enrichir
encore de quelques merveilles de la nature
je ne me lasse pas d'en demander, mais je ne
réussis pas toujours à les obtenir j'est-à-dire l'année
prochaine seray je plus heureuse, mais je ne
seray pas avec plus de estime et de reconnaissance
jointe à un profond respect

BIBLIOTHÈQUE
DE QUÉBEC

Monsieur

Votre très humble et très
Vobis tantum servans
M^{re} Duplessis de Ste. Helene
Dépositaire des papiers
de l'Hôtel Dieu de Québec le 31^e d'Août 1740

- Annexe VII : Signature de Marie-Andrée Duplessis, complété par un mot ajouté à la fin, avec l'utilisation d'une autre encre.

BIBLIOTHÈQUE
DE QUÉBEC

 Monsieur

 Votre très humble et très

 obéissante servante,

 M^{lle} Duplessis de Ste. Helene

 + on connoit quel âge ils ont par le nombre R^{ie}

 de leur sonnette, parce qu'il leur en vient une tous les ans

 on en trouve quelquefois qui en ont jusqu'à 17 ils sont si

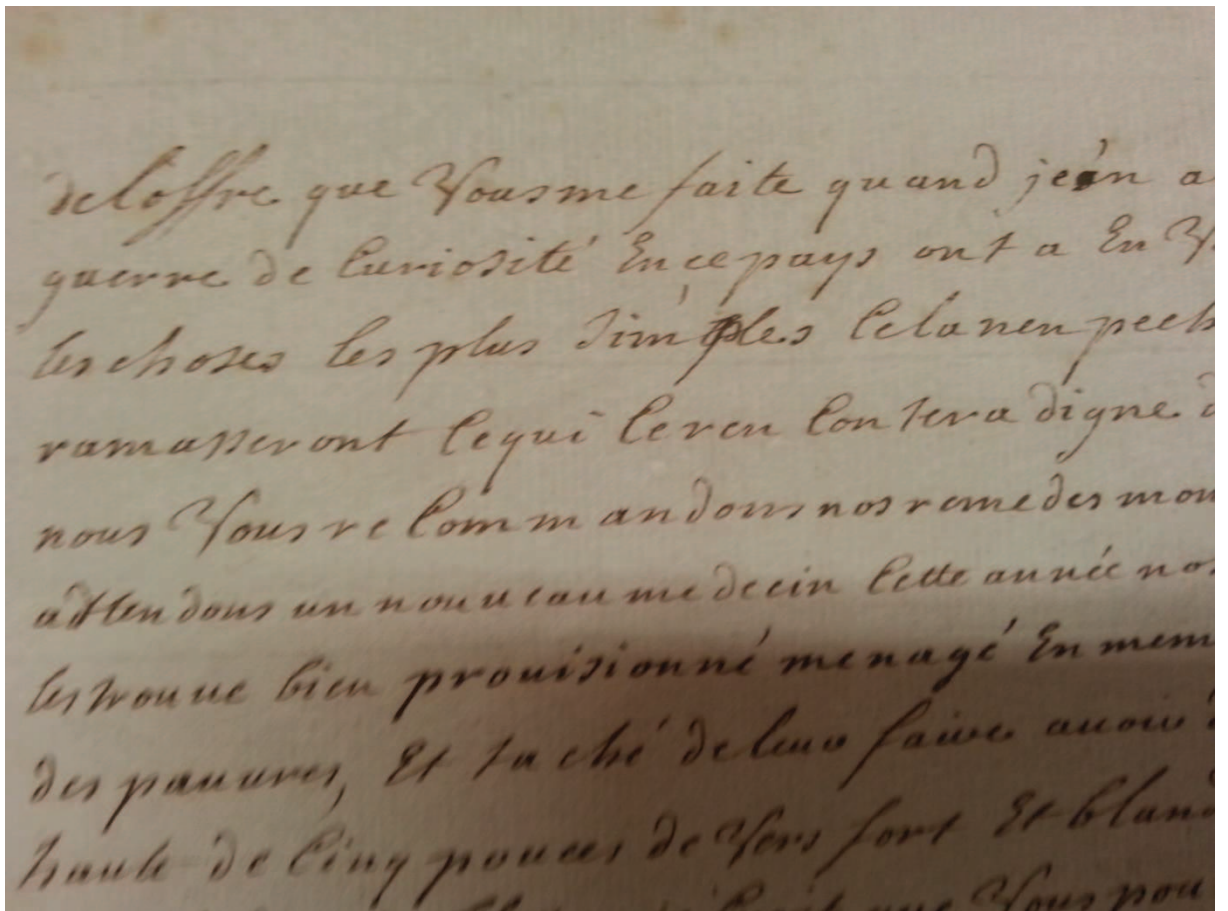
 vieux qu'ils sont couverts de mousse celui dont on se souvient

 la qu'on ~~voit~~ ^{voit} 8 ans selon cette règle

 de l'Hôtel Dieu de Québec ce 31^e d'oct. 1758

 pourriez-vous avoir par M^{lle} un peu de grain de l'usage

- Annexe VIII : Une des lettres de Sœur Geneviève de l'Enfant Jésus, son écriture.



de l'offre que vous me faite quand j'en a
guerre de curiosité En ce pays ont a en 3
les choses les plus simples cela ne peut
ramasseront ce qui le ven contredigne
nous vous re commandons nos remede mou
attendons un nouveau medecin cette année no
les trouue bien prouisionné menagé En men
des pauvres, Et tache de leur faire auoir
haute de cinq ponce de vers fort et blanc
P. S. vous pou

- Annexe IX : Signature de Sœur Geneviève de l'Enfant Jésus, dépositaire des pauvres.

Depuis les Empereurs des legues
Conservez nous monsieur l'achèvement St Laurent Et luy faite
quelles amitiés de notre part nous les estimons avec une
tendresse singulière
par les derniers d'années j'aurais encore je suis avec
bien de l'ave. Connaissance Et du respect

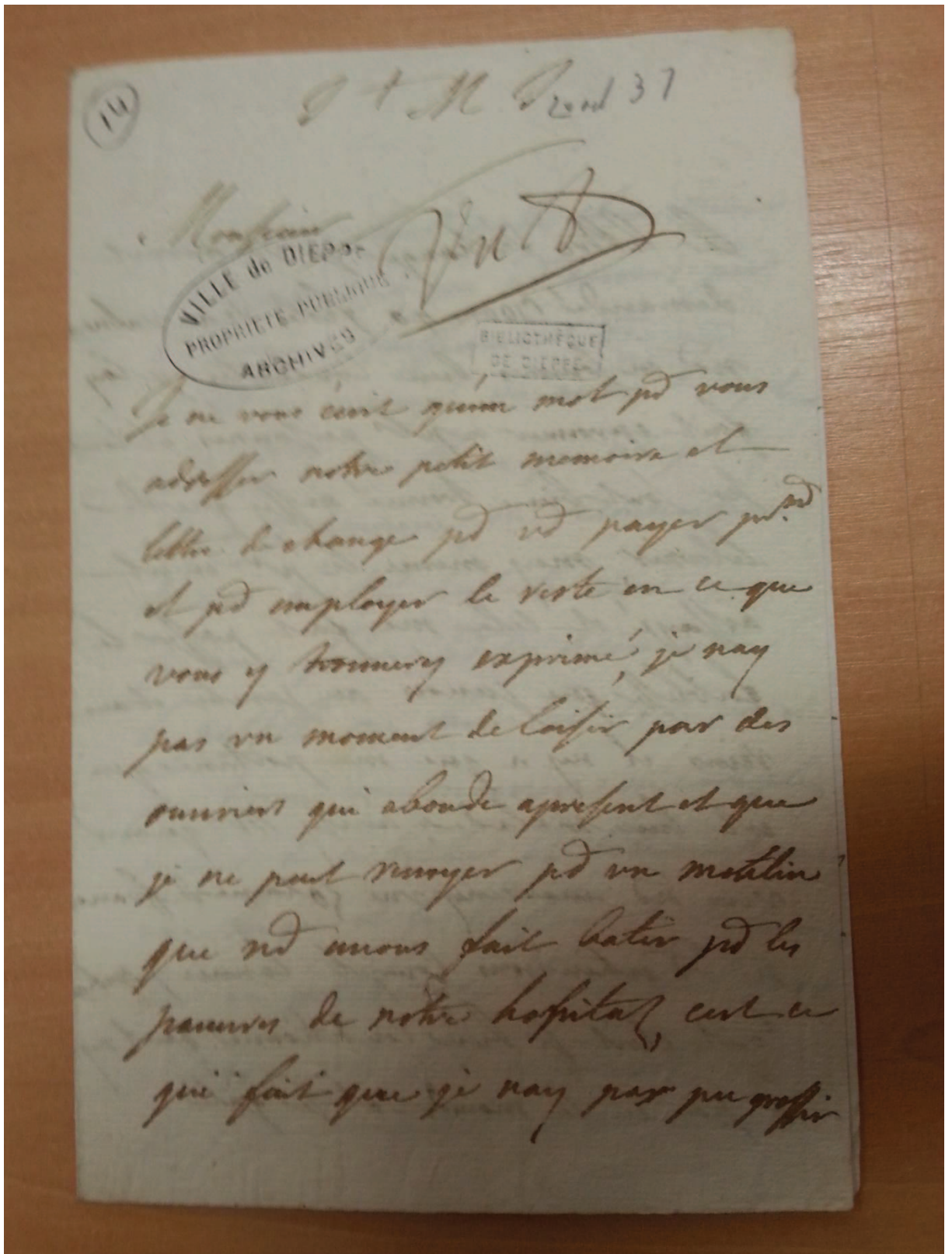
Monsieur

Votre très humble et
très obéissante servante
Sœur Duplessis de L'Enfant Jésus
Dépositaire des pauvres

De l'hôtel Dieu de Québec
le 18 2bre 1734

BIBLIOTHÈQUE
DE DIEPPE

- Annexe X : Lettre de Marie-Andrée, petit format.

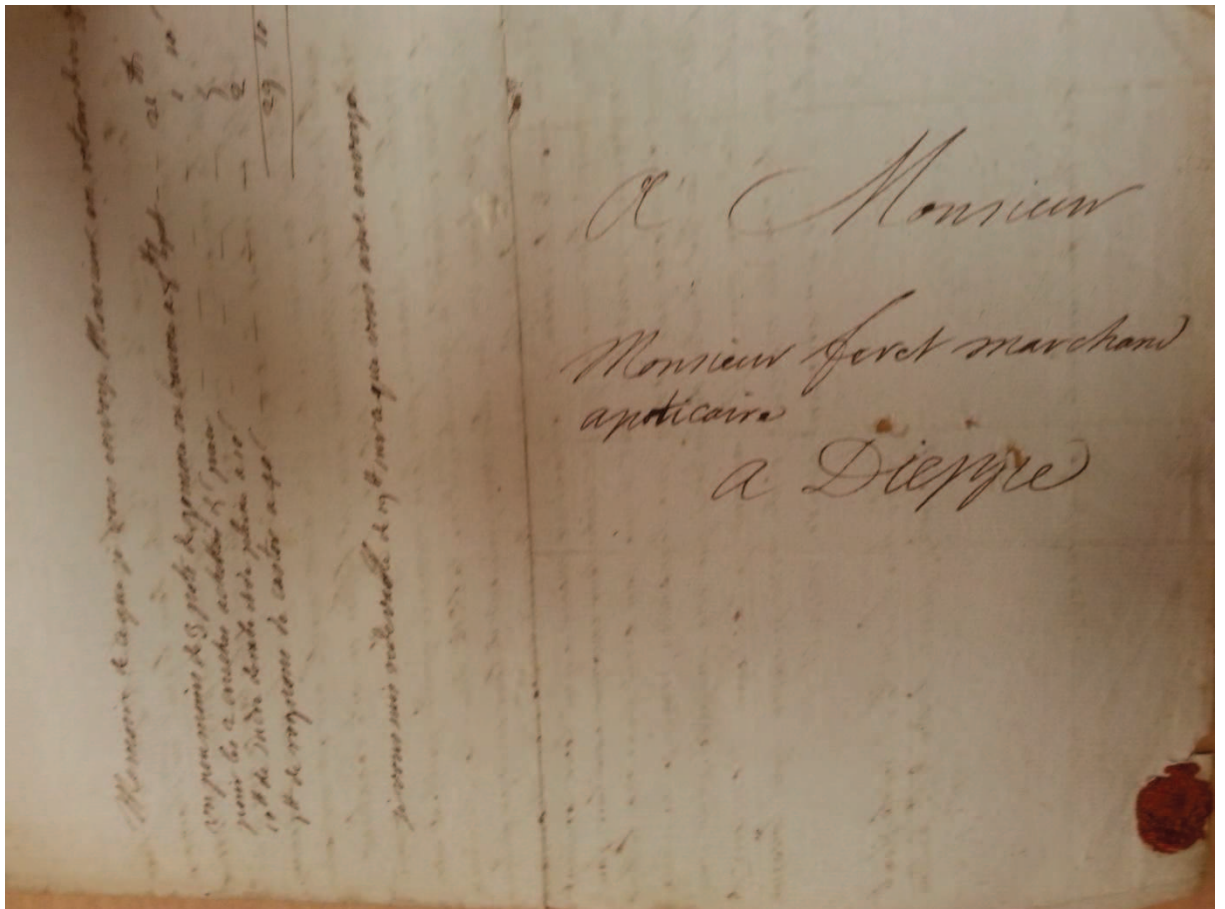


le lettre d'échange je n'en aurais
demandé 2000 de plus de au vulgaire
n'en pourrais bien contenter, j'en
fait souvent à plusieurs personnes et toutes
les ont bien trouvés aussi que de
l'autre, moi même le personnel
affecté et cela me fait passer la
faiblesse que j'ai au jambe et au
vieux il n'y a que ma poitrine qui
est bien malade, ainsi M^r quand
vous n'avez rien une semaine de France
je n'en entendrais compte l'année prochaine
tout doit si bien conditionné qu'il n'y
a pas en la moindre chose gâté

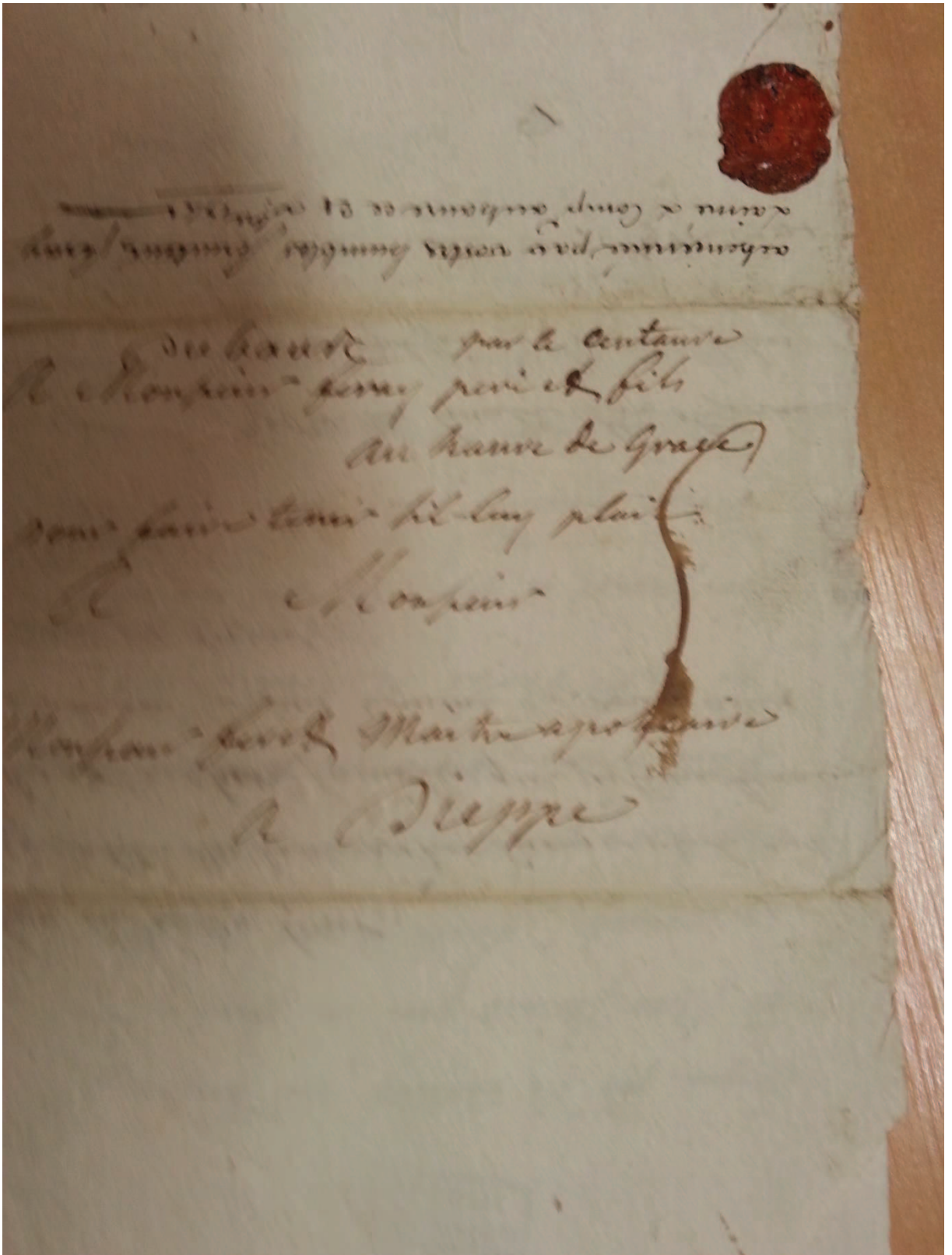
quel compliment à la chère M^{me}
je l'aurais à qui n'en aurais pas
les derniers vaissaux
je n'en ai envoyé un avec le capitaine
pas le St Mathieu qui est party
il y a 2 semaines, en reconnaissance
de vos bontés (est le moi que
je puis faire par les reconnaissances
le pastille me fait bien plaisir et
j'en trouve une manière encoeur
propose de la bouler et l'alumina
une bougie et la laissant le coup
par un petit vase toute seul se
change en cela fait amerveille
je suis moi-même en attendant

BIBLIOTHEQUE
DE DIEPPE

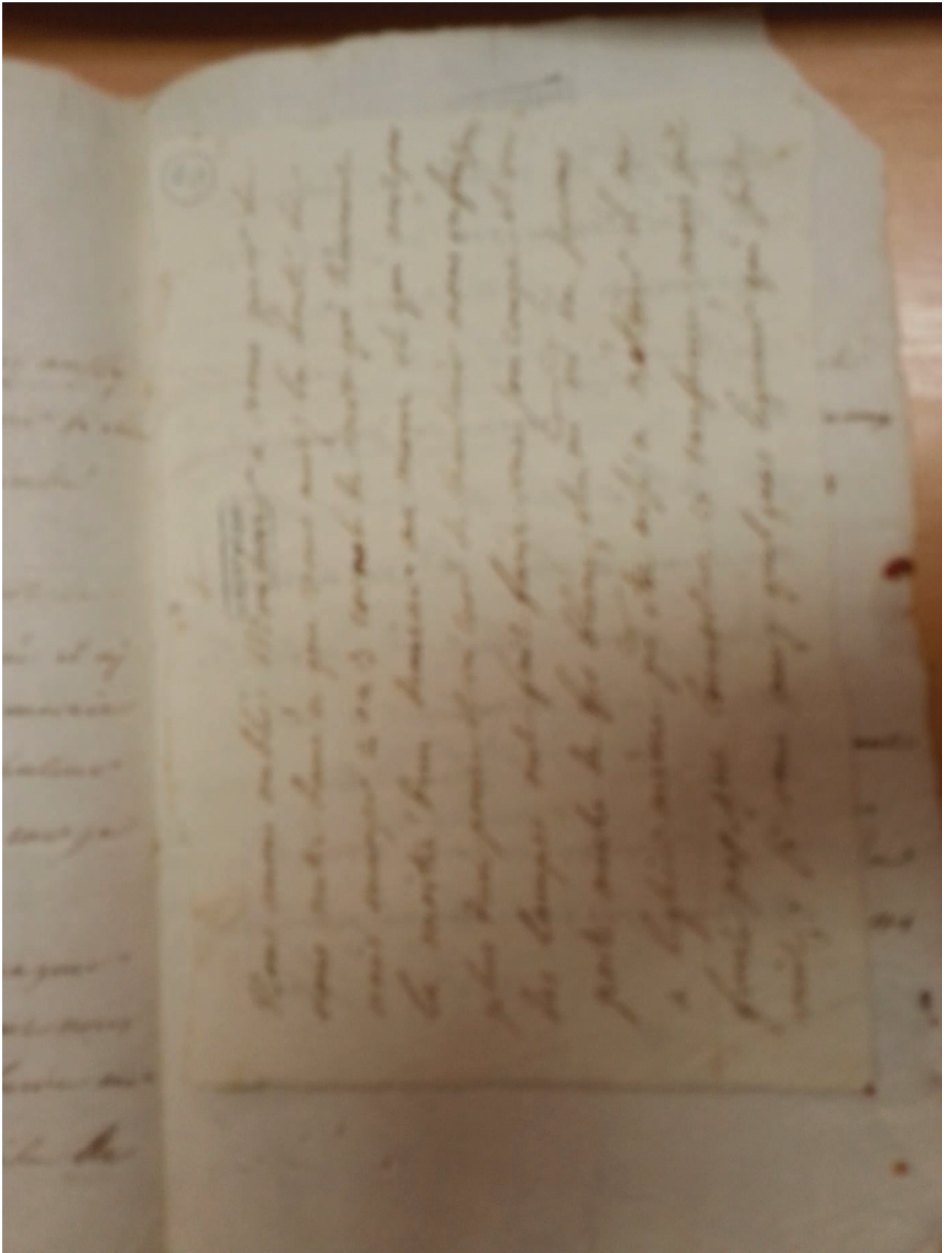
- Annexe XI : Lettre adressée à l'apothicaire Féret, avec le cachet de cire rouge des Sœurs Augustines.



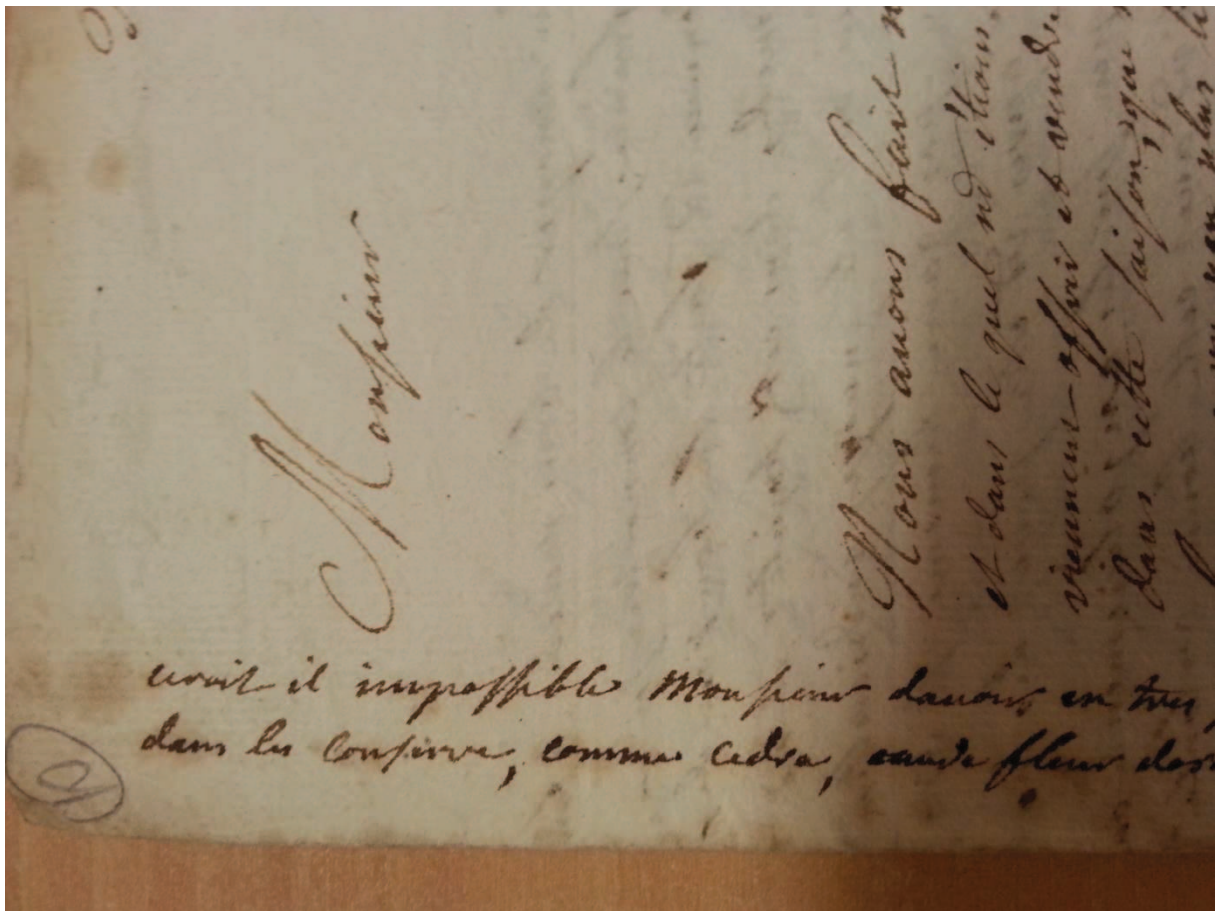
- Annexe XII : Lettre adressée à Féret, passant par le *Centaure*.



- Annexe XIII : Mot de Geneviève glissé dans une lettre de Marie-Andrée.



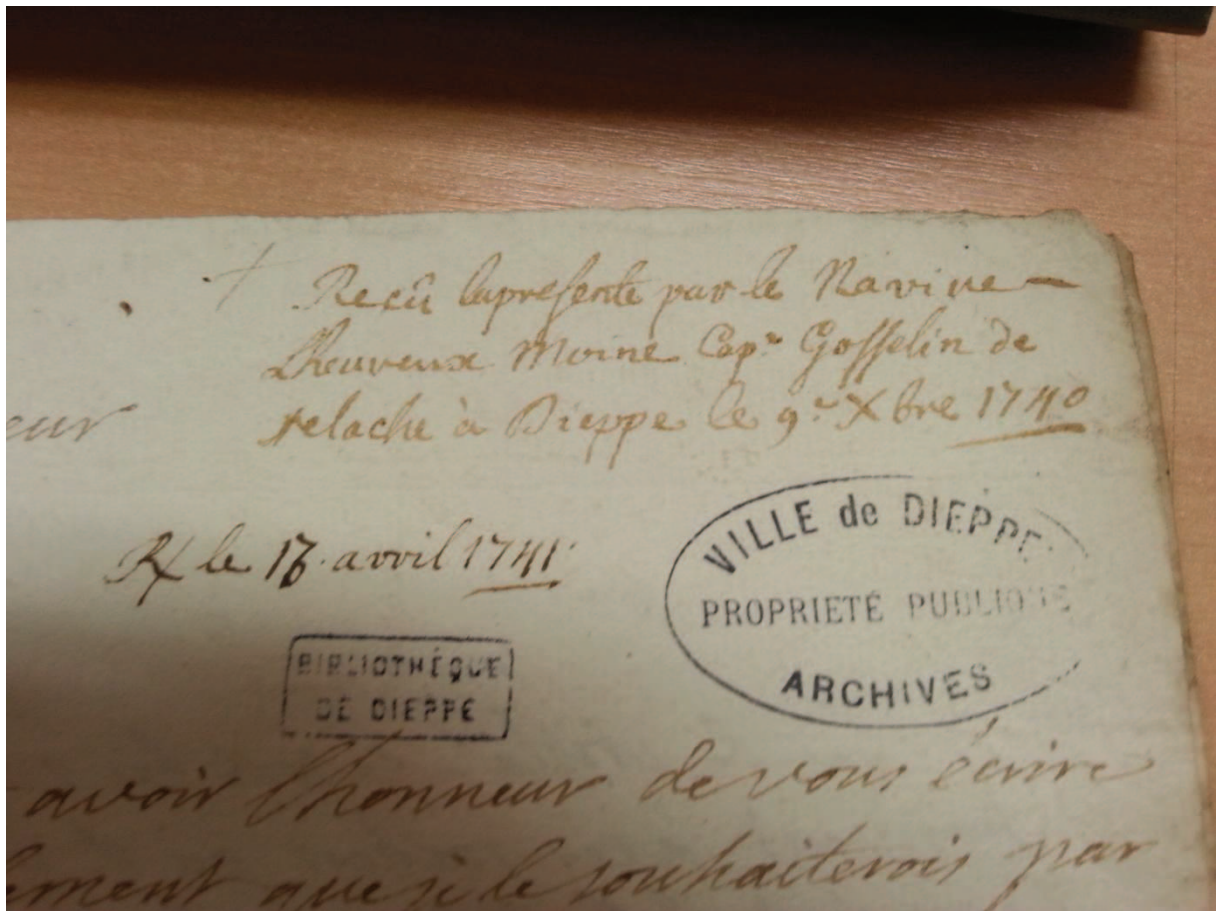
- Annexe XIV : Mot ajouté sur une lettre.



- Annexe XV : Mot ajouté sur une lettre.

je suis certain Monsieur que si vous appliquiez avec sagesse aux
recherches curieuses de la nature on ait pu passer le genre humain
de l'état de l'homme féroce dans de certains endroits on il y a de l'humidité
de l'humidité de l'homme féroce dans de certains endroits on il y a de l'humidité
celle pendant le regard de l'homme féroce dans de certains endroits on il y a de l'humidité
pand de l'homme féroce dans de certains endroits on il y a de l'humidité
autres idées que celle de l'homme féroce dans de certains endroits on il y a de l'humidité
rien agouté cela est de plus de deux pages depuis
prouver à la plume un règlement toujours qui je seray chargé dans la nation de
vous je salue vous avec toute l'estime de Monsieur votre humble et dévoué
Monsieur de la Cour le 29^e Mars 1704

- Annexe XVI : Mot ajouté de Féret sur une lettre passant par *L'Heureux Moine*.



- Annexe XVII : Mot de Féret ajouté à une lettre des sœurs Duplessis.

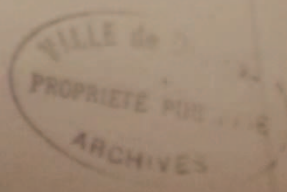
Repondu le 6^e Avril 1737.

VILLE de DIEPPE
PROPRIÉTÉ PUBLIQUE
ARCHIVES

BIBLIOTHÈQUE
DE DIEPPE

de l'enfant. Sœur est toute malade, elle reproche
à que vous avec ensemble, je me suis chargée
d'une drabe, et de plaine dont vous devriez être instruit
se trouve entre ces deux sorte de sucre c'est que bon
son nomme. Erabe, et l'autre d'un autre genre nomme
autres plus doux et meilleur pour la poitrine
et qu'on se serve icy de tous deux pour les Rhumes
maintenir la toue, on en met un peu dans le bouchon
taines tablettes de réglisse ou autres on en fait
la même propriété, on le boit mêlé avec de l'eau
il se fait, rien n'est plus simple, on fait avec
de plaine, on y pique un couteau, et on pousse
en sorte que dans le temps que la sœur tombe
la fait monter dans l'arbre, et elle colle à l'effort
cette ouverture pour qu'on en tire beaucoup
sur de la nuit ou il gèle encore fait retirer la
l'arbre, et quand le soleil revient, l'eau recommence
es ou les habitants en tire quelquefois des
par regal mais ordinairement ils la font boire

1733
 1737
 Madame de l'Enfant Jésus depositaire ses parents
 de l'Hôtel Dieu de Québec dit afort marchand
 apothicaire a digne Scauoir
 pour solde des Comptes précédents jusques a jout 35^l 15^s
 pour envoy d'un Baril marque HDK Envoye
 a M^r maupetit du havre, par mer, pour Compt.
 & risque de l'Hôtel Dieu de Québec contenant
 Scauoir
 1^{er} 2 onz poudre Royale purgative de - - 15 : 10^s
 10 onz huile d'amaudes douces - - - 1 : 2^l 6^s
 quatre bouteillis Eau sans paraille - - - 11 : 4
 12 onz poudre à vers fine - - - 3^l 15^s
 pour Baril & 2 bouteilles - - - 1 : 10^s
 pour acquit & port au havre - - - 2^l
 pour un Christ paye. de M^r Bien aime - - - 12^s
 Du 11^{me} xbre 1738
 f - 120^l 16^s 6^d
 Reçu de Madame de l'Enfant Jésus depositaire de parents
 une lettre de change sur mt. ville de Paris payable au 20^{me}
 mars 1739 de la somme cent vingt livres, au moyen de
 quoy j'ay soldé le present Compté jusques a presnt
 sans erreur ni omission a digne le 20^{me} mars 1739



- Annexe XIX : L'un des Mémoires des sœurs Duplessis.

HDKB Mémoire de Monsieur Juvet 1750

(5) { 2 lb vingt & deux de 4 lb en deux piéces
2 lb 1) concisif petit avec un pied
une livre de petit concisif pt mettre au col
une lb de ces poudres purgatives
pt 10 lb de votre Eau vulvaire dans le petit
fielle pt être plus aisé a distribuer
pt 6 lb de bonne rubarbe
pt 4 lb de toute Emétique
pt 4 lb de beau du peron liquide
un peu de safran pt les dantes
un peu de roche te' pt le crachement de sang
sil reste quelque chose mettez le co
mmede propre a distribuer aux pauvres
pt 20 lb. bonne graine de chicoree

M^{re} Duplessis de St. Helene Supérieure
pour six francs de poudre Royale purgative
dont j'ai reçu le montant en un billet sur M^{re}
Lemoine —

Six bouteilles delixir Stomacal
Pastilles pt Boule

VILLE de DIEPPE
PROPRIÉTÉ PUBLIQUE

- Annexe XX : Mémoire ajouté à une lettre.

Monsieur de Paris, l'esprit volatil de sel ammoniac

3 De plus nous vous prions encore d'avoir la bonté et notre satisfaction et notre commodité de vouloir bien faire mettre les huiles et autres poudres dans des poudres de uer blanc d'une mesme grandeur et tous uniforme de 5 pouces de hauteur pour que nous puissions nous en servir apres pour garnir les tablettes de notre apothecaire

3 et les syraps tachez a les mettrez aussi dans des bouteilles de uer blanc plate a peu pres de la hauteur de lechantillon et quelle soit pareille

nos frs voudroient bien sçavoir comment mander des chevrons de guillaumes, et pots a canons ou le nous des drogues superieures de pers

2. douzaine de bouteilles de 5. pouces de hauteur uniforme

2. douzaine de bouteilles de 11. pouces de hauteur plate, & de uer blanc contenant par ou trois chopines.

3. chevrons aux syraps avec nos sçavoirs, un miroir 2. & garder un pour modele

3. Canons de fayence de 8. a 9. pouces de hauteur avec les noms des Electaires

M^{rs} M^{rs} Duplessis à son adresse M^{rs} Bost de Remdes
quelques Vierges d'ivoire sur piedestal de 4. ou 5. pouces
quelques autres ditto plus grandes
une douzaine de petites ecritoires d'ivoire
groses potagers. ou chicorie, salery, oseille, laitue, choux, oignons, raves
Eau de fleur d'orange, Esprit de Citron qualis M^{rs} mettre dans les Conferves.
Un Baume du Perou sec

- Annexe XXI : Mémoire avec la demande de quinquina, envoyé avec la lettre du 18 octobre 1734, par Geneviève de l'Enfant Jésus.

Mémoire des remèdes ou brogues compo-
 monsieur fort aura la bonté d'envoyer sur
 des pauvres de l'Hôtel Dieu de Québec en 1734
 la marque cy jointe

- 3# d'huile d'amande douce
- 1# d'huile d'anis distillée
- 1# d'huile de Camomille
- 4 on d'essence theriacal
- 2 on esprit volatil de sel almonade
- 4 on de quinte essence d'aspic
- 1# baume vert
- $\frac{1}{2}$ d'essence de canelle
- 6 bonne lancette
- 5# ~~de~~ essence de venise
- 3# sel de sum
- 3# de sucre Candy
- 3# de sirop de Coings
- 3# de sirop de Kermes
- 2# de sirop de nerprun
- 8# de populeum
- 4# de Kina
- + 10# de manne
- + 6# de jalap

pour les articles marquez d'une croix peument

BIBLIOTHEQUE
 DE DIEPPE

VILLE de DIEPPE
 PROPRIETE PUBLIQUE
 ARCHIVES

- Annexe XXII : Cachet de cire rouge des Sœurs Augustines.



- Annexe XXIII : Lettre de Pierre-François-Xavier Charlevoix.

Lettre de Charlevoix
Monsieur
Le 6^e Avril 1746

Je suis à votre égard à la Rochelle les lettres que vous
m'avez envoyées par le bateau de St. Pierre; mais
grand hasard, si elles arrivent à temps. les lettres pour les
d'autres ne s'en vont jamais tarder au plus tard dans le mois
si on les envoie par bateau de Saint-Hippolyte, parce que
si j'en ai encore mes boîtes, je n'ai plus que le poste
de venir à la Rochelle celles que l'on envoie par terre. even-
tuellement, comme je suis, Monsieur, que vous sachiez bien être
satisfait par à cela, mais avec d'autres je suis obligé d'y
parvenir, si j'en recevois de toute main, je n'en aurais
pas deux pistoles. outre que j'avois plus de
celles. je suis infiniment sensible aux offres obligeantes que
vous m'avez faites de mon côté d'avoir quelque occasion
quoique le respect et l'attachement, avec lequel je suis

BIBLIOTHEQUE
DE DIEPPE

Monsieur

Je suis
146

Votre très humble, et très obéissant
serviteur
Pierre-François-Xavier Charlevoix

VILLE de DIEPPE

- Annexe XXIV : Cachet de cire noire de Charlevoix.



- Annexe XXV : Lettre de la Mère Kercadiou.

Je suis très fâché de ne pas
le bon Catolique que j'estime fort et
me recommande à vos St. Sacrifices
Je voudrais de faire la sorte de vous
envoyer quelque Copillage à la prière
notion charmé de vous quelques un
par ce que j'ai vu dans vos pages combien
Sincèrement Je suis avec respect
M. Kercadiou
Je suis en tout de service et très obéissante servante
de votre très humble
et dévoué
L. de Kercadiou
supr.

- Annexe XXVI : Un « rognon de castor », provenant du droguier de la Faculté de pharmacie de Montpellier.

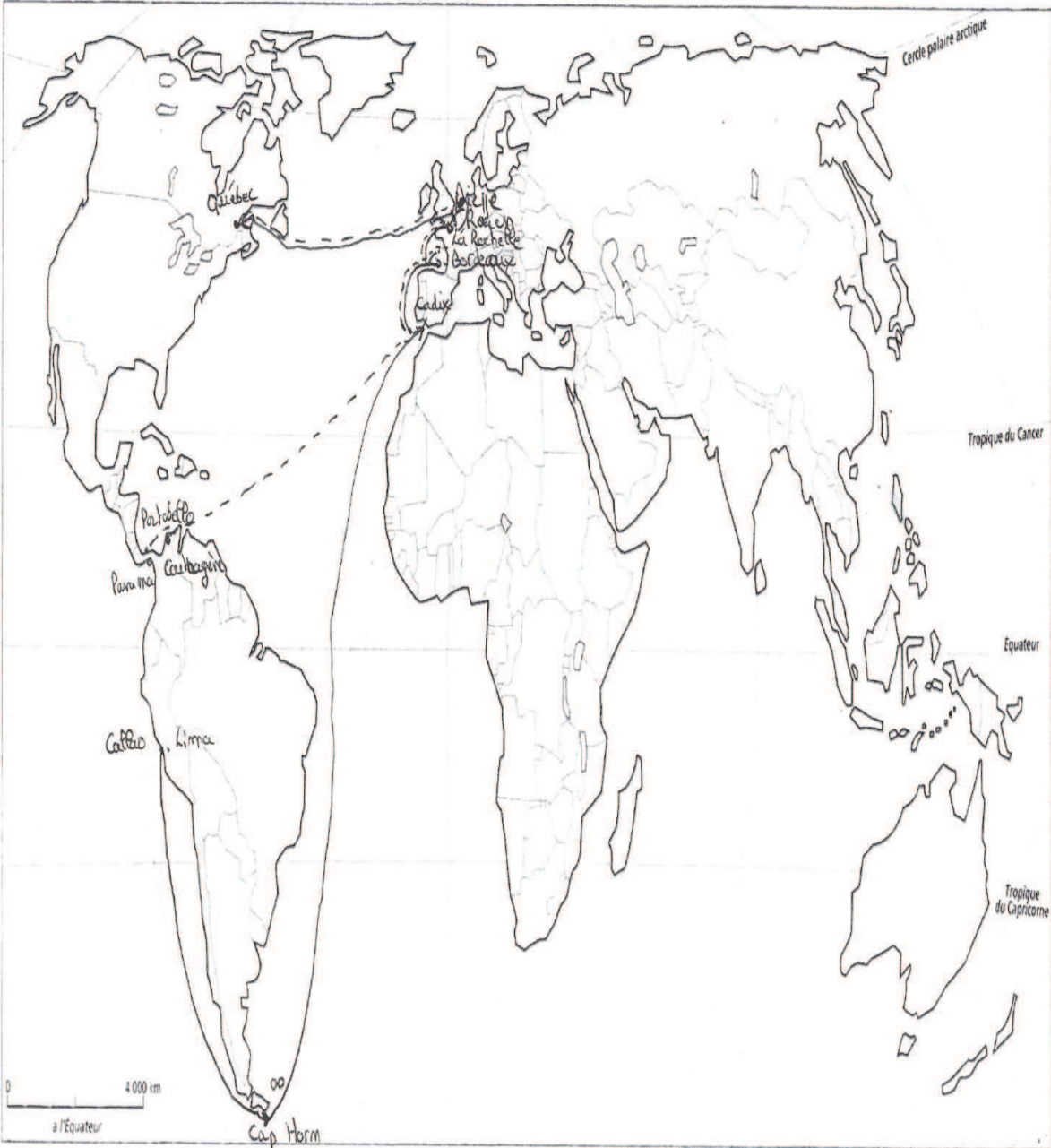


- Annexe XXVII : Capilaire du Canada, *Adiantum pedatum*.



Annexe XXIII: Carte retraçant les différents circuits du quinquina

les deux circuits d'approvisionnement du quinquina



- au départ de Callao
- - au départ de Carthagène, Panama et Portobello.

Annexe XXIX: *Suron*, provenant du Musée de matières médicales, de la Faculté de pharmacie de Paris.



- Annexe XXX : Port de Callao, gravure du XVII^e siècle.



- Annexe XXXI : Port de Cadix



- Annexe XXXII : Vue du port de Dieppe, de Joseph Vernet, 1765.



TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Tableau récapitulatif des différents navires faisant la liaison des sœurs Augustines et de l'apothicaire Féret.....	p157
---	------

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Sources :

1. Société d'Histoire du Canada (Paris, France), *Nova Francia*, volume IV, V, VI, Montréal : Huron Reprints, 1967.
2. Lettres des sœurs Duplessis adressées à l'apothicaire Féret, conservées au Fonds ancien local et régional de la ville de Dieppe.
3. Bignot G., 1991, *Le cabinet de curiosités de Jacques-Tranquillain Féret (?1698-1759) Apothicaire dieppois*, *Bulletin des Amys du vieux Dieppe*, numéro XCVIII.
4. Pouillet, G. Décembre 2002, *Féret père et fils, apothicaires à Dieppe, Quiquengrogne, publication du Fonds ancien & local de la médiathèque Jean Renoir*, numéro 31.

Pharmacopées de référence :

5. Lémery N., *Pharmacopée universelle contenant toutes les compositions de pharmacie qui sont en usage dans la médecine, tant en France que par toute l'Europe ; leurs Vertus, leur Doses, les manières d'opérer les plus simples et les meilleurs, avec un lexicon pharmaceutique, plusieurs remarques, et des raisonnemens*, cinquième édition, à Paris, chez De Saint et Saillant, rue Saint Jean de Beauvais, Jean-Thomas Herissant, rue Saint Jacques, Nyon, quay des Augustins, Savoye, rue Saint-Jacques, à l'Espérance, D'Houry, rue de la vieille bouclerie, Didot, le jeune, rue du Hurpois, près le pont Sainr Michel, 1763.

Autres ouvrages :

- Livre :

6. Rousseau F., *L'œuvre de chère en Nouvelle-France : le régime des malades à l'Hôtel-Dieu de Québec*, les cahiers d'Histoire de l'Université Laval, Presses de l'Université Laval, 1983.
7. Rousseau F., *La croix et le scalpel : 1639-1892*, Chez Septentrion, Québec, 1989.
8. Roy P-G., *A travers l'histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, Chez Lévis, Québec, 1939.
9. Asselin J., *Regnard Duplessis, Marie-Andrée, Dictionnaire biographique du Canada* volume 3, Chez l'Université Laval/ University of Toronto, 1974.
10. Bussières F. et Marando N., *De l'apothicaire au spécialiste, Histoire de la pharmacie hospitalière au Québec*, APES (Association des pharmaciens des établissements de santé au Québec), 2011.
11. Lémery N., *Le cours de chymie contenant la manière de faire des opérations qui sont, en usage dans la médecine, par une méthode facile. Avec des raisonnemens sur chaque opération, pour l'instruction de ceux qui veulent s'appliquer à cette*

- Science*, Nouvelle Edition, à Paris, chez Laurent-Charles D'Houry, fils, rue de la vieille bouclerie, au Saint Esprit et au soleil d'or, 1757.
12. Lémery N., *Dictionnaire ou traité universel des drogues simples, où l'on trouve leurs différens noms, leur origine, leur choix, les principes qu'elles renferment, leurs qualitez, leur étymologie, & tout ce qu'il y a de particularité dans les Animaux, dans les Végétaux, et dans les Minéraux*, Troisième Edition, à Amsterdam, aux dépens de la COMPAGNIE, 1716.
 13. Marius J., *Traité du castor, dans lequel on explique la nature, les propriétés, et l'usage médico-chymique du Castoreum dans la médecine*, à Paris, chez David fils, Quay des Augustins ; du côté du pont saint Michel, au saint Esprit, 1746.
 14. *L'Encyclographie des sciences médicales* publiée par La société encyclographique des sciences médicale, Montagne-aux-herbes-potagères, 55, en 1835.
 15. Loeper M. et Lesure A., *Formulaire de Thérapeutique et de Pharmacologie*, G. Doin & Cie, à Paris, trente cinquième Edition 1945.
 16. Quincy M., *Pharmacopée universelle raisonnée, où l'on trouve la critique des principales préparations qui sont dans les Boutiques des Apothicaires, la manière de découvrir celles qui sont sophistiquées, & les Règles qu'il faut suivre pour composer des Formules destinées à être gardées ou mises en usage sur le champ*, médecin de Londres, à Paris, chez D'Houry, 1749.
 17. Dorvault, *L'officine ou répertoire général de pharmacie pratique*, P. Asselin, libraire de la Faculté de Médecine, 1875.
 18. Valmont de Bomare J.C., *Dictionnaire raisonné universel d'histoire naturelle*, chez Bruyset Frères, à Lyon en 1802.
 19. Goulin J., *Abrégé de l'Histoire Naturelle à l'usage des élèves de l'Ecole Royale Militaire*, Nyon, en 1777.
 20. Lewis W., *Connoissance pratique des médicaments les plus salutaires, simples et composés, officinaux et extemporanés ou magistraux, internes et externes, etc. ou nouveau dispensaire*, Chez la Veuve Desaint, Paris, 1775.
 21. Charlevoix P.F.X., *Histoire et description générale de la Nouvelle France*, Chez Rollin Fils, Paris, 1744.
 22. Ratier F.S et Henry E-O, *La Pharmacopée française ou du code des médicaments*, Chez J-B Baillière, 1827.
 23. Société de médecins sous la direction du Docteur Fabre, rédacteur en chef de la Gazette des Hôpitaux, *Dictionnaire des dictionnaires de Médecine français et étranger*, Germer-Baillière, Paris, 1840.
 24. Père Lafitau, *Mémoire présenté à son Altesse Royal Le Duc d'Orléans, concernant la précieuse plante du gin-seng de Tartarie, découverte en Amérique*, Chez Typographie de Senecal, Daniel et Compagnie, 1718.
 25. Père Jartoux missionnaire de la compagnie de Jésus, au Père Procureur Général des missions des Indes et de la Chine, *Lettres édifiantes et curieuse*, Chez Vernarel et Etablissement Cabin et Cie, Lyon, 1711.
 26. Merat F.V et De Lens A.J., *Dictionnaire universel de matière médicale et de thérapeutique générale : contenant l'indication, la description et l'emploi de tous*

- les médicaments connus dans les diverses parties du globe*, J-B Baillière, Paris, 1829.
27. Roussy G., *Codex Medicamentarius*, Oberthur, Paris, 1937.
 28. Miller P. et Holandre M., *Le Dictionnaire des jardiniers*, Huitième Edition, Chez Guillot, Paris, 1785.
 29. Diderot et Lerond d'Alembert J., *L'Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, Chez les Sociétés typographiques, 1779.
 30. Jourdan A.J.L., *Pharmacopée universelle ou Conspectus des Pharmacopées, des Dispensaires, des Pharmacopées militaires, des Formulaires et Pharmacopées*, Chez J-B Baillière, Paris, 1828.
 31. Richard A., *Botanique médicale, ou histoire naturelle et médicale : des médicaments, des poisons et aliments, tirés du règne végétal*, Chez Béchét Jeune, Paris, 1823.
 32. Diderot, Eidous et Toussaint, *Dictionnaire universel de médecine, de chirurgie, de chymie, de botanique, d'anatomie, de pharmacie, d'Histoire naturelle, &c.*, Chez Briasson, David, Durand, 1747.
 33. Chevalier *et al.*, *Journal de chimie médicale, de pharmacie et de toxicologie*, Chez Béchét Jeune, Paris, 1834.
 34. Alibert J.L., *Nouveau Eléments de Thérapeutiques et de Matière Médicale, suivi d'un nouvel essai sur l'art de formuler*, Chez Crapart, Caille et Ravier, Paris.
 35. Desfontaines, *Mémoire sur le Jalap, Annales du Muséum National d'Histoire Naturelle*, Chez les frères Levrault, Paris, 1803.
 36. Jourdan A.J.L., *Pharmacopée universelle, ou Conspectus des Pharmacopées, des Dispensaires, des Pharmacopées Militaires, des Formulaires et Pharmacopées*, Chez J-B Baillière, Paris, 1840.
 37. Bauhin C., *Pinax Theatri Botanici*, Chez Joann. Regis, 1671.
 38. Duchesne E-A., *Répertoire des plantes utiles et des plantes vénéneuses du globe*, Chez Jules Renouard, Paris, 1836.
 39. Guibourt N-J-B-G., *Histoire abrégée des Drogues simples*, Chez Méquignon-Marvis, père et fils, Paris, 1836.
 40. Chomel N. *et al.*, *Dictionnaire oeconomique, contenant divers moïens d'augmenter son bien et de conserver sa santé*, Chez Jean Covens & Corn. Mortier, Amsterdam, 1732.
 41. Diderot et Le Rond d'Alambert J., *Nouveau Dictionnaire pour servir de supplément aux dictionnaires des sciences, arts et métiers*, Chez Panckoucke, Stoupe, Brunet, Paris, 1776.
 42. Savary des Bruslons et Savary P-L., *Dictionnaire universel de commerce*, Chez la Veuve Estienne et fils, Paris, 1748.
 43. Deu M. et Magnien M., *Dictionnaire des productions de la nature et de l'art, qui font l'objet du commerce de la France, soit avec l'étranger, soit avec ses colonies ; et des droits auxquels elles sont imposées*, Chez Bailleul, Paris, 1809.
 44. Liot A., *Les apothicaires dieppois du XVIe au XIXe siècle*, Edité par Lucien Wolf, Rouen, 1912.

45. Soubeiran E., *Nouveau traité de pharmacie théorique et pratique*, Chez Société Belge de Librairie, ETC., Bruxelles, 1837.
46. Charas M., *Pharmacopée royale galénique et chimique*, Chez l'Auteur, Paris, 1681.
47. Guyot J., *Le Dictionnaire médicinal, Portatif, contenant La méthode la plus recevable pour connoître et guérir les Maladies critiques et chroniques par des Remèdes simples et proportionnés à la connoissance de tout le monde, et les Remèdes particuliers qu'on distribue dans l'ensemble connu des secrets*, Chez d'Houry, Paris, 1763.
48. Helvétius J-A., *Mémoires Instructifs sur l'Usage de Différents Remèdes spécifiques pour les Armées du Roy & les Malades de la Campagne*, Chez Pierre Le Mercier, Paris, 1705.
49. Une Société de gens de lettres, *Le grand vocabulaire françois*, Hôtel de thon, rue des Poitevins, Quartier S. André-des-arts, Paris, 1771.
50. Lieutaud J., *Précis de la matière médicale*, Chez Théophile Barrois le jeune, Paris, 1781.
51. Helvétius J-A., *Traité Des Maladies Les Plus Fréquentes, Et Des Remedes Propres A Les Guérir*, Chez Le Mercier, Paris, 1727.
52. De Hautesierck F-M-C-R., *Recueil d'observations de médecine des hôpitaux militaires*, de l'Imprimerie Royale, 1772.
53. Chaumeton F.P. et al., *Flore médicale*, Chez C-L-F Panckoucke, 1816.
54. Pelée de Saint-Maurice, *L'art de cultiver les peupliers d'Italie avec des Observations sur les différentes espèces & variétés de Peupliers ;sur le choix, la disposition des Pépinières, leur Culture, & sur celle des arbres plantés à demeure*, Chez la Veuve D'Houry, 1767.
55. De La Condamine C., *Sur l'arbre du Quinquina, Histoire de L'Académie Royale Des Sciences*, De l'Imprimerie Royale, 1740.
56. Jussieu J., *Description de l'arbre à quinquina/ Mémoire inédit (1737)*, Chez Société du traitement des Quinquina, 1936.
57. Fosset A., *Encyclopédie domestique, recueil de procédés et de recettes, la maison rustique, la vraie médecine sans médecin, la chimie des gens du monde, l'art de la cuisine, l'art du distillateur, les secrets des arts et des métiers*, Chez Salmon, Paris, 1830.
58. De Felice M., *Encyclopédie, ou Dictionnaire universel raisonné des Connoissances Humaines*, Chez Yverdon, 1773.
59. Par une Société de médecins, de pharmaciens et de naturalistes, *Dictionnaire botanique et pharmaceutique*, Chez Jean-François Bastien, Paris, 1802.
60. Baumé A., *Eléments de Pharmacie, Théorique et Pratique*, Chez Samson, Paris, 1773.
61. Alletz P-A., *L'Agronome ou Dictionnaire Portatif du Cultivateur, contenant Toutes les Connoissancesnécessaires pour gouverner les Biens de Campagne, & les faire valoir utilement ; pour soutenir ses droits, conserver la santé, & rendre gracieuse la vie champêtre*, Chez Savoye, Paris, 1767.

62. *Dictionnaire des Sciences Médicales*, composé des meilleurs articles puisés dans tous les dictionnaires et traités spéciaux qui ont paru jusqu'à ce jour, Chez Aug. Wahlen, Bruxelles, 1829.
63. Von Mons J-B., *Pharmacopée usuelle théorique et pratique*, Chez Vanlinthout et Vandenzande, Louvain, 1821.
64. Chomel J-B., *Abrégé de l'Histoire des Plantes Usuelles*, par la Compagnie, Amsterdam, 1736.
65. Dejean, *Traité raisonné de la Distillation, ou la Distillation réduite en principes*, Chez Guillyn, Saugrain, Bailly, Paris, 1769.
66. Bégin et al., *Dictionnaire des termes de Médecine, Chirurgie, Art Vétérinaire, Pharmacie, Histoire Naturelle, Botanique, Physique, Chimie, etc.*, Chez Baillière, Crevot, Béchet, Paris, 1823.
67. Chevalier N., *Description de la pièce Dambre Gris que la Chambre d'Amsterdam à receuë des Indes Orientales pesant 182 livres ; avec un petit traité de son origine & de sa vertu*, Chez l'Auteur, Amsterdam, 1700.
68. Pouliquen Y., *Mme de Sévigné et la médecine du grand siècle*, Chez Odile Jacob, Paris, 2006.
69. Castelnau et al., *Expédition dans les parties centrales de l'Amérique du Sud, de Rio de Janeiro à Lima, et de Lima au para*, Chez Truttel et Würtz, Stasbourg, 1855.
70. Par une Société de Médecins et de Chirurgiens, *Dictionnaire des Sciences Médicales*, Chez C-L-F Panckoucke, 1820.
71. Malte-Brun C., *Précis de la Géographie Universelle, ou Description de toutes les parties du monde, sur un plan nouveau, d'après les grandes divisions naturelles du globe*, Chez Berthot, Ode et Wodon, H. Remy, H. Tarlier, Voglet, A. Wahlen, Bruxelles, 1829.
72. Cormon F., *Sobrino aumentado, o Nuevo diccionario de las lenguas española, francesa y latina*, A Costa de los Hermanos De Tournes, 1776.
73. Verny F., *La Pharmacopée de Bauderon*, Chez Jean Girin et Barthelemy Rivière, Lyon, 1672.
74. Par une Société de gens de lettres, de savans et d'artistes, *Encyclopédie méthodique Commerce*, Chez Panckoucke, 1783.
75. De Beauchamp A., Psaume E., *Biographie moderne, ou, Galerie historique, civile, militaire, politique, littéraire et judiciaire*, Chez Alexis Eymery, Delaunay, Paris, 1816.
76. Berryat J., Robinet J-B., *Collection Académique, composée Des Mémoires, Actes ou Journaux les plus Célèbre Académies & Sociétés littéraires de l'Europe*, Chez G.J. Cuchet, Paris, 1785.
77. Par une Société de naturalistes, sous la direction de M. F-E. Guérin, *Dictionnaire pittoresque d'Histoire Naturelle et des Phénomènes de la Nature*, au Bureau de Souscription, Paris, 1839.
78. Chevalier A., et al., *Dictionnaire des Drogues Simples et Composées, ou Dictionnaire d'Histoire Naturelle Médicale, de Pharmacologie et de Chimie Pharmaceutique*, Chez Béchet Jeune, Bruxelles, 1829.

79. Ricard S., *Traité Général du Commerce*, Chez E. van Harrevelt et A. Soetens, Amsterdam, 1781.
80. Par une Société de Commerçans, mis en ordre par Léopold, auteur de plusieurs ouvrages sur le commerce, *Dictionnaire Universel-Portatif du Commerce*, Chez Pillet Ainé, Paris, 1820.
81. Roy P-G., *Inventaires des ordonnances de la Nouvelle-France, [1705-1760] conservées aux archives provinciales de Québec*, Chez L'éclaireur, Beauceville, 1919.
82. Arsenault P., *Inventaire des documents relatifs à la Nouvelle-France dans les minutes de Desbarre, notaire à La Rochelle, années 1713-1757*, conservé aux archives départementales de Charente-Maritime, 1994.

- **Article :**

83. Renald Lessard, (1988), *De France à Nouvelle-France : la pratique médicale canadienne aux XVII^e et XVIII^e siècles*, *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, volume 95, numéro 95-4, p 421 à 433.
84. Rodriguez Nozal R. et Clément J.P., (1996), *L'Espage, Apothicaire de l'Europe. L'exploitation médico-commerciale des ressources végétales américaines à la fin du XVIII^e siècle*, *Bulletin hispanique*, volume 98, numéro 98-1, p137 à 159.
85. Ozanam D., (1968), *La colonie française de Cadix au XVIII^e siècle, d'après un document inédit (1777)*, *Mélanges de la casa Velásquez*, volume 4, p259 à 348.
86. Lafont O., (2008), *Le rôle du port de Rouen dans le commerce des drogues et des médicaments avec les Amériques*, *Revue d'Histoire de la Pharmacie*, LVI, numéro 359, 3^o TRIM, p305 à 310.
87. Devaux G., (2007) *L'apothicaire dieppois Jacques-Tranquillain Féret (? 1698-1759)*, *Revue d'histoire de la pharmacie*, volume 94, numéro 353, p106 à 107.

- **Thèse :**

88. Boumediene S., *Avoir et savoir. L'appropriation des plantes médicinales de l'Amérique espagnole par les Européens (XVI^e-XVIII^e siècles)*, Histoire moderne et contemporaine, Lyon, 2009.
89. Loretto Gies M., *Mère Duplessis de Sainte Hélène, annaliste et épistolière*, Lettres, Laval, 1949.

Résumé :

L'apothicaire dieppois Jacques-Tranquillain Féret, du XVIII^e siècle, correspondait avec les religieuses de l'Hôtel-Dieu de Québec. Il s'agissait des sœurs Duplessis, Sœur Marie-Andrée de Saint Hélène et de Sœur Geneviève de l'Enfant Jésus. Cette correspondance sera analysée du point de vue pharmaceutique comprenant l'étude de leur envois qu'il s'agisse des drogues mais également de l'approvisionnement et des liaisons maritimes. L'analyse comportera également les protagonistes (dont Féret et son cabinet de curiosités) et les liens développés au cours de cette vingtaine d'années de correspondance.

Mots clé:

- Féret
- Sœurs Duplessis
- Quinquina
- Cabinet de curiosités

SIMON Lorène

Intérêt des lettres adressées à l'apothicaire dieppois Féret par les religieuses de l'Hôtel-Dieu de Québec.

Th. D. Pharm., Rouen, 2014, 221 p.

RESUME

L'apothicaire dieppois Jacques-Tranquillain Féret, du XVIIIe siècle, correspondait avec les religieuses de l'Hôtel-Dieu de Québec. Il s'agissait des sœurs Duplessis, Sœur Marie-Andrée de Saint Hélène et de Sœur Geneviève de l'Enfant Jésus. Cette correspondance sera analysée du point de vue pharmaceutique comprenant l'étude de leur envois qu'il s'agisse des drogues mais également de l'approvisionnement et des liaisons maritimes. L'analyse comportera également les protagonistes (dont Féret et son cabinet de curiosités) et les liens développés au cours de cette vingtaine d'années de correspondance.

MOTS CLES : Féret – Sœurs Duplessis – Hôtel-Dieu – Québec – Quinquina – Cabinet de curiosités

JURY

Président : Mr Lafont Olivier, Professeur et Président de la Société d'Histoire de la Pharmacie

Membres : Mr Barbeau Gilles, Professeur à l'Université Laval de Québec
Mr Ikcowicz Pierre, Conservateur du Château-Musée de Dieppe
Mr Vérité Philippe, Professeur à l'Université de Rouen

DATE DE SOUTENANCE : 15 juillet 2014